

L.-P. PRUNIER.
CHANOINE

Le MARTYRE de la VENDÉE

*La Vendée! il suffit d'en presser la poussière
pour en exprimer le sang des martyrs.*

P. VENTURA.

LUÇON
Séraphin Pacteau
Imprimeur-Editeur



Bibliothèque Saint Libère

<http://www.liberius.net>

© Bibliothèque Saint Libère 2008.

Toute reproduction à but non lucratif est autorisée.

LE MARTYRE DE LA VENDÉE

PENDANT LA RÉVOLUTION

LUÇON. — IMPRIMERIE SÉRAPHIN PACTEAU, ÉDITEUR

DÉCLARATION DE L'AUTEUR

En donnant le titre de Saints ou de Martyrs aux victimes de la Révolution française, nous ne voulons en aucune manière prévenir le jugement du Saint-Siège, auquel nous soumettons très humblement toute la doctrine contenue dans le Martyre de la Vendée.

L.-P. PRUNIER.

ÉVÊCHÉ

Luçon, le 19 Juin 1902.

DE

LUÇON



Cher Monsieur le Chanoine,

Lorsque je confiai, il y a quelques années, aux membres du clergé diocésain, l'œuvre si intéressante de la glorification de nos héros vendéens morts pour la défense de la foi, ou égorgés en haine de la religion, un joyeux empressement répondit à cet appel ; les archives furent aussitôt compulsées, les traditions contrôlées et des découvertes précieuses récompensèrent le zèle des chercheurs, parmi lesquels vous aviez pris place, au premier rang.

Vos études sur notre histoire locale, le mérite et le succès de vos précédents travaux : La Vendée avant 1793 et La Vendée militaire, vous désignaient entre tous, pour coordonner les documents recueillis de toutes parts et imprimer à l'œuvre commune la marque de votre talent incontesté.

Aujourd'hui votre trilogie est complète et vous lui donnez un digne couronnement dans Le Martyre de la Vendée. Je vous en félicite et vous en remercie.

Votre livre, où l'élevation de la pensée, les ardeurs de la foi, les délicatesses du cœur et de la piété sont unies au charme du style, projette un rayonnement divin sur ce Champ des Martyrs, cette Terre Sainte que fut la Vendée pendant la Révolution et, d'un sol détrempé dans le sang, fait surgir en quelque sorte et revivre, sous nos yeux, avec une saisissante réalité, les principales figures de notre immortelle Légion d'honneur.

En face d'un tel spectacle, Les descendants de cette génération

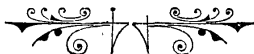
héroïque, pénétrés d'une légitime fierté, ne peuvent que se retremper dans la foi et la générosité chrétiennes.

Votre Martyrologe en effet les autorise à redire ! « Nous sommes les enfants des saints. — Sous les regards de cette immense armée de témoins....., soutenons, nous aussi, avec courage et persévérance, la lutte qui nous attend. »

Votre beau travail trouvera, dans ce précieux résultat, sa première récompense ; il provoquera en outre l'émulation d'autres ouvriers, qui vous suivront dans la voie que vous avez si brillamment ouverte, en attendant le jour qu'appellent et nos ardents désirs et notre ferme espérance, où l'Église honorera d'un culte public les martyrs dont vous avez chanté les héroïques combats et la glorieuse mort.

Veillez agréer, cher Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments respectueux et bien affectueusement dévoués.

† CLOVIS-J^h, Év. de Luçon.



A S. G.

MONSEIGNEUR CATTEAU

évêque de Luçon.



MONSEIGNEUR,

LE MARTYRE DE LA VENDÉE PENDANT LA RÉVOLUTION est un ouvrage qui vous appartient.

Votre Grandeur voudra bien en accepter la dédicace.

La glorification de nos martyrs vendéens sera, parmi les illustrations de votre épiscopat, une des plus éclatantes comme une des plus chères à la Vendée.

C'est votre parole qui a suscité dans le diocèse toute une légion de chercheurs heureux et de patients travailleurs, qui ont tiré de la poussière des bibliothèques, des vieilles archives et des traditions locales les documents utiles à la composition de notre MARTYROLOGE.

En donnant ce soin pieux à la mémoire de nos héros de la foi, Votre Grandeur s'inspirait de la pratique constante de l'Église et de l'une de ses sollicitudes les plus touchantes.

Un théologien français écrivait en 1795 : « Un des premiers soins qui doivent occuper les évêques de France après la persécution, c'est de rendre hommage aux saints martyrs et aux confesseurs de la foi pendant la Révolution.

« Il faudra donc prendre des informations sur toutes les victimes immolées en haine de la religion, adresser les Actes de leur martyre aux Églises de France et aux Églises étrangères,

comme cela se pratiquait dans les premiers âges du christianisme (1). »

Nous voyons en effet que les papes et les évêques des premiers siècles, S. Clément, S. Antère, S. Fabien, S. Félix I^{er}, S. Cyprien (2), S. Grégoire-le-Thaumaturge, S. Basile (3), S. Ambroise, S. Grégoire-le-Grand (4) furent constamment attentifs à recueillir précieusement les noms des athlètes de la foi et le récit de leurs tourments, pour les offrir à la vénération et à l'édification du peuple chrétien.

Pie VI, fidèle à l'esprit qui anima tous les souverains pontifes, s'efforçait de rassembler les Actes de nos martyrs français pendant la période révolutionnaire.

Sous ses auspices et sous la direction du savant cardinal Gerdil, l'abbé d'Hesmivy d'Auribeau publiait à Rome, en 1794 et 1795, deux volumes intitulés : Mémoires pour servir à l'histoire de la persécution française, recueillis par les ordres de Notre Très Saint Père le Pape, Pie VI, et dédiés à Sa Sainteté (5).

Eh ! combien de fois ne vit-on pas ce grand pape baiser avec transport les Actes qu'on déposait entre ses mains ! Il se plaisait à les classer lui-même, par ordre de diocèses, en des archives spéciales, qu'il conservait dans ses appartements privés, se proposant d'en envoyer ensuite la collection imprimée à toutes les Églises de France (6). »

Telles sont, Monseigneur, les vénérables et saintes traditions que vous continuez et que vous faites revivre, en conviant tous

(1) *Traité de la conduite à tenir après la persécution*, par M. ALEXIS SAUSSOL, théologien de l'évêque de Lavaur, puis évêque de Séez.

Pie VII approuvait cet ouvrage par un bref du 3 octobre 1800. V. GUILLON ; *Les Martyrs de la foi*, T. II, p. xix, Paris, 1821.

(2) *Epist.* 37, ad Clerum.

(3) *Epist.* 243.

(4) *Epist.* 29 Lib. VIII.

(5) V. GUILLON, *Les Martyrs de la foi*.

GUILLON travailla pendant 20 ans à cet ouvrage, où sont inscrits les noms d'une trentaine de martyrs vendéens.

L'auteur se félicite d'avoir trouvé dans les *Mémoires* de l'abbé d'AURIBEAU les plus précieux documents pour la gloire de l'Église de France.

(6) V. GUILLON, T. I, p. 14. — Dans un bref adressé le 10 octobre 1792 à tous les évêques de ses Etats, Pie VI écrivait : « *Persecutionis furor, qui postremo hoc tempore Parisiis et in provinciis aliis crudelius efferbuil... in Galliis adauxit chorum martyrum.* »

les membres de votre clergé à réunir les éléments épars de cette sanglante histoire de la persécution révolutionnaire en Vendée.

Et ils l'ont fait avec ce religieux souci que mettait l'Église primitive à recueillir les Actes et les reliques des anciens martyrs, trésors inappréciables, plus précieux pour elle que l'or et les pierres (1).

Un premier résultat de cette pieuse enquête et de la composition de notre Martyrologe vendéen sera tout au moins de raviver dans votre beau diocèse d'héroïques et fortifiants souvenirs, de faire sortir en quelque sorte de leurs tombes ces immortels témoins de notre foi, de placer ces grandes figures sous les regards des générations présentes, et d'inaugurer pour elles dans les cœurs ce culte privé, qui fut toujours autorisé dans l'Église.

Comme l'enseignait le théologien déjà cité de 1795, les évêques ont même le pouvoir de donner à ce culte privé un certain éclat de solennité publique. « Ils peuvent établir que, le jour anniversaire de la mort de ces saintes victimes, on célèbre une messe d'action de grâces, pour remercier Dieu de leur avoir donné le courage de signer leur foi de leur sang, et pendant cette messe, on pourrait lire au peuple les Actes de leur martyre (2).

Mais Votre Grandeur est fondée à nous donner de plus hautes espérances, et à nous faire entrevoir, pour nos héros de la foi, un plus magnifique avenir, dans les gloires d'une authentique et solennelle canonisation.

L'introduction de la cause des victimes de septembre 1792, et de celle des seize carmélites de Compiègne, qui périrent sur l'échafaud le 17 juillet 1794, n'est pas pour décourager notre espoir et nos efforts.

Benoît XIV n'enseigne-t-il pas que « ce serait manquer à la foi d'exiger des miracles pour décerner un culte public aux martyrs ? Toute discussion sur la sainteté de leur vie est inutile, parce que le martyre implique la sainteté parfaite, et confère la même grâce que le baptême. Il suffit de constater

(1) Nos collegimus ut aurum gemmamque pretiosam ossa (martyrum). Epist. Eccle. Smyrn. de martyrio SS. Polycarpi et sociorum ejus.

(2) Traité de la conduite à tenir après la persécution.

« et de prouver qu'ils sont morts pour la cause de la religion catholique (1). »

Cette preuve, nous croyons pouvoir la faire, lumineuse et invincible, grâce aux témoignages écrits que Votre Grandeur a réunis pour documenter notre martyrologe.

Votre diocèse est tout entier avec Vous, Monseigneur, pour hâter de toute l'ardeur de ses vœux, de ses prières, de son patriotique et religieux concours, le jour splendide, où l'infaillible décret du pontife romain fera briller, au front de la Vendée, l'auréole immortelle de la canonisation de ces fils qui ont combattu jusqu'à la mort pour la loi de Dieu. (2).

Lorsque, après trois siècles de persécutions, l'Église sortit triomphante des catacombes et de cette arène du Colisée qu'elle avait baignée de son sang, tous les autels et les temples de la Rome pontificale se dressèrent sur les tombeaux des martyrs.

Les riches basiliques constantiniennes étaient comme une prodigieuse végétation, qui germait et qui s'épanouissait sur leurs ossements sacrés (3).

Le sang versé pour Jésus-Christ n'a-t-il pas toujours la même puissance de fécondité ?

Oui, la glorification canonique de nos victimes de la Révolution de 1793 sera, dans votre diocèse, la grande époque de la foi catholique, et marquera comme un renouveau de ferveur et d'activité religieuses.

A côté et tout autour de ces 52 églises que vos mains épiscopales ont déjà consacrées, surgira comme une éclosion printanière de temples nouveaux, remplis comme autrefois par les foules pressées de ces chrétiens de forte race qui ont fait la Vendée militaire.

Et ces autels et ces temples reposeront sur les reliques de nos martyrs vendéens, comme la germination merveilleuse de leurs ossements : Ossa eorum pullulent de loco suo.

(1) De servorum Dei bealificatione, in Appendice, T. III.

(2) Pro lege Dei sui certaverunt usque ad mortem. Bréviaire romain.

(3) Eccli. XLVI. 14. — Dans les huit premiers siècles de l'Église, le culte des saints s'adressait presque uniquement aux martyrs, et le canon de la messe ne contient, avec le nom de la mère de Dieu, que des noms de saints qui ont donné à la victime du Calvaire le témoignage du sang.

V. JUSTINIEN CHIAPPONI, Acta canonisat. Romæ, 1720.

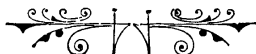
*Que Dieu veuille accorder à votre long et fécond épiscopat
la joie de voir et de bénir cette renaissance des jours antiques,
et cette résurrection glorieuse de notre vieille Vendée!*

*Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du profond respect
et de l'affectueux dévouement avec lesquels je suis,*

DE VOTRE GRANDEUR,

le serviteur très humble et très obéissant,

L.-P. PRUNIER, prêtre, chan.





INTRODUCTION

*La Vendée ! il suffit d'en presser la poussière
pour en exprimer le sang des martyrs.*

P. VENTURA.

I

On a dit de la Vendée qu'elle est la *Terre Sainte* de l'Europe (1).

L'ouvrage que nous donnons au public est la justification de cette parole.

Considérée dans son ensemble et dans ses grandes lignes, la lutte héroïque de la *Vendée militaire* fut un long *martyre*, et l'histoire de cette incomparable croisade, que les paysans vendéens nommaient si bien la *Grande Guerre*, fut un sanglant *martyrologe*. Car les Vendéens ont avant tout combattu et ils sont morts pour la défense de la religion catholique, apostolique et romaine.

Les documents les plus authentiques, signés par les principaux chefs des armées vendéennes en témoignent avec une évidence victorieuse, les paysans n'ont pris les armes que pour forcer leurs persécuteurs à leur rendre le culte de cette religion qu'on voulait anéantir (2).

(1) WALSH.

(2) V. D. CHAMARD. *Les Origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne*, Paris, 1899, pp. 14-21. — *Manuscripts du British Museum de Londres*.

« C'est la vérité que la persécution religieuse exercée en France par la Révolution fut préparée par le parti des philosophes allié aux *sociétés maçonniques*. Les uns s'efforçaient de combattre par leurs doctrines la religion catholique et de détruire le pouvoir du souverain pontife, son chef; les autres s'appliquaient, par l'action, à réaliser le plan des incrédules. » *V. Évêques et prêtres martyrisés à Paris aux Journées de septembre 1792. Articles du procès de béatification*, p. 29.

Presque tous les écrivains révolutionnaires eux-mêmes reconnaissent à l'insurrection de l'Ouest un caractère essentiellement religieux.

Le programme des bourreaux, qui torturaient leurs victimes en haine de la foi et qui leur imposaient l'apostasie, explique la nécessité de la résistance des Vendéens, la légitimité et l'ardeur opiniâtre des combats qu'ils ont livrés aux ennemis de leur religion et de leur Dieu.

C'est aussi l'explication des effroyables souffrances de la Vendée, dans la tourmente révolutionnaire.

*Ils m'ont dit : Choisis d'être apostate ou victime ;
J'ai choisi le martyr et leur laissai le crime.*

Les Vendéens ont combattu, ils ont souffert et ils sont morts pour la défense du catholicisme.

Voilà l'entière et indéniable vérité.

II

La foi profonde et l'attachement inébranlable à la religion qu'on persécute éclatent dans toutes les paroles, dans tous les faits et dans toutes les manifestations qui nous révèlent le cœur et les sentiments de la Vendée à cette époque.

« La religion est en danger, disait à ses paroissiens, en 1791, le curé de Saint-Jean-de-Monts, Monsieur Morand.

« Pour moi, ajoutait-il, je ne quitterai ma cure que contraint par la force. Je suis prêt à mendier mon pain et à souffrir le martyr, plutôt que d'abandonner mon poste (1). »

« Vous voulez chasser notre curé, s'écriaient les habitants d'Apremont. C'est un brave homme ; nous ne voulons pas qu'il s'en aille (2). »

On a souvent cité la réponse sublime du soldat vendéen défendant, la hache à la main, le calvaire de son village, contre le vandalisme sacrilège des ignobles patriotes de 1793.

— Rends-toi, lui crie un des agresseurs.

— Et toi, rends-moi mon Dieu, lui répond le chevalier en sabots.

(1) D. CHAMARD, *Les Origines*, p. 163.

(2) Ce curé était Monsieur l'abbé Riou. V. D. CHAMARD, *ibid.*

La Vendée angevine réclame à bon droit la gloire de cette réplique d'un héros et d'un martyr.

Mais, au Bas-Briacé, ce n'était qu'un des échos qui ont répété ce cri de guerre dans tous les vallons du Bocage.

C'est à la bataille de Bressuire, le 2 mai 1793, que le mot célèbre fut d'abord prononcé par un paysan de Saint-Christophe, Guillon.

Couvert de vingt-deux blessures, il continuait à se battre avec une fourche de fer.

— Rends-toi, lui crie un des gendarmes.

— Rends-moi mon Dieu, répond le paysan du Bas-Poitou, et c'est en prononçant cette réponse sublime qu'il reçoit le coup de mort (1).

Le mot est entré dans l'histoire.

Mais ce n'est pas seulement la parole d'un soldat ; c'est le cri qui sortait du cœur de la Vendée, qui exprimait son âme tout entière, qui lui mettait les armes à la main, qui la poussait sur tant de champs de bataille, et qui, finalement, laissait la victoire sous ses drapeaux, en lui rendant ses temples, ses prêtres et son Dieu.

« Les paysans étaient du reste disposés à se soumettre à toutes les lois constitutionnelles, à la seule condition qu'on leur laissât leur culte religieux (2).

Mais on veut leur enlever la première de toutes les libertés, celle d'adorer Dieu, et ils répondent hautement : « Puisqu'on nous refuse cette liberté-là, nous saurons la prendre. »

Et cette résolution énergique « s'était propagée comme une traînée de poudre, dans toute l'étendue du territoire vendéen(3). »

Le 1^{er} septembre 1791, Dumouriez, passant avec Gensonné et Gallois, par Saint-Mars-la-Réorthe, les Epesses et Saint-Laurent-sur-Sèvre, écrivait : « Les villages sont en insurrection, pour avoir des églises non conformistes (c'est-à-dire consacrées au culte catholique), et pour peu qu'on n'y remédie pas, cela dégénérera en guerre civile. »

(1) V. D. CHAMARD, *Les Origines*, p. 169. — L'auteur cite les témoignages de Madame de la Roche-Saint-André, de Chassin et de Mercier-du-Rocher.

(2) D. CHAMARD. *Ibid.* p. 251.

(3) D. CHAMARD. *Ibid.* p. 246.

Les prêtres apostats étaient officiellement installés à la place des vrais pasteurs, réduits à se cacher ou à s'exiler du sol de la patrie. Mais l'horreur des populations vendéennes pour les *intrus* était générale et invincible.

Afin de n'avoir pas à installer les prêtres qui avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, presque toutes les municipalités du Bocage envoyaient leur démission à l'administration centrale.

Le 22 juillet 1791, les religieuses de Notre-Dame de Fontenay faisaient appel à l'autorité du Directoire du département, pour conserver la liberté de leur conscience, et leur supplicie était l'expression exacte de la pensée du peuple.

« Les religieuses de Notre-Dame, disaient-elles, n'ignorent pas que l'obéissance est due aux puissances de la terre ; elles ne s'y refuseront jamais, pourvu qu'on ne jette pas l'effroi dans leur âme. Mais si on exige de nous que nous reconnaissons un évêque constitutionnel, que nous mettions notre confiance dans un prêtre *assermenté* pour diriger nos pensées et nos actions, nous n'y adhérons jamais. »

Le 18 décembre de la même année, les habitants de Bazoges-en-Pareds signaient une pétition semblable au ministre de l'intérieur.

« Les gardes nationaux, écrivaient-ils, menacent de coups de fusil et de baïonnettes ceux qui entendent la messe des prêtres *non assermentés*. Quelque doux et paisible que soit le peuple, pourrait-il négliger *le droit de l'insurrection* ? »

Ce droit était en effet garanti par la Constitution, de sorte que les catholiques opprimés, en prenant les armes contre leurs oppresseurs, étaient dans la légalité, même au point de vue politique (1).

Les faits confirment la sincérité de ces loyales et courageuses déclarations.

Le curé constitutionnel du Château-d'Olonne, se rendant un jour à l'Audonnière, était assailli à coups de pierres par la fille du meunier du bourg.

Le curé du Roussay, prêtre assermenté, écrivait au district de Cholet : « Je suis insulté, bafoué à l'autel, poursuivi à coups

(1) D. CHAMARD. *Les Origines*, p. 302.

de pierre. Je n'ai ni chantres, ni sacristain, ni clercs, et pour tout dire, je n'ai même pas de paroissiens. »

A Venansault, pas un habitant n'avait voulu communiquer avec les prêtres *jureurs*.

Le sacristain, Loué, se distingua parmi les plus énergiques défenseurs du culte orthodoxe.

Quand il apprit que l'évêque de Luçon, Monseigneur de Mercy, avait refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé, Loué, fier de cet acte de vigueur de son évêque, voulut se donner la gloire d'écrire, en son patois bas-poitevin, une lettre de félicitations au vaillant prélat.

Touché de ce naïf témoignage, que lui rendait l'humble sacristain de Venansault, Monseigneur de Mercy lui fit une réponse pleine de bienveillance.

Dans l'enthousiasme de sa reconnaissance, Loué, attachant, en guise de bannière, un linge blanc au bout d'un bâton, y fixa la lettre épiscopale, et la promena comme un trophée dans tous les hameaux de la paroisse.

Il poussa plus loin les saintes audaces de son zèle. Il obtint des autorités révolutionnaires du district la permission d'aménager un édifice privé, où son vénérable curé, M. Thomas, put célébrer pendant quelque temps les cérémonies du culte catholique (1).

III

L'opiniâtreté magnifique de ce peuple à garder sa foi, en face de la persécution qui gronde et qui menace, est passée tout entière dans le cœur des soldats vendéens.

D'Elbée disait aux 2.000 paysans qui venaient le supplier de marcher à leur tête : « Moi, que ma conscience oblige à mourir pour mon Dieu et pour mon roi, et qui suis prêt à sacrifier ma vie pour une si belle cause, je ne veux commander que des soldats dignes d'être *martyrs*. »

« Êtes-vous irrévocablement résolu, disait Bonchamp dans une circonstance pareille, êtes-vous résolu à *tout sacrifier* pour la cause sainte que vous voulez défendre ? »

(1) *Vie de Mathieu Gruchy*, par l'abbé Du Tressay.

Et tous ces volontaires de la future croisade répondaient d'un même cœur et d'une seule voix : « Oui, oui, nous le jurons. »

On peut donc l'affirmer, et c'est le témoignage éclatant de l'histoire, tous ces soldats qui allaient au feu avec le chapelet enroulé autour de leur fusil et le Sacré-Cœur sur la poitrine (1), portaient dans les combats le même héroïsme religieux que leurs prêtres sous le couteau de la guillotine.

Écoutez un témoin qui les a vus : « Ni la prison, ni les outrages, ni la mort même ne sauraient faire pâlir des hommes persuadés qu'ils *n'ont pris les armes que pour venger la cause de Dieu et la ruine de ses autels*. Qu'on les frappe, qu'on les immole, ils sont insensibles à la peur. Leurs yeux fixés vers le Ciel semblent chercher d'avance le prix d'un dévouement héroïque et religieux.

« Les troupes de la Convention avaient fait prisonniers douze Vendéens et allaient les fusiller. Déjà ils étaient à genoux, déjà les fusils se dirigeaient sur eux, et les officiers républicains qui étaient présents s'étonnaient de ne pas voir sur leur visage la moindre apparence de frayeur.

« Tout à coup une de ces victimes s'écrie :

— Nous avons une grâce à vous demander.

— Laquelle ?

— C'est que vous ne fassiez tirer les coups de fusil que les uns après les autres, afin que nous ayons davantage à souffrir pour la gloire de Dieu, et que nous recevions une plus belle récompense au Ciel (2). »

Dans l'un des premiers engagements contre les troupes républicaines, aux Moulins-Cornet, le 24 août 1793, 220 Vendéens périrent dans la mêlée ou se laissent massacrer, refusant de crier *Vive la nation* et criant avec énergie *Vive la religion* (3).

A la prise de Cholet, en 1793, les républicains eux-mêmes

(1) « Parmi les ossements des 425 victimes immolées en 1794, à la chapelle de Notre-Dame des Lucs, on retrouva les chapelets et les Sacrés-Cœurs qui ne les avaient pas quittées, même dans la tombe. » *Mandement de carême de Monseigneur Catteau*, 1900, p. 13.

(2) *Histoire des guerres de la Vendée*, par BOURNISEAUX, témoin oculaire, Paris, 1820.

(3) D. CHAMARD... *Les Origines*, p. 392.

admiraient l'attitude intrépide de ces paysans devant le feu de l'ennemi qui les crible. « Ils allaient jusqu'à se placer en évidence, à demi-portée de fusil, pour mourir *martyrs* de leur cause. Profondément recueillis, les mains jointes, le genou en terre, le chapeau bas, ils semblaient, en égrenant leur chapelet, prier Dieu de leur ouvrir le paradis (1). »

C'est bien l'âme de la *Vendée militaire* qui se révèle et qui nous apparaît dans la lumière de ces manifestations et de ces faits historiques.

La foi de ce peuple est inébranlable comme le granit de ses collines et de ses coteaux.

Et c'est contre ce roc immobile que viendront se briser tous les flots de la tourmente révolutionnaire.

— Nous allons abattre vos clochers et vos églises, disait l'horrible Carrier à l'un de ces paysans vendéens.

— C'est possible, répondit l'inébranlable chrétien ; mais vous nous laisserez les étoiles, et tant que cet Évangile nous restera là-haut, nous apprendrons à nos enfants à lire dans ce livre le nom du vrai Dieu.

Nous pouvons donc l'établir comme une vérité historique absolument incontestable, c'est dans ces sentiments de foi profonde et inflexible que les Vendéens ont combattu et qu'ils sont morts.

Et nous aimons à conclure, avec le poète, que pendant cette période de la *Terreur*, où tant de sang fut mêlé à tant de boue,

La France eut des victimes,
Mais la Vendée eut des *martyrs* (2)

Non, quoi qu'en dise Chateaubriand, ce sang vendéen, répandu sur tant de champs de bataille n'est point un sang *muet* (3) ; c'est un sang qui prie et qui crie vers le Ciel, pour le pays sur lequel il est versé, parce que c'est le sang des *martyrs de la foi*.

La religion des victimes et l'impunité des massacreurs ne laissent planer aucun doute sur cette affirmation de l'histoire impartiale ; les soldats de la Révolution étaient des bourreaux

(1) SAVARY.

(2) VICTOR HUGO, *Odes et Ballades*.

(3) *Mémoires d'Outre-tombe*, T. VIII, p. 201.

et des persécuteurs ; tout ce peuple immolé pour la cause de la religion catholique était un peuple de *martyrs*.

IV

Sans doute cette qualification générale, que nous appliquons à la *Vendée militaire*, ne serait pas juste dans le sens précis des règles qui régissent la Congrégation des Rites dans la *canonisation* des saints.

Mais elle est vraie dans un sens large, qui est hautement autorisé par le langage des Pères et des Docteurs de l'Église.

De graves autorités décernent le nom de *martyrs aux soldats qui ont succombé en combattant les ennemis du Christ, et qui ont conservé jusqu'au dernier soupir cette ardeur de foi chrétienne qui leur fit prendre les armes* (1).

Les papes Urbain II, Eugène IV, Alexandre III, les Pères du 3^e concile de Latran (2) rangeaient aussi dans l'armée des *martyrs* les croisés qui étaient tués dans les guerres dirigées contre les Sarrasins(3).

Et Pie VI n'a-t-il pas canonisé en quelque sorte la Vendée de 1793, en consacrant la mémoire de ses soldats par ces paroles solennelles : « *Ils ont bien mérité de notre religion sainte... Ils nous ont laissé d'illustres exemples de courage chrétien et d'inébranlable fidélité au pouvoir légitime* (4). »

« On ne peut non plus, dit Guillon, refuser le titre de *martyrs* aux soldats vendéens *prisonniers* qui furent condamnés

(1) Cùm quis, propter bonum commune, mortem sustinet, si hoc referatur ad Christum, AUREOLAM merebitur et MARTYR erit, utpote si rempublicam defendat ab hostium impugnatione qui fidem Christi corrumpere moliantur, et in tali defensione sustinet. *S. Th., in 4^{um}. Lib. sententiarum. Distinc. 49., a. 3., in q. 2, ad 11.* — *Sum., 2, 2, q. 124 ad 1^{um}.* — *Martyrem facit causa. S. Aug., in ps. 24. Epist. 204, n^o 4.*

(2) 3^e Conc. de Latran, Canon 27^e.

(3) *Les Martyrs de la foi*, T. 1, pp. 33, 333, 335. — MARIANA, *Hist. hisp. Lib. II, c. xxv.* Multos Sarraceni occidunt, qui *martyres* censerì possunt, cum occisi sunt in odium religionis. JULIEN, *archev. de Tolède.*

(4) De sancta religione bene meruerunt... Juvabit pascere animum, præclara illa christianæ virtutis et immobilis in legitimam potestatem fidei exempla intuendo. *Bref au vicomte Walsh.*

à mort, et qui confessèrent jusqu'à la fin la foi pour laquelle ils avaient pris les armes ⁽¹⁾. »

Si on se rappelle que, en 1816, on comptait en Vendée jusqu'à 30.000 veuves et 140.000 orphelins, on pourra se faire une idée de l'immense multitude de ces *martyrs armés* de la foi, qui ont gagné la palme de leur victoire, en recevant le *baptême de sang* avec le baptême du feu dans la mêlée des combats.

Combien cette héroïque multitude va se grossir encore des recrues de tant de prêtres, de tant de religieux et de religieuses, de tant de pieux laïques de tout âge, qui sont morts dans les prisons, qui ont porté leur tête sur l'échafaud, juridiquement immolés pour la même cause qui armait la Vendée ! ⁽²⁾.

Et que faut-il penser de tout ce peuple d'êtres infirmes, de vieillards, de femmes, d'enfants, de malades abandonnés et livrés, pour les mêmes intérêts sacrés, à toutes les tortures de la misère, de la souffrance et de la faim, et qui acceptaient ce martyr obscur, offrant à Dieu leurs larmes patientes et silencieuses, pour le triomphe de cette religion divine, que défendaient les soldats de Lescure et de Cathelineau ?

« Le véritable martyr n'est pas seulement celui où l'on verse le sang de ses veines : la patience chrétienne au milieu des adversités est encore un martyr, dit un docteur de l'Eglise ⁽³⁾. »

L'Esprit-Saint lui-même n'a-t-il pas *béatifié* ceux qui supportent avec une patience parfaite le poids de toutes les épreuves de la vie ? *Ecce beaflicamus eos qui sustinuerunt* ⁽⁴⁾.

Parmi ces épreuves, il n'en est guère de plus cruelles que les rigueurs de l'exil.

Baronius n'hésite pas à décerner la palme du martyr à tous les chrétiens qui, par crainte de trahir la foi de leur baptême, quittent leur famille, leurs biens et leur patrie, et qui, par suite

(1) GUILLON, *ibid.* T. I, p. 332.

(2) GUILLON, *ibid.* p. 332.

(3) S. JEAN CHRYSOSTOME, cité par sainte THÉRÈSE ; *Lettres de la sainte, édit. Poussiègue*, T. III, p. 391.

(4) S. Jac. V. 11.

de ce bannissement volontaire, succombent à leurs souffrances sur les terres étrangères (1).

C'était aussi le sentiment de saint Jérôme (2), de saint Cyprien (3) et de saint Thomas (4).

« Il y a martyre, dit le prince de la théologie, quand la mort est l'effet de l'exil, de la spoliation ou de l'incarcération pour la foi. »

Ne faut-il pas attribuer la même gloire à ceux qui ont été mis à mort, parce qu'ils n'avaient pas craint de donner asile aux prêtres et aux religieux qu'on traquait de toutes parts ? L'antiquité ecclésiastique le pensait ainsi. Saint Alban est rangé parmi les martyrs de la Grande-Bretagne, parce qu'il fut condamné au dernier supplice, en 287, pour avoir caché un clerc qui fuyait la persécution.

A tous ces titres, il est incalculable le nombre des candidats à l'honneur de l'inscription dans notre martyrologe de la Vendée.

V

Mais nous aurons à fixer spécialement l'attention de nos lecteurs sur une *élite* dont l'auréole resplendit d'un tel éclat, qu'on ne peut la distinguer de celle qui brille au front des martyrs *canonisés* par l'Église.

Qu'est-ce qu'un *martyr*, au sens rigoureux que donnent à cette qualification auguste les Congrégations romaines, dans les procès de canonication ?

Selon saint Thomas, le *martyr* proprement dit est celui qui reste inébranlable jusqu'à la mort, dans la vérité et dans la justice contre tous les assauts des persécuteurs (5).

Un *martyr*, dit le même docteur, c'est un chrétien qui, pour l'amour de Jésus-Christ, supporte tous les tourments qu'on lui

(1) *Si quis, timore correptus ne fidem prodeat, sua suosque relinquens, exilio spontaneo procul a patriâ vitam degeret, hic et numero martyrum recensendus erat, si eodem de causâ mortem appetisset.* Martyr. in notis ad 2 januar.

(2) *Epist. adversum Jovinianum*, T. I., p. 905. Edit. MIGNÉ.

(3) *Epis. 56 ad Thibaritanos*, pp. 352-353. Edit. MIGNÉ.

(4) 2, 2, q. 124, a. 4.

(5) 2, 2, q. 124, a. 10.

inflige, plutôt que de s'écarter du bien qu'il doit accomplir, ou d'acquiescer au mal qu'il doit éviter (1).

Qui pourrait nous dire le nombre des victimes qui ont subi ce martyre de la foi, dans cette arène immense qui fut le théâtre des souffrances de la Vendée, sur les échafauds, dans les prisons, dans les noyades de Nantes, au *Champ des martyrs* d'Angers, à Quiberon, dans l'expédition d'Outre-Loire, sur les pontons de l'île d'Aix, en Angleterre, en Espagne, sur les flots de l'Océan, et jusque dans les marais infects de la Guyane, à Sinnamary et à Cononama ?

VI

Une catégorie particulièrement intéressante de ces *témoins*, qui ont confessé la foi *en mourant pour elle, non loquendo, sed moriendo confessi sunt*, c'est celle des tout jeunes enfants tués pour le Christ ; *innocentes pro Christo infantes occisi* (2).

Or ce tendre troupeau de victimes immolées, cette troupe virginale, que nous pouvons bien nommer gracieusement avec l'Église des *martyrs en fleur*, et des *roses naissantes* ; ces Innocents parés de leur robe blanche lavée dans le sang de l'Agneau, ces triomphateurs enfantins, sortis de la vapeur de sang de la grande tribulation(3) révolutionnaire, c'est une phalange aussi nombreuse que charmante dans la grande armée de nos martyrs vendéens.

Si la persécution d'Hérode fut un baptême pour les enfants que Rachel pleurait dans Rama, pourquoi la persécution des Danton, des Carrier et des Turreau ne serait-elle pas un martyre pour tout ce jeune peuple d'enfants baptisés, qui ont été massacrés pour la cause de l'Enfant divin de Bethléem ?

« Vous n'aviez pas encore l'âge de croire au Christ mourant du Calvaire, s'écriait saint Augustin, en saluant les palmes de ces gracieux *Innocents*, mais vous aviez une chair vivante, qui pouvait souffrir et mourir pour le Christ mort pour nous sur la Croix (4). »

(1) 2, 2, q. 124, a. 5. ad 1^{um}.

(2) *Office des saints Innocents*.

(3) *Ibid.*

(4) S. AUGUSTIN, cité par S. THOMAS, 2, 2, q., 124, a. 1, ad 1^{um}.

VII

Il nous est donc bien permis d'appliquer à la multitude de nos martyrs ce que le voyant de Pathmos disait, en portant ses regards sur les triomphateurs de la Jérusalem céleste :

« J'ai vu une foule infinie de vainqueurs qu'il était impossible de compter, et qui tous portaient des palmes dans leurs mains : *vidi turbam magnam, quam dinumerare nemo poterat, et palmæ in manibus eorum* (1).

Cette multitude éblouissante qui triomphe dans la gloire, n'est-ce pas aussi la grande foule des pieuses victimes qui ont péri dans la lutte héroïque de la Vendée chrétienne contre l'impunité *satanique* (2) de la Révolution française ?

Et comme l'Église catholique sa mère, la Vendée trouve sa plus riche parure dans le sang de ses martyrs, qui sont sa véritable et son immortelle *Légion d'honneur*.

VIII

Toutes les considérations qui précèdent ramènent ici et justifient la pensée que nous exprimions en tête de cette introduction : *La Vendée est la Terre Sainte de l'Europe*.

C'est un immense Colisée rougi de sang, où la France catholique, concentrant ses suprêmes efforts, vient opposer quelques poignées de ses meilleurs soldats à d'innombrables bataillons d'infidèles, et une élite de victimes expiatoires à tout un peuple de bourreaux et d'apostats.

Oui, nous avons raison de le dire, l'histoire de ce drame grandiose, qui s'appelle la *Grande Guerre de Vendée*, et dans lequel la foi seule est en jeu, n'est au fond qu'un long et glorieux *martyrologe*.

Oui, la Vendée a été *martyrisée* pour la justice et la vérité. Et quand nous voulons donner l'expression complète de notre admiration et de notre respect pour ce petit peuple qui combat, qui souffre et qui meurt pour défendre et pour garder sa foi, nous ne craignons pas d'appliquer à la *Vendée militaire* et à la

(1) *Apocalypse* : vii, 9.

(2) L'épithète est de Joseph de Maistre.

Vendée *victime* de la Révolution qui renie le baptême national de la France, ce que saint Ambroise a dit d'une jeune vierge romaine, Agnès: « C'est une MARTYRE ; ce titre seul suffit, et porte à son comble l'éloge que nous pouvons et que nous devons lui donner : *appellabo martyrem ; prædicavi satis* (1). »

Oui, la Vendée est le *Champ des martyrs* et une *Terre Sainte*, tout empourprée, engraisnée et embellie d'une impérissable parure par le sang le plus pur de ses fils, versé à flots pour Jésus-Christ, sur toute la surface du territoire qu'on a nommé la *Vendée militaire* (2).

On sait que le sol où tombèrent les victimes de Quiberon est la *Terre Sainte* de la Bretagne. Les mères y portent leurs enfants infirmes et les couchent dans cette poussière sacrée, pour communiquer la vigueur à leurs corps, et faire passer dans leurs jeunes âmes les viriles énergies de la Bretagne catholique.

La Vendée tout entière est ce *Champ des morts*, des morts fidèles jusqu'à l'héroïsme, et dont les cendres sont pleines de vie et de puissance.

Les générations nouvelles viendront puiser dans cette poussière vivante, et dans les grands souvenirs qui s'en exhalent cette vaillance chrétienne qui confirme les soldats du Christ, et qui seule fait les nobles caractères, les belles vies et les saintes morts.

En lisant notre Martyrologe, elles seront saisies par les leçons lumineuses qui s'en dégagent, et soulevées par l'entraînement des exemples qui vont passer sous leurs yeux.

Elle y verront comment l'Évangile est un livre toujours vivant et toujours vécu, à la fin de ce lamentable xviii^e siècle, aussi bien qu'aux époques les plus brillantes de nos 19 siècles catholiques.

Chaque verset de cet Évangile immortel se traduit sans cesse par des actes dans la société religieuse ; il s'épanouit en fleurs et en fruits de sainteté, dans la vie, dans les luttes et dans la mort des héros chrétiens.

(1) *De Virginitibus*, Lib. 1, cap. 11, p. 190, Edit. Migne.

(2) *Purpurata est universa terra sanguine martyrum. Mortes sanctorum factæ sunt crassitudo terræ. Ornata Ecclesiæ memoria martyrum.* S. Aug. T. iv, pp. 1829 et 1590, Edit. Migne.

Nulle part les maximes du livre divin ne revivent avec plus d'éclat et dans une intensité plus saisissante que dans ce touchant martyrologe de la Vendée. C'est surtout l'Évangile de la passion de Jésus-Christ, qui est mis en scène et dramatisé par nos martyrs, qui s'anime et qui revit dans les souffrances, dans les supplices, dans la résignation tranquille et invincible des prêtres, des nobles, des paysans, des vieillards, des femmes, des jeunes filles et des enfants.

Et en étudiant chaque page de cette histoire sanglante, nos lecteurs verront une fois de plus comment l'Église catholique est inébranlable sur le rocher où son divin fondateur l'a bâtie. Du haut de son trône invulnérable, elle voit avec tristesse mais sans crainte se heurter à ses pieds les flots tumultueux des passions humaines et les assauts continus de toutes les puissances conjurées du monde et de l'enfer.

Comme Jésus-Christ son auteur, l'Église est patiente parce qu'elle est immortelle. Comme lui, elle a le privilège de vaincre par la douleur et de triompher par la mort. C'est là l'empreinte de la main de Dieu sur elle, empreinte qui défie toute contrefaçon dans les sociétés que le temps fait périr : *divina nec imitabilis tessera*.

C'est une des leçons que nous aimons à recueillir des Actes de nos héros de la foi.

« La Révolution française, écrivait Joseph de Maistre, est avant tout une grande et solennelle épreuve de la force propre et de la *divinité* du christianisme. Privé de tous ses appuis terrestres, combattu à outrance, il vivra par cette force intime, et du même coup s'affirmera *divin* ».

« Le Christ commande, il règne, il est vainqueur (1) » dans son Église toujours persécutée et toujours triomphante.

Mais avec ces vives leçons de doctrine, la jeune Vendée viendra respirer encore un souffle d'héroïsme sur les tombes de ces martyrs qui sont ses ancêtres.

Car ces morts que la Révolution croyait anéantir, sont pleins de vie dans le sein de Dieu (2) ; ils parlent toujours et nous

(1) *Considérations sur la France*, p. 61, Édit. de Bruxelles.

(2) *Visi sunt oculis insipientium mori ; illi autem sunt in pace. Sap.* III, 2, 3.

— *Defunctus adhuc loquitur, Heb.* XI. 4.

couvrent de la puissance de leurs prières, de leurs mérites et de leur patronage.

Par eux, la Vendée d'autrefois est toujours vivante et présente devant la Vendée d'aujourd'hui.

Après les effroyables boucheries des colonnes infernales, la Convention croyait pouvoir dire avec Westermann : « Il n'y a plus de Vendée ; elle est morte sous notre sabre. J'ai écrasé ses femmes et ses enfants sous les pieds de mes chevaux. Je n'ai pas un prisonnier à me reprocher ; j'ai tout exterminé. »

Mais ces cadavres qui jonchaient le sol étaient les reliques des *témoins* de la foi : et voici que la vie sort de leurs tombeaux et se répand tout autour, comme une atmosphère salubre, qui enveloppe et qui régénère leur postérité.

L'enseignement unanime des Docteurs nous en donne l'assurance, et l'expérience de nos 19 siècles de catholicisme l'a prouvé : c'est le sang des martyrs qui féconde les déserts et qui fait lever dans l'Église les moissons splendides (1).

C'est qu'en effet « Dieu ne laisse jamais perdre une goutte de nos sueurs, pas plus qu'une goutte de sa rosée (2). »

Combien sont plus précieuses devant lui les gouttes du sang répandu pour sa cause !

Dieu a suivi du regard la Vendée, à chaque pas de sa voie douloureuse ; il a recueilli une à une, comme des perles étincelantes, toutes les sueurs de son front et toutes les larmes de ses yeux (3), avec tout le sang qui a coulé de ses saintes blessures. Il a tout consigné dans le trésor des indulgences et des bienfaits qu'il réserve aux générations futures.

Ces victimes de la *Terreur*, qui nous présentent le tableau d'un si cruel et si lugubre passé, sont désormais pour nous le patrimoine sacré dont nous sommes le plus fiers. Le culte de leur mémoire et la contemplation pieuse des exemples qu'elles nous ont laissés, seront l'une de nos meilleures forces dans le présent, une de nos plus fermes espérances dans l'avenir (4).

(1) Quid est factum de tot mortibus martyrum, nisi ut tanquam irrigata terra sanguine testium Christi, pullularet ubique seges Ecclesiæ. Augus. T. iv, p. 1829. *Édit. Migne.*

(2) OZANAM.

(3) Posuisti lacrymas meas in conspectu tuo, ps. 45.

(4) Fortitudo gentium triumphus est martyrum, et nos in eorum gloria superbi sumus. S. JÉROME, T. iv, p. 601. *Édit. Migne.*

« En voyant sur nos têtes cette nuée éblouissante de *témoins*, de patrons et de célestes amis, nous marcherons d'un pas plus rapide et plus vaillant vers le but suprême qui nous est proposé, les regards toujours fixés sur Jésus, le Roi des martyrs, qui, en vue des joies triomphantes qui l'attendaient au ciel, a subi la mort de la croix, en a bravé les tourments ignominieux, et par son supplice, est monté s'asseoir à la droite de Dieu son Père (1). »

En face des persécutions hypocrites, de l'indifférence ou des lâchetés contemporaines, nous aimerons à retremper nos âmes et à raviver l'esprit de notre baptême dans les religieux et héroïques souvenirs de notre Vendée antique. Nous garderons une sainte et patriotique fierté de sa foi indomptable, des immenses douleurs qu'elle a supportées pour la défendre et pour la confesser en face des bourreaux.

Nous conserverons dans nos cœurs le respect, l'amour et l'orgueil de sa grande et navrante histoire. Nous en serons fiers, comme l'était saint Ambroise de son Martyrologe milanais.

« Nous avons à nous des légions de martyrs, s'écriait-il ; *ecce nos populos martyrum possidemus!* Que notre patrie se réjouisse d'avoir été la mère de tant de célestes soldats et la nourrice de si hautes vertus.

« Et dans l'auréole radieuse de ces saints martyrisés qui sont nos compatriotes, vénérons la grandeur et la majesté de notre foi (2). »

C'est par son martyre que la Vendée de 1793 est entrée dans sa gloire. Et la beauté sublime de son martyrologe nous permet de lui appliquer la parole célèbre par laquelle on caractérisait une royale infortune : « *Les malheurs de la Vendée sont montés si haut qu'ils sont devenus une des gloires de la France et du monde catholique.* »

(1) *Heb. XII. 1, 2.*

(2) S. AMBROISE, T. IV, p. 716. *Édit. Migne.*



LE
MARTYRE DE LA VENDÉE
PENDANT LA RÉVOLUTION

CHAPITRE PREMIER



L'HÉROÏSME EN VENDÉE PENDANT LA
RÉVOLUTION.

Pour avoir des martyrs, il faut avoir des héros.

Des héros ! la Vendée en avait des légions, légions obscures et inconscientes, déjà formées à la grande école de la foi catholique, si profondément enracinée dans le cœur et dans les habitudes religieuses des populations vendéennes.

Mais les périls de cette horrible époque de la Terreur contribuèrent, pour une large part, à tremper les courages, en les sollicitant sans cesse à tous les genres de dévouement.

Un souffle d'héroïsme chrétien et comme un vent de Pentecôte semblait passer sur ce peuple et pénétrer toutes les âmes, âmes de prêtres, de femmes, d'enfants et de soldats.

La Vendée tout entière était soulevée par l'élan de cet enthousiasme pieux, et l'on eût dit que l'héroïsme des

anciens martyrs lui était passé dans les veines et dans le sang.

Cette fièvre de sublime courage se révélait chaque jour dans une foule de héros de tout rang et de tout âge, souvent cachés dans les ombres de la vie privée, mais aussi dignes des admirations de l'histoire que les champions armés de la foi, sur les champs de bataille de Chemillé, de Cholet et de Torfou.

Les traits que nous allons grouper dans ce premier chapitre sont comme une première révélation de l'âme de la Vendée pendant la période révolutionnaire, et ses *héros* nous aideront à mieux comprendre ses *martyrs*.

I

L'HÉROÏSME DES SOLDATS

Nous l'avons vu, c'est pour la défense de sa foi que la Vendée avait pris les armes, et l'héroïsme de ses soldats, en s'élevant à la hauteur de la cause sacrée dont ils étaient les défenseurs, s'élevait sans effort et d'un premier élan jusqu'à la hauteur du martyr.

En lisant les émouvants récits de la mort de Cathelineau, de Bonchamp, de Lescure, de d'Elbée, de Marigny, de Stofflet, de Charette et de tant d'autres, nous respirons le même parfum d'édification qui s'exale du martyr de la légion Thébaine.

Le prince de Talmont lui-même trouvait sur l'échafaud cette grandeur surhumaine, qui n'a rien d'égal dans l'antiquité profane.

On l'accablait de questions captieuses, afin de lui arracher des révélations compromettantes pour ses compagnons d'armes. Un de ses juges, Esnue-Lavallée, lui fait entrevoir la mort s'il reste muet, et sa grâce, comme récompense de ses aveux.

Talmont le regarde avec mépris :

— Fais ton métier, dit-il à cet homme ; moi, j'ai fait mon devoir.

Quelques jours après, Talmont voyait l'échafaud dressé à Laval, devant la porte principale du château de ses ancêtres.

Le jeune prince, le front haut et calme, en montait les degrés et mettait sa tête sous le couperet, en murmurant une dernière prière.

Il avait 28 ans.

Dans ces vaillants cœurs de soldats, on trouvait souvent les délicates tendresses et le dévouement d'un cœur de mère.

Après le désastre du Mans, Stofflet rencontrait sur sa route une vendéenne blessée, qui tenait son petit enfant dans ses bras.

— Général, oh ! sauvez mon fils, lui crie cette mère aux abois.

Stofflet arrête le galop de son cheval, prend l'enfant et l'emporte enveloppé dans les plis d'un drapeau.

Le lendemain, il le rendait sain et sauf à la mère.

Dans l'affreuse déroute qui suivit la défaite de Savenay, le **général** en second de l'artillerie, Pérault, blessé au pied, suivait à cheval le prince de Talmont dans sa retraite.

Il aperçoit sur son chemin une femme mourante, une mère, tenant sa toute jeune fille couchée sur son sein.

D'une voix expirante, d'un regard presque éteint, elle supplie l'officier d'avoir pitié de son enfant.

Le cavalier met pied à terre, charge en croupe la petite orpheline et s'enfuit à travers la campagne, avec ce doux et charmant fardeau.

Arrêté à Ernée, Pérault se dénonce lui-même devant le général Beaufort, qui s'engage, sur l'honneur, à le sauver avec l'orpheline que le vendéen venait d'adopter.

Mais le Comité révolutionnaire d'Ernée est d'un autre avis. Il déclare par un procès-verbal *« qu'il n'a jamais eu*

le plaisir de voir fusiller de royalistes », et qu'il exige que ce spectacle lui soit offert dans la circonstance.

On signifie au général de se mettre à genoux et de se laisser bander les yeux.

— Non, dit Pérault, je sais affronter la mort, et je n'ai qu'un regret en quittant la vie, c'est de voir des Français transformés en assassins.

Et le noble soldat mourait victime de son dévouement à une si touchante infortune.

*
* *

A la dernière étape avant d'arriver sous les remparts de Nantes, un vieux paysan, mortellement blessé, paraissait se disputer vivement avec un jeune homme, auquel il présentait un fusil, que celui-ci refusait.

On demande la cause de cette altercation.

— C'est mon fils, répond le vieux soldat ; il veut rester près de moi pour me soigner, et moi j'exige qu'il aille se battre. Je n'ai pas besoin de lui, puisque je vais mourir ; son devoir est d'aller au feu.

On supplia le blessé de permettre au jeune homme de rester près de son père. Il n'y voulut jamais consentir.

Le lendemain, quand le vieillard était près d'expirer, on vint lui annoncer que son fils avait été tué dans l'assaut de la ville.

— Vous voyez bien que j'avais raison, dit le moribond, d'un air calme et souriant : « Si mon fils ne m'eût obéi, il n'aurait pas eu l'honneur de mourir pour son Dieu et pour son roi (1) ».

C'est le Spartiate, qui a reçu la trempée du baptême et de l'héroïsme chrétien.

(1) AUGUSTE JOHANNET, T. I, p. 106.

II

L'HÉROÏSME DES PRÊTRES

Presque toutes les pages de ce livre vont nous montrer l'héroïsme des prêtres de la Vendée.

Nous devons en citer ici quelques traits, pour qu'il n'y ait pas de lacune choquante dans ce chapitre sur l'héroïsme vendéen pendant la Terreur.

Au cours de l'été de 1794, l'abbé Boisdron, vicaire de Saint-Pierre de Cholet, déguisé en paysan, revenait de visiter ses malades, et suivait un sentier détourné, lorsque tout à coup il rencontre trois soldats républicains.

Sa démarche, son air, la dignité de son extérieur trahissaient quelque peu, sous son déguisement grossier, le caractère auguste dont il était revêtu.

— Tu es un calotin, lui dirent les Bleus.

— Un calotin ! répond-il, je ne sais ce que c'est.

— Tu es prêtre.

— Oui, je suis prêtre.

— Fais ton acte de contrition.

Et en même temps, les trois soldats le mettent en joue.

Mais les trois fusils ratent.

Les républicains recommencent ; les fusils ratent une seconde fois.

Les patriotes, émerveillés et peut-être épouvantés d'une chose si étrange, laissent passer le prêtre, si miraculeusement préservé.

L'abbé Boisdron avait invoqué son ange gardien qui, jusque-là, comme il aimait à le dire, l'avait toujours protégé (1).

Je suis prêtre ! l'intrépide franchise de cet aveu devant

(1) DENIAU, T. IV, page 498.

les bourreaux révolutionnaires, c'était la sentence de mort, avec le mérite et la gloire du martyr.

Et cet aveu, nous le trouvons, comme une profession de foi continue, dans la conduite et sur les lèvres du clergé vendéen.

Dans l'horreur de cette mêlée sanglante, qui suivit le désastre de Savenay, on pouvait voir un vieillard, un aveugle, mené par la main d'un enfant.

— Qui mènes-tu là ? crient les hussards de la République à ce jeune guide.

— C'est un pauvre paysan aveugle, répond l'enfant.

— Non, Messieurs, reprend le vieillard ; *je suis prêtre !* Je suis l'abbé Javelot, supérieur des missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre. Oh ! la belle couronne que celle du martyr ! Frappez !

Les hussards, vaincus par une pareille grandeur d'âme, reculent devant la majesté de ce prêtre, et s'éloignent, muets d'admiration⁽¹⁾.

L'historien n'est pas étonné de rencontrer cette sublimité de courage dans un fils du Père de Montfort : il sait que le nom des missionnaires et des religieuses de Saint-Laurent brille d'un éclat tout particulier dans les pages les plus glorieuses du martyrologe de la Vendée.

Un jour, on vient apprendre au supérieur des deux communautés, le Père Supiot, que les royalistes conduisaient hors du bourg de Saint-Laurent 14 prisonniers de guerre, qu'ils allaient fusiller.

Le vénérable supérieur court au lieu de l'exécution, se jette au-devant des Vendéens, et demande grâce pour les captifs.

On lui répond que les lois de la guerre sont inexorables et qu'elles exigent la mort des prisonniers. « C'est un devoir rigoureux de représailles, s'écrient les soldats. Ils ont tué nos compagnons d'armes ; ils doivent périr. »

(1) BOURNISEAUX, T. III, page 274.

— Eh bien ! Messieurs, leur dit alors le courageux vieillard, en se plaçant devant les condamnés, puisque je ne puis sauver la vie à mes frères, qui sont aussi les vôtres, je veux mourir avec eux ; tirez sur moi.

A ces mots, les armes tombent des mains des exécuteurs et ils pardonnent.

L'apôtre de la charité conduit alors les 14 républicains au presbytère, leur procure tous les secours dont ils ont besoin, et les renvoie, confondus d'admiration et de reconnaissance pour le prêtre qui vient de leur sauver la vie.

III

L'HÉROÏSME DES VENDÉENNES

Cet héroïsme des soldats et des prêtres, nous le retrouvons sous les formes les plus variées, dans un grand nombre de Vendéennes : religieuses, humbles paysannes ou femmes du grand monde. Il éclate dans les détails de la vie commune, dans les prisons, sur l'échafaud et jusque sur les champs de bataille, comme à Torfou et à Dol (1).

Nos lecteurs aimeront à voir ici rassemblés, comme dans un tableau, quelques traits qui vont peindre à leurs yeux la grandeur d'âmes des femmes de la Vendée, à cette époque de foi robuste et indomptable.

Au mois de février 1793, une colonne républicaine envahissait le bourg de Saint-Laurent-sur-Sèvre, et pénétrait dans la maison-mère des *Filles de la Sagesse*.

Attirés par l'appât du pillage, plusieurs soldats se précipitent dans la chapelle et dans la sacristie.

Un de ces misérables va droit à une statue de la sainte Vierge et tire son sabre pour lui abattre la tête.

(1) V. *La Vendée militaire*, pages 109 et 158.

La sœur Saint-Jean-Chrysostôme, qui l'avait suivi, lui crie d'une voix forte et énergique : — Malheureux ! que fais-tu ? Veux-tu laisser ma mère !

A ces mots, l'icônoclaste demeure immobile. Il avait donné un premier coup à la sainte image ; il n'eut pas l'audace d'en donner un second.

Quand les républicains eurent quitté la chapelle, la sœur Dosithée s'y rendit pour faire amende honorable au Dieu de l'Eucharistie, des outrages qu'il venait de recevoir.

Elle s'était placée dans un coin et priaît avec ferveur, quand elle vit entrer un soldat, plus impie encore que les autres, qui s'avance jusqu'au tabernacle, l'enfonce avec son sabre, s'empare du ciboire où sont contenues les hosties consacrées et s'enfuit du côté du jardin.

La sœur Dosithée se lève et se met à sa poursuite en criant : « Citoyen, rends-moi mon Maître ; rends-moi mon Dieu. »

Le profanateur, épouvanté par ces cris répétés, jette le ciboire dans le fossé qui formait la clôture du jardin.

La religieuse y descend et se met à genoux en présence du Saint Sacrement si indignement profané.

Une petite fille du bourg venant à passer par là, sœur Dosithée l'appelle et la charge d'avertir la communauté de l'horrible sacrilège qui vient d'être commis.

Le Père Supiot, retiré dans une ferme voisine, est informé. Revêtu d'un surplis et d'une étole, il va prendre le saint ciboire, l'emporte avec lui et peut ainsi donner un asile convenable au Dieu caché, que les séides de la Révolution française jetaient dans la boue d'un fossé (1).

*
* *

Comme il est sublime, dans sa naïve simplicité, le

(1) V. *Histoire de la Congrég. des Filles de la Sagesse.*

Dans ses *Mémoires*, Monseigneur de Beauregard raconte le même fait, avec quelques variantes, p. 76.

dévoûment de cette humble femme de chambre, qui sauve la vie de sa maîtresse, en acceptant de mourir à sa place, donnant ainsi, sans qu'elle s'en doute, l'exemple de l'héroïsme dans la pratique de la charité évangélique ! *Majorem hâc dilectionem nemo habet ; Le comble de la charité, c'est de mourir pour ceux qu'on aime* (1).

Madame la vicomtesse de Lépinay avait été détenue avec cette pauvre fille de la campagne, dans une des prisons de Nantes.

La femme de chambre entend un jour un officier républicain qui dit à la noble prisonnière :

— Madame, restez-là ; je vais revenir ; je vous couvrirai de mon manteau et je vous sauverai.

L'officier revient en effet, et par mégarde il jette le manteau sur la servante.

— « Vous vous trompez, Monsieur, dit l'héroïque et généreuse paysanne : voilà Madame de Lépinay : *moi, je ne suis rien* ».

Et elle suivit les bourreaux au lieu du supplice.

Après la déroute de Cholet, une jeune fille de 17 ans, Marie Papin, de Tiffauges, portait un jour des vivres à deux soldats vendéens, blessés.

Elle est surprise en route par les Bleus, qui l'arrêtent.

— C'est à des brigands cachés non loin d'ici, lui disent-ils, que tu portes ces vivres ? Tu vas nous indiquer leur cachette.

— Non, jamais, répond avec énergie la jeune Vendéenne.

— Tu refuses ! alors tu vas être fusillée sur l'heure.

— Je consens à mourir, dit-elle, avec une simple et sublime fermeté ; mais je ne trahirai pas des malheureux.

Les républicains furieux la saisissent, l'attachent à un tronc d'arbre, la frappent à coups de sabre, en lui promettant la vie si elle veut livrer son secret.

(1) JOAN. XV, 13.

Pendant cette torture, la jeune martyre, les yeux levés au ciel, récite à haute voix sa prière.

Cette attitude de l'angélique victime aurait attendri des cannibales.

Elle ne fit qu'exciter la cruauté sauvage des patriotes. Après avoir criblé la jeune fille d'horribles blessures, ils coupèrent son cadavre en morceaux (1).

*
* *

N'avons nous pas une gracieuse Jeanne d'Arc vendéenne, dans cette jeune Robin de Courlay, qui après avoir communiqué, courait se ranger parmi les soldats de Lescure, le 14 septembre 1793, et se faisait tuer pour la défense de la foi, à la bataille de Thouars ?

*
* *

Après l'échec de Nantes, une autre jeune Vendéenne rencontrait un officier de l'armée catholique, Martin Bodinière, et lui demandait des nouvelles de son frère, qui avait pris part à ce siège malheureux.

Bodinière ne répond pas, et la sœur comprend que son frère avait succombé.

— Ah ! s'écrie-t-elle alors, mon pauvre frère Joseph est mort ; mais j'espère qu'il est mort en brave ?

L'officier lui dit que Joseph avait été tué sur sa pièce de canon.

— Puisqu'il est mort ainsi pour sa foi, reprend l'héroïque enfant, je vais à l'église rendre grâce à Dieu.

Le patriotisme farouche de Lacédémone pâlit une fois encore devant l'héroïsme chrétien de ces Vendéennes (2).

(1) BOURNISEAUX, T. III, p. 317. — GULLON, T. IV, p. 187. — *Les paysans Vendéens*, par le Cte DE CHABOT, p. 24.

(2) THÉODORE MURET, T. I, p. 228. « Je tiens le fait, dit cet auteur, de Martin Bodinière lui-même. »

*
**

De l'étroite fenêtre de sa prison, Madame de la Roche-Saint-André voyait conduire ses fils à l'échafaud.

Elle se cramponne aux barreaux, et passant à moitié la tête à travers la grille, elle leur crie :

— Courage, mes enfants, courage ! Mourez en Vendéens !

Cette mère trouvait dans son cœur et dans sa foi les accents surhumains dont la mère des Machabées étonnait le monde antique, et les accents plus divins encore de tant d'autres mères chrétiennes, de Félicité à Rome, de Symphorose à Tibur, de Perpétue à Carthage, de cette noble gallo-romaine, criant, du haut des remparts d'Autun, au jeune martyr Symphorien : « Courage ! mon fils, courage ! regarde le ciel qui s'ouvre sur ta tête. »

Madame de la Biliais, condamnée à mort avec ses filles, remercie les juges de ne l'avoir point séparée de ses enfants, et obtient d'eux de mourir la dernière. Elle voulait être assurée que la peur ne ferait pas fléchir les victimes. Les voir exécutées sous ses yeux lui était moins cruel que de les laisser après elle au milieu des impies ; et quand vint son tour, elle bénissait Dieu qui lui conservait ses enfants par la mort.

*
**

L'histoire de l'Église nous offre-t-elle quelque chose de plus héroïque et de plus touchant que cette jeune mère, Madame Neveu, qui attend la mort dans les cachots de Laval, et qui couvre de ses larmes le nouveau-né qu'elle presse dans ses bras ?

— Tu pleures, lui dit le médecin de la prison. Comment supporteras-tu la vue de l'échafaud ?

— Aujourd'hui, répond-elle, comme la jeune martyre de Carthage, Félicité, aujourd'hui je cède à la nature, mais

sur l'échafaud, j'aurai avec moi mon Dieu pour soutenir ma faiblesse.

Enfin, on vient lui annoncer que c'est l'heure de son supplice.

Elle veut emporter son enfant jusqu'au pied de la guillotine.

Avant d'en monter les degrés, elle serre une dernière fois le petit orphelin sur son cœur, dans un long et ineffable embrassement ; puis, elle gravit d'un pas ferme le terrible escalier.

Le bourreau lui-même s'attendrit et s'humanise à la vue de cette héroïne, qui unit dans son âme tant de force à tant de tendresse.

Il veut lui enlever son châle, pour que l'exécution soit plus prompte et moins douloureuse.

— Non, Monsieur, dit-elle ; j'aime mieux souffrir davantage et n'être pas découverte.

C'est en achevant ces mots, dignes des Agnès et des Cécile, qu'elle reçut le coup de mort.

*
**

Pendant que la Grande Armée s'avancait vers Laval, une vingtaine de républicains venaient surprendre et saisir dans sa ferme un brave paysan d'Izernay, Vandangeon, et le conduisaient dans une des prisons de Cholet.

Sa fille aînée le suivit, et, sentinelle de la piété filiale, elle passait les jours et les nuits à la porte du cachot.

Les Bleus lui dirent un jour qu'on rendrait la liberté à son père, si elle acceptait d'entendre la messe d'un intrus.

— La vie de mon père m'est bien chère, répond-elle ; mais je ne puis consentir à ce que vous exigez. Cependant, avant de prendre un parti, je veux avoir l'avis du prisonnier.

Le vieillard lui déclare que la mort pour la justice est le

plus grand des bonheurs, et que l'apostasie est le plus grand des crimes.

A force d'importunités et de larmes, cette Antigone chrétienne obtint la faveur d'être emprisonnée avec son père.

Dans ce cachot fétide, elle resta pendant un mois à côté du captif, et au moyen d'une corde passée à son cou, elle soutenait les lourdes chaînes qui meurtrissaient les bras et les jambes du détenu.

L'héroïque jeune fille finit par attendrir le cœur des cruels patriotes, et Vandangeon fut mis en liberté.

*
**

Voici une simple paysanne du Pin, près de Châtillon, qui semble réunir en elle tous les genres d'héroïsme déjà signalés dans ces douces physionomies de femmes, que nous venons d'esquisser.

Le 25 janvier 1794, le commandant de la première colonne infernale, Grignon, arrivait dans la paroisse du Pin.

Une vingtaine d'habitants s'étaient portés à sa rencontre, le suppliant de ne pas brûler leurs maisons et d'accepter le repas qu'ils ont préparé pour lui et pour ses troupes.

Grignon se met à table.

Après avoir copieusement diné, il ordonne d'attacher ses hôtes avec des cordes.

On les traîne dans un champ voisin, et sur un signe de l'atroce général, les Bleus les tuent à coups de sabre et de baïonnette.

Pendant cette boucherie, une mère, la femme Tricot, était là, tenant dans ses bras son tout jeune enfant encore à la mamelle.

L'enfant est égorgé sur le cœur de sa mère, qui voit en même temps massacrer sous ses yeux son père, son beau-

père, sa sœur et sa belle-sœur, son mari et un fils de 18 ans, récemment arrivé de la campagne d'Outre-Loire.

Durant le massacre, cette femme n'avait cessé d'exhorter les victimes à subir la mort pour l'amour de Jésus-Christ.

— Songez, leur crie-t-elle, songez que votre Dieu est mort sur la croix, et votre roi sur l'échafaud.

Elle semblait implorer le même sort pour elle-même ; mais Grignon préféra la condamner à survivre.

Après cet horrible carnage, quand les bourreaux se sont éloignés, l'admirable chrétienne, couverte du sang des siens, ensevelit de ses propres mains les cadavres mutilés de son mari, de ses enfants et de toute cette glorieuse famille de martyrs (1).

*
* * *

Dans cette galerie déjà longue et très incomplète de portraits de nos héroïnes, nous devons une place à l'épouse de Chantebel, *le héros du catéchisme*.

Pendant la Terreur, comme nous le voyons souvent à d'autres époques de l'histoire, l'héroïsme des hommes s'inspirait souvent de l'héroïsme des femmes.

Un jour, les persécuteurs révolutionnaires entraient dans le village du Chêne, près de Martigné. On leur avait dit qu'ils trouveraient là un certain fermier, nommé Chantebel, ennemi déclaré de la République.

Les républicains entrent dans la chaumière du paysan, y découvrent un catéchisme et s'en emparent.

Mais, d'une main rapide et vigoureuse, le fermier leur arrache le précieux petit livre, et déclare qu'il ne consentira jamais à s'en dessaisir.

On traîne Chantebel à Martigné, devant le Comité révolutionnaire.

(1) V. CRÉTINEAU-JOLY, T. II, p. 43.

Sa femme l'y accompagne et l'encourage à tenir ferme dans sa foi.

Le Comité condamne l'opiniâtre paysan à livrer son catéchisme sur la place publique, et à le brûler en présence de tous les patriotes.

— Mon catéchisme est bon, répond le vaillant chrétien. Brûlez-moi plutôt moi-même ; je veux vivre ou mourir avec mon catéchisme.

On entraîne Chantebel dans les rues, et la populace le poursuit de ses huées impies et féroces.

Sa femme est constamment à ses côtés et ne cesse de lui crier à haute voix : — Tiens bon, Chantebel ; reste ferme : c'est pour le bon Dieu.

Il tient si ferme, en effet, que les persécuteurs ne peuvent en avoir raison, et finissent par le lâcher.

Toujours suivi et félicité par sa courageuse compagne, le Vendéen revient dans son village en triomphateur, portant dans ses mains son catéchisme, dont il se fait comme un trophée de sa victoire.

Chantebel tenait à son catéchisme comme la Vendée tout entière tenait à sa religion, à ses prêtres et à son Dieu.

IV

L'HÉROÏSME DES ENFANTS

Dans cette atmosphère d'enthousiasme religieux, tous les courages s'exaltaient ; les âmes grandissaient vite et les enfants eux-mêmes, sous l'influence des exemples qu'ils avaient sous les yeux, semblaient jouer à l'héroïsme.

L'auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire* témoigne son admiration « de leur présence d'esprit toute vendéenne (1). »

(1) V. CRÉTINEAU-JOLY, T. II, chapitre II.

« Chose étonnante, dit un autre historien, dans tout le cours de cette guerre, il n'y a pas d'exemple qu'un seul proscrit ait été livré par l'indiscrétion d'un enfant (1). »

Passons d'abord comme une revue rapide de nos *petits soldats*.

Avec les exploits de nos Bayards précoces, on pourrait composer une sorte d'épopée, merveilleuse et charmante.

Nous avons déjà parlé du jeune tambour Gourdon, dit Crouston, des Gardes, enfant de 15 ans, qui fit la guerre « monté sur son petit cheval blanc, et qui savait l'art d'enlever à la baguette les troupes qu'il semblait commander (2). »

Nous avons dit quelques-uns des faits d'armes de ce petit chevalier de Mondyon, « que les ennemis devaient prendre pour un *petit lapin*, et tirer avec de la cendrée, disaient les dames en plaisantant, mais qui était un *fameux lapin*, disaient les paysans, en le voyant sur le champ de bataille (3).

De ces tout jeunes chevaliers, on aurait pu former une légion dans l'armée catholique.

*
* *

En 1794, à la suite d'une escarmouche livrée par Pierre Cathelineau, frère de l'illustre généralissime, un enfant de 15 ans, Paul Vandangeon, d'Izernay, digne frère de Jacques Vandangeon, dit le sabreur, se trouva tout à coup assailli par un officier de hussards.

— Rends-toi ou tu es mort, lui cria l'officier.

— Me rendre ! jamais ! répond le jeune et intrépide enfant.

(1) M. DE BREM, *Histoire populaire*, page 127.

(2) *La Vendée militaire*, page 61.

(3) V. BOURNISEAUX, T. III, page 214.

Et en même temps, faisant feu de sa carabine, il terrasse son agresseur, s'empare de son cheval, monte en selle, et au grand galop de sa monture, s'en va trouver Charette.

— Moutard, lui dit le général, où as-tu pris ce beau cheval de bataille ?

— Mon général, répond l'enfant, j'ai tué un officier des Bleus, et maintenant je viens me battre avec vous.

Charette le félicita chaudement et l'admit dans sa troupe (1).

*
* *

Sur une humble tombe du cimetière de Legé, on lit l'épithaphe suivante :

Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'aïeux (2).

C'est l'épithaphe d'un soldat vendéen, de Louis Lecauvreur, qui fut d'abord l'illustre palefrenier de Charette.

Il avait alors 16 ans.

Voici son premier fait d'armes.

Il venait d'apprendre que le général, engagé contre l'ennemi, courait un sérieux danger.

L'enfant saisit à l'instant un mauvais sabre et un pistolet, saute sur l'un des meilleurs chevaux de son maître, et s'élançe, ventre à terre, du côté du combat.

Il ne rentra pas le soir.

Charette, qui était de retour au quartier, apprend la sortie belliqueuse de Louis, malgré la défense formelle qu'il lui avait souvent réitérée, de ne pas paraître sur le champ de bataille.

Le général furieux lui réservait une terrible semonce.

Mais le lendemain, il voit son jeune écuyer revenir au galop, chargé d'un équipement complet, portant un guidon

(1) Témoignage de l'abbé Vandangeon, petit-fils de Paul Vandangeon.

(2) WALSH, *Lettres vendéennes*, page 307.

de la République, menant en laisse un superbe cheval qu'il avait pris, et les vêtements ensanglantés.

Il sent sa colère vaincue par la fière attitude du jeune soldat.

— Eh bien ! enfant, lui dit-il, en lui tendant la main, puisque tu brûles de te battre, tu en auras désormais la permission ; tu as fait tes preuves.

Voici l'exploit de l'intrépide palefrenier. Il avait rencontré l'ennemi au moment où les Bleus prenaient la fuite, et il s'était lancé à la poursuite d'un officier.

Celui-ci se retourne soudain et tire à bout portant.

— Enfant que tu es, lui crie-t-il, retourne garder tes moutons.

— Et toi, reprend le jeune Vendéen, va-t'en chez le diable, puisque tu ne sers pas le bon Dieu.

Et d'un bras vigoureux, il fait sauter le crâne à son adversaire, s'empare de ses armes, de son guidon tricolore, de son cheval, et retourne au galop porter à Charette ces dépouilles opimes.

*
**

Quelques jours avant la troisième bataille de Luçon, un enfant se présentait, un pistolet à la main, devant l'état-major de l'armée vendéenne, réunie au camp de l'Oie.

Il demande à s'enrôler pour la défense de la religion et du roi.

— Mais qui es-tu ? lui demandent les chefs.

— Je suis le jeune Du Chafault, répond-il ; je me suis échappé du château de ma mère, et je viens joindre ici mon frère, qui est soldat dans vos rangs. Il est blessé d'une balle, qui lui a traversé le bras. Je veux servir comme lui dans l'armée catholique et royale.

Les généraux le renvoyèrent à sa mère ; mais quelques

mois plus tard, il reparaisait dans l'armée, et il y servit avec son frère aîné.

Il avait 11 ans.

*
* *

La veille du combat du Pont-Charrault, en 1793, Victor Monneréau, de Saint-Fulgent, âgé de 16 ans, s'était posté dans un chemin creux, non loin du pont, avec 29 de ses camarades.

Une trentaine de cavaliers ennemis s'engagent en bon ordre sur le pont et débouchent dans le chemin creux occupé par la petite troupe que commandait Victor.

Sans crier *qui vive*, les jeunes soldats s'élancent sur les patriotes.

Un combat terrible s'engage.

Pas un des cavaliers républicains ne put échapper.

Victor et ses compagnons amenèrent en triomphe, au camp de Charette, les chevaux et les dépouilles des ennemis.

Comme la Bretagne, la Vendée avait son *combat des Trente* ; et les vainqueurs étaient des enfants.

*
* *

A la prise de Vihiers, le 3 juin 1793, au plus vif de la lutte, un enfant de Coron, âgé de 14 ans, se trouvait soudain, dans un étroit passage, en face d'un hussard, qui fond sur lui le sabre à la main.

L'enfant attend le cavalier de pied ferme, et quand il voit son adversaire à portée de son arme, il fait feu sur lui et l'étend raide mort à ses pieds.

Il n'était armé que d'un petit fusil de chasse.

L'enfant de Coron ne nous remet-il pas sous les yeux, l'incomparable scène biblique du jeune David, terrassant avec sa fronde de berger le géant philistin Goliath ?



Plaçons ici un dernier fait d'armes, d'un intérêt plus piquant encore peut-être, où nos jeunes chevaliers de la cause catholique nous apparaissent sur le champ de bataille en costume d'enfants de chœur.

C'était au plus fort de la Terreur, au mois de janvier 1794.

Un officier républicain, qui commandait le camp de Chiché, apprenant qu'une messe doit se célébrer dans le prieuré de Breuil-Chaussée, envoie 40 hussards pour dissiper cette assemblée antipatriotique.

MM. de Richeteau et de Feu, les chefs de l'affaire des Moulins-Cornet, s'étaient placés en sentinelles au haut du clocher, pendant la célébration du saint sacrifice.

Au milieu de l'office, apercevant les hussards qui s'avançaient sur la route de Bressuire, ils poussent le cri d'alarme.

La panique s'empare aussitôt des femmes et des enfants, qui s'enfuient de tous côtés.

Le prêtre reste seul à l'autel, s'abandonnant au sort que la Providence lui réserve.

MM. de Richeteau et de Feu descendent précipitamment du clocher pour saisir leurs fusils à deux coups, qu'ils avaient laissés au bas de l'escalier, et s'élancer à la rencontre de l'ennemi.

Mais déjà les deux enfants de chœur, dont l'un, Alexis des Nouhes, n'avait que 11 ans, s'étaient emparés de ces armes, et revêtus encore de leurs surplis, ils s'étaient embusqués derrière le mur de clôture du cimetière, en face de la route suivie par le détachement républicain.

A l'arrivée des hussards, les deux enfants déchargent en même temps les quatre coups de leurs fusils.

Les hussards épouvantés, se croyant tombés dans une embuscade, tournent bride et s'enfuient, au grand galop de leurs chevaux.

Les deux petits choristes, soldats improvisés, sont acclamés par toute l'assemblée, dont ils sont proclamés les sauveurs (1).

*
* *

A côté de ces jeunes Bayards, la Vendée pouvait aussi montrer avec fierté ses jeunes d'Assas, héroïques sentinelles, qui savaient mourir pour sauver l'armée.

Un jour, près de la Châtagnèraie, un détachement de la division Huché, rencontrait un petit paysan, âgé de dix ans à peine, qui était posté, comme une sentinelle avancée, sur la lisière d'un bois.

On l'interroge et on lui demande quelle direction devait prendre l'armée vendéenne.

L'enfant sourit et répond : « Quand même je vous le dirais, vous ne me croiriez pas. »

On le menace ; on le frappe à coups de baïonnette ; on lui promet la vie, s'il veut répondre aux questions qu'on lui fait.

L'enfant garde un silence intrépide.

Et on le tue.

*
* *

Un autre enfant d'une douzaine d'années, est un jour arrêté par une patrouille *civique*, au moment où il portait quelques provisions à un prêtre caché.

— Où vas-tu avec ce panier ? lui dit un républicain.

Le petit paysan se trouble d'abord ; il tremble et balbutie.

— Dis-nous la vérité, petit brigand, ou je te fais fusiller, lui crie le patriote, d'une voix menaçante.

Le pauvre enfant se débat ; il hésite ; mais tout à coup il se ressaisit, fait un grand signe de croix et dit :

(1) *Notes manuscrites d'ALEXIS DES NOUCHES, de Saint-Fulgent.*

— Tuez-moi ; faites de mon corps ce que vous voudrez ; mais, j'en prends la sainte Vierge à témoin, je ne répondrai pas aux questions que vous me faites.

C'est en vain que les gardes nationaux le menacent et lui appliquent la pointe de leurs baïonnettes sur la poitrine : le petit Vendéen demeure impassible et inébranlable.

La furie révolutionnaire désarma devant l'implacable courage de cet enfant.

*
* *

Louis de la Paumelière avait 6 ans quand il se dévoua pour sauver la vie de sa mère, de sa tante, Madame de Cambourg, et des six enfants que celle-ci entraînait avec elle, dans sa fuite devant les révolutionnaires.

Cette famille de proscrits errait autour du château du Lavouër.

Elle fut surprise par un escadron de hussards, qui battaient le pays, avec ordre de faire main basse sur tout ce qui tomberait à la portée de leur sabre.

Un officier s'élança au galop, pour saisir ces malheureuses femmes et leurs enfants.

Le jeune Louis court se jeter à genoux devant le cheval du républicain.

Les mains jointes, il supplie le cavalier d'épargner ces femmes, ces enfants, d'épargner sa mère.

Et pendant que l'enfant suppliait ainsi, dans une attitude et d'une voix qui pouvaient attendrir un cœur de tigre, son petit frère, âgé de deux ans, couvrait de ses bras, comme pour la défendre, la tête de la nourrice qui le portait à son cou.

— Non, s'écrie l'officier, touché jusqu'aux larmes, je ne puis résister à ces enfants.

Sauvez-vous, dit-il aux femmes, sauvez-vous, et surtout cachez-vous bien.

La férocité des persécuteurs était encore une fois

vaincue, vaincue par l'héroïsme armé de tous les charmes de l'innocence.

*
* *

On sait que plus de 600 enfants furent les victimes de Carrier, dans les noyades de Nantes.

Deux jeunes orphelins, Auguste Piet, de Beaurepaire, âgé de 9 ans, et sa sœur Sophie, qui n'en avait que 8, étaient sur le point d'être jetés à la Loire.

Touchés de compassion et d'un tendre intérêt pour Sophie, les bourreaux ont résolu de la sauver.

— Sauverez-vous aussi mon petit frère ? leur dit-elle.

— Non, répondent brutalement ces hommes ; nous voulons te sauver seule.

— Eh bien ! noyez-moi avec Auguste, reprend-elle : car maman nous a dit de ne jamais nous séparer.

Emerveillés d'une telle grandeur d'âme dans une enfant de 8 ans, les terribles ministres de Carrier rendirent la liberté au frère et à la sœur.

Une dame de la halle se chargea de Sophie, et une voisine prit Auguste à son service.

Sophie devint plus tard Madame de Lusignan.

Est-ce que le dévouement de la jeune fille pour son frère ne lui méritait pas cet honneur de porter un des plus beaux noms de France ?

*
* *

Est-il moins héroïque, cet enfant de 7 ans que sa mère serait dans ses bras, pour le soustraire à la rage des égorgés, et qui, se mettant la main devant les yeux, criait au bourreau : « Je vous en prie, citoyen, dépêchez-vous de me faire mourir le premier ; je ne veux pas voir tuer ma mère ? (1) ».

(1) CRÉTINEAU-JOLY, T. II, page 154.

Quel tableau ravissant sous le pinceau d'un grand maître !

*
* *

Enfin, voici deux derniers traits, où l'âme des jeunes héros s'élève jusqu'au suprême courage et à la gloire des martyrs.

Quatre paysans vendéens venaient d'être condamnés à mourir sur l'échafaud, à Chantonnay.

L'un d'eux, un tout jeune homme, presque un enfant, obtient la faveur d'être exécuté le dernier.

Couvert du sang de ses compagnons, qu'il avait encouragés jusqu'à la fin, il demande à parler au peuple avant de mourir.

Dans un langage inculte, mais plein d'une éloquence saisissante, il adjure les témoins de son supplice de ne pas suivre le parti de ceux qui font la guerre à Dieu.

— Sachez, leur dit-il, que le sang des justes crie vengeance, et que la foudre du ciel tombera sur la tête de leurs persécuteurs.

Puis, avec un visage calme et recueilli, le jeune martyr fait le signe de la croix et présente avec fermeté sa tête au bourreau (1).

*
* *

En 1794, une des colonnes infernales, dans ses sanglantes chevauchées, rencontrait aux Grands-Champs de la Rousselière, sur la commune de Tessoualle, une jeune fille, Madeleine Barbault, qui fuyait à travers la campagne avec son frère et sa sœur, tous deux en bas âge.

Un des massacreurs les atteint et décharge un coup de sabre sur la tête de la plus jeune sœur, mais l'enfant est préservée par l'épaisseur de son bonnet.

(1) *Notes du comte de LA BOUTETIÈRE, Paris, 1869.*

Madeleine, prenant alors son frère et sa sœur par la main, se met à genoux avec eux devant les bourreaux, et ôte sa coiffure, pour recevoir plus sûrement le coup de mort.

— Tu es donc prête à mourir ? lui dit un des soldats.

— Oui, je suis prête, répond-elle avec fermeté.

— Alors, fais ton acte de contrition.

— Je l'ai fait.

— Tu n'as donc pas peur ?

— Non, frappe.

Le révolutionnaire, stupéfait d'un pareil courage dans cette jeune fille, lui laisse la vie sauve et la fait prisonnière.

On veut la conduire à Saumur ; mais elle ne consent à quitter le pays qu'à la condition d'emmener avec elle ce frère et cette sœur, que son héroïsme venait de sauver.

V

L'HÉROÏSME DE LA CLÉMENTICE ET DU PARDON CHEZ LES VENDEËNS, PENDANT LA TERREUR

« *Pardonnez à vos ennemis et faites du bien à ceux qui vous persécutent.* »

La pratique de ce sublime précepte de la charité chrétienne jette un incomparable éclat sur toutes les pages de l'histoire de la persécution des terroristes en Vendée.

On connaît déjà les exemples illustres donnés par Bibard, d'Elbée, Lescure et Bonchamp (1).

Nous terminons ce chapitre de l'héroïsme vendéen pendant la *Terreur* par quelques traits qui, pour être moins célèbres, n'en sont pas moins dignes de notre admiration.

(1) V. *La Vendée militaire*, pp. 36, 73, 116, 128, 129.

*
* *

Au plus fort de la tourmente révolutionnaire, Henri Gouraud, sieur de la Gémaubretière, dans la commune de Beaurepaire, donnait asile en même temps à un prêtre et à un soldat républicain, qu'il avait ramassé tout sanglant sur le champ de bataille.

Il fut sur le point d'être le martyr de sa magnanime hospitalité.

Un jour, les Bleus viennent cerner son logis, réclamant la tête du seigneur de la Gémaubretière. Déjà les fusils étaient braqués contre sa poitrine, lorsqu'un cri se fait entendre :

— Grâce, grâce pour cet homme ; ne tuez pas celui qui m'a sauvé la vie.

C'était le soldat républicain qui intervenait pour sauver son bienfaiteur.

A ces mots, la bande est désarmée et acclame la charité généreuse du Vendéen (1).

*
* *

Pierre Cathelineau, un des frères du généralissime, avait laissé à Izermay 17 prisonniers républicains, qu'on venait de parquer dans une chambre basse du presbytère.

A la nouvelle de cette capture, une foule de femmes et d'enfants s'assemblent autour des captifs, et des cris furieux se font entendre :

— Voilà les assassins de nos maris, de nos fils et de nos frères ! A mort les bourreaux ! Qu'on les fusille !

(1) Cet Henri Gouraud appartenait à la famille qui porta successivement les noms de *Gouraud de la Guibonnière*, de la *Proustière*, de la *Bonnellière* et de la *Gémaubretière*.

Né en 1770, il avait épousé, pendant la Terreur, Marie-Anne Lumineau. Son alliance fut bénie par un prêtre catholique, sous une loge de feuillage, dans l'un des fourrés de la forêt du Parc. Un rameau de houx servit de goupillon.

On était sur le point de les passer par les armes.

Tout à coup on voit accourir un jeune paysan d'Izernay ; c'est Jacques Vandangeon, dit le *Sabreur*, dont le père avait été récemment fusillé par les Bleus.

Il s'élançe sur le seuil de la porte.

— Que voulez-vous faire ? s'écrie-t-il ; vous voulez tuer ces hommes ? Et ne savez-vous pas qu'un prisonnier est chose sacrée ? Je les prends sous ma garde.

Et alors tirant son sabre et le brandissant sur sa tête :

— Si quelqu'un, dit-il, veut toucher à ces captifs, qui sont peut-être les meurtriers de mon père, il faudra qu'il me passe sur le corps.

Devant cette noble et énergique attitude du jeune paysan, toutes les colères s'apaisent.

— Il a raison, s'écrie la foule.

Et par un élan unanime de générosité, tout le monde pardonne ; et on distribue aux prisonniers du pain et des vêtements (1).

*
* *

L'héroïsme de la clémence et du pardon ! nous pouvons en présenter ici comme une personnification vivante dans la suave et angélique physionomie d'une religieuse, la sœur Agnès, de la Congrégation des *Filles de la Sagesse*.

Le père de la sœur Agnès avait été fermier du marquis de la Rochejacquelein.

A l'aide de ses économies, il avait acheté, près de Châtillon, une petite gentilhommière, appelée le *Logis-de-Bel-Air*. Il était connu dans le pays sous le nom de *Grand-Pierre*, vrai type de l'honnête homme, du parfait Vendéen et du chrétien de la vieille roche.

L'aîné de ses fils fut un prêtre pieux et fervent.

(1) CRÉTINEAU-JOLY, T. I, p. 303.

Les deux cadets, Louis et Jean, prirent les armes avec leur père, en 1793, et donnèrent leur sang pour la grande cause religieuse que défendait la Vendée.

Geneviève, la plus jeune de ses trois filles, entra dans la Congrégation des *Filles de la Sagesse*, et prit le voile sous le nom de sœur Agnès.

Après avoir pillé le couvent et massacré un certain nombre de religieuses, les républicains emmenèrent à Cholet deux ou trois sœurs, pour soigner les malades et les blessés de leur hôpital. Sœur Agnès fut de ce nombre.

Un soir, les sœurs Agnès et Victorien étaient occupées dans la pharmacie à préparer des remèdes, lorsqu'elles crurent entendre une voix plaintive, mêlée aux sifflements d'une bise glaciale, qui ébranlait la fenêtre. Ce gémissement semblait venir d'une ruelle qui longeait l'hôpital.

— C'est peut-être un homme qui se meurt, dit sœur Agnès ; il faut voir.

Les deux religieuses se hâtent d'entr'ouvrir la porte ; elles regardent. Un homme était là, assis le long de la muraille, la tête appuyée sur ses deux mains.

La nuit était sombre, de grands nuages noirs couvraient l'horizon ; la ruelle était déserte.

La sœur Agnès prend une lanterne et s'approche de cet homme.

— Que faites-vous là, mon ami ? lui dit-elle ; êtes-vous malade ?

C'était un soldat blessé. Il lève péniblement la tête, et se tourne à demi du côté de la sœur.

En ce moment, la lumière de la lanterne donnait en plein sur le visage du soldat.

La religieuse pousse un cri.

— Mon Dieu ! mon Dieu ! s'écrie-t-elle, c'est Jean, c'est mon frère ! Quoi ! c'est donc toi, mon frère bien-aimé !

— Oui, c'est moi, répond Jean, d'une voix mourante ; ma sœur, ma chère sœur, que je suis heureux de te voir ! mais je suis blessé, blessé à mort !

Le pauvre blessé ne pouvait se tenir debout. Les deux vaillantes filles le soulèvent et le portent sur un lit.

Il avait été frappé en pleine poitrine, et ses vêtements étaient inondés de sang.

Sœur Agnès, les yeux pleins de larmes, regardait son frère.

Celui-ci, serrant dans ses mains crispées la main de sa sœur :

— Je savais que tu étais ici, lui dit-il, d'une voix presque éteinte... J'étais avec Monsieur Henri, près de Cholet ; j'ai voulu te voir. Arrivé dans la rue de l'hôpital, j'ai rencontré un Bleu, qui, sans rien dire, m'a tiré un coup de fusil dans la poitrine. Je suis tombé. Le soldat me croyant mort, m'a pris ma montre, à laquelle était attachée la médaille de sainte Radégonde que tu m'avais donnée... Revenu à moi, j'ai pu me traîner sur les mains et sur les genoux jusqu'à l'hôpital. La lumière de la fenêtre m'a guidé.

Après un moment de repos, Jean reprit :

— Je vais mourir, puisque le bon Dieu le veut ; mais je suis content ; j'ai pu te voir, ma chère Geneviève... Ne me plains pas ; ce matin, j'ai fait mes dévotions... Je pardonne à cet homme. Je vais rejoindre notre mère et notre sœur aînée... Prie pour moi... Je ne t'oublierai pas au ciel... Mon père... mon bon frère prêtre... mon frère Louis... ma sœur Françoise... dis-leur aussi...

Le jeune Vendéen se tut. Ses mains glacées erraient autour de lui, pendant que ses yeux à demi voilés demeuraient fixés sur sa sœur, qui sanglotait et qui priait.

Ses lèvres s'agitèrent de nouveau ; on l'entendit murmurer les saints noms de Jésus et de Marie ; puis il rendit à Dieu sa belle âme.

Sœur Agnès se jette à genoux. « O mon Dieu, dit-elle, cette croix est bien lourde ! donnez-moi la force de la porter par amour pour vous. O Jésus, ô Marie, donnez-moi la grâce de mourir avec les sentiments de mon frère, en vraie Fille de la Sagesse. »

Le lendemain, on déposa dans un humble cercueil, le corps du soldat vendéen, revêtu de son uniforme, avec son chapelet autour du cou, et l'image du Sacré-Cœur sur la poitrine.

On l'enterra dans la fosse commune, pêle-mêle avec les cadavres des patriotes.

Le jour même, sur le soir, on amenait à l'hôpital plusieurs républicains blessés.

Pendant que sœur Agnès examinait la blessure de l'un d'eux, elle aperçoit entre ses mains une montre, à laquelle était attachée une médaille de sainte Radégonde.

Cet homme était bien le meurtrier de Jean. Et en effet, quelques instants après, il se vantait à l'un de ses camarades d'avoir tué un brigand et de lui avoir pris sa montre.

Sœur Agnès se sentit défaillir, et souffrit, dans une minute, toutes les angoisses de l'agonie.

Mais quand le chirurgien lui dit : « Voulez-vous m'aider à nouer cette bande ? », la Vendéenne et la religieuse se retrouva ; la nature était vaincue par la charité.

Le lendemain, les Vendéens prenaient Cholet, et on les disait exaspérés par la cruauté des massacres que les patriotes avaient commis à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Sœur Agnès craignait pour ses malades et ses blessés de terribles représailles.

En ce moment, deux républicains, se trainant avec peine, cherchaient à sortir de l'hôpital, et l'un d'eux est le meurtrier de ce frère bien-aimé qu'elle vient d'ensevelir.

— Il est trop tard pour fuir, leur dit-elle ; rentrez, nous allons vous sauver.

Et s'adressant à ses compagnes, elle leur dit : « Pour l'amour de Dieu, mes chères sœurs, sauvons ces hommes. Faisons-les changer de vêtements ; nous cacherons leurs uniformes et on ne pourra pas les reconnaître.

Le plan de sœur Agnès fut immédiatement accepté et mis à exécution.

Tous les malades furent sauvés.

L'héroïne de la *clémence et du pardon* suivit l'expédition d'Outre-Loire.

Elle mourut trois jours après la bataille de Savenay. Elle avait été recueillie par une pieuse femme, qui lui fit creuser une fosse sur un tertre, en face de la Loire.

Une petite croix fut plantée sur la tombe solitaire de la vierge chrétienne.

On dit que des faveurs spirituelles et temporelles ont été obtenues par son intercession.

L'humble croix qui dominait le tertre se voyait encore longtemps après la Révolution.

On l'appelait dans le pays la *Croix de la Sainte* (1).

(1) V. la *Notice sur la sœur Agnès*, par le P. FONTENEAU.



CHAPITRE II



LES PRÉLUDES DE LA PERSÉCUTION, DE 1790 A 1791.
— LES INTRUS. — L'ÉVÊQUE CONSTITUTIONNEL
RODRIGUE. — LES PREMIERS PRÊTRES VEN-
DÉENS EMPRISONNÉS POUR LA FOI.

I

LOIS DE PERSÉCUTION ET PREMIERS MASSACRES

« *Avant tout, il faut dé catholiciser la France* », s'écriait l'un des initiateurs et des promoteurs les plus puissants de la Révolution française, Mirabeau.

Il exprimait ainsi, avec autant de cynisme que de vérité, la doctrine, le programme et le mot d'ordre fidèlement suivis par la persécution révolutionnaire, dont nos *martyrs vendéens* furent les invincibles et glorieuses victimes.

Et l'arme formidable que la franc-maçonnerie mit aux mains de la Révolution, pour réaliser cet infernal dessein, fut la *Constitution civile du clergé*, votée par l'Assemblée Constituante, le 12 juillet 1790.

Cette constitution, condamnée par deux brefs de Pie VI⁽¹⁾, avait la prétention monstrueuse d'anéantir la suprématie

(1) Pie VI, dans ces deux brefs, l'un du 40 mars 1791, l'autre du 13 avril de la même année, dénonçait à tout le clergé et à tous les fidèles de France, la *Constitution civile du clergé* comme *hérétique, schismatique, sacrilège* et *subversive* des droits du Saint-Siège.

du Saint-Siège, et de lui substituer un pouvoir purement civil et démocratique.

Elle usurpait, au profit de l'État, le droit divin et inaliénable de la papauté, en décrétant que les évêques et les curés seraient choisis par le corps électoral, avec défense de recourir au Souverain Pontife, pour qu'il eût à confirmer cette élection par l'institution canonique.

Elle organisait le presbytérianisme, en donnant aux curés le droit de choisir leurs vicaires en dehors de toute intervention de l'autorité épiscopale.

Enfin, bouleversant toutes les circonscriptions diocésaines et paroissiales, elle supprimait un grand nombre de paroisses, et réduisait les 135 diocèses français à 83 diocèses, dont elle identifiait le territoire avec celui des 83 départements.

C'était la Révolution de 1789, avec son orgueilleuse *déclaration des droits de l'homme* contre les *droits de Dieu*, qui prétendait légalement s'introduire et s'installer dans l'Église de France.

En exigeant (1) le serment de fidélité à cette constitution hérétique et schismatique, le pouvoir révolutionnaire imposait au clergé français l'apostasie, et il ouvrait ainsi l'ère de la persécution et du martyre.

Le refus du serment était bien une profession de foi catholique.

Plus de 50.000 prêtres sur 60.000 le refusèrent, et un grand nombre des prêtres *jureurs* ou *assermentés* réparèrent un moment de faiblesse ou de surprise par une courageuse rétractation.

Le département de la Vendée eut la gloire de compter jusqu'à 196 de ces intrépides *réfractaires* au serment sacrilège, et presque tous ceux qui l'avaient prêté le rétractèrent (2).

(1) Décrets du 20 mars, du 15 avril et du 24 juillet 1790.

(2) B. FILLON, *Recherches historiques et archéologiques, sur Fontenay-le-Comte*, T. 1, page 348.

La Révolution venait de rencontrer devant elle ces prodigieux adversaires dont saint Cyprien disait : « On peut les tuer, on ne pourra jamais les vaincre (1). »

Mais une fois engagée dans cette lutte furieuse, elle ne recula plus, et chaque jour elle marquait les pas de sa marche en avant par la violence de ses décrets et par la brutale cruauté de ses actes.

Dès le 13 février 1790, l'Assemblée Nationale avait supprimé les vœux monastiques et tous les ordres religieux (2).

Le 30 janvier 1791, une loi frappait de suspension tous les prêtres réfractaires.

Le 26 du mois d'août 1792, l'Assemblée Législative (3) décrétait « que tous les ecclésiastiques assujettis au serment et qui ne l'ont pas prêté, ou qui l'ont rétracté et qui persistent dans leur rétractation, seront tenus de sortir, sous les huit jours, des limites du district et du département de leur résidence, et dans la quinzaine, hors du royaume.

« Passé ce délai de quinze jours, les ecclésiastiques non assermentés qui n'auraient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guyane française (4). »

Mais bientôt les actes dépassèrent la cruauté de ces arrêts persécuteurs, et le dimanche, 2 septembre 1792, les bourreaux révolutionnaires massacrèrent au couvent des Carmes, dans les prisons de Saint-Firmin, de l'Abbaye et de la Force 217 ecclésiastiques.

Parmi les 114 victimes de la prison des Carmes, la Vendée comptait un martyr, le diacre Augustin-Robert de

(1) Le 9 octobre 1791, le rapport fait à l'Assemblée Législative par les commissaires Gallois et Gensonné établissait que la prestation du serment « fut, pour la Vendée, la première cause des troubles ».

« Dans l'Ouest, dit Jules Simon, tout le monde était pour les *réfractaires*, et les considérait comme des martyrs. »

(2) Le 18 août 1792, l'Assemblée Nationale confirmait le décret du 13 février 1790, en interdisant le port de tout costume religieux.

(3) L'Assemblée Législative succédait à l'Assemblée Constituante le 30 septembre 1791.

(4) *Moniteur, séances du 23 et du 26 août 1792.* — DUVERGIER, *lois et décrets*, T. IV, page 423.

Lézardière, étudiant en théologie au séminaire de Saint-Sulpice.

Nous lisons dans l'un des articles du procès de béatification de ces premiers martyrs de la Révolution française : « C'est la vérité qu'Augustin-Robert de Lézardière, du diocèse de Luçon, était diacre au séminaire de Saint-Sulpice, où il achevait ses études de théologie. Le 15 août, il fut arrêté à Issy et incarcéré comme diacre dans la maison des Carmes. Lorsque vint l'heure du martyre, il se porta avec enthousiasme au-devant de ses bourreaux, et mourut pour la foi, le 2 septembre 1792 (1).

Cette journée, de si honteuse mémoire pour la Révolution, est un des jours les plus glorieux de l'Église de France. Ce que les actes des martyrs des premiers siècles, dit un historien, nous racontent de leur héroïsme, les murs du couvent des Carmes le racontent de ces victimes vénérables qui les ont arrosés de leur sang. Ce fut le même courage à confesser la foi, la même fermeté en face de la mort, la même générosité envers les bourreaux, et par-dessus tout, une simplicité, un abandon, un oubli de soi, qui n'appartient qu'aux vrais martyrs (2).

« Des témoins oculaires ont dit leur sérénité, en les voyant marcher à la mort, selon l'expression du commissaire Violette, *avec autant d'allégresse et de gaieté que s'ils étaient allés à la noce* (3). »

Dès ses premières séances, la Convention, plus *satanique* encore que les deux assemblées précédentes, se ruait à l'œuvre de démolition sacrilège du catholicisme en France, et ne cessa de s'y acharner avec une frénésie dont

(1) *Évêques et prêtres martyrisés à Paris, aux journées de septembre 1792 ; Articles du procès de béatification*, p. 134. — *Témoignage de l'abbé MÉCHINET*, qui avait échappé au massacre : V. *Histoire de l'Église Santone*, par l'abbé BRIAND, T. III, pp. 44-64.

(2) JAGER, *Histoire de l'Église catholique en France*, T. XIX, p. 525.

(3) BARDET, *Relation manuscrite*, citée par BARRUEL, *Histoire du clergé pendant la Révolution*, Edit. de Londres, 1801, T. II, p. 97.

il n'est guère d'exemple dans l'histoire des persécutions (1).

Le 23 avril 1793, elle ouvrait la persécution sanglante contre tous les prêtres fidèles, en prononçant la peine de mort, appliquée dans les 24 heures, à tout déporté qui rentrerait en France.

C'est à cette même date qu'elle organisa le *Tribunal révolutionnaire* et le *Comité de Salut public*.

L'aspect de ce tribunal étrange donnait l'idée et l'impression d'un Conseil tenu par des Canaques, en présence des victimes dont ils ont faim.

Les juges étaient ordinairement coiffés de bonnets rouges surmontés de panaches couleur de sang. Un large cimeterre pendait à leur côté. Deux pistolets étaient suspendus à leur ceinture, et sur leur poitrine, une petite hache, bijou maçonnique, descendait en forme de décoration chevaleresque.

Les accusés étaient conduits par des gardes nationaux, qui les présentaient aux juges, en disant : *C'est un prêtre*.

Les juges touchaient alors leur petite hache, sans rien dire, ou répondaient : *A mort* (2).

Enfin, le 10 novembre 1793, la Convention décrétait l'abolition du culte catholique, et le remplaçait, dans toutes les églises du royaume, par le culte de la *déesse Raison*.

A ce culte nouveau, elle donnait un nouveau calendrier, calendrier grotesque autant qu'impie, qui supprimait la semaine, le dimanche, les fêtes de l'Église, l'ère chrétienne ; dédiait chacun des jours de l'année aux instruments aratoires, aux plantes, aux animaux, et datait les actes publics, non plus de la naissance de Jésus-Christ, mais de l'ère révolutionnaire, *l'an II de la République une et indivisible* (3).

(1) La Convention tint sa 1^{re} séance le 21 septembre 1792.

(2) *Les prêtres et les religieux déportés sur les côtes et dans les îles de la Charente*, par l'abbé MANSEAU, T. I, p. 100.

(3) Ce calendrier républicain, divisé en 12 mois, de 3 décades et de 30 jours chacun, et en cinq ou six jours supplémentaires, appelés *sans-cultotides*, partait du 22 septembre 1792.

II

CRIS D'ALARME DES PASTEURS DES AMES

Sous les coups multipliés de cette législation infernale et de ces agressions impies contre la religion de leurs ancêtres, les Vendéens avaient senti cette douloureuse et sainte indignation qui fit la *Vendée militaire*.

Mais en face de la persécution qui menace, les pasteurs des âmes préparaient les confesseurs de la foi et la *Vendée des martyrs*.

Comme le pilote qui met son navire en garde aux premiers sifflements de la tempête et aux grondements lointains de l'orage, le clergé ne cessait de pousser le cri d'alarme et d'inculquer à tous la recommandation du Maître : « *Soyez prêts et fidèles jusqu'à la mort.* »

Le 6 janvier 1790, le Père Micquignon, supérieur général des *Missionnaires de la Compagnie de Marie* et des *Filles de la Sagesse*, recommandait à celles-ci « de veiller sur le dépôt précieux de la foi, principe de toutes les autres bonnes œuvres et fondement de leurs espérances. »

« Oui, sans doute, mes très chères filles, écrivait-il, le premier choc vous trouvera inébranlables ; vous direz généreusement : Allons et mourons avec Jésus-Christ.

« Mais ce que j'ai lieu de redouter, ce sont les atteintes que pourront, à la longue, donner à votre foi les rapports indispensables avec un monde si pervers.

« Ah ! mes chères filles, plutôt tout perdre aujourd'hui, biens, santé, réputation, que de perdre la foi.

« Plutôt vous voir périr et ensevelies dans une commune ruine, avec tant d'ordres illustres, victimes de leur fidélité. »

Puis, comme moyen de rester fidèles à leur foi, il leur recommande un inviolable attachement à l'Église romaine et au Pape.

Il termine en disant : « Par votre foi, vous brillerez comme des flambeaux parmi les gens du monde, et vous les forcerez à rendre hommage à la religion et à votre saint état. »

Les *Filles de la Sagesse* n'oublièrent pas ces touchantes recommandations. Leur courage à garder le dépôt de la foi catholique ne se démentit jamais, dans les prisons et sous le glaive des bourreaux.

C'est l'époque de la Terreur qui nous fournit les pages les plus belles et les plus édifiantes de leur histoire ⁽¹⁾.

« Restez invinciblement attachés à la véritable Église, dont le Souverain Pontife est le chef, disaient les prédicateurs. Les jours d'épreuve passeront comme tant d'autres. D'ailleurs, nous resterons avec vous. Le pasteur ne quittera son troupeau que par la force des baïonnettes. »

A Luçon, au mois de mai 1791, le jeune Louis-Marie Baudouin, vicaire de son frère, Martin Baudouin, présentait aux enfants qu'il préparait à la première communion un saisissant tableau des malheurs qui menaçaient la France, les encourageant à persévérer dans la foi, et à tout sacrifier pour rester fidèles à l'Église catholique.

Au jour de la première communion, les deux frères prirent tour à tour la parole, s'adressant tantôt aux enfants, tantôt à leurs pères et à leurs mères, les conjurant de rester inébranlables au milieu des épreuves redoutables qui les attendaient ⁽²⁾.

Le 31 mai 1791, André Brumauld de Beauregard, le futur martyr, alors théologal et vicaire général de Luçon ⁽³⁾, envoyait aux principaux curés du diocèse une lettre circulaire, pour leur recommander de prémunir leurs

(1) *Histoire de la Congrégation de la Sagesse*, par le R. P. FONTENEAU, pp. 126-130.

(2) *Vie du R. P. Baudouin*, T. 1, p. 24.

(3) Monseigneur de Mercy siégeait alors à l'Assemblée Constituante. Il s'exila en Suisse après l'expiration de son mandat, et ne revint plus à Luçon.

fidèles contre toute communication avec les pasteurs schismatiques, dans les églises où les *intrus* s'étaient installés.

« Pour éviter un si grand mal, écrivait-il, les curés sentirent la nécessité de s'assurer d'un local, où ils pourront exercer leurs fonctions, et réunir leurs paroissiens. Une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne, des vases d'étain suffiront pour célébrer les saints mystères. Les catacombes furent le berceau de notre sainte religion. »

III

LES INTRUS

C'est en effet l'époque où les prêtres assermentés s'emparaient des églises paroissiales, à l'exclusion des vrais et légitimes pasteurs. C'était le schisme qui s'installait par la force des baïonnettes, à la place de la religion orthodoxe.

François-Ambroise Rodrigue ⁽¹⁾, curé prieur du Fougeré, élu évêque constitutionnel de la Vendée, le 1^{er} mai 1791, faisait le surlendemain son entrée solennelle à Fontenay. Cette mascarade nous est ainsi racontée par un témoin oculaire ⁽²⁾.

« Le 3 mai 1791, à 10 heures, la municipalité de Fontenay-le-Comte se rend à l'Hôtel-de-Ville. Elle y reçoit une

(1) Rodrigue était né à Nantes, le 10 décembre 1730. Reçu bachelier en théologie, il entra chez les Sulpiciens. En 1772, il était desservant de la Crosnière, petite paroisse aujourd'hui supprimée et réunie à celle de Beauvoir-sur-Mer. Le 1^{er} mai 1791, il fut nommé évêque constitutionnel de la Vendée par une assemblée électorale tenue à Fontenay, et reçut sacrilègement l'onction épiscopale, le 29 mai de la même année. Il abdiqua le 6 décembre 1793, devint président de l'administration centrale de Luçon, puis juge au tribunal de Fontenay, en avril 1797. — En 1800, il fut nommé président du tribunal et directeur du jury de l'arrondissement de Montaigu. Il mourut à Nantes, le 8 décembre 1813, sans avoir renoncé au schisme.

(2) *Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution*. — *Revue du Bas-Poitou*, décembre 1889, p. 383.

députation des électeurs du département, l'invitant à assister à la proclamation de Rodrigue, curé du Fougeré, et qui venait d'arriver.

« Les officiers municipaux et autres corps constitués, se rendent alors à Notre-Dame, pour assister à cette cérémonie.

« Le nouveau prélat, en bottes fortes, la soutane retroussée, un bâton à la main, suivi d'un domestique tenant un cheval fort maigre, sur lequel étaient attachées des *bougettes*, venait d'arriver à la barrière de Nantes.

« Moulin de la Vineuse, vice-président de la Société populaire, lui porte alors la parole, au nom des patriotes présents, et lui dépeint les maux qu'engendre le fanatisme en Vendée.

« Pour toute réponse, Rodrigue secoue la tête, hausse les épaules et se remet en selle pour gagner une hôtellerie, où le cortège le suit.

« Sur les 11 heures, l'évêque constitutionnel s'est rendu à Notre-Dame, accompagné de plusieurs électeurs. Il a été reçu à la porte principale, où Quéneau, l'un des commissaires, lui a adressé un compliment, auquel le prélat a répondu.

« Dans le chœur, Goupilleau de Montaigu lui en a adressé un autre, auquel Rodrigue a fait également réponse.

« Ayant ensuite déclaré accepter les fonctions auxquelles il venait d'être appelé, il a été proclamé par le président, au bruit des tambours, des salves d'artillerie et du carillon des cloches.

« Un *Te Deum* a ensuite été chanté, et la grand'messe célébrée en présence d'une foule immense.

« Après la cérémonie, Rodrigue a été conduit à l'auberge de la *Coupe d'or*, par un détachement de gardes nationaux et quelques électeurs. Peu après, la municipalité a été lui rendre visite. Le maire lui a fait une allocution, à laquelle il a répondu. Dans la soirée, les amis de la Constitution l'invitèrent à un banquet auquel il assista,

placé entre Goupilleau de Montaigu et Moulin, vice-président de la Société.

« Les convives se rendirent ensuite au club, auquel Rodrigue se fit affilier, et où il occupa une place d'honneur auprès du président. »

Les catholiques de Fontenay ne pouvaient pas s'y méprendre ; à ces allures de démagogue grotesque et ridicule, ils ont reconnu le larron qui entre dans la bergerie, en forçant la porte du bercaïl.

Son installation dans la cathédrale de Luçon eut lieu le 12 juin 1791, malgré l'énergique protestation de la population luçonnaise.

Pendant qu'il se rendait à l'église, accompagné de la force armée, le jeune Louis-Marie Baudouin fit parvenir à l'intrus un billet contenant ces paroles du Sauveur au traître Judas : *Ad quid venisti? Que viens-tu faire ici?*

Rodrigue avait toutes les audaces et les impudeurs de son rôle : il ne fut point arrêté par ce mot terrible et continua sa marche.

L'abbé Baudouin lui envoie un second billet, où il complétait le texte sacré : *Juda, osculo Filium hominis tradis! Judas, c'est par un baiser que tu trahis le Fils de l'homme!*

L'apostat lut cette parole redoutable : comme les grands criminels, il semblait qu'il avalât sa sentence, et voulut consommer son intrusion sacrilège.

Presque tout le clergé vendéen, attaché du fond des entrailles au Saint-Siège, centre de l'unité catholique, refusa toute communication avec l'évêque constitutionnel. Les deux Messieurs Baudouin lui refusèrent l'entrée du presbytère.

Le jeune abbé Louis-Marie fut, un jour, mis en présence du loup qui avait forcé la clôture de la bergerie.

On vint l'avertir qu'un malade, près de mourir, le demandait à l'hospice. Le pieux vicaire y court ; mais il avait été devancé par Rodrigue, qu'il trouve au chevet du

moribond. Saisi d'une sainte indignation à la vue de l'apostat : « Quoi ! vous ici ! s'écrie-t-il : vous ne pouvez, sans sacrilège, administrer aucun sacrement, et il ne sera pas dit que vous aurez profané les choses saintes en ma présence.

Cette scène fait penser à Joad en face de Mathan, dans l'*Athalie* de Racine.

Les paroles du jeune prêtre furent comme un coup de foudre pour l'intrus. Il sortit confondu, mais la rage dans le cœur.

IV

LES PREMIERS PRÊTRES VENDÉENS EMPRISONNÉS POUR LA FOI

A cette époque, la haine des patriotes contre le clergé réfractaire fut encore activée par les commissaires nationaux Gallois et Gensonné. Ils étaient accompagnés du général Dumouriez, qui, donnant carrière au plus fougueux *patriotisme*, se couvrit la tête du bonnet rouge, dansa sous les halles de Luçon avec la populace, et fit tous ses efforts pour attirer les rigueurs de la République sur la Vendée (1).

Le 11 juin 1791, la municipalité luçonnaise fit fermer l'église paroissiale de Saint-Mathurin, ordonnant au curé de transporter les vases sacrés à la cathédrale et d'y célébrer désormais la messe.

Sur le refus de Monsieur Baudouin, le procureur de la commune requit l'abbé Gaudin, ex-oratorien, *vicaire épiscopal constitutionnel* de la Vendée, d'opérer cette translation, de faire fermer les portes de la *ci-devant église paroissiale* et d'en déposer les clefs au greffe de la municipalité (2).

Dès le lendemain, la commune prit un arrêté, défendant

(1) *Vie de Monseigneur de Beauregard*, p. 45.

(2) *Archives municipales de Luçon*.

à tout prêtre non assermenté de remplir aucune fonction ecclésiastique, et fit signifier copie de sa délibération *au sieur Baudouin*.

Le curé et le vicaire de Luçon n'en continuèrent pas moins à dire la messe dans les chapelles, et l'évêque constitutionnel en fit une information judiciaire (1).

V

LES PREMIÈRES VICTIMES DE LA PERSÉCUTION

Pour la noble fermeté de leur attitude en face du prélat schismatique, ces deux saints prêtres eurent l'honneur d'attirer sur eux les premières violences de la persécution en Vendée (2).

Louis-Marie surtout avait fixé sur lui l'attention et la surveillance du pouvoir révolutionnaire, et il eut le privilège d'être le premier prêtre du diocèse incarcéré pour la foi.

Dès le mois de janvier 1794, il s'était désigné lui-même aux sévices des persécuteurs, en accompagnant son refus de serment de la protestation la plus énergique. Les magistrats devant lesquels il comparaisait en furent irrités, et quelques-uns témoignèrent leur colère par d'affreux blasphèmes.

— Messieurs, leur dit le jeune vicaire de Luçon, d'un ton animé, je vois bien que, si vous eussiez fait parti du tribunal qui condamna Jésus-Christ à mort, vous auriez confirmé la sentence.

— Oui, certes, répondit l'un d'eux ; ceux qui le condamnèrent étaient dans la légalité.

Quelques jours après son entrevue avec Rodrigue, à

(1) *Archives de la Vendée. — Revue du Bas-Poitou*, 4^e livr., 1897, p. 387.

(2) *Archives départ. de la Vendée. — Revue du Bas-Poitou*, 4^e livr., 1897, p. 389.

l'hôpital, Louis-Marie Baudouin fut arrêté et conduit au corps de garde, où il passa la nuit.

« Oh ! que cette nuit me parut longue ! écrivait-il. Jamais je n'avais entendu tant de blasphèmes ni tant d'horreurs. Ma présence excitait sans doute la fureur des malheureux qui me gardaient. Dans cette nuit affreuse, je pus me faire une idée de ce que notre bon Sauveur eut à endurer de la part d'une tourbe impie et furieuse, pendant la nuit de sa Passion. »

Le lendemain, après lui avoir infligé de nouveaux outrages, on l'emmena à Fontenay, où il est emprisonné.

C'est de là qu'il écrivait à sa nièce, Mademoiselle Anne Baudouin, une lettre dans laquelle il exprimait son bonheur de souffrir pour la justice.

Puis il lui rappelait l'obligation de fuir tout prêtre assermenté, et de n'avoir de rapport qu'avec les prêtres fidèles.

Le zélé serviteur de Dieu s'efforça de convertir les mal-faiteurs avec lesquels il était détenu. Un seul fut touché et donna des marques d'un sincère repentir.

Un des prisonniers fit un jour à l'abbé Baudouin cette confidence : « Nous allons, dit-il, mes camarades et moi, nous évader par un trou que nous avons pratiqué dans le mur. Si vous voulez être de la partie, Monsieur l'abbé, je vous promets de vous mettre en lieu de sûreté. »

— Mon ami, lui répond avec calme le prisonnier de Jésus-Christ, je vous remercie ; j'ai remis mon sort entre les mains de Dieu.

Les prisonniers parvinrent en effet à s'enfuir.

Monsieur Baudouin, accusé d'avoir favorisé leur évasion, devint l'objet d'une surveillance plus active et de nouvelles rigueurs.

La prière était sa douce et ordinaire occupation. Séparé du monde et privé de tout, il passait les jours à s'entretenir avec Dieu.

Il fut aussi consolé et fortifié par la présence des autres prêtres détenus avec lui, et surtout par les discours et les

exemples d'un vénérable vieillard, dont il s'était concilié l'affection : c'était Monsieur Herbert, curé de Maillé, qui, depuis, scella de son sang son immuable attachement à la foi (1).

Cependant, les juges déclarèrent qu'il n'y avait pas de motifs suffisants pour prolonger la détention de Monsieur Baudouin. Il est mis en liberté, probablement vers le mois de septembre 1791, et il retourne à Luçon.

Mais le flot de la Révolution montait sans cesse, et la persécution devenait chaque jour plus violente.

En vertu d'un arrêté pris par le Directoire départemental contre les prêtres réfractaires, Louis-Marie Baudouin dut se rendre une seconde fois à Fontenay.

Le mandat d'arrêt visait spécialement 33 prêtres vendéens, parmi lesquels on trouve les noms suivants : *Le sieur Herbert, ex-curé de Maillé*, en tête de la liste ; *Vilain, ex-curé de Maillezais* ; *Martin Baudouin, ex-curé de Luçon* ; *Louis-Marie Baudouin, ex-vicaire* ; *Bremauld de Beauregard, ex-théologal*, *Defresne, ex-doyen de la cathédrale* ; *Paillou, ex-chanoine* ; *Bordes, ex-sacriste du ci-devant chapitre, à Luçon* (2).

Tous ces ecclésiastiques sont dénoncés « *par les autorités constituées, comme perturbateurs de l'ordre public. Les prêtres appelés au chef-lieu du département ne pourront s'en éloigner de plus d'une lieue sans permission expresse du Directoire, et cette permission ne pourra s'étendre à plus de deux jours. Pour s'assurer de la présence des susdits, ils seront tenus de s'inscrire tous les jours, à 11 heures du matin, au Secrétariat, sur un registre tenu à cet effet.* »

Cet arrêté est daté du vendredi, 9 mars, *l'an IV de la Liberté!*

L'abbé Louis-Marie Baudouin choisit pour demeure un pauvre grenier, où Monsieur Lebédésque vint bientôt le rejoindre, pour avoir, comme les autres, refusé le serment.

(1) *Vie du R. P. L.-M. Baudouin*, T. I, pp. 20-28.

(2) Voyez, aux *Pièces justificatives*, Note 1, le texte de cet arrêté.

Ne pouvant se livrer aux inspirations de leur zèle pour la sanctification des âmes, ils se préparèrent l'un et l'autre, par les exercices de la vie intérieure, aux rudes épreuves que leur réservait l'avenir (1).

*
* *

Les deux Messieurs André et Jean de Beauregard, vicaires généraux de Monseigneur de Mercy, comparaissaient, à la même époque, devant les tribunaux de Fontenay, et Jean de Beauregard eut à subir, dans cette ville, une détention de trois mois. Rendu à la liberté, il reprit les travaux de son ministère, et redoubla de zèle dans l'administration du diocèse.

Mais on lui prépara bientôt des vexations nouvelles. Il fut averti qu'on était sur le point de le saisir de nouveau et de le conduire à Fontenay, lié sur une charrette. Il évita cette nouvelle captivité en se réfugiant dans sa famille, à Moulinet, près de Poitiers, aux environs de Pâques 1792 (2).

Il avait à peine quitté Luçon, quand Madame de Grimouard l'informa que tout le clergé vendéen était mandé à Fontenay par le district. Il s'agissait de l'exécution d'un nouveau décret de l'Assemblée Législative, prescrivant une fois encore le serment *civique*, sous peine, pour les réfractaires, de perdre leurs émoluments, d'être réputés suspects et hostiles à la patrie, d'être soumis à une sévère surveillance et chassés de leur département. Dans ces critiques circonstances, le diocèse manquait d'un chef canoniquement constitué.

La résolution du grand vicaire de Luçon fut bientôt prise. « A Dieu ne plaise, dit-il, que j'épargne ma vie. Je ne vaud pas mieux que mes frères, et je ne suis leur chef

(1) *Vie du R. P. Louis-Marie Baudouin*, pp. 26-28.

(2) *Vie de Monseigneur de Beauregard*, pp. 50-51.

que pour leur servir d'exemple dans la foi. C'est mon devoir et j'y cours. »

Sa vertueuse mère ne fit rien pour le retenir. Elle ne voulait point en faire un apostat ou un lâche. Il partit.

On ne s'attendait pas à sa venue, et son arrivée à Fontenay causa un certain étonnement.

Le district de Fontenay-le-Peuple avait pour président Monsieur P***, avocat distingué.

— Que venez-vous faire ici ? dit-il durement au vicaire général.

— J'obéis à vos ordres, répond celui-ci, et je viens présider le clergé de la Vendée.

— On sait assez votre entêtement ; vous n'êtes point disposé à vous soumettre à la loi.

— Je suis disposé à obéir en tout ce que me permettra ma conscience.

A l'exemple du vicaire général, le clergé refusa le serment.

Quelques jours après, le district enjoignit à tous les prêtres qui n'étaient pas nés dans le département, d'en sortir dans les 24 heures.

Monsieur Jean de Beauregard, contre lequel cet ordre semblait surtout dirigé, quitta Fontenay le 15 juin 1792.

Avant de retourner à Poitiers, il voulut visiter les membres dispersés de la jeune famille qu'il avait groupée, de concert avec son frère André, dans le pensionnat du *Petit-Saint-Cyr*, à Luçon.

Les ministres de la religion ne pouvant plus se montrer sans péril, il voyageait à cheval, déguisé sous des habits laïques, accompagné d'un valet de chambre.

Il trouva la plus grande partie des élèves à la Chardière.

Madame de Chévigné en avait recueilli une vingtaine d'autres à la Gracière, près de Saint-Fulgent. Le cœur navré de cette douloureuse visite, Monsieur de Beauregard se dirigea vers le château du Paillis, où il devait passer quelques jours, chez Madame la vicomtesse de Lépinay.

Obligé de s'arrêter dans une auberge, près Saint-Fulgent, il y rencontra le général de Sapinaud de la Verrie, comme lui déguisé.

Ce Vendéen fidèle, qui fut tué au Pont-Charrault, le 24 juillet 1793, lui apprit que l'on commençait à *faire la chasse* aux prêtres, et que, ce jour-là même, on était à la recherche du curé du canton.

Comme Monsieur de Sapinaud venait de partir, arrive un gendarme, qui demande à déjeuner.

— Qu'y a-t-il de nouveau ? lui dit l'hôtesse.

— Ne m'en parlez pas ! répond le gendarme ; voilà trois heures que nous sommes à la chasse d'un prêtre, et le maire m'a posté dans un passage où je viens d'entendre les balles siffler à mes oreilles.

— Qu'a donc fait ce prêtre ? demande l'abbé de Beauregard, en affectant un air indifférent.

— Je n'en sais rien, fit le Pandore de l'époque, honteux du rôle qu'on lui faisait jouer : c'est une folie qui leur passe par la tête. Quant à moi, je n'y retourne plus.

Ce colloque venait confirmer le renseignement donné par Monsieur de Sapinaud. L'abbé de Beauregard se hâta de quitter l'auberge.

Arrivé devant la gendarmerie de Saint-Fulgent, il fut accosté par un jeune homme bien mis, qui l'interpella en disant :

— Monsieur, il paraît qu'il y a un prêtre dans le canton ; ne l'auriez-vous point vu ?

— Et par quel ordre, Monsieur, poursuit-on ainsi les prêtres ? répond l'abbé de Beauregard ; vous me faites une question bien inconvenante !

Puis, il met son cheval au galop, et gagne au plus vite le Paillis.

Il espérait pouvoir y prendre quelque repos ; mais son domestique avait été reconnu, tandis qu'il faisait mettre un fer à l'un des chevaux. Il fallut partir le soir même. Le voyageur fugitif se dirige sur Fontenay, qu'il quitte dès le lendemain, pour regagner Poitiers.

Caché à Moulinet, Monsieur Jean de Beauregard y vécut dans le silence des proscrits, avec André son frère, et le jeune Amable de Curzon, fils de sa sœur, jusqu'à sa déportation en Angleterre (1).

(1) *Vie de Monseigneur de Beauregard*, pp. 51-57.





CHAPITRE III



LA PERSÉCUTION EN VENDÉE, DU 26 AOUT 1792, A
LA FIN DE 1793. — LA PREMIÈRE DÉPORTATION
DES PRÊTRES VENDÉENS. — LES PREMIERS
MARTYRS.

I

LES PREMIERS SÉVICES DE LA PERSÉCUTION SANGLANTE
LES PREMIERS MARTYRS

Jusque vers la fin de la première moitié de l'année 1792, la persécution, localisée sur certains points du département, s'était restreinte à certaines personnalités plus en vue du clergé vendéen.

Mais pour la Vendée comme pour la France, elle devint générale après le décret du 26 du mois d'août, qui condamnait à la déportation tous les prêtres qui avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé.

Cette législation draconienne ne fit que s'aggraver jusqu'à la loi de sang du 21 octobre 1793, qui ne parlait plus que de réclusion, de bannissement et de mort, récompensant les dénonciateurs, et condamnant comme un crime l'hospitalité donnée aux proscrits.

Quelques dates vont nous fournir les traits saillants de cette seconde phase de la persécution révolutionnaire, qui se résume en deux mots : la *déportation* de la grande

majorité des prêtres fidèles ; l'inauguration du régime de la guillotine et de la *Terreur*.

Sous le coup de la loi du 18 août 1792, qui décrète la suppression des congrégations religieuses, les Filles de la Sagesse sont renvoyées, le 15 septembre, dans leurs familles. Celles qui restèrent à la communauté de Saint-Laurent portaient l'habit séculier, et logeaient chez quelques personnes charitables de la localité.

Quand Saint-Laurent fut devenu comme le quartier général des malades et des blessés des deux partis, en 1793, les saintes filles furent, auprès de ces malheureux, les anges de la charité chrétienne (1).

Au 1^{er} octobre 1792, toutes les communautés de Luçon, des Sables et de Fontenay étaient dissoutes.

C'est surtout le décret de *déportation* du 26 du mois d'août, qui marque le premier déchaînement général et furieux de la tourmente révolutionnaire. Dans toute l'étendue du département, comme sur tous les points du territoire français, on voit les prêtres proscrits, poursuivis, traqués comme des bêtes fauves, emprisonnés comme de grands coupables, entassés à fond de cale dans de méchants navires, et jetés sur tous les rivages comme des marchandises de rebut.

Mais ce qui répand des clartés splendides sur ce lugubre spectacle, c'est que presque tous ces prêtres, mis en face de l'indigence, de l'exil et de la mort, dispersés en Italie, en Suisse, en Angleterre, en Espagne, ont renouvelé, devant l'Europe, ces merveilles de vertus, d'héroïsme et de grandeur morale, qui font la gloire des plus beaux siècles de l'Église.

Dès le 22 juin 1792, la barque la *Providence* sortait du port des Sables, cinglant vers les côtes d'Espagne, ayant à son bord un groupe de 6 prêtres déportés, parmi lesquels se trouvait le cordelier Bodaille, de Fontenay.

(1) *Histoire de la Congrégation de la Sagesse*, p. 126.

Du 9 au 15 septembre, 102 prêtres vendéens partaient du même port dans la même direction (1). Et cette longue liste d'émigrés, qui embrassaient le martyre non sanglant de l'exil, pour rester fidèles à leur foi, nous a conservé des noms restés chers et glorieux dans les souvenirs de la Vendée catholique, Lebédésque, Darnaud, Louis-Marie Baudouin, Paillou, le futur évêque de Luçon et de la Rochelle.

*
* *

Cependant, la Providence ne voulait pas laisser sans houlette et sans direction tant de brebis dispersées au milieu des loups. Elle pourvut à leurs besoins en inspirant à quelques pasteurs l'héroïque résolution de rester au milieu du troupeau si terriblement menacé.

Ils restèrent, errants (2), déguisés, cachés dans les troncs de quelques vieux chênes des forêts, dans les cavernes profondes, dans les souterrains, dans les coins les plus obscurs d'une maison hospitalière, chez quelques-uns de ces nombreux Vendéens qui s'obstinaient à ne pas fléchir le genou devant le Baal de la Révolution française.

C'est surtout dans cette réserve, dernier espoir de la Vendée chrétienne, que Dieu devait choisir ses candidats à la gloire du martyre qui, par l'étroite ouverture de leur cachot, commençait à leur apparaître sous l'aspect de la guillotine.

La guillotine en effet, dans les premiers mois de 1793,

(1) De ces 102 prêtres, 76 s'embarquaient, le 9 septembre 1792, à bord du *Jean-François*. Le Père Baudouin était de ce nombre. Les 26 autres partaient, le 15 septembre suivant, à bord du *Jeune-Aimé*. Voyez aux *Pièces justificatives*, Note II, la liste complète des passagers du *Jean-François*.

(2) *Circuierunt in melotis, egentes, angustiali, afflicti, in solitudinibus errantes, in montibus et speluncis et in cavernis terræ.*
HEBR. XI, 37-38.

se dressait et fonctionnait en permanence sur le remblai des Sables, et à Fontenay, sur la place de la Révolution.

Les patriotes de cette dernière ville avaient prêté à ceux des Sables leur *machine à décapiter* : mais un vif besoin s'en fait bientôt sentir, et ils font appel au civisme des républicains de Niort. Ceux-ci répondent que leur instrument est employé à Saint-Maixent, mais que, pour suffire à tout, ils allaient fabriquer cinq guillotines nouvelles. On n'est pas plus aimable ni plus obligeant ! (1)

Pour anéantir la Vendée catholique et venir en aide aux armées républicaines qui ensanglantaient le pays, la Révolution *noyait* à Nantes (2), guillotinaient et fusillait partout, à Fontenay, aux Sables, à Mortagne, à Montaigu, à Saumur, à Laval, à Savenay, à la Rochelle, partout où les Vendéens portaient leur courage, leurs souffrances et l'indomptable énergie de leur foi.

A la liste des *déportés*, il convient d'ajouter ici quelques-uns des noms que nous aurons à inscrire dans notre martyrologe, et qui doivent illustrer le calendrier de cette terrible année de 1793.

Ce tableau sera, pour nos lecteurs, ce qu'étaient pour les fidèles de la primitive Eglise, les diptyques sacrés, qui leur présentaient les noms des martyrs dont ils avaient à célébrer la mémoire.

- 1, 2. Les Pères DAUCHE et VERGÉ, missionnaires de Saint-Laurent, massacrés à la Rochelle, le 21 mars.
3. Jacques PÉTIOT, curé et maire de Saint-Révérend, exécuté aux Sables, le 30 avril.

(1) *Chroniques fontenaisiennes. — Annuaire de la Société d'Emulation, 1892.*

(2) Le comte de Fleury porte le nombre des victimes des *noyades* à 2.800 environ. Il relègue parmi les légendes les fameux mariages républicains. V. *Etudes relig. des PP. Jésuites, du 20 octobre 1897, p. 259.* — Ce qu'on peut affirmer, c'est que Carrier laissait derrière lui près de 9.000 victimes. *Etudes religieuses, ibid.*

On sait que Carrier, en montant sur l'échafaud, le 16 décembre 1794, se déclarait *innocent*.

- 4, 5. Les sœurs EUSTACHE et GORGONIE, Filles de la Sagesse, massacrées en avril, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.
6. Pierre-Alexis TORTEREAU, successivement curé de la Roche-sur-Yon et de Challans, exécuté à Saumur, le 13 juillet.
7. Joseph HERBERT, curé de Maillé; guillotiné à la Rochelle, le 5 septembre.
- 8, 9, 10. François-Joseph BONNIN, chanoine de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu; Mathurin FEUVRE, doyen de la même collégiale, après avoir été curé de la Guyonnière; Charles-François GOUPILLEAU, chanoine-chantre de la même collégiale; tous trois massacrés à Montaigu, le 21 septembre.
11. Jean-Paul-Armand DOLBECQ, vicaire de Noirmoutier, puis curé de Sainte-Cécile, sabré par un républicain, près du Pont-de-Vie, aux environs de septembre 1793.
12. Charles-Dominique POULAIN, curé de Treize-Septiers, puis de Saint-Nicolas de Montaigu, fusillé dans cette dernière paroisse, sur le pont de Saint-Nicolas, en octobre 1793.
13. GAUDON, curé de Saint-Germain-l'Aiguillier, massacré par les républicains, dans l'automne de 1793.
14. Jean-Charles DURAND, prêtre d'Apremont, guillotiné à Saumur, le 17 novembre (1).
15. Claude MÉNARD, curé de Bournezeau, arrêté dans sa paroisse et condamné à mort par la commission militaire du Pont-de-Cé, le 1^{er} décembre (2).
16. Madame VAS DE MELLO et ses trois filles, du Poiré-sur-Vie, exécutées à Nantes, le 19 décembre.
17. Louis-Joachim de la ROCHE-SAINT-ANDRÉ, exécuté à Nantes, le 20 décembre.
18. Jacques-Claude GUBERT, natif de Saint-Laurent-sur-Sèvre, exécuté à Savenay, le 25 décembre.

(1) DENIAU, T. III, p. 557.

(2) GULLON, T. II, p. 360.

19. Louise-Claire RAMPILLON, en religion, sœur SAINTE-ANGÈLE, ursuline cloîtrée de Luçon, âgée de 60 ans, morte en prison, à Fontenay, le 25 décembre (1).
20. René-Augustin MAJOU, âgé de 48 ans, demeurant au château des Touches, commune de Chavagnes-les-Redoux, guillotiné à Fontenay, le 31 décembre, pour avoir donné asile aux prêtres proscrits (2).
21. Simon-Joseph CAMUS, curé de Thouarsais, massacré dans la déroute du Mans, vers la fin de décembre.
22. François-Jacques RELIQUET, curé de la Boissière-de-Montaigu, tué dans la défaite de Savenay.
Ont été emprisonnés sur le navire la *Gloire* et noyés à Nantes :
23. Nicolas BERNARD, né à Fontenay-le-Comte, cordelier d'Arçenis, âgé de 65 ans.
24. Joseph-Thomas BONNET, né à Montaigu, vicaire de Saint-Martin-des-Noyers, âgé de 42 ans.
25. François BOUTHERON, prêtre, chartreux du couvent de Nantes, né le 28 mai 1725, à la Châtaigneraie.
26. Gabriel-Urbain DOUAND, né à Tiffauges, chanoine de la cathédrale de Nantes, âgé de 60 ans.
27. Hilaire RICHARD, né à Saint-Hilaire-du-Bois, âgé de 71 ans (3).
28. Julia-Félicité AYMÉE, ursuline de Luçon, morte en prison, à Celles, âgée de 53 ans (4).
29. PAILLOU, religieuse bénédictine, née à Loge-Fougereuse morte en prison, à Brouage (5).
- 30, 31, 32. Trois religieuses d'un couvent de Cholet, les sœurs MAROT, supérieure, JOBART et MEUNIER, massacrées aux Landes-Genusson, vers la fin de 1793.

(1) *Revue du Bas-Poitou*, 12^e an. 1^{re} livr., pp. 51, 64.

(2) *Revue du Bas-Poitou*, 7^e an., n^o supp. p. 231.

(3) Pour les 5 prêtres noyés à Nantes, V. les *Noyades de Nantes*, par Lallié, p. 85 et suiv.

(4) *Revue du Bas-Poitou*, 12^e an., 1^{re} livr., pp. 51 et 64.

(5) *Chroniques du Bas-Poitou*, T. II, p. 98.

33, 34. — Mesdemoiselles Marie de MARMANDE, VEXIAU, et ses sœurs, massacrées à Saint-Laurent, vers la fin de décembre. « Leur piété, dit Guillon, fut la cause principale de leur mort (1). »

35. Une humble paysanne, nommée *Corbète*, de Tiffauges, massacrée pour sa foi (2).

36. A la date du 25 mars 1793, les registres de Saint-Etienne-du-Bois nous fournissent la note suivante : « Charles LEROY, âgé de 50 ans, décédé à la Mercerie ; mort *martyr* pour sa religion, a été inhumé dans le cimetière de Saint-Etienne. »

La plupart de ces noms glorieux seront l'objet d'une *notice biographique*, plus ou moins détaillée, que nous renvoyons au chapitre XI de cet ouvrage.

Pour les autres, la pénurie des documents nous oblige à nous borner à la simple mention que nous venons de leur donner.

Dans ses *Souvenirs*, la comtesse de la Bouère (3) place immédiatement après la bataille de Torfou le meurtre atroce des *victimes du puits du château de Clisson*.

Les Mayençais, commandés par Cordellier, comblèrent ce puits avec les cadavres, d'environ 400 Vendéens. C'étaient surtout des vieillards, des femmes et des enfants. Ils les avaient trouvés cachés dans un bâtiment appelé les *Archives*. Une pauvre femme y avait allumé du feu pour réchauffer son petit enfant malade. La fumée trahit ces malheureux. On les chasse à coups de sabre et de baïonnette, et on les précipite dans le puits.

Un enfant de 7 à 8 ans put s'échapper, en s'accrochant à des barres de fer qui se trouvaient scellées dans les parois. Les soldats voulurent le précipiter de nouveau,

(1) GUILLOIN, T. IV, pp. 17 et 703.

(2) *Chroniques du Bas-Poitou*, III, 44. — *Paysans vendéens*, p. 40. — *Semaine Cathol.* 1893, p. 998.

(3) *Souvenirs de la comtesse de la BOUÈRE*, chez Plon, 1890.

en lui coupant un poignet et en le sabrant sur les épaules : mais, de l'autre main, l'enfant continuait à se cramponner aux barres. Touché de compassion, un soldat le saisit par un bras et le retire en disant : « Sauve-toi, si tu peux ». L'enfant eut la chance de guérir.

Une jeune fille put également échapper au massacre, en se glissant dans un obscur réduit des *Archives*. Se jetant ensuite par une fenêtre, elle tomba dans un endroit d'où elle fut témoin, sans être aperçue, de cette horrible scène (1).

L'affreuse boucherie du puits de Clisson s'est renouvelée, le 30 mars 1793, dans un des puits de Montaigu (2).

Dans ce tableau chronologique, où nous venons de grouper comme un ensemble de la première phase de la persécution, il convient d'encadrer quelques physionomies de martyrs, qui vont animer sous nos yeux et peindre au vif l'héroïsme simple et calme que les victimes opposaient à la férocité des bourreaux.

Le 18 novembre 1793, la commission militaire de Laval faisait fusiller un pauvre cordonnier de Saint-Pierre-la-Cour, nommé Louis David.

On voulait le contraindre à crier : *Vive la République !*

— Non, répond l'inébranlable chrétien, parce que je croirais crier *vive l'enfer*, puisque c'est votre République qui persécute la religion et qui a fait périr notre bon roi.

David fut condamné et exécuté le jour même.

Marchant à la mort avec le courage d'un martyr, il chanta jusque sur l'échafaud le cantique :

*Je mets ma confiance,
Vierge, en votre secours* (3).

Quelques semaines après, à peu de distance de Montoir, dans le désastre de Savenay, des fugitifs, épuisés de fatigue, s'étaient arrêtés au pied d'une croix.

(1) *Souvenirs de Madame la Comtesse de la Bouère*, pp. 77, 78.

(2) *Ibid.*

(3) CRÉTINEAU-JOLY.

— Mourons ici, dit un vieux prêtre blessé qui les accompagnait et qui, pendant le combat, n'avait cessé d'assister les mourants.

Les femmes et les enfants se couchent devant le calvaire, et le vénérable ecclésiastique se place en sentinelle, pour protéger leur repos.

Bientôt, il signale un peloton de soldats républicains.

— Sauvez-vous, sauvez-vous, crie-t-il ; voilà les Bleus.

Les malheureux veulent s'enfuir à travers champs ; mais voici qu'un autre peloton de soldats leur barre le passage et les enveloppe.

Le prêtre se présente alors devant ces farouches patriotes.

— Tuez-moi, leur dit-il, mais laissez la vie à ces infortunés, à ces femmes et à ces enfants.

— Tu mourras le premier, lui répondent les bourreaux, et ton troupeau te suivra de près.

Et en même temps, deux décharges de mousqueterie abattaient, au pied de la croix, le prêtre et ceux qu'il voulait sauver.

A peu près à la même époque, sur la place d'armes de la Rochelle (car la Vendée portait bien loin son héroïsme et ses malheurs), vingt à trente Vendéens montaient sur l'échafaud.

L'hôpital était situé devant cette place, et la guillotine fonctionnait tous les jours sous les fenêtres des religieuses, qu'on n'avait pas encore chassées du chevet des malades et des moribonds.

Une d'entre elles, la sœur Thérèse Lacour, pour apprendre à faire à Dieu le généreux sacrifice de sa vie, avait coutume de monter dans une salle, d'où elle pouvait contempler le spectacle des courageuses victimes qui mouraient pour affirmer leur foi.

Un jour, elle vit conduire à la mort une trentaine de ces Vendéens, que la Révolution égorgeait comme des

monstres, que l'Europe admirait comme des héros, et que le monde catholique saluait comme des martyrs.

Ils avaient assisté à la messe de leur curé, qui les accompagnait au pied de la guillotine, et qui obtint de mourir le dernier.

Pendant que ses paroissiens marchaient au supplice, il leur donnait une dernière absolution.

Forts de ce suprême secours, les pieux Vendéens défilent d'un air calme et recueilli, devant leur pasteur, et vont, les uns après les autres, consommer leur sacrifice.

Le prêtre arrive à son tour ; il se prosterne à genoux en face de l'instrument de mort ; puis, baisant chacun des degrés de l'échafaud, il monte avec joie jusqu'à la palme du martyre.

*
* *

La sœur Thérèse fut également témoin de l'exécution d'un aide-de-camp de Charette.

Petit de taille, ce brave étonnait la foule par la noble fermeté de sa démarche, et par sa mâle fierté en présence des ennemis de son Dieu.

Les démagogues qui le conduisaient à la mort voulaient l'obliger à se prosterner devant la *déesse Raison*, installée dans la cathédrale de la Rochelle. Ils n'obtiennent du loyal soldat qu'un regard de mépris.

A la vue de l'échafaud, le Vendéen cria : *Vive la religion ! vive le roi !* Et ces cris de sa fidélité religieuse et politique, il ne cessa plus de les répéter, jusqu'au moment où le couteau lui trancha la tête (1).

*
* *

Un jour, plus de 60 vendéens avaient été pris

(1) *Histoire de l'Eglise Santone*, par l'abbé BRIAND, T. III, pp. 81-90.

aux environs de Nantes et jetés dans les cachots du Bouffay (1).

Dès le lendemain, ils furent condamnés à mort.

Un témoin digne de foi, Madame de la Brejolière, a raconté que, se trouvant dans une rue voisine de la place, elle fut poussée par le flot de la foule jusque sur le lieu de l'exécution.

Arrivée là, elle vit ces Vendéens descendre, deux à deux, le grand escalier de la prison. Tous avaient le chapelet à la main, et chantaient en chœur le cantique populaire à la sainte Vierge :

Je mets ma confiance,
Vierge, en votre secours.
Servez-moi de défense ;
Prenez soin de mes jours ;
Et quand ma dernière heure
Viendra fixer mon sort,
Obtenez que je meure
De la plus sainte mort.

Madame de la Brejolière ne put supporter plus longtemps ce spectacle. Voyant la porte d'une maison voisine entr'ouverte, elle s'y précipita et referma la porte sur elle. Elle ne vit plus la procession funèbre des condamnés, mais elle entendait encore leur chant. La foule était silencieuse ; on n'entendait que le pieux cantique et le bruit du fatal couteau, qui tombait par intervalles mesurés.

Peu à peu le nombre des voix diminuait : bientôt quelques-unes seulement se faisaient entendre ; puis une seule ; puis, le silence.. Le sacrifice était consommé (2).

II

LA DÉPORTATION EN ESPAGNE.

Ces prêtres, ces femmes, ces soldats qui recevaient, en

(1) Le Bouffay, qui servait alors de prison, fut bâti par Conan-le-Tors, et servait à la fois de palais et de château-fort. Il était bâti au confluent de l'Erdre et de la Loire. Budic, comte de Nantes, renfermé dans cette forteresse, y fut vainement assiégé, pendant deux ans, par Geoffroy, duc de Bretagne.

(2) *Lettres vendéennes*, par le Vte WALSH, p. 266.

1793, le baptême du sang, étaient des martyrs : mais martyrs, ils l'étaient aussi, ces déportés, ces exilés, ces persécutés, qui s'en allaient souffrir ou mourir, pour la même cause, sur les plages étrangères.

Il nous serait impossible de reconstituer dans les détails l'histoire de leur longue et douloureuse *passion* ; mais nous pouvons du moins en donner une idée générale et sommaire, en racontant l'exil de deux des plus illustres victimes de cette première déportation : Louis-Marie Baudouin, et Jean Brumauld de Beaugard.

I. — *Exil de Louis-Marie Baudouin.*

Après avoir célébré la fête de la Nativité de la sainte Vierge, l'abbé Louis-Marie Baudouin s'embarquait aux Sables, le 9 septembre 1792, à bord du navire le *Jean-François*.

Un registre de la commune des Sables-d'Olonne mentionne comme il suit cet embarquement :

« A 5 heures du soir, s'est présenté à la municipalité François Picard, maître de la barque le *Jean-François*, de ce port, lequel a dit et déclaré qu'il allait embarquer à son bord, pour conduire à Bilbao ou autre port d'Espagne, le nombre de 75 prêtres non assermentés (1), conformément à son rôle d'équipage, en date de ce jour. Signé, E. Duault. »

« Les rivages de France avaient disparu à l'horizon, nous dit l'auteur de la *Vie du R. P. Baudouin*, et l'exilé, ne voyant plus autour de lui que le vaste océan, sentait plus vivement, dans cette solitude immense, la douleur de quitter la patrie. Tandis qu'il vogue vers la terre de l'exil, des pensées désolantes viennent assiéger son esprit.

« La France, qui s'était si longtemps glorifiée du titre de *Fille aînée de l'Église*, n'est-elle point séparée pour toujours du centre de l'unité catholique ?

(1) Le registre en compte 76, V. Note II.

« Reverra-t-il jamais le sol natal, ses proches, ses amis, qu'il laisse exposés à tant de périls ? » .

A ces cruelles pensées se joignait le délabrement de sa santé, profondément altérée par une fièvre quarte.

Pour surcroît d'épreuves, le navire fut assailli par une furieuse tempête, et paraissait à chaque instant sur le point de sombrer. Le confesseur de la foi crut toucher à sa dernière heure.

Après six jours de périlleuse navigation, les exilés débarquèrent à Saint-Sébastien, le 14 septembre, fête de l'Exaltation de la Sainte Croix. De là, les deux frères Baudouin se rendirent à Valence, avec Messieurs Paillou et Lebédésque.

Bientôt, il leur fallut quitter Valence et se diriger vers Tolède.

« En route, nous raconte l'abbé Louis-Marie, nous fûmes attaqués par une bande de voleurs, qui se mirent à nous dévaliser. J'attendais sans inquiétude que mon tour arrivât ; j'avais si peu de chose à perdre ! Ce qui pourtant m'offusquait un peu, c'était le bout d'un fusil, que l'un des voleurs tenait appuyé sur mon oreille.

— Avez-vous peur ? me dit-il.

— Non, répondis-je ; ma vie est entre les mains de Dieu ; il en est le maître ; s'il veut me délivrer, que son saint nom soit béni !

« Les voleurs, ne trouvant sur moi qu'une piastre, se regardent les uns les autres, et l'un d'eux dit avec l'accent de la pitié : *Pobrescito ! le pauvre !* Je crus un instant qu'ils allaient, par compassion pour ma misère, me rendre ma piastre ; mais ils se décidèrent à la garder, et contents de nous avoir rendus plus lestes, il eurent, en partant, la politesse de nous souhaiter un bon voyage.

« Nous racontâmes, au village le plus prochain, ce qui nous était arrivé. On fut touché de notre mésaventure, et l'on s'empessa de faire d'excellents gâteaux, qui nous

suffirent abondamment pendant la route. C'est ainsi que la Providence venait à notre secours. »

Après une longue marche, les deux Messieurs Baudouin et Lebédésque arrivèrent à Tolède, épuisés de fatigue et dénués de tout.

Le cardinal archevêque Lorenzana ne put voir, sans une émotion profonde, ces vénérables confesseurs de la foi réduits à la dernière indigence. Il s'empressa de leur procurer des logements et de pourvoir à leur subsistance.

Daniel et ses compagnons, sur les rives de l'Euphrate, tournaient continuellement leurs regards vers Jérusalem, et pleuraient, inconsolables, au souvenir de ses malheurs.

Ainsi, sur les bords du Tage, Louis-Marie Baudouin et ses amis souffraient de tous les maux de la France. Ils se représentaient les temples détruits, les autels renversés, les prêtres égorgés, et ces infâmes déesses, appelées déesses *Raison*, recevant les hommages qui ne sont dûs qu'au Dieu trois fois saint.

Monsieur Baudouin et les autres prêtres qui partageaient son exil avaient un motif particulier d'inquiétude et de douleur. Chaque jour, les feuilles publiques leur retraçaient les combats que soutenait la Vendée contre les armées révolutionnaires, et déroulaient devant leurs yeux l'épouvantable tableau de cette persécution féroce, qui mettait leur pays à feu et à sang. C'était comme le martyr de la compassion de Marie devant le martyr sanglant du Calvaire.

Le temps que les pieux exilés ne donnaient pas à la prière, ils le passaient dans la bibliothèque de l'archevêché, étudiant l'Écriture sainte, les ouvrages des Pères et la théologie.

Ils terminaient ordinairement leur journée par la visite de quelque église, pour y adorer le divin Maître, épancher leur cœur à ses pieds, et faire monter vers son trône leurs soupirs, avec les gémissements de la France chrétienne.

Monsieur Louis-Marie Baudouin eut la douleur de perdre

son frère, le curé de Luçon, une des nombreuses victimes des souffrances de l'exil.

Le pieux malade fut un exemple admirable de patience et de résignation. Tout en regrettant de mourir si loin de la patrie, il vit la mort avec joie, et rendit son âme à Dieu, le 4 septembre 1796, à l'âge de 48 ans.

*
* *

Après la mort de son frère, l'abbé Louis-Marie quitta Tolède, pour se retirer à Torrejo.

Les yeux sans cesse tournés vers la France, il sentait plus vivement que jamais les douleurs de ce long martyre de l'exilé.

Un jour de semaine sainte, nous dit l'auteur de sa vie, il fut invité, dans une communauté religieuse, à chanter une des lamentations de Jérémie. Il le fit d'une voix si pleine d'émotion, que les larmes gagnèrent tout l'auditoire.

C'est qu'en gémissant avec le prophète sur les ruines de Jérusalem, il songeait à ces ruines sanglantes, dont la Révolution couvrait la France et la Vendée.

Enfin, l'horizon parut s'éclaircir et annoncer des jours moins désastreux. Monsieur Baudouin se décide à quitter la terre étrangère et fait ses préparatifs de départ.

A Tolède, il avait travaillé à l'état de passementier, afin de pouvoir, au besoin, obtenir un passeport d'ouvrier. Il s'en munit en effet, et au mois de juin 1797, il prit, avec Monsieur Lebédesque, le chemin de la France, à travers les plus grands dangers.

Comme il traversait une des villes de la frontière, des soldats républicains, frappés de son air éminemment ecclésiastique, fixèrent les yeux sur lui, et semblaient se disposer à l'arrêter.

Dans ce moment critique, le saint prêtre se recommande à Dieu, et apercevant, à la porte d'une maison, un petit enfant, il se tourne vers lui, comme s'il l'eût connu, et lui tend les bras. L'enfant sourit et court vers le voyageur,

qui le caresse et l'embrasse. « C'est un habitant de la ville », se disent les soldats, et ils le laissent passer.

L'exilé remercie la Providence, qui vient de le sauver, et il continue sa route vers Bordeaux.

Dans cette ville, sa vie fut de nouveau mise en péril.

Il logeait chez un de ses anciens condisciples, l'abbé Micheau, revenu d'Espagne quelques temps auparavant.

Un jour, les agents de la police, soupçonnant qu'il y avait quelque personne suspecte, cachée dans la maison de Madame Micheau, vont y faire une visite domiciliaire, pendant que Monsieur Baudouin s'y trouvait avec son ami. Les deux prêtres se blotissent près d'une balustrade. Madame Micheau se hâte de jeter sur eux un tapis, puis elle paraît avec une calme assurance devant les agents, leur fait de grandes civilités, et les prie de prendre quelques rafraîchissements.

Ceux-ci acceptent, et jugeant inutile de faire des perquisitions chez une dame où ils sont si bien reçus, ils se contentent de jeter un coup d'œil autour d'eux et ils se retirent.

Ne se croyant plus en sûreté dans la ville de Bordeaux, l'abbé Baudouin, accompagné de Monsieur Lebédésque, se retire à Libourne, et quelques jours après, ils prenaient tous deux passage sur un bâtiment qui faisait voile pour les Sables.

Pour mieux se dérober à la surveillance républicaine, l'abbé Louis-Marie fit la traversée caché au fond d'un tonneau.

Dans la nuit du 14 au 15 du mois d'août, les deux exilés abordaient aux Sables-d'Olonne, où notre récit les retrouvera, dans une autre phase de la persécution (1).

(1) *Vie du R. P. Baudouin*, T. 1, pp. 30-50.

III

LA DÉPORTATION EN ANGLETERRE

Dans l'exil du vénérable Père Baudouin, nous venons de voir comme une peinture abrégée des souffrances de nos prêtres vendéens en Espagne.

Le récit qui va suivre sera comme un raccourci d'un tableau ni moins sombre ni moins édifiant : l'histoire des prêtres déportés en Angleterre.

II. — Exil du grand vicaire de Luçon, Jean Brumauld de Beauregard.

Nous avons vu que l'abbé Jean de Beauregard, en quittant le diocèse de Luçon, à la fin de 1792, s'était retiré dans sa famille, à Moulinet, près de Poitiers.

« Nous restâmes à la campagne, nous dit-il dans ses *Mémoires*. Nous y vivions fort retirés, avec André mon frère le théologal, et le jeune de Curzon, auquel j'enseignais le latin. J'étudiais les mousses (il eut toujours un goût prononcé pour la botanique), et le soir, je composais sur divers sujets. J'écrivais des lettres pour le diocèse de Luçon. Nous célébrions la sainte messe en secret, pénétrant dans la chapelle par une petite fenêtre intérieure.

« Sur la fin de décembre 1792, un officier de volontaires vint à Moulinet. Il se dit de nos parents ; mon frère André le reçut avec amitié et il dîna en famille. Nous étions trahis ; notre retraite avait été soupçonnée ; nous étions tombés dans un piège, et le soir même, nous fûmes dénoncés au district.

« Le 1^{er} janvier 1793, vers les 7 heures du matin, j'éveillai Curzon et je lui dis de préparer la chapelle pour nos messes. Nous étions près du feu, dans la salle, lorsque j'entendis le bruit d'une voiture et les portes de la cour s'ouvrir.

— Voyez ce que ce peut-être, dis-je à Curzon.

— Mon oncle, répond-il, ce sont les chevaux de ma grand'mère ; mais je ne connais pas la voiture.

« C'était ma voiture, qui était restée à Poitiers. Je m'avançai ; j'aperçus une femme... c'était ma mère : elle venait nous apprendre, en pleurant, que nous étions exilés.

« Mon frère le théologal tomba malade, et ma mère, qui voulait sauver au moins un de ses enfants, obtint qu'il fût exempté de la déportation. Mais on l'enferma au petit séminaire, d'où il fut transféré à Paris, et exécuté quelques heures avant la chute de Robespierre.

« Je me présentai au district, et sur ma demande, on m'accorda de m'exiler en Angleterre.

« Le 14 janvier, mon frère et moi nous partageâmes notre bourse : j'embrassai ma famille, et je me rendis à la diligence.

« Tandis que j'étais au bureau, mon domestique était allé reconnaître mes compagnons de voyage.

« Quand il revint à moi :

— Ah ! Monsieur, me dit-il, ne partez pas ; il y a là quatre militaires furieux.

— Je partirai cependant, lui dis-je ; mais ne parle point à ma mère de ce que tu as vu.

« J'étais vêtu d'un habit bleu à boutons d'argent, et j'avais à la main un livre de botanique, plein de belles mousses et de planches.

« Quand le jour parut, j'aperçus des figures atroces, et je n'entendis que d'horribles propos. Mon livre fixa l'attention de ces hommes, qui me prirent sans doute pour un médecin : ils voulurent le voir. Je l'ouvris, et je leur fis surtout remarquer la dédicace, que l'auteur adressait à Dieu, créateur des plantes. Je leur dis que tous les naturalistes avaient mis une invocation semblable à la tête de leurs ouvrages, qu'ils avaient tous reconnu le grand Maître, et que moi-même je l'invoquais tous les jours.

« Vers la fin de la première journée, la conversation se tourna vers la politique. On parla du jugement du roi. Un sous-officier du régiment de la Sarre raconta les effroya-

bles détails de l'assassinat de la malheureuse princesse de Lamballe. Je ne pus contenir mon émotion : elle fut remarquée : car cet homme me dit : « Si je croyais que tu fusses noble, prêtre ou financier, je te passerais mon sabre dans la poitrine, et je te jetterais par la portière !

« Je pris sur moi de sourire.

— Un homme n'est pas grand'chose, lui répondis-je ; mais encore, tu n'as pas bien mesuré la distance de ton sabre à mon cœur.

« Il en resta là. On ne me fit pas d'autres menaces.

« Le soir, on nous fit coucher dans la même chambre. Je me mis à genoux pour prier. En me voyant, ils s'emportèrent en blasphèmes et en jurements.

« Alors, je me fâchai ; je leur reprochai vivement leur tyrannie.

« Si j'étais Juif, leur dis-je, vous me laisseriez tranquille. Vous êtes bien injustes !

— Couche-toi, me répondit l'un d'eux.

« Je me mis sur mon lit.

« Le lendemain, nous soupâmes à Etampes. Après le repas, je jetai sur la table un louis d'or, pour que le conducteur se payât.

— Gardez votre louis, Monsieur, me dit-il ; vous en aurez bien besoin.

« Cette générosité m'étonna.

— Non, lui répondis-je, payez-vous.

« Se penchant alors à mon oreille :

— Croyez, ajouta-t-il, que je vous connais bien. J'ai souvent conduit à Paris votre frère le garde du corps, Monsieur de Brumauld. Que Dieu vous protège.

« Je payai et je montai en voiture. Je fis mes prières et je remplaçai mon bréviaire par la récitation de mon chapelet.

« Nous arrivons à Paris. Je me rendis chez mon frère Menfalon, directeur des fermes du roi, rue de la Sourdière.

« Je passais mes journées chez Madame de Saint-Wast,

rue Saint-Honoré. Je fus témoin de tous les incidents du procès de l'infortuné Louis XVI, et j'entendis des voix féroces crier dans les rues : *Arrêt de la Convention, qui condamne Louis Capet à la mort.*

« On m'avait prié d'aller voir la famille Lézardière, qui était vendéenne. Elle demeurait rue Serpente, n° 16. Je m'y rendis ; je frappai trois fois ; mais on n'avait garde de m'ouvrir : car le prêtre qui confessa le roi cette nuit-là même était là, qui attendait qu'on le vint chercher. Voyant qu'on ne me répondait pas, je craignis de m'être trompé.

« J'aperçus un homme qui faisait les cent pas dans la rue. Je l'abordai en lui disant : Monsieur, est-ce bien là le n° 16 ?

« L'ombre du reverbère m'empêchait de distinguer.

« A ce mot *Monsieur*, il se mit à crier à l'*aristocrate*.

« C'était une sentinelle de la garde nationale, en habit bourgeois. Je me mis à fuir vers Saint-André-des-Arts.

« Le lendemain, 21 janvier, je me rendis à 9 heures à l'Hôtel Saint-Wast. Nous entendîmes très distinctement le roulement des tambours ordonné par Santerre au moment où le roi voulut parler.

« Ces détails ont fait ma fortune en Angleterre, et m'ont valu la bienveillance de plusieurs personnes, spécialement de Monseigneur l'évêque de Saint-Pol-de-Léon, qui fut le père des prêtres exilés dans la Grande-Bretagne.

« Je partis enfin le 23 janvier. Je n'avais d'autres papiers que l'arrêt du district et deux lettres de recommandation de l'excellent abbé de Tersans, l'un des plus savants hommes de France, qui m'avait aussi contraint d'accepter une lettre de crédit de 4.500 francs.

« Nous étions au grand complet dans l'intérieur de la voiture.

« En arrivant à Calais, je reconnus, dans la cour de l'hôtel où nous descendîmes, deux émigrés vendéens qui rentraient, Monsieur Bodreau, ancien procureur du roi à Nantes, et Monsieur de l'Épinay-Soulandeau, qui a épousé

la veuve de Charette. Je me joignis à eux, mais nous faisons semblant de ne pas nous connaître.

« J'attendis deux jours le départ du paquebot.

« Je dormis pendant toute la traversée. La mer était grosse, mais bientôt les eaux se calmèrent, et nous primes terre à Douvres.

« Tous les passagers qui étaient destinés pour Londres se réunirent dans le même hôtel. J'étais au salon, près du feu, avec mes compagnons de voyage, lorsque entra un jeune homme, d'une mise recherchée, qui nous dit : « Messieurs, je repars pour Calais. Si vous voulez écrire en France, je me chargerai de vos lettres. »

« J'agréai cette offre, et je me mis à écrire à Paris, à Poitiers, à Luçon.

*
* *

« A Londres, je descendis chez l'abbé Brault, et le soir même, Monsieur Dargence vint me prendre, pour me donner un logement dans la maison qu'il habitait avec son frère et Monsieur de la Faire, vicaire général.

« J'étais malade de tristesse et de lassitude ; je ne voulus pas sortir.

« Je n'étais pas sans doute très remarquable par moi-même, mais j'arrivais de Paris, dans un temps bien notable. Je l'avais quitté l'oreille retentissant encore du roulement des tambours qui couvrirent les dernières paroles du roi martyr. J'apportais beaucoup d'exemplaires de son testament, et je savais sur son séjour au Temple beaucoup de détails, qui n'ont été connus que depuis.

« Plusieurs prélats me reçurent avec intérêt, surtout Monseigneur de Talaru, évêque de Coutances, et Monseigneur de la Marche, évêque de Saint-Pol, qui me permit d'assister à son déjeuner trois fois par semaine.

« Par la suite, l'insurrection de la Vendée me mit plus en avant encore.

« Pendant l'hiver, je fus malade et je sortis fort peu : aussi n'ai-je presque point connu Londres.

« Je me mis à traduire de l'anglais. J'y réussis et je parvins à le lire avec une prononciation passable.

« Je réussis auprès d'un Anglais, un Monsieur Charles Townley, riche catholique et très savant antiquaire. Je devins familier avec lui, et ce fut pour moi une admirable ressource. Sa maison, très belle, était remplie de statues d'un grand mérite, qui garnissaient plusieurs salles. Il possédait une quantité prodigieuse d'inscriptions grecques et latines.

« J'ajoutai aux jouissances de Monsieur Townley, en lui présentant un abbé Devag, de Nantes, qui connaissait toutes les langues mortes et vivantes.

« Vers le mois d'avril, je reçus de Reading une lettre de mon frère Charles. Reading est une jolie ville, salubre, à quinze lieues de Londres. Je m'y rendis. Il ne s'y trouvait que huit ou dix émigrés français.

« Pendant six mois, je m'y livrai à la botanique, surtout à l'étude des mousses.

« Nous nous réunîmes six, qui mangions chez nous. Je soignais la marmite avec assez d'habileté, et une demi-heure avant le dîner, Monsieur le vicomte de Chambray venait dresser les ragoûts.

« Je rentrais de bonne heure ; j'étudiais, j'écrivais.

« Nous gagnâmes ainsi le mois d'octobre.

« Cependant se répandit la triste nouvelle de la mort de la reine. Madame Smarth, notre vénérable protectrice, qui était catholique, nous réunit.

— Vous avez un devoir à remplir, nous dit-elle : il faut que vous célébriez un service pour votre reine. Il y a dans le Château, au bout de la ville, douze prêtres, qui vivent retirés et ne sortent jamais. On dit qu'ils ont de belles voix. Nous ferons ouvrir la chapelle, et si une fois nous pouvons l'obtenir, vous aurez rétabli pour toujours le culte catholique.

« Monsieur de Beauregard prononcera l'oraison funèbre. »

« Mon frère Charles me dit : « N'allez pas vous charger de ce discours ; vous n'auriez pas assez de temps, et votre réputation en souffrirait. »

« Mais je crus devoir accepter. Tout fut réglé pour le service, auquel on invita tous les Anglais du canton qui entendaient la langue française.

« Au jour convenu, quand tout le monde fut réuni, je commençai le grand office, et m'étant revêtu des habits sacerdotaux vers la fin des laudes, la messe fut chantée.

« Après l'évangile, je montai en chaire. J'essayai de peindre les malheurs de la France. Je reconnus que la main de Dieu nous punissait de l'abandon de la foi et de cinquante ans de blasphèmes contre son Christ. Enfin, j'arrivai à déplorer notre infortune, à nous, qui étions chassés des temples de Dieu et de notre patrie ; éloignés de nos parents, sans amis, sans fortune, presque sans espérance, et n'ayant pour nous soutenir que les secours qu'une nation riche et généreuse pouvait donner à la misère. Quelle situation pour des cœurs sensibles, nobles et français !

« Puis j'ajoutai : « Non, nous n'avons pas tout perdu : il nous reste la conscience, la fidélité à nos principes, notre confiance dans les secours de l'antique religion de nos pères, à laquelle les vrais Français restèrent toujours fidèles. »

« Nous étions tous émus, et je ne pus retenir mes larmes.

« L'assemblée fut très touchée, et quand, à l'absoute, les belles voix de nos prêtres normands se firent entendre, les protestants eux-mêmes se montrèrent étonnés de la gravité de cette cérémonie. »

*
**

Chassés des temples de Dieu, éloignés de nos parents, sans amis, sans fortune et presque sans espérance !

Dans ce cri, parti du fond de son âme, le vicaire général de Luçon exprimait les gémissements étouffés, les larmes silencieuses et le secret martyr de toutes les victimes de la déportation.

Et quand il nous parle des *secours qu'une nation généreuse donnait à la misère*, c'était par pure convenance oratoire, devant les Anglais qui écoutaient sa parole. Le gouvernement britannique donnait un schelling par jour⁽¹⁾, à chaque émigré ; c'était à peine ce qu'il lui fallait pour ne pas mourir de faim.

Un autre exilé, Chateaubriand, qui vivait à Londres à peu près à la même époque, nous fait le navrant récit des souffrances de la plupart des déportés : « Nous diminuâmes, nous dit-il, la ration des vivres, comme sur un vaisseau, lorsque la traversée se prolonge. Le matin, à notre thé, nous retranchâmes la moitié du pain, et nous supprimâmes le beurre. Ces abstinences fatiguaient les nerfs de l'ami qui vivait avec moi. Son esprit battait la campagne. Il prêtait l'oreille et avait l'air d'écouter quelqu'un ; en réponse, il éclatait de rire ou versait des larmes.

« Cette diète rigoureuse échauffait ma poitrine malade ; je commençais à avoir de la peine à marcher.

« Arrivé à notre dernier schelling, je convins avec mon ami de le garder pour faire semblant de déjeuner.

« Nous arrangeâmes que nous achèterions un pain de 2 sous, que nous nous laisserions servir, comme de coutume, l'eau chaude et la théière, que nous n'y mettrions point de thé, que nous ne mangerions pas le pain, mais que nous boirions l'eau chaude, avec quelques petites miettes de sucre.

« Mon lit consistait dans un matelas et une couverture. Je n'avais point de draps. Quand il faisait froid, mon habit et une chaise ajoutés à ma couverture me tenaient chaud⁽²⁾ ».

(1) Le schelling vaut 1 fr. 16 de notre monnaie.

(2) CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*.

Dans un autre de ses ouvrages, composé en Angleterre, l'illustre écrivain qui vient de nous décrire la noire infortune de nos déportés, ajoutait : « Un infortuné, parmi les enfants de la prospérité, ressemble à un gueux, qui se promène en guenilles au milieu d'une société brillante : chacun le regarde et le fuit. »

Puis à ces *infortunés* il donnait des conseils :

« La première règle, dit-il, est de cacher ses pleurs. Qui peut s'intéresser au récit de nos maux ? Les uns les écoutent sans les entendre ; les autres avec ennui.

« La seconde règle consiste à s'isoler entièrement. Il faut éviter la société lorsqu'on souffre, parce qu'elle est l'ennemie naturelle du malheureux.

« Je suis si convaincu de cette vérité sociale, que je ne passe guère dans les rues de Londres sans baisser la tête ».

Heureusement, nos prêtres exilés avaient d'autres règles et d'autres secrets pour consoler et surtout pour sanctifier leurs souffrances : ils versaient leurs larmes devant Dieu, et ils regardaient le ciel (1).

(1) *Ad te levavi oculos meos... Posuisti lacrymas meas in conspectu tuo*, ps. 122 et 55.





CHAPITRE IV



LES VICTIMES DE LA PERSÉCUTION DANS L'EXPÉDITION D'OUTRE-LOIRE, DURANT L'HIVER DE 1793 A 1794. — DOULOUREUX ÉPISODES.

I

MULTITUDE DES VICTIMES : DÉSASTRES DU MANS
ET DE SAVENAY

L'expédition d'Outre-Loire, dans laquelle plus de 100.000 paysans quittaient leur pays natal pour conserver leur foi, fut, comme on l'a dit, le *chemin de croix de la Vendée*, la montée de son Calvaire, et l'une des phases les plus attendrissantes de son long martyre. Illustrée par les souffrances de ses victimes autant que par la vaillance de ses soldats, cette expédition douloureuse restera dans l'histoire comme l'une des manifestations les plus touchantes et les plus magnifiques de l'héroïsme chrétien.

*
* *

Parmi la multitude innombrable des prêtres, des vieillards, des femmes et des enfants, qui ont succombé dans cette effroyable série de désastres, nous avons déjà signalé un certain nombre de martyrs.

Ajoutons ici les noms de l'abbé Jean-Baptiste TRIMOREAU,

desservant de Saint-Symphorien, qui mourut à la suite de l'armée ; et de l'abbé POTTIER, curé du Bas-Poitou, qui avait suivi ses paroissiens.

Arrêté dans la déroute du Mans, il fut conduit à Laval et massacré, sans jugement, le 12 décembre 1793 (1).

Plusieurs Filles de la Sagesse, ont été exécutées au Mans.

La famille de PONSAY perdit un grand nombre de ses membres (2).

Madame de MESNARD, de LUÇON, se cassa la jambe au passage de la Loire et mourut à Varades.

DESESSARTS fut pris et fusillé pendant qu'il faisait sa prière, dans une chapelle de Feygréac. « Sa mort fut très pieuse, nous dit Madame de la Rochejacquelein (3). »

Dans la déroute du Mans, le 12 et le 13 décembre, l'abbé GAILLARD, vicaire de Chanteloup, dans la Vendée angevine, s'efforçait de soutenir le courage de 14 de ses paroissiens, qui se trouvaient à bout de forces. Les voyant incapables d'avancer plus loin, et d'échapper à la poursuite de l'ennemi, il les conduit à l'écart, dans un bosquet voisin de la route. Là, il les confesse, les prépare à la mort, leur dit que si la terre est triste, le ciel est toujours beau, et qu'il reste ouvert sur la tête des martyrs de la cause catholique.

— Vous êtes confessés et absous, ajoute-t-il ; qu'avez-vous à craindre ? Ah ! vous êtes plus heureux que moi ; je n'ai pas ici de confesseur pour m'entendre.

Quelques instants après le doux et courageux pasteur est massacré par les républicains, avec le petit troupeau qui l'entoure.

Dans la même circonstance, une poignée de Vendéens, pour sauver des femmes, se laissaient tuer, en faisant face aux gros bataillons d'ennemis qui poursuivaient les fuyards.

(1) GUILLOU, T. IV, p. 371.

(2) *Revue du Bas-Poitou*, 7^e ann., 1^{re} livr., p. 94.

(3) *Mémoires*, T. II, p. 159.

*
* *

Il nous est impossible d'inscrire ici les noms de toutes les saintes victimes immolées à Laval, à Alençon, à Rennes, à Sablé, à Angers, au Mans, à Savenay, à Nantes. La liste en serait infinie (1).

On estime que la seule défaite du Mans a dû coûter la vie à plus de 15.000 personnes. Les patriotes égorgaient dans les rues, dans les maisons, dans les fossés de la route, les femmes et les enfants. Un grand nombre de ces fuyards éperdus prirent la route d'Alençon, et là, on les conduisit à l'échafaud.

Quelques jours après, la déroute de Savenay fut plus sanglante encore. Un grand nombre de Vendéens s'étaient jetés dans les marais de Montoir, dans les maisons des paroisses limitrophes, et dans les bois taillis des alentours.

La cavalerie républicaine, lancée à leur poursuite, les sabra par milliers. Au témoignage de Beauchamp, 1.200 de ces fugitifs avaient mis bas les armes ; on les fusilla ; 600 d'entre eux demandaient quartier ; on les égorgea. Durant huit jours, les Bleus continuèrent cette chasse de cannibales ; huit jours durant, on entendit retentir dans les rues de Savenay, dans les bois, dans les champs de genêts du voisinage, les cris des mourants, mêlés au bruit de ces ignobles et sauvages fusillades.

Les fossés regorgeaient de sang, et les horribles bouchers de la République, entassant les cadavres avec symétrie pour en former des pyramides, se faisaient un jeu de dresser, sur le champ du carnage, ces honteux trophées de la mort.

C'est après avoir accumulé tant de victimes sur la rive droite de la Loire, que Westermann croyait pouvoir écrire

(1) *Chroniques du Bas-Poitou*, T. I, pp. 70, 77. *La Justice révolutionnaire, les Noyades, les Prisons de Nantes*, par LALLIÉ. — *Vie de l'abbé GRUGET*.

au Comité de Salut public : « *Il n'y a plus de Vendée ; je viens de l'enterrer dans les marais et dans les bois de Savenay.* »

*
**

A ce martyre des morts, il faut ajouter le martyre des survivants, martyre plus prolongé, plus atroce, et peut-être plus méritoire devant Dieu.

Comment peindre l'état de délabrement, de souffrance et de misère où cette dernière défaite plongea l'immense cohue de ces Vendéens fugitifs, dispersés, errants à l'aventure, pourchassés à coups de canon et à coups de fusil, par des vainqueurs impitoyables, à travers les campagnes, les tourbières et les bois !

Écoutons Madame de Lescure, victime et témoin, nous révélant, dans ses *Mémoires*, un coin de ce lugubre tableau.

« La faim, la fatigue, le chagrin, écrit-elle, nous avaient tous défigurés. Pour se garantir du froid, pour se déguiser, ou pour remplacer les vêtements usés, chacun était couvert de haillons.

« J'étais vêtue en paysanne, enveloppée d'une vieille couverture et d'un grand morceau de drap bleu, rattaché à mon cou par des ficelles.

« Je portais trois paires de bas en laine jaune, et des pantouffles vertes, retenues à mes pieds par de petites cordes.

« Monsieur Roger-Moulinier portait un turban et un costume ture, qu'il avait pris au théâtre de la Flèche.

« Le chevalier de Beauvoiliers s'était enveloppé d'une robe de procureur, et avait un chapeau de femme par-dessus un bonnet de laine. »

L'angoisse qui oppressait tous les cœurs ne permettait pas d'observer le côté burlesque de ces travestissements étranges. Aucune lèvre ne pouvait sourire : il y avait trop de larmes dans les yeux !

*
**

Ce qu'il y eut de plus terrible pour les proscrits, ce fut la prolongation indéfinie de leur martyre, pendant les rigueurs de l'hiver de 1793 à 1794 ; et la cruauté de cette situation n'était adoucie par aucune espérance d'en voir la fin.

Pendant cinq semaines, Monsieur et Madame Morisset, de Cholet, se tinrent cachés dans le creux d'un arbre, aux environs d'Ancenis.

Madame d'Autichamp, la mère de Charles d'Autichamp, parvint à se déguiser si complètement, qu'elle put entrer au service d'un administrateur du district, pour garder les vaches. Elle fit ce métier pendant un an, jusqu'à l'amnistie.

Plusieurs dames vendéennes se sauvèrent ainsi, en cultivant la terre ou en gardant les troupeaux.

Une demoiselle de la Voyrie se coupa un doigt avec sa faucille, en faisant la moisson.

*
**

« Madame de la Roche-Saint-André, née Du Chaffault, fut arrêtée à Nantes et jetée en prison. Après y avoir longtemps langui, elle fut condamnée à périr dans la Loire. Mais on sut qu'elle avait été du nombre de ces dames qui avaient demandé grâce pour les 3.000 républicains faits prisonniers à Montaigu, en 1793 : on la relâcha.

« Elle était presque sans vêtements. Mourant de faim et craignant d'être prise une seconde fois, elle alla dans les faubourgs de Nantes, se présenter pour servir dans un hôtel. On la reçut pour sa vie, comme une fille de peine. On lui coupait son pain, qu'elle mangeait debout. Elle jouait l'innocente. On l'appelait *Marion*. Elle couchait dans un taudis. Ses nuits étaient bien tristes : elle en passait une grande partie à pleurer et à prier.

« Une nuit, elle entendit du bruit à sa porte. Elle en fut grandement effrayée et se recommanda à Dieu. On frappa de nouveau. Alors elle se hasarde à demander : *Qui est là ?*

— Je suis le bonhomme Pierre, Mamzelle Marion ; n'ayez pas peur de moi : car je crains Dieu.

Pierre était un vieux valet d'écurie.

— Que voulez-vous, bonhomme Pierre, demande la Vendéenne.

— Ma bonne demoiselle, répond le vieux domestique, vous craignez le bon Dieu, je le sais bien ; j'ai remarqué que votre mouchoir de cou est tout déchiré, et que vous avez bien de la peine à l'arranger avec des épingle^s. J'avais cent sous ; j'ai acheté un morceau de toile, et je veux vous le donner pour vous couvrir.

« La pauvre fugitive ouvrit sa porte et reçut ce touchant cadeau avec une grande reconnaissance (1). »

II

DOULOUREUX ÉPISODES DE L'EXPÉDITION D'OUTRE-LOIRE

Cinq épisodes, d'un navrant intérêt, vont dérouler plus complètement sous nos yeux le vivant tableau de cette agonie de la Vendée, dans le désastre final de son expédition d'Outre-Loire.

C'est comme une touchante odyssee, qui va nous peindre les malheurs de tous nos proscrits, dans les infortunes diverses :

De quatre petits orphelins de Cholet ;

Du jeune Davis, de Saint-Lambert-du-Lattay ;

De Mesdemoiselles Sophie de Sapinaud et Robert de Lézardière ;

(1) *Mémoires de MONSIEUR DE BEAUREGARD, Poitiers, 1842, pp. 87, 88.*

De Madame de Bonchamp ;
De Madame de Lescure, qui fut depuis la marquise de
la Rochejacquelein.

I. — *Les quatre petits orphelins de Cholet.*

Deux jeunes garçons de Cholet, l'un nommé Coudrais, l'autre Barbier, tenant chacun une petite sœur par la main, erraient à l'aventure dans les rues de Nantes.

Leurs parents venaient de tomber sous le couteau de la guillotine.

Par pitié pour leur âge, les bourreaux les avaient tirés de prison et déposés sur le pavé de la grande ville.

Les pauvres petits orphelins vaguaient au hasard, d'une rue à l'autre, par une rigoureuse journée d'hiver, transis de froid, exténués par la faim et par l'horrible régime du cachot.

Deux passants les rencontrent, et navrés à l'aspect d'une misère si attendrissante : « Voici, dit l'un des deux à son compagnon, voici des enfants qui vont périr cette nuit, s'ils ne trouvent personne pour les recueillir. On a bien pitié des chiens ; il faut avoir pitié de ces petits malheureux !

— Que veux-tu que nous fassions de ces marmots ? répond l'autre. Ils sont quatre ; il n'y a point de place pour eux chez nous.

— Partageons, reprend le premier ; prends-en deux ; je me chargerai des deux autres.

— Eh bien ! soit, dit l'autre ; partageons à nous deux cet acte d'humanité. Quand la paix nous sera rendue, nous remettrons ces enfants à leur famille.

On est heureux de rencontrer les nobles délicatesses du cœur humain, en face de tant de barbaries et à côté de tant d'ineffables infortunes.

A l'époque de l'amnistie, les quatre orphelins furent renvoyés à Cholet.

Un jour, 72 ans après la date du récit qu'on vient de lire, quatre octogénaires se trouvaient réunis dans cette ville de Cholet, et versaient des larmes d'émotion, en se rappelant les souvenirs de 1793. C'étaient les quatre orphelins abandonnés dans les rues de Nantes.

II. — Les infortunes du jeune Davis, de Saint-Lambert-du-Lattay.

Parmi les jeunes victimes de la férocité des bourreaux de la Vendée, l'historien de la persécution révolutionnaire doit citer le jeune Davis, de Saint-Lambert-du-Lattay, qui traversa tous les périls de la tourmente.

Bien jeune encore, il avait suivi son père, qui succomba dans l'expédition d'Outre-Loire.

Après la déroute de l'armée catholique au Mans, Davis s'était caché au premier étage d'une maison. Il s'y était glissé par la fenêtre, en grim pant sur des monceaux de cadavres. Il en sortit bientôt après par une porte dérobée, et parvint à rejoindre les débris de l'armée en fuite.

Pendant quelques jours, marchant nu-pieds et tête nue, il fit route avec 15 soldats vendéens, et avec eux se cacha dans un bois de Saint-Herblon ; mais la faim l'obligea d'en sortir.

Espérant trouver grâce à cause de son jeune âge, il se rendit à Nantes. On lui donna d'abord la ville pour prison ; mais Carrier le fit ensuite renfermer à l'Entrepôt, où il eut à subir les tourments de la faim, de la contagion et des sévices de tout genre.

Carré le prit à son service en qualité de mousse. Le pauvre enfant ne faisait que changer de supplice. Souvent le maître brutal le renversait par terre à coups de poing, et lui mettait les pieds sur le corps, en lui criant : « Ce petit Brigand, il faut que je l'écrase. »

Ce genre de vie dura deux ans.

Enfin, un jour, remontant la Loire de Nantes à Orléans,

le petit mousse put s'évader sur un bateau de pêcheur, et se réfugia dans l'île de Béhuard, située au milieu du fleuve. De là, il traversa le Louet, et fut assez heureux pour trouver un batelier compatissant, qui le débarqua sur la rive vendéenne.

Le jeune fugitif se dirige alors vers Saint-Lambert-du-Lattay, où il a l'espoir de retrouver sa mère.

Il arrive à la maison maternelle avec son accoutrement de marin, et sous les haillons de la misère. Madame Davis ne peut le reconnaître.

— J'aurais grand désir de vous assister, mon enfant, lui dit-elle, le prenant pour un étranger ; mais les républicains m'ont tout volé, et mon mari est mort dans l'armée catholique, au-delà la Loire.

— Moi aussi, dit l'enfant, j'ai fait l'expédition de la *Galerie*.

— Comment donc vous nommez-vous ?

— Davis, répond le petit mousse ; et vous, n'êtes-vous pas ma mère ?

Madame Davis jette sur l'enfant un long regard étonné ; puis, ôtant la casquette de marin qui masquait ce jeune visage :

— Ah ! c'est toi ! dit-elle, en poussant un cri d'exprimable bonheur.

Elle venait de reconnaître son fils à une marque qu'il portait au front, et elle tombait évanouie, en disant : *Mon enfant !*

Plus de vingt ans après, Davis rencontra Carré dans une foire de Rochefort. Cet homme était tombé dans la dernière misère, et s'était fait marchand de bric-à-brac.

Davis se fit connaître à son bourreau et lui fit l'aumône.

Il se vengeait en Vendéen et en vrai disciple de Jésus-Christ (1).

(1) L'abbé COXIN, p. 177.

III. — Les douloureuses aventures de Mesdemoiselles Sophie de Sapinaud et Robert de Lézardière.

Mademoiselle Sophie de Sapinaud, de la Gaubretière, sœur du général, avait suivi son père, avec ses deux sœurs Aimée et Charlotte, dans la fatale expédition d'Outre-Loire.

Elle avait 18 ans.

Elle dormait par terre, dans son manteau, au milieu de l'armée, entre les jambes de son cheval, tenant passée autour de son cou la bride de sa monture.

Dans l'affreux désarroi de la déroute du Mans, un convoi de caissons la sépara tout à coup de son père.

Jetée seule au milieu de tant de bourreaux et de victimes, Sophie eut la bonne fortune de rencontrer une de ses parentes, Mademoiselle Robert de Lézardière, vigoureuse et intrépide Vendéenne.

Elle se partagèrent le secours d'un cheval boiteux, qu'il leur fallait souvent traîner derrière elles, et gagnèrent ainsi la campagne, à la grâce de Dieu.

Comme les Bleus massacraient tout sur la grande route, elles se lancent dans un chemin de traverse. Elles parviennent à gagner une métairie, où les fermiers leur firent bon accueil.

On leur donna des habits de paysannes, et sous ce déguisement, elles continuent leur route.

Mais voici qu'elles sont surprises par des soldats républicains, qui leur crient : Où allez-vous ?

— Nous allons au bourg de Brulon.

— Vous êtes des brigandes ! Suivez-nous.

On les mène au bourg, et les soldats délibéraient tout haut, devant elles, s'il ne fallait point les fusiller, chemin faisant.

A Brulon, on les introduisit dans une auberge, toute pleine de captifs qui attendaient la mort.

On les dépouilla brutalement de leur costume de pay-

sannes, en ne leur laissant que leur camisole et leur jupon.

Mais un coup de Providence les sauva. L'autorité républicaine de l'endroit était représentée par un Monsieur Tison, juge de paix, qui cachait des sentiments humains sous les airs farouches du patriote. C'est à sa garde què les soldats confièrent leurs deux captives. Elles reçurent, dans la maison de cet homme de cœur, des habits, de l'argent et mille soins délicats.

Elles restèrent là cachés six mois, pendant lesquels leur sauveur jouait sa tête à chaque minute.

Un jour, Monsieur Tison fut dénoncé et conduit au Mans avec les deux nobles Vendéennes. Il suivait, à pied, la charrette qui les traînait de prison en prison, c'est-à-dire d'église en église : les temples dévastés étaient alors transformés en cachots. Il souffrait avec elles le froid, la pluie, l'air infect qu'on respirait parmi les prisonniers, entassés pêle-mêle dans ces édifices incendiés.

Quand ils arrivèrent au Mans, il y restait encore près de 300 captifs. On en fusillait chaque jour un certain nombre, dont les cadavres restaient gisant sous les fenêtres de la prison où Monsieur Tison et ses deux protégées étaient détenus. C'était un monastère, fermé par des charnelles et une pièce d'eau.

Plusieurs jours se passent dans une horrible anxiété.

Tout à coup Monsieur Tison apprend, par ses relations avec des personnes sûres du dehors, que les deux prisonnières doivent être fusillées le lendemain, et qu'il faut à tout prix qu'elles s'évadent le jour même.

S'évader ! mais comment ?

L'excellent juge de paix, qui était moins sévèrement surveillé que les prisonniers ordinaires, trouva, parmi les gardiens du cachot, un soldat que les Sapinaud avaient sauvé à Mortagne. Il lui promit 40.000 francs, s'il s'engageait à ménager l'évasion des Vendéennes qu'on vient de condamner à mort.

Mais le soldat fut appelé ailleurs et le coup manqua.

Tison était venu à savoir que Mademoiselle Sophie avait des parents dans la ville. Il parvint à s'aboucher avec un de leurs domestiques, garçon robuste et déterminé, qui se charge d'enlever, le soir même, les prisonnières à travers l'étang.

On se figure les angoisses de ces malheureuses, à l'heure qui était convenue pour la délivrance. La tête à la fenêtre de la prison, les regards fixés sur la pièce d'eau qui miroitait sous les pâles rayons de la lune, elles guettaient le moindre mouvement, et frissonnaient au plus faible murmure.

Toute la nuit s'écoule, et le sauveur attendu ne vient pas.

Et voilà que commençaient à poindre les premières lueurs du jour fixé pour leur supplice.

Mais Dieu voulut que la mort se fit également attendre, et l'espérance revint avec la nuit suivante. Elles attendaient avec les mêmes frissons d'espoir et de terreur.

Enfin, elles entendent un léger clapotement ; elles aperçoivent le domestique qui s'avance à travers l'étang, ayant de l'eau jusqu'à la gorge ; il arrive au pied de la muraille du monastère, et donne un signal qui est compris.

Mademoiselle Robert descend la première, au moyen d'une corde qui la tient suspendue ; elle monte sur les épaules du domestique et parvient à l'autre bord.

Mademoiselle Sophie y parvient à son tour par le même moyen.

Les voilà libres toutes les deux. Elles ôtent leurs vêtements, tellement collés à leur peau qu'elles l'arrachent toute sanglante. Elles prennent des habits déposés là par Monsieur Tison, fixent à leur coiffure de grandes cocardes tricolores, et donnant le bras à leurs deux libérateurs, elles vont se réfugier chez Madame de Sapinaud, la mère du traducteur des psaumes.

Trop suspecte pour les garder chez elle, celle-ci les logea

chez une de ses anciennes femmes de chambre, dont le mari figurait au premier rang des *sans-culottes*.

Au bout de huit jours, les deux prosrites peuvent se retirer à Chartres, déguisées en lingères, avec un passeport, qu'elles avaient elles-mêmes fabriqué.

L'une portait le nom de *Madeleine*, et l'autre, celui de *Nanette Tardy*.

Elles prirent logement chez une dame Jordan, pâtissière, naïve et grossière républicaine, qui leur racontait, avec grands détails, l'exécution des aristocrates, et voulait sans cesse les mener au club, *pour faire des émotions*, disait-elle.

Les Vendéennes se bornèrent à confectionner des chemises pour les Bleus, à cinq sous la pièce.

Toute patriote qu'elle était, Madame Jordan sentait la distinction des deux ouvrières, les appelait *Mamzelles*, et les servait avec un certain respect, mais si chichement, que la ration de pain était souvent insuffisante.

Un jour, la pâtissière leur proposa une partie superbe : il s'agissait d'aller voir guillotiner le *ci-devant* curé de Chartres.

Mais Mademoiselle Robert lui persuada qu'à regarder pareil spectacle, elle s'exposait à avoir des enfants sans tête.

La pâtissière n'insista pas.

Plusieurs mois s'écoulèrent ainsi, dans le travail, la misère et la terreur, entre les cruels souvenirs du passé et les menaces de l'avenir.

Enfin, un jour, Madame Jordan annonçait une grande nouvelle aux deux étrangères : on venait de guillotiner *Monsieur Robespierre*, sous prétexte qu'il voulait guillotiner toute la nation.

— Qui s'en serait douté ? ajoutait naïvement la fervente républicaine. C'est vraiment dommage : car c'était un si aimable citoyen !

Mademoiselle de Sapinaud apprit alors tous les malheurs

de sa famille. Ses sœurs, Aimée et Charlotte, l'une âgée de 23 ans, l'autre de 17, avaient suivi l'armée avec leur père, jusqu'au dernier combat.

Charlotte, en proie à la petite vérole, avait passé six semaines en marche, sans quitter son amazone ni son pantalon. « Quand on les lui ôta, écrit-elle, on la dépouilla comme un lapin. »

Le père avait été fusillé, en présence de ses deux filles, à Savenay. Elles avaient vu sa mâchoire en lambeaux tomber sur sa poitrine ; elles avaient entendu sa voix mourante, demander, comme Bayard, *si Dieu lui pardonnerait*.

D'abord condamnées à mort, les deux jeunes filles furent incarcérées à Lorient, pêle-mêle avec les forçats, contraintes à porter comme eux le bonnet rouge et le numéro d'écrou ⁽¹⁾, allant chercher chaque jour avec eux leur ration de fèves dans une écuelle.

Et toute cette longue série de tortures, les persécuteurs la motivaient ainsi : « *C'est pour avoir assisté aux prières dites par un sacristain, dans l'église de Bazoges ; pour être restées paisibles chez elles, lorsque les Brigands occupaient la commune* ». C'est le texte même de leur jugement.

La mort de Robespierre vint sauver les nobles galériennes de Lorient, avec tant d'autres victimes de la Terreur.

Mesdemoiselles Sophie de Sapinaud et Robert de Lézardièrè revinrent à Nantes, d'où elles furent reconduites en sûreté dans leur pays.

Elles y vécurent jusqu'à la paix, du surplus de leurs anciens fermages, que les paysans leur apportaient chaque année, après avoir soldé les nouveaux prix aux acquéreurs républicains.

(1) Le numéro d'écrou de Mademoiselle Aimée était 34 ; il a été conservé par la famille, comme une relique de martyr.

Et le sauveur des deux prosrites, Monsieur Tison, que devint-il ? Il fut sans doute victime de son héroïque générosité : car, malgré ses recherches, la famille de Sapinaud ne put avoir de ses nouvelles, ni lui témoigner sa reconnaissance autrement que par des prières, et par la publicité qu'elle voulut donner à son nom.

Mademoiselle Sophie épousa Monsieur de Joannis, et vécut à la Gaubretière, au milieu de l'affection des siens, et de la juste vénération de tout le pays.

Par les soins intelligents du maire, Monsieur de Rangot, elle vit s'élever, près de l'église, un gracieux monument à la mémoire du lieutenant-général de Sapinaud, mort le 10 août 1829.

Glorieuse consolation pour une famille si éprouvée, et dont le nom doit rester inscrit dans le martyrologe de la Vendée.

IV. — *Les étapes douloureuses de Madame la marquise de Bonchamp.*

La prise de Fontenay, où son mari fut grièvement blessé, le 25 mai 1793, marque la date où commencent les grandes infortunes de Madame la marquise de Bonchamp.

Son château de la Baronnière, situé près de Saint-Florent-le-Vieil, était menacé par les Bleus. Elle reçut l'ordre de le quitter en toute hâte, pour se rendre à Beaupréau, avec ses enfants.

« Le tocsin sonnait, écrit-elle ; je n'eus que le temps de me sauver. Je fus obligée de prendre des chevaux de fermiers, tous les nôtres ayant été saisis par les réquisitions.

« Je plaçai mes enfants dans l'un des paniers attachés sur le dos des chevaux, avec quelques joujoux pour les empêcher de crier ; l'autre panier fut rempli de poudre, de fusils, de pistolets appartenant à mon mari.

« Le cheval qui portait mes enfants ayant été effrayé, s'emporta et les renversa. Je ne saurais dire l'effroi que me causa le danger qu'ils coururent.

« J'arrivai à la Gaubretière, en Poitou, chez Madame de Boisy, où je reçus les plus tendres marques d'affection. Je fus là à toute extrémité ; je ne dus ma guérison qu'aux soins qui me furent prodigués. »

*
* *

Madame de Bonchamp, qui avait passé la Loire à la suite de l'armée vendéenne, ajouta l'illustre spectacle de ses malheurs à celui du martyr de tout ce grand peuple de proscrits.

Dans la précipitation tumultueuse de la déroute du Mans, son fils, le petit Herménée, avait disparu : mais elle fut assez heureuse pour le retrouver.

Elle put gagner la Loire à Ancenis, et essaya de passer le fleuve dans un batelet, avec ses deux enfants.

Les barques canonnières lui tirèrent un boulet qui perça son bateau. La frêle embarcation sombra avec les passagers. La marquise put cependant gagner la rive gauche, grâce au secours de quelques paysans, qui la sauvèrent à la nage, elle et ses deux enfants.

*
* *

Elle vient enfin de mettre pied sur la terre de Vendée ; mais là commence, pour la pauvre mère, une nouvelle série d'épreuves encore plus cruelles.

Poursuivie par les Bleus, la marquise dut faire quatre lieues à pied, d'Ancenis au village de Saint-Herblon, portant son fils sur son dos. Une femme qui la suivait portait sa fille.

Elles arrivent à une ferme, où la fièvre les oblige à se

mettre au lit. Mais soudain retentit un cri d'alarme :
« Sauvez-vous ; voici les Bleus. »

Madame de Bonchamp se réfugie dans une grange, et là, elle voit son petit Herménée expirer dans ses bras.

« Je ne sais, écrit-elle, ce que je serais devenue dans cette horrible situation, sans la religion qui suffit à tout, et qui fait tout supporter. Je vis cet enfant bien-aimé dans le ciel, et je ne pleurai que sur moi-même. Je l'enveloppai d'un grand mouchoir blanc, et je le gardai mort dans mes bras pendant 48 heures, ne voulant m'en séparer que pour le déposer dans une terre consacrée par la religion.

Mais bientôt, il fallut changer d'asile, et les fugitives allèrent se cacher dans le creux d'un vieil arbre, à une hauteur de 12 pieds. Elles y grimpent par une échelle, et restent là blotties, trois jours et trois nuits, dévorées par la fièvre de la petite vérole, n'ayant pour toute nourriture qu'une cruche d'eau et un morceau de pain noir, que le paysan de la ferme avait placés près d'elles.

Malgré ses déguisements, Madame de Bonchamp ne put échapper aux battues des colonnes infernales.

Dans une de ses fuites successives, elle venait de passer la nuit au fond d'un fossé, quand elle fut réveillée par un bruit de troupes républicaines qui l'aperçurent.

Bien que déguisée en paysanne, elle fut reconnue et traînée dans les prisons de Nantes.

Incarcérée d'abord au Bon-Pasteur, elle fut transférée dans les cachots du Bouffay, puis dans une chapelle voisine.

« Je me trouvai, dit-elle, avec plaisir dans ce lieu, où l'on avait célébré les mystères les plus augustes de la religion. Je reconnus la place de l'autel, et j'allai m'y prosterner. Nous étions plusieurs prisonniers dans cette chapelle. On y mit successivement d'autres condamnés. Je les voyais, deux fois par jour, conduire à l'échafaud. Je les exhortais à la mort, et je leur lisais les prières des agonisants, dans un livre d'Heures que m'avait fait passer

Mademoiselle Charette, parente du général. Quand je lisais ces prières, les malheureux les écoutaient à genoux, en joignant les mains, et répondaient avec une ferveur attendrissante. »

*
* *

La prisonnière obtint d'avoir sa fille avec elle.

« Combien cette enfant chérie m'attendrissait, nous dit-elle, lorsque à genoux à côté de moi, les mains jointes, elle faisait tout haut ses prières, en y mêlant toujours quelques phrases qu'elle inventait, pour demander à Dieu ma santé et ma liberté. Son air triste et recueilli contrastait d'une manière singulière et touchante avec sa figure enfantine et l'étourderie naturelle à son âge.

« Quoique je n'eusse pour tout livre que des Heures, j'occupais tous mes instants. Je donnai à mon enfant des instructions proportionnées à son intelligence. Elle m'écoutait avec une attention qu'elle n'aurait jamais eue dans le plus beau cabinet d'étude. Le lieu où nous étions disposait au recueillement; il ne permettait aucune distraction frivole, et rendait frappantes les plus simples leçons morales et religieuses.

« Souvent ma fille me chantait des fragments de cantiques. Mes larmes coulaient en l'écoutant : je croyais entendre la voix consolatrice d'un ange. »

*
* *

Madame de Bonchamp finit par obtenir sa liberté, grâce à l'entremise d'un négociant de Nantes, Monsieur Haudaudine, un des 6.000 prisonniers graciés par Bonchamp à Saint-Florent-le-Vieil.

Cependant, ses lettres de grâce n'arrivaient pas.

« Le geôlier, qui était le meilleur homme du monde, écrit-elle dans ses *Mémoires*, me proposa d'envoyer ma

filles au tribunal, en m'offrant de me donner sa servante pour la conduire.

« J'acceptai sa proposition. Nous endoctrinâmes l'enfant qui avait un peu peur du tribunal, quoiqu'elle ne sût pas trop ce que c'était. Je lui fis répéter une douzaine de fois la phrase qu'elle devait dire, et elle me quitta en me laissant des inquiétudes vagues mais accablantes.

« Elle arrive au tribunal, où elle entre avec beaucoup de gravité, et s'approchant des juges, elle dit à haute voix, très distinctement : « Citoyens, je viens demander les lettres de grâce de maman. »

« Après cette harangue, la servante me nomma.

« L'un des juges dit à l'enfant : « Je sais que tu as une voix fort belle, qui charme tous les détenus de la prison. Je te donnerai les lettres de grâce, à condition que tu vas me chanter ta plus jolie chanson.

« Ma fille avait envie de plaire aux juges ; elle pensa que dans cette occasion, le chant le plus bruyant serait le meilleur ; elle chanta de toutes ses forces :

Vive, vive le roi !
A bas la République ! »

« Si elle avait eu quelques années de plus, nous aurions été, le lendemain, envoyées l'une et l'autre à la guillotine. »

L'héroïsme eut irrité ce tribunal sanguinaire ; l'ingénuité le désarma. On sourit ; on fit quelques réflexions patriotiques sur la détestable éducation que recevaient ces malheureux enfants des Vendéens fanatiques.

On accorda les lettres demandées, et la petite fille les rapporta triomphante à sa mère.

Madame de Bonchamp sortit de prison et retourna dans son château de la Baronnière, qu'elle fut bientôt obligée de vendre, pour avoir son pain de chaque jour.

« Mais le simple nécessaire et la tranquillité, nous dit-elle, c'était désormais pour moi le bonheur. »

V. — *Vie errante et proscrite de Madame de Lescure, durant l'hiver de 1793 à 1794.*

Dans la déroute de Savenay, Madame de Lescure, avec Madame de Donnissan sa mère, l'abbé Jagault et Mamet, femme de chambre, sous la direction d'un guide, prirent à travers champs le chemin de Guérande.

On les conduisit d'abord au château d'Ecuraye, dont le propriétaire avait émigré, et qu'un régisseur nommé Ferret habitait avec sa famille. Mais bientôt le bruit du canon se fit entendre : c'était l'artillerie de Westermann, qui balayait la route de Guérande, et chassait les Vendéens dans leur fuite.

Ferret mena Madame de Lescure, sa mère et l'abbé Jagault dans une métairie voisine, la métairie de Lagrée, cachée au fond des bois, sur la petite paroisse de Prinquiaux.

Mamet restait seule au château d'Ecuraye.

« Les hussards se répandant partout, dit l'auteur des *Mémoires*, la métayère décida que, pour prévenir tout soupçon, il fallait nous séparer. Elle envoya le pauvre abbé Jagault travailler avec les hommes. Il était malade, et comme il avait marché sans chaussures, ses pieds étaient tout en sang. Elle établit ma mère à tricoter auprès du feu, dans un coin obscur.

« Elle me conduisit à un moulin à vent, très isolé de la maison, et dit au garçon meunier : « Renaud, voici une pauvre Brigande, que je te donne à garder. Si les Bleus viennent, tu diras qu'elle est ici pour moudre son grain. »

« Je m'assis sur un sac, et j'y passai quatre heures.

« A chaque instant, j'entendais les coups de fusil et les cris : « *Arrêtez les brigands ! Tue, tue !* »

Toute la campagne était couverte de fuyards qu'on massacrait.

Les Bleus vinrent heurter à la porte du moulin, pour demander à manger et à boire. Renaud répondit qu'il n'avait rien.

Le soir, il reconduisait Madame de Lescure à Lagrée ; mais, le lendemain, il fallait encore se disperser.

Monsieur l'abbé Jagault continuait d'aller aux travaux des champs, sous le nom de *Pierrot*. Madame de Lescure allait garder les moutons, sous le nom de *Jeannette*, et on appelait sa mère *Marion*.

Peu de jours après, Mamet venait les rejoindre à Lagrée. Elle avait couru de très grands dangers. S'étant trouvée confondue dans la mêlée des fuyards, que les républicains poursuivaient de leurs terribles fusillades, elle se précipita, hors d'haleine, chez un paysan, en lui criant : « Ayez pitié de moi ; sauvez-moi !

Le Breton l'accueillit et la cacha dans une niche recouverte de paille. Les Bleus vinrent un instant après, fouillant partout, enfonçant dans la paille de la cachette leurs sabres et leurs baïonnettes, dont Mamet voyait les pointes ; mais elle n'en fut pas blessée.

Elle s'habilla en Bretonne, et passa l'hiver chez le brave paysan qui l'avait reçue, dans la paroisse de la Chapelle.

On arrivait au mois de janvier.

M. Jagault, mal déguisé sous ses habits de travailleur, était souvent obligé de coucher dehors, craignant d'être reconnu et de compromettre les autres. Il prit le parti d'essayer à pénétrer jusqu'à Nantes, malgré l'affreuse terreur qui pesait sur la cité.

On fit partir de Prinquiaux pour cette ville, dix charrettes de réquisitions. Il eut le courage de se mettre dans le convoi, sans passeport. Il conduisait les bœufs de la Ferret, qui se plaça bravement dans une des charrettes, sous le déguisement d'un métayer.

Il entra dans la ville, où Madame de la Ville-Guevray parvint à lui procurer un asile. Depuis, il a toujours échappé à toutes les recherches.

Cependant, les dangers devenaient de plus en plus pressants. Madame de Lescure, Madame de Donnissan et Mamet durent quitter Prinquiaux, pour errer longtemps,

de gîte en gîte, au milieu des bois, loin des chemins battus, traversant les haies d'épines et les fossés pleins d'eau. Elles entendaient partout retentir les coups de fusil et les cris féroces des soldats républicains.

Elles s'étaient réfugiées au hameau de la Minaye, sur la paroisse de Pont-Château, quand une nouvelle alerte força les malheureuses femmes à fuir encore plus loin.

« Nous nous mîmes à marcher à travers la campagne, dit Madame de Lescure. Quand nos forces furent épuisées, nous nous arrêtâmes dans un champ d'ajoncs ; nous nous assîmes dos à dos, pour nous soutenir, et nous restâmes là plusieurs heures, sans savoir que devenir, mourant de faim et de froid.

« Enfin nous vîmes paraître la fille de Ferret, qui nous apportait de la soupe. Elle nous ramena pour quelques jours à Lagrée.

« Le 19 avril, on vint nous avertir que les Bleus allaient faire des fouilles dans les environs, au Bois-Divet. Nous prîmes le parti de coucher dehors, dans un champ de blé.

Nous nous mîmes dans un sillon. Il pleuvait. Malgré tout, je m'endormis. Ma mère se réveilla vers une heure du matin. Elle entendit la patrouille des Bleus passer dans un sentier, à 50 pas de nous. Un paysan nommé Gouret vint nous chercher, et nous introduisit dans une cabane, près de chez lui. »

Au mois de mai, les pros crites se retirèrent chez Madame Dumoustiers, au château de Dreneuf, dans la paroisse de Feygréac.

A la mort de Robespierre, il y eut un moment de relâche et de soulagement pour tous ces persécutés. On parlait d'amnistie.

« Je voulus aller à Nantes, dit Madame de Lescure, pour voir comment tout s'y passait. Je montai à cheval ; je fis 12 lieues sans m'arrêter, et j'entrai à Nantes, en habit de paysanne, un bissac sur le dos et des poulets à la main.

« Madame de Bonchamp était encore en prison : j'allai la voir ; les prisons étaient presque vides.

« J'appris aussi que Monsieur de Charette était en pour-parler pour la paix.

« Je repartis pour Dreneuf. Ma mère fut satisfaite de ce que je lui racontai. Nous convînmes que nous partirions pour Nantes. »

Elles partirent en effet. A Nantes, on leur remit un acte d'amnistie ainsi libellé : « *Liberté, égalité ; paix aux bons, guerre aux méchants ; justice à tous.*

« *Les représentants ont admis à l'amnistie Mesdames de Lescure, Donnissan, etc., qui ont déclaré s'être cachées pour leur sûreté personnelle.* »

Elles étaient libres. Elles se hâtèrent de gagner le Médoc, emportant avec elles la gloire impérissable de leurs malheurs.

*
**

Nous venons de voir comment la persécution poursuivit et martyrisa 100.000 Vendéens sur la rive droite de la Loire, pendant l'hiver de 1793 à 1794.

En repassant le fleuve avec les survivants de cette expédition néfaste, nous allons trouver d'autres martyrs, d'autres horreurs et des atrocités plus épouvantables encore, en suivant, dans leurs chevauchées sanglantes, les *colonnes infernales* de Turreau.





CHAPITRE V



LES VICTIMES DE LA PERSÉCUTION EN VENDÉE, SOUS LE RÉGIME DES COLONNES INFERNALES, A LA FIN DE 1793 ET EN 1794.

I

SITUATION DE LA VENDÉE, A LA FIN DE 1793

Avant d'entrer dans la période la plus atroce de la persécution, sous l'épouvantable régime des *colonnes infernales*, jetons un coup d'œil sur la situation générale de la Vendée, quelques jours avant le passage de la Loire, et après le désastre de Savenay, à la fin de 1793.

*
* *

Madame de Sapinaud, qui se trouvait à Mortagne, au moment où l'armée républicaine de Luçon y faisait son entrée, nous a laissé, dans ses *Mémoires*, le récit de ce qu'elle a vu de ses yeux.

« J'avais envoyé, nous dit-elle, à la Blanchardière, prévenir mes enfants et les engager à fuir.

« Je m'étais jetée sur mon lit, quand on vint m'avertir que les Bleus entraient dans Mortagne. Je me réfugiai en toute hâte dans un bois voisin, avec ma servante Perrine. Au milieu du bois, nous apercevions des cavaliers, qui menaçaient de tout tuer et de tout brûler. Perrine, effrayée,

voulait quitter notre retraite : je voulus attendre au soir. Le feu était partout.

« Cependant, notre château de *Bois-Huguet* n'avait pas été visité. Craignant toutefois d'y trouver les Bleus, je me dirigeai vers un hameau, qui n'était pas éloigné. Mais hélas ! toutes les portes des maisons étaient ouvertes ; le linge et les vêtements étaient jetés en désordre au milieu de la rue. Dans la frayeur que nous causa ce spectacle, nous allâmes nous cacher derrière une haie.

« Comme j'étais dévorée par la soif, Perrine courut me chercher de l'eau à une fontaine. Pendant son absence, j'entendis un bruit de chevaux qui me fit tressaillir, mais bientôt le bruit s'éloigna.

« Nous nous dirigeâmes alors vers la Blanchardière, en évitant de suivre les chemins battus et d'approcher des métairies. Nous rencontrâmes cependant une ferme sur notre route. La maison était à moitié brûlée ; les portes étaient ouvertes ; les bœufs et les vaches mugissaient, les moutons bêlaient, comme dans un orage, aux grondements du tonnerre.

« Nous arrivâmes à la Mourière, le lendemain matin.

« J'étais encore au lit, quand on vint nous dire qu'il y avait plus de 10.000 hommes à Mortagne, qu'un grand nombre de royalistes avaient été massacrés, et que les Bleus allaient envoyer des patrouilles dans toutes les directions, pour tout incendier.

« Ces nouvelles jetèrent l'effroi parmi les personnes qui s'étaient réfugiées à la Mourière. Le soir, on prit le parti de coucher dehors. On me donna une couverture, et je me blottis dans une prairie écartée, sous un grand chêne, derrière une grosse haie. J'y dormis une heure, mais saisie par le froid, je priai les paysans de me ramener à la ferme.

« Je la quittai le lendemain pour aller à Saint-Laurent. De Saint-Laurent, je retournai à Mortagne tout en larmes : j'étais séparée de ma fille ; je la demandais partout.

« En arrivant à Mortagne, je trouvai les rues pleines de soldats républicains. Je m'empressai de me déguiser, et je retournai à la Verrie. »

*
* *

A cette même époque, un voyageur traversait presque tout le Bocage vendéen, de Sainte-Hermine à Mortagne, et voici l'horrible peinture qu'il nous en a laissée : « Je ne vis pas un seul homme à Saint-Hermand, à Chantonay ni aux Herbiers. Tout ce que je pus voir de maisons de campagne et de chaumières, sur la route et dans les bois riverains, était la proie des flammes. Le ciel était obscurci de fumée. Quantité de cadavres, jetés çà et là, commençaient à infecter l'air.

« Les troupeaux n'osaient approcher de leurs étables incendiées. Les bœufs, les génisses, les troupeaux égarés, faisaient retentir les échos de leurs mugissements prolongés.

« Je fus surpris par la nuit. Le reflet lointain des incendies allumés, et qui enflammaient l'horizon, me présentait un tableau plus effroyable encore des horreurs de la guerre.

« Aux bêlements des brebis fourvoyées, aux beuglements des bœufs, se mêlaient le croassement des corbeaux, le hurlement des loups et des autres animaux carnassiers, qui sortaient du fond des bois, pour dévorer les cadavres jonchés dans la campagne.

« Enfin, j'aperçus, dans le lointain, une immense colonne de feu, qui s'étendait à mesure que j'avais vers le nord : c'était Mortagne qui brûlait. Je n'y trouvai que quelques femmes éplorées, occupées à retirer des débris du milieu des flammes (1).

*
* *

Quelques jours avant la grande et désastreuse bataille

(1) *Administration militaire. Anonyme*, p. 97.

de Cholet, en octobre 1793, le Bocage était encore une fois envahi, dévasté et terrorisé par les armées révolutionnaires.

Les habitants de Châtillon et des alentours accouraient en foule vers Mortagne et vers Cholet, où se concentrait la grande armée catholique, et entraînaient après eux leurs bagages, leurs meubles et des vivres chargés sur des charrettes.

En nous faisant la peinture des angoisses et des souffrances de sa famille, Monsieur Boutillier de Saint-André va nous offrir le navrant tableau de presque toutes les familles vendéennes, à cette époque. L'auteur de ce récit avait alors 12 ans. Il avait un frère de 10 ans, et deux sœurs, dont l'une était âgée de 7 ans et l'autre de 4.

« A la nouvelle de la prise de Châtillon, écrit-il, mon père, ma mère et tout le personnel de la maison fit ses paquets, c'est-à-dire que chacun de nous prit une chemise, quelques bas et quelques mouchoirs, et tous ensemble, quittant Mortagne, nous courons nous cacher sur les bords de la Sèvre, au milieu des rochers qui encombrant le cours de cette rivière, dans la vallée d'Évrunes.

« Nous avons fait un quart de lieue à peine, quand une détonation terrible se fait entendre ; c'était comme une décharge de trente canons tirés à la fois. Convaincus que les républicains venaient d'entrer à Mortagne, nous restâmes toute la nuit cachés.

« Mais le lendemain, quelques femmes nous dirent que les Bleus n'étaient pas encore sortis de Châtillon, et nous nous hasardons à retourner à Mortagne.

« En arrivant, nous apprîmes la cause de la détonation que nous avons entendue. Le dépôt de l'artillerie, avec un grand nombre de caissons pleins de poudre, se trouvait dans la cour de l'abbaye. Deux hommes et deux femmes voulurent, par curiosité, visiter le parc, pendant la nuit. Une étincelle des flambeaux qu'ils portaient à la

main, mit le feu à l'un des caissons. L'explosion fut affreuse. Les deux hommes furent lancés à plus de dix pieds dans l'air et tués du coup avec l'une des femmes. L'autre eut tout le corps couvert de brûlures, mais survécut à la catastrophe.

« Quand nous arrivâmes à Mortagne, il nous fallut passer auprès des cadavres : c'étaient les premiers que je voyais, et je frémissais à l'aspect de ces corps noircis et mutilés.

« Nous ne restâmes que quelques jours chez nous.

« Mon père et moi, nous allons chercher une nouvelle retraite au *Zais*, dans la vallée de Saint-Hilaire-de-Mortagne, sur les bords de la Sèvre. Ma mère, mes frères et tous nos domestiques restaient à la maison. Peu après, ma mère envoyait à mon père une lettre qu'il me lut. La voici :

« Mon ami, c'est en vain que nous voudrions conserver quelques espérances ; il ne nous reste qu'à faire à Dieu le sacrifice de notre vie. Les républicains égorgent sans pitié et sans distinction tous ceux qu'ils rencontrent. Je veux fuir avec toi, avec mes pauvres enfants. Nous mourrons tous ensemble peut-être : mais, s'il faut périr, j'aime mieux périr en fuyant avec toi.

« Hélas ! ce n'est pas pour nous, c'est pour nos pauvres enfants que je crains. Mettons-nous et mettons-les sous la garde de Dieu : nous n'avons plus désormais d'espoir qu'en lui seul. Adieu. »

« Mon père inonda cette lettre de ses larmes.

« La soirée se passa bien tristement : mon père, abimé dans son chagrin, ne put prendre aucune nourriture. Tout jeune que j'étais, j'avais un sentiment très vif de l'horreur de notre situation. J'envisageais déjà la mort sous toutes ses formes, et je me familiarisais avec cette idée que la fin de ma vie était proche. Puisqu'il me faut mourir un jour, me disais-je, qu'importe de périr à 14 ou à 40 ans ? L'essentiel est de bien mourir. J'espère que Dieu me

fera miséricorde ; car chaque jour j'ai recours à lui par mes prières.

» Ces pensées me consolait ; mais ce qui accablait mon cœur, c'était la crainte de survivre à mes parents et de les voir massacrer sous mes yeux.

« Mon père et moi nous passâmes toute la nuit à prier Dieu. Le chagrin m'avait ôté le sommeil ; je ne faisais que pleurer et réciter mes prières.

« Le lendemain, de bonne heure, nous nous rendîmes à Mortagne. Nous trouvâmes la ville presque déserte ; tout le monde avait fui.

« Ma mère avait conservé quelques sommes d'argent, qu'elle n'avait pas encore cachées. Mon père employa le reste de sa journée à faire des étuis en terre jaune, qu'il consolida en les faisant cuire au feu. Il y glissa des écus et quelques louis. On renferma des pièces d'or dans les doublures de nos gilets. Le soir, nous portâmes cacher ces étuis, une partie dans le bois des *Granges*, et l'autre dans un pré voisin de Mortagne. Mon père avait couvert chaque rouleau d'une ardoise, sur laquelle il avait gravé ces mots : *Ad custodiam Dei ; à la garde de Dieu.*

« En revenant, nous passâmes par *Chasserat*, où ma nourrice avait une petite maison. Ce lieu est au sommet de la colline, d'où l'on découvre, au nord, tout le plateau qui s'étend sur Cholet, le May, Nuillé. Ce point de vue est très beau. A la vue d'un si gracieux paysage, mes parents, pensant à ces hordes sauvages qui allaient l'envahir, ne pouvaient retenir leurs larmes. « Oh ! cher malheureux pays, que vas-tu devenir ? s'écriaient-ils. De barbares soldats vont incendier ces maisons, abattre ces haies, et couvrir de cadavres cette délicieuse campagne ! Adieu, cher pays, berceau de nos ancêtres, lieu sacré où nous avons reçu le jour, adieu ! »

« De retour à la maison, avant de fuir devant l'invasion révolutionnaire, nos parents voulurent nous consacrer à la sainte Vierge.

« Il y avait près de Mortagne, au pont jeté sur la Sèvre, une chapelle dédiée à Marie, et qui était chère à la piété des fidèles, à cause de plusieurs miracles qui s'y étaient opérés.

« Mon père et ma mère nous rassemblent devant eux, mon frère, mes deux sœurs et moi, pour nous faire leurs dernières recommandations. Leur parole était empreinte d'une telle tendresse, d'un ton si affectueux et en même temps si solennel, qu'il me serait impossible de rendre l'impression que j'en ressentais.

« Mes chers enfants, nous dirent-ils, nous voilà rendus aux derniers dangers : tout nous annonce une fin prochaine. Qui pourrait désormais nous sauver ? On massacre tout ce qui nous entoure, et demain peut-être nous ne serons plus. Nous allons fuir. Votre faiblesse et votre âge ralentiront nos pas ; mais c'est peut-être aussi votre faiblesse qui vous sauvera, en attendrissant nos cruels ennemis. Pour nous, mes chers enfants, nous n'avons point l'espoir d'être épargnés. Que deviendrez-vous, si jeunes et si faibles ? N'ayant plus d'espérance dans les hommes, c'est à Dieu, à Dieu seul que nous devons avoir recours.

« Nous désirons aussi vous mettre sous la protection de la sainte Vierge ; elle est notre patronne ; elle ne vous abandonnera pas. Si, comme nous le prévoyons, vous restez orphelins, elle vous servira de mère.

« En entendant ces paroles, nos pleurs coulaient en abondance, et nos sanglots étaient déchirants.

« Nous étions tous à genoux devant nos parents. Ils nous donnèrent leur bénédiction et nous embrassèrent avec tendresse.

« Mon père dit alors d'une voix forte et très émue :

« O mon Dieu, si les angoisses et les émotions d'un père, d'une mère et d'enfants chéris sont des sentiments qui vous touchent, jetez les yeux sur nous en ce moment ; que ce tableau d'une famille en pleurs vous fléchisse, et sauvez nos enfants.

« Et vous, sainte mère de Dieu, prenez-les sous votre garde ; conservez-les ; ne les abandonnez pas.

« Puis, mon père ajouta, en s'adressant à nous : « Mes enfants, nous avons résolu de nous rendre avec vous à la chapelle de la sainte Vierge du Pont, et là, de vous consacrer à cette tendre patronne ; venez avec nous.

« Mon père me prend alors par la main, ainsi que ma sœur Augustine ; ma mère prend mon frère et ma sœur Camille, et nous nous acheminons tous les six vers la chapelle.

« Arrivés dans cet humble sanctuaire, nous nous prosternons tous devant l'autel, et mon père, tout en larmes, prononce la prière suivante, entrecoupée de ses sanglots et des nôtres :

« Très sainte Vierge Marie, mère de Dieu, nous n'avons plus d'espoir qu'en vous : nous venons mettre nos quatre enfants sous votre garde. Défendez-les, conservez-les. Soyez leur bonne mère ; ne les abandonnez pas. »

« Cette prière, cette petite chapelle où nous étions réunis, les larmes de nos parents, les dangers terribles qui nous menaçaient, tout nous avait jeté dans un accablement si douloureux, que je ne sais comment j'eus la force d'y résister.

« Ma mère était aussi tellement émue, qu'elle en avait perdu la parole. Cependant, elle conservait encore une force d'âme qui m'étonnait. C'est dans les situations les plus douloureuses qu'elle conservait le plus de courage.

« Nous couchâmes encore le soir à la maison. Le lendemain, il était grand temps de fuir. Les républicains approchaient ; on voyait de tous côtés leurs feux, et des fumées épaisses qui marquaient leur course rapide.

« Cette longue et lugubre trainée d'incendies a néanmoins sauvé bien du monde, en signalant la marche des colonnes révolutionnaires.

« Mon père avait pour plus proche voisin un de ses

amis intimes, nommé Chaillou. En lui faisant ses adieux, il lui dit :

« Mon cher ami, dans les dangers qui nous menacent, il peut se faire que nous périssons tous deux. Cependant, l'un de nous peut échapper. Si je te survivais, je te promets d'adopter tes enfants et de leur servir de père. Fais-moi la même promesse, je t'en prie, et cette assurance consolera mon cœur.

— Bien volontiers, reprit vivement Chaillou.

« Alors, ces bons amis se jettent dans les bras l'un de l'autre, en pleurant, et se jurent de ne jamais s'oublier.

« Hélas ! les deux amis devaient succomber : tous deux périrent en même temps.

« Le matin du 13 octobre 1793, mon père, ma mère, mon frère, mes sœurs et moi, mon aïeule paternelle, ma tante Ducoin, sa fille et trois domestiques, nous prîmes le chemin de Cholet, le seul qui restât libre encore. Nous allâmes nous réfugier à la métairie de la *Marboire* qui, par sa proximité du bois *Clénet*, nous offrait une plus sûre retraite. »

*
* *

Quelques semaines après, en janvier 1794, Madame Boutillier de Saint-André était prisonnière à Cholet.

Parmi tant de physionomies vendéennes, si remarquables par leur foi, leur courage et leur dévouement, Madame Boutillier nous apparaît comme une des plus douces et des plus vénérables figures d'épouse, de mère et de martyre.

Écoutons le touchant récit que son fils nous fait, dans les *Mémoires d'un Père*, de la dernière entrevue qu'il eut avec sa mère.

Resté avec son père dans leur maison de Mortagne, le courageux enfant ne cessait d'exprimer son ardent désir de revoir sa mère. On lui refusait cette permission à

cause des dangers du voyage. Enfin on finit par céder à ses incessantes sollicitations.

C'était au mois de janvier.

« Il faisait très grand froid, nous dit-il ; il y avait de la neige sur la route ; elle recouvrait à peine les nombreux cadavres de la bataille du 14 octobre, déterrés en partie par les chiens et par les oiseaux de proie, qui en avaient trainé çà et là d'affreux lambeaux. Ce spectacle était épouvantable.

« En arrivant à Cholet, et en passant par le bas de la place, vis-à-vis le petit pré du moulin de la Motte, un aspect effrayant vint encore attrister mes regards. On venait d'y fusiller un homme, dont le cadavre était resté nu sur le terrain.

« J'arrivai chez Monsieur Girard, qui demeurait à Saint-Pierre, au moment où ma mère, qui ne m'attendait point, prenait son repas. En me jetant dans ses bras, je ne pus lui exprimer ma joie et ma tendresse que par mes larmes. Elle me tint longtemps pressé contre son cœur. Je voulais lui parler ; mes pleurs étouffaient ma voix : je ne pouvais m'exprimer que par des sanglots, des baisers et des larmes.

« Elle n'était pas moins impressionnée que moi. Elle me recommanda surtout de rester fidèle à Dieu, d'aimer toujours mon père, et de ne donner que de bons exemples à mes frères et à mes sœurs.

« Quelque chose lui disait que nous ne nous reverrions plus, et ce triste pressentiment nous rendait encore plus précieux les courts instants que nous avions à demeurer ensemble.

« Les émotions que j'éprouvai dans cette dernière entrevue ont été si vives que, de tous les événements de mon enfance, c'est celui qui m'a causé le plus d'impression.

« Enfin, il fallut se séparer. Il me sembla, quand je quittai les bras de ma mère, qu'on m'arrachait une partie de moi-même. Impossible de vous peindre le déchirement

de mon cœur. En recevant sa dernière bénédiction, à genoux, j'étais tout baigné de larmes. Ma mère me la donna avec une étonnante fermeté. Quand je la vis appeler sur ma tête les grâces du Ciel, il me sembla sentir la main protectrice de Dieu me soutenir et me fortifier. »

L'enfant s'éloigna en échangeant avec sa mère de longs et ineffables regards. « Quand je la perdis presque de vue, ajoute-il, je remarquai qu'elle levait les yeux au Ciel, et posait la main sur son cœur, en me faisant un signe d'amitié. Ce fut la dernière fois que je vis ma chère maman. Je n'ai plus entendu parler d'elle que pour apprendre sa mort. »

Madame Boutillier de Saint-André mourut de misère dans les prisons d'Angers.

*
* *

Après que l'armée catholique eut passé la Loire, les républicains abandonnèrent Cholet. La ville n'était plus qu'une lugubre et effrayante nécropole.

Une dame, Madame Tournery, s'obstinant à rester chez elle, se cacha dans un four pendant vingt quatre heures. N'entendant plus de bruit autour d'elle, dans les rues, elle sortit de sa cachette pour chercher du feu. Elle ne put rencontrer âme qui vive dans la cité abandonnée. Parcourant les maisons désertes pour y trouver quelques aliments, elle se vit tout à coup assaillie par un genre d'ennemis qu'elle était loin d'avoir prévus. Une troupe d'une centaine de chats affamés, aux regards sauvages et flamboyants, l'entourent et la poursuivent jusque chez elle, en faisant entendre de sinistres miaulements. Elle eut grand-peine à se défendre de ces carnassiers domestiques. De sa vie, elle n'eut pareille frayeur.

Telle est la situation où la grande armée d'Outre-Loire venait de laisser le pays qu'elle avait si vaillamment défendu.

Il serait difficile de se faire une juste idée du spectacle de désolation qu'offrait alors le Bocage, occupé par de pareils vainqueurs.

Les Vendéens qui étaient restés dans le pays, se tenaient cachés dans les bois, dans les grands champs de genêts, et ne se hasardaient à sortir que le soir, sur la lisière des forêts. L'œil du voyageur n'apercevait de toutes parts que des châteaux et des chaumières en ruine et fumant encore des feux de l'incendie. Quelques chiens maigres et affamés poussaient des hurlements affreux sur le seuil des maisons abandonnées, et les bestiaux errants dans la campagne, cherchaient, en mugissant, leurs étables en cendre.

II

LE RÉGIME DE LA TERREUR ; LES ATROCITÉS ET LES MASSACRES DES COLONNES INFERNALES. — LES MARTYRS DE 1794

Cette situation va s'aggraver encore de toutes les horreurs et des atrocités inouïes qui vont *terroriser* la Vendée, sous le régime des *colonnes infernales* de Turreau, dans les quatre premiers mois de l'année 1794 (1).

Jamais peuple chrétien ne fut si cruellement soumis à la brutalité du sabre et à l'impiété féroce de 70.000 bourreaux qui, durant quatre mois, couvrirent la Vendée de feu, de sang et de cadavres.

I. — *Le mot d'ordre de Barrère et le système de Turreau :*
« *Détruisez la Vendée et vous sauverez la patrie.* »

Conformément au décret porté par la Convention, le 1^{er} août 1793, Turreau avait pour but de livrer aux flammes

(1) Le système sanglant de Turreau fut surtout suivi du 20 janvier au 13 mai 1794. On sait qu'en 1814 le *baron* Turreau reçut des Bourbons, la *Croix de Saint-Louis*.

tout ce qui pouvait être brûlé, et d'exterminer tous les rebelles avec tous les suspects.

« La Vendée doit être un cimetière national, disait-il, faisant écho à la parole que Barrère lançait, le 2 du mois d'août 1793, du haut de la tribune : *Détruisez la Vendée, et vous sauverez la patrie. Il faut désoler jusqu'à leur patience.* »

A cette même date, la Convention décrétait qu'il fallait envoyer en Vendée des *matières inflammables*, pour incendier tout le pays, et Santerre faisait appel au génie du chimiste Fourcroy, pour empoisonner les populations vendéennes, en empoisonnant toutes les sources.

Turreau, le suprême exécuter de ces *hautes œuvres*, avait formé à cet effet 12 colonnes, si justement nommées *colonnes infernales*, et qui avaient pour centre d'opération 12 camps retranchés, dans les meilleures positions du Bocage. Leur consigne était de faire des battues dans toute l'étendue du territoire, et de mettre tout à sac, à feu et à sang.

Les principaux auxiliaires de Turreau, pour ces massacres systématiques, étaient Huché, Grignon, Caffin, Cordelier, etc., des fauves, lâchés aux quatre coins de la Vendée.

Les 12 colonnes n'étaient formées que de scélérats obscènes et féroces, capables de reculer les bornes du crime, et dont la plupart avaient rougi leurs mains dans les massacres de septembre, en 1792.

Ces *hussards de la mort* portaient deux tibias brodés sur la poitrine.

Le 16 janvier 1794, tous les préparatifs étaient achevés. Les 12 lieutenants campaient à leur poste.

Dufour était à Montaigu ; Amey, à Mortagne ; Huché, à Luçon ; Grignon, à Argenton-le-Château ; Cordelier, à Lauroux.

Beaufranchet, Grammont, Dalliac, Commaire, Charlery, Caffin, Chalbos, étaient échelonnés de l'est à l'ouest du département de la Vendée.

Turreau avait son quartier général à Cholet.

Sa tactique est tout entière dans les ordres qu'il envoyait, de la Mothe-Achard, à Huché, le 24 mars 1794.

« Liberté, fraternité, égalité, ou la mort.

« Il est ordonné au général Huché de se rendre à Luçon. Il fera enlever, par tous les moyens militaires, les substances et fourrages qui se trouvent par sa droite, depuis Sainte-Hermine jusqu'à Chantonay, en avant de lui jusqu'à Saint-Hilaire-le-Vouhis, la Chaize et Château-Fromage ; par sa gauche, depuis le Bourg jusqu'à la Claye.

« Aussitôt les enlèvements faits, tous les bourgs, villages, hameaux, fours et moulins seront entièrement incendiés, sans exception.

« Les habitants qui seront reconnus avoir pris part, directement ou indirectement à la révolte de leur pays, seront exterminés sur-le-champ. »

*
*
*

Les ordres du bourreau en chef n'étaient que trop fidèlement exécutés.

Un chef de bataillon, David, écrivait à Turreau : « *Nous faisons passer derrière la haie* (c'est-à-dire nous massacrons) les hommes et les femmes qui nous paraissent susceptibles *d'avoir brigandé ou de pouvoir brigander* ; mais, par économie, nous ne voulons pas user notre poudre à de pareils moineaux. Nos soldats ont trouvé un moyen plus économique de tuer. Avec la crosse de leur fusil, ils cassent la tête aux ennemis du peuple. Mais je ne te cacherai pas que ce moyen deviendra coûteux à la longue ; déjà les crosses des fusils sont presque toutes endommagées. »

Grignon qui, dès le 12 janvier, commençait ses *feux de joie*, selon son expression cynique, écrivait, le 24, à son chef : « Je te prévient que les soldats cassent leurs armes, en tuant, à coups de baïonnette, les brigands que l'on rencontre dans les genêts et dans les bois. Ne vaudrait-

il pas mieux les tuer à coups de fusil? Ce serait plutôt fait. »

Grignon coupait ses victimes en morceaux.

A La Flocellière il sciait, vivantes, les deux demoiselles Marbœuf.

Au village de Lauraire, un soldat d'Amey rencontre la femme Grelieu, qui allaitait son enfant. Il tue la mère, embroche l'enfant par la joue avec sa baïonnette, et l'emporte comme un trophée.

A Châtillon, plusieurs de ces *hussards de la mort* entrent dans une maison, où ils surprennent une femme avec un enfant à la mamelle. Ils égorgent la mère et son nourrisson, enfilent l'enfant avec une broche, et l'approchent du feu pour le faire rôtir. Puis, tranchant la tête à la mère, ils traînent son cadavre près du foyer, et lui mettent la broche à la main (1).

Un de ces misérables portait un jour, à la pointe de son arme, un enfant de 6 mois embroché avec deux poulets.

Un malheureux père, le nommé Jobin, qui venait de se battre vaillamment, arrivant à sa demeure tombe évanoui, à la vue du cadavre de sa femme et des corps ensanglantés de ses cinq enfants. L'aîné, âgé de 8 ans, parvint à se dégager, et se leva, couvert de sang, au milieu de ses frères et de ses sœurs. Le plus jeune, qui n'avait que 5 semaines, fut retiré blessé des bras de sa mère. Les autres étaient morts.

A la Gaubretière, au village de la *Terrière*, on trouva deux petits enfants cloués vivants, à la porte d'une grange.

Un jour, un chef vendéen rencontrait sur sa route un enfant de 8 à 9 mois, qui avait reçu un coup de sabre dans le dos, et qui respirait encore, à côté du père et de la mère égorgés près de lui. Leur chien, qui était couché près d'eux, léchait alternativement les blessures de ses maîtres.

(1) DENIAU, T. III, p. 107. CRÉTINEAU-JOLY, T. II, p. 135.

L'officier prit l'enfant dans les plis de son manteau et le fit élever.

Au Poiré-sur-Vie, une toute jeune fille était sortie à la porte de sa maison pour voir défilér les troupes. Un patriote lui fend la tête d'un coup de sabre.

« J'ai vu plusieurs fois les hussards, dit un témoin, rapporter, au retour de leurs excursions, des chapelets d'oreilles coupées, les laver, les rôtir sur le gril, et les manger à la vinaigrette, comme de vrais anthropophages. Voilà ce que j'ai vu plus d'une fois ⁽¹⁾. »

Il n'était pas rare de voir les oreilles ou la langue des victimes clouées à la porte des écuries où les républicains logeaient leurs chevaux.

« Un de ces horribles patriotes, nous dit Madame de la Bouère, affirmait que le 6 avril 1794, il avait fait fondre 150 femmes pour en avoir la graisse.

« Deux de mes camarades, ajoutait-il, étaient avec moi, à cette affaire. J'en envoyai 10 barils à Nantes : c'était comme de la graisse de momie ; elle servait pour les hôpitaux. Nous avons fait cette opération à Clisson, vis-à-vis du château et près de la Grenouillère ⁽²⁾. »

Il y eut des représentants du peuple qui, à l'exemple des Arabes du désert, accordaient une prime d'encouragement pour ces monstrueuses atrocités ⁽³⁾.

On voit que pour *détruire la Vendée*, la Convention et Turreau trouvaient, dans les colonnes infernales, des égorgeurs d'une docilité parfaite.

II. — *La vie des proscrits sous le régime des colonnes infernales.*

C'est l'époque de la *Terreur*.

« Une fois les colonnes infernales dans le pays, écrit

(1) Témoignage de Madame CHEVALIER. V. DENIAU, T. III, p. 168.

(2) *Souvenirs* de Madame la comtesse de la BOUÈRE, Plon, 1890.

(3) CRÉTINEAU-JOLY, T. I, p. 304.

Madame de la Bouère dans ses *Souvenirs*, il fallait de toute nécessité se cacher dans les bois, dans les genêts ou dans les ajones. On incendiait en même temps bourgs, villages, châteaux, sans épargner les plus misérables mesures.

« Une fumée noire et épaisse s'élevait dans l'air, qui devenait rouge et embrasé à mesure que la destruction s'étendait. Cette fumée formait avec les nuages comme une barrière qui interceptait la vue du ciel. Il semblait que la terre en était séparée par le crime.

« Dès le matin, avant le jour, on était sur pied. La prière faite en commun, la soupe mangée, chacun se dirigeait selon son inspiration. Les hommes allaient se camper sur quelques lieux élevés, afin de surveiller, à travers les arbres, l'ennemi pour le fuir, ou pour essayer, après son départ, d'arrêter les ravages de l'incendie.

« Les femmes se jetaient dans les fourrés, pour se tapir sur le sol détrempé de pluie et de neige. Là, blotti sur la terre, on ne voyait pas à quatre pas devant soi ; mais on entendait tout. Le son des tambours retentissait de tous côtés. Quand ce bruit sinistre s'éloignait à droite, il recommençait à gauche. Puis, ce sont les coups de fusil des Bleus poursuivant les fuyards, les cris : *Arrête, arrête*, avec des blasphèmes épouvantables.

« Alors les mères serraient plus fortement leurs enfants dans leurs bras. Chose étonnante ! ces petits êtres comprenaient la terreur qu'exprimaient les étreintes maternelles : car il n'y a pas d'exemple que leurs cris aient trahi la retraite des infortunés qui se cachaient.

« Quand l'incendie était dans les maisons, on entendait pétiller les flammes, les poutres s'abîmer dans le feu, les murs éclater et s'écrouler.

« Les bestiaux paraissaient comprendre la désolation universelle. Effrayés par les coups de feu, par les flammes et la fumée des incendies qui s'élevaient de tous côtés, ils semblaient participer au deuil de la nature et à la terreur de leurs maîtres ; ils se groupaient en s'agitant, et faisaient

entendre des beuglements plus sourds et plus prolongés que de coutume.

« On attendait la fin du jour pour sortir de ces retraites des loups et des renards. C'était la voix du chat-huant qui donnait le signal. Le cri lugubre de cet oiseau était pour nous plus agréable que le chant du rossignol. Il nous annonçait le départ des bourreaux. »

*
* *

Rien d'affreux comme l'aspect des bourgs et des villages, après le passage des colonnes incendiaires. Les débris embrasés des maisons projetaient au loin, à travers les flammes, d'immenses nuages de fumée qui suffoquaient.

Sous ces décombres gisaient des cadavres noircis par le feu et à moitié consumés. Dans les rues, sur les routes, dans les champs voisins, on rencontrait à chaque pas des victimes mutilées, éventrées, couvertes d'immondices, et dont les chairs tombaient en putréfaction.

Les corbeaux s'abattaient par nuées sur ces restes hideux. Les chiens pendant le jour, les loups pendant la nuit, se disputaient les lambeaux de ces membres épars.

Les survivants n'avaient plus pour abri que les débris de leurs maisons incendiées, ou de misérables huttes, construites à la hâte au milieu des champs de genêts. La plupart couchaient sur un sol glacé, à peine recouvert de quelques fougères.

Les hommes armés pouvaient encore, dans leurs courses à travers le pays, se procurer des vivres, et même en garder des dépôts dans des retraites sûres : mais les vieillards, les femmes, les enfants, les infirmes, n'avaient, pour toute nourriture, qu'un pain noir et amer, fait de seigle carbonisé, qu'on avait recueilli sous les décombres fumants des greniers.

Quelques rares génisses, échappées aux rapines des ravageurs, fournissaient le lait et le beurre. Il restait à peine dans la contrée quelques moulins à eau, dissimulés

dans de sombres ravins. Pour moudre le blé, il fallait le porter sur les épaules, à trois ou quatre lieues : et les porteurs devaient se trouver en nombre, pour se défendre contre l'agression toujours menaçante des bandes de maraudeurs qui battaient la campagne.

Presque tous les ménages étaient dépourvus des ustensiles les plus nécessaires, et des petites provisions de mercerie les plus indispensables.

A toutes ces privations ajoutez cette poignante souffrance de vivre toujours l'oreille au guet, dans des alarmes incessantes, sous la menace perpétuelle d'une surprise des patriotes.

On sait que pour découvrir plus sûrement les fugitifs cachés dans les taillis, les persécuteurs lançaient des chiens, qu'ils avaient dressés pour cette horrible chasse.

Cette triste existence des proscrits n'avait jamais rien d'assuré.

Au moindre cri d'alarme, les vieillards se hâtaient de fuir. Les femmes, déjà chargées des objets de première nécessité, prenaient à leur cou leurs plus petits enfants, et traînaient par la main ceux qui pouvaient marcher. La troupe effrayée fuyait par des chemins boueux, coupés de larges flaques d'eau, franchissait en courant les haies et les broussailles, pénétrait dans l'épaisseur des fourrés, et les malheureux fugitifs, couverts de boue, les habits déchirés, ne s'arrêtaient que lorsque le bruit de la troupe en marche se perdait dans le lointain.

Si quelques amis venaient leur annoncer que tout danger avait disparu, ils retournaient à leurs foyers, pour reprendre, le lendemain, leur course errante et chercher un nouvel asile.

*
*
*

— Vous deviez être bien malheureux ? disait un jour l'abbé Deniau à un vieux Vendéen.

— Nous vivions, répondait-il, comme l'oiseau sur la

branche, ou comme le lièvre en son gîte, toujours en crainte, et pensant, le matin, que nous ne serions plus en vie le soir. Cependant, nous acceptions cette épreuve avec une résignation chrétienne. Nous faisons chaque jour à Dieu le sacrifice de notre vie.

Par la récitation assidue du chapelet, les bannis transformaient leurs pauvres huttes en chapelles. Ils trouvaient une de leurs plus douces consolations dans les délicatesses de la charité mutuelle qu'ils mettaient à partager leurs modestes ressources avec les plus indigents.

*
* *

La marquise de Lépinay, mère du général Louis-Armand de Lépinay (1), obligée de quitter sa demeure, errait de ferme en ferme avec ses enfants. Mais bientôt, les fermes étant incendiées, elle fut réduite à chercher un asile dans une grotte, située au milieu de la forêt des Essarts, et qu'elle avait fait couvrir de mousse et de branchages.

Les battues républicaines et la fusillade l'y poursuivirent.

Un jour, le coffre qui servait de berceau au petit Armand, et dans lequel il reposait, fut traversé d'une balle, qui heureusement n'atteignit pas le futur général.

III. — *Les principaux massacres commis par les colonnes infernales, dans les premiers mois de 1794.*

Tout ce qui précède ne peut nous donner qu'un aperçu général sur cette phase de la persécution, dirigée par Turreau contre la Vendée catholique.

Les tableaux détaillés que nous allons mettre sous les yeux de nos lecteurs, en marquant les dates principales

(1) La famille de Lépinay est originaire de la commune de Plessé (Loire-Inférieure), où se trouve le fief dont elle porte le nom depuis 1416. — Le général Armand de Lépinay, baron de l'Empire, est né à Chantonay, en 1789, et mort dans son château des Essarts, en 1869.

de cette persécution monstrueuse, feront mieux comprendre encore que nous sommes entrés dans la période la plus aiguë et la plus effroyable du martyre de la Vendée.

*
* *

Le 30 janvier 1794, le général Grignon entrait en campagne.

« Mes camarades, disait-il dans son ordre du jour, nous voici dans le pays insurgé. Je vous donne l'ordre exprès de livrer aux flammes tout ce qui sera susceptible d'être brûlé, et de passer au fil de la baïonnette tout ce que vous rencontrerez d'habitants sur votre passage. Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ces pays ; mais c'est égal, nous devons tout sacrifier. »

A cette même date, la municipalité républicaine des Herbiers résumait les débuts de cette campagne, dans un procès-verbal signé par le maire Maruteau et le greffier Jouet.

« Dans une distance de près de trois lieues, rien n'est épargné.

« Les hommes, les femmes, les enfants même à la mamelle, tout périt par les mains de la colonne.

« Pour achever de peindre les forfaits de ce jour, il faut dire que les foins ont été brûlés dans les granges, les grains dans les greniers, les bestiaux dans les étables.

« La colonne soi-disant révolutionnaire de Grignon, après avoir, dans le village de la Roche, commune du Petit-Bourg des Herbiers, assassiné quantité d'individus, tant hommes qu'enfants, arrive à la maison de la *Pépinière*, à un demi-quart de lieue des Herbiers. On la condamne tout de suite à l'incendie : un domestique est fusillé.

« Nous devons observer que la commune des Herbiers avait été entièrement purgée de tous les aristocrates : cependant, toutes les horreurs y ont été commises. Les femmes ont été dépouillées de leurs vêtements, leurs mouchoirs

enlevés, les anneaux arrachés. Les portefeuilles de tous les individus ont été pris. Tous les volontaires allaient dans les métairies prendre les chevaux, moutons et volailles de toute espèce. Ils ont porté l'insulte jusqu'à nous frapper. »

*
* *

Le 23 février, les massacreurs envahissaient le bourg de Chavagnes-en-Paillers, et laissaient un affreux souvenir de leur passage. La tradition populaire désigne cette date sanglante sous le nom de *Jour du grand massacre*.

Dans cette horrible journée, on n'entendait, dans le bourg et dans tous les villages voisins, que le bruit des coups de fusil, les clameurs féroces des bourreaux, et les cris déchirants des victimes, des femmes qu'on égorgeait, des petits enfants qu'on embrochait au bout des baïonnettes.

Au village de l'*Anjouinière*, les terroristes surprennent douze ou quinze femmes, qui revenaient d'entendre une messe et de communier dans une grange de la métairie de la *Trottinière*. Il les font mettre en ligne dans une aire, au sud-est du village, et les tuent les unes après les autres, à coups de fusil tirés des deux extrémités de la ligne.

Parmi ces malheureuses, se trouvaient la femme et les deux belles-sœurs de Monsieur Bouron, notaire, avec une de ses filles, âgée de 5 ans, et Madame Boisson, mère de Monsieur Boisson, propriétaire à la Noue de Vendrenne (1).

Ce dernier, alors enfant en bas âge, se trouvait là avec sa mère et sa nourrice. Celle-ci put le dérober aux coups des meurtriers.

Au village du *Chiron*, les Bleus traquèrent et brûlèrent, dans une maison, trois femmes, Marie Herbreteau, veuve de Mathurin Charrier, Marie Charrier, Louise Bolleteau, et quatre enfants au-dessous de 10 ans, Jean Rabréaud et

(1) M. Boisson vivait encore en 1876.

trois petites filles nommées Charrier, trois sœurs sans doute : la plus jeune n'avait que 3 ans.

Des personnes cachées dans le bois de la Mainardière, entendaient les cris poussés par les sept victimes au milieu des flammes.

Un Remaud, de la *Dédrie*, fut massacré d'une manière horrible, dans le *Champ-d'Avant*, près de la *Bonnelière*.

Avant de le mettre à mort, les républicains, le prenant pour un prêtre déguisé, lui avaient arraché la langue.

On entendait ses cris de la *Prilliaire*, à près de deux kilomètres de la *Dédrie*.

*
**

Le 26 février, des horreurs pareilles terrifiaient la ville de Mortagne.

« Un soir, dit l'auteur des *Mémoires d'un père*, nous étions réunis chez mon aïeule, dans la seule chambre épargnée par l'incendie.

« L'affreux général Huché vint pour y loger. Il entra brusquement sans se faire annoncer, accompagné d'une suite nombreuse.

« Mon aïeule se présenta pour le recevoir ; elle frémit à son aspect hideux et féroce.

« Le général, qui était ivre, et qui, en venant de Cholet, était tombé deux fois de cheval, avait plusieurs contusions à la figure : il semblait plein de sang encore plus que de vin.

— Vous êtes bien tranquilles ici ! nous dit-il en entrant. Vous ne savez donc pas que je puis vous faire tous brûler dans vos maisons ?

— Ah ! général, répliqua mon aïeule, vous n'en auriez pas le courage ! Quel mal vous avons-nous fait ?

— Quel mal vous m'avez fait ?...

« Et comme ma grand'mère était habillée de noir :

— Mais, ajouta-t-il, vous avez l'air d'une religieuse, avec vos vêtements noirs et vos mains jointes !

— Vous êtes blessé, général, dit mon aïeule, pour l'adoucir ; il faudrait vous tirer du sang.

— Qu'appellez-vous blessé ? répliqua-t-il ; qu'entendez-vous par me tirer du sang ? Apprenez que c'est moi qui en tire aux autres. Je suis boucher, boucher de chair humaine.

« Ces paroles firent courir un frisson dans tous nos membres.

« Huché s'établit dans le petit salon bas : sa suite occupa le reste de la maison ; on ne nous laissa que la cuisine.

« A peine était-il installé, qu'on lui amena deux pauvres paysans, père et fils. Je fus témoin de l'ordre que Huché donna de les mettre à mort sur-le-champ, avec défense expresse de les fusiller.

— Lardez-les à coups de baïonnette, dit-il d'un air féroce, sabrez-les, taillez-les.

« Les satellites sortirent pour exécuter cet ordre, à quelques pas de nous, sur les marches mêmes de la grande porte de l'église, vis-à-vis la maison.

« Après quelques instants, les bourreaux vinrent dire au général, en ma présence, que les deux victimes souffraient des douleurs atroces, qu'elles se débattaient contre la mort, et poussaient des cris déchirants. Ils demandaient à Huché la permission de les achever à coups de pistolet.

— Gardez-vous en bien, reprit le *boucher de chair humaine* ; enfoncez-leur dans le corps vos sabres jusqu'à la garde ; taillez et retaillez.

« Et il faisait avec les bras des gestes et des mouvements significatifs, qui indiquaient jusqu'à quel point il avait l'habitude de pareilles horreurs.

« Les exécuteurs obéirent. Ils revinrent de cette boucherie avec une telle sensation de dégoût, que leur estomac se souleva, et qu'ils vomirent tout ce qu'ils avaient bu et mangé.

« Tout le monde dans la maison passa la nuit sans se coucher, excepté moi, qui avais un lit de sangle dans l'alcôve du salon où le général s'était installé. Mon aïeule m'ordonna

d'aller y dormir. J'obéis, malgré l'horreur que j'éprouvais de me voir près de ce monstre. J'entendais le misérable ronfler, tousser, cracher, cuver son vin. Il s'agitait, il poussait des cris ; il semblait que l'ombre ensanglantée de ses victimes lui apparaissait.

« Je frissonnais d'horreur ; je mourais de peur ; je croyais à chaque instant qu'il allait me faire assassiner. J'offris mon sacrifice à Dieu.

« Il partit de grand matin et sans bruit.

« Il se rendit avec sa colonne à la Verrie, à Beaurepaire et à la Gaubretière. »

*
**

Huché s'acharnait à son œuvre de carnage, comme le tigre qui a flairé sa proie.

Les massacres du 23 février, à la Gaubretière, nous sont ainsi racontés par un témoin oculaire :

« Madame le Bault de la Touche, un ange de piété, eut la tête tranchée. Monsieur Morinière, sa femme, deux domestiques et une de mes tantes, sur leur refus constant de crier : *Vive la République*, eurent la langue arrachée, les yeux crevés et les oreilles coupées avant de recevoir le coup de mort.

« Monsieur de la Boucherie, sa femme, et Mademoiselle de la Blouère sa sœur, furent suspendus par le menton à des crampons de fer, au milieu de leur cuisine, et consumés dans cet état par l'incendie, qui réduisit leur maison en cendre.

« Deux hommes, pris dans le jardin de Monsieur Forestier, périrent par le sauvage supplice du pal.

« J'avais eu le bonheur de m'enfuir, avec ma vieille mère, dans la commune de Beaurepaire. Du lieu de notre retraite, nous entendions les cris des mourants, mêlés aux clameurs des soldats. D'épais tourbillons de flammes obscurcissaient le ciel sur une vaste étendue.

« Le lendemain, au soir, un profond silence avait suc-

cédé au bruit tumultueux. Nous nous hasardâmes à visiter notre malheureux bourg de la Gaubretière : ce n'était plus qu'un monceau de cendres.

« Ce qui me navrait le cœur, c'était la vue de ces cadavres dont la terre était couverte. Les uns commençaient à se décomposer ; les autres étaient dévorés par les chiens. Les corbeaux s'abattaient par nuées, cherchant une pâture dans ces tristes restes, que nous étions impuissants à défendre (1). »

A toutes les victimes nommées par le témoin que nous venons de citer, il faut ajouter les frères de Monsieur de Boisy, les quatre frères de Rangot et quatre prêtres, que Huché surprit dans leur cachette (2).

Le 28 février, Huché racontait lui-même les exploits de sa journée du 27, dans une lettre adressée à Turreau, qui se trouvait alors à Nantes.

« Je te rends compte, mon cher général, écrivait-il, de la sortie que j'ai faite hier contre les Brigands, que j'ai trouvés, sur les 8 heures, à la Gaubretière. Je les ai égayés de la bonne manière. Ils étaient en trop petit nombre pour en faire grand carnage. Plus de 500, tant hommes que femmes, ont été tués. La cavalerie, avant de rien engager, a pris la fuite, et nous ne l'avons aperçue que dans le lointain. J'ai fait fureter les genêts, les fossés, les haies et les bois, et c'est là qu'on trouvait les Brigands blottis. Tout a passé par le fer ; car j'avais défendu que, les trouvant ainsi, on consommât ses munitions.

« J'oubliais de te dire qu'à mon arrivée à la Verrie, j'ai fait passer au fil de la baïonnette tout ce que j'y ai trouvé, à la réserve des enfants, et que j'ai incendié ce qui était échappé aux flammes. Là, il y avait peu de ces coquins-là.

« Mon expédition faite à la Gaubretière, je me suis

(1) *Mémoire de PIERRE RANGEARD*, de la Gaubretière, cité par M. H. BOURGEOIS, *Histoires*, p. 154.

(2) DENIAU, *T. IV*, p. 279 et suiv.

dirigé sur Saint-Mâlo. Un petit bourg sur la route a été incendié.

« A Saint-Mâlo, il n'y avait rien ; pas une âme. J'ai ordonné le feu. »

Turreau s'empressait de répondre, le 1^{er} mars, à cette lettre de son lieutenant.

« Courage ! mon cher camarade, lui mandait-il, courage ! et bientôt les environs de Cholet seront nettoyés de rebelles.

« Si chaque officier général les tuait, comme toi, par centaines, on en aurait bientôt trouvé la fin. »

*
**

A cette même date du 28 février, les soldats de Grignon se donnaient la gloire d'exploits tout semblables sur les deux rives du Petit-Lay, dans le bourg de Mouchamp et au *Parc-Soubise*.

Après avoir incendié tout le pays, et massacré les vieillards, les femmes et les enfants qu'il avait pu rencontrer, depuis Chanzeaux, jusqu'à Châtillon et à Saint-Amand-sur-Sèvre, Grignon vint établir son quartier général à la Flocellière.

Là, il divise sa tourbe d'assassins en deux détachements.

Le premier devait suivre la rive gauche du Petit-Lay, par Saint-Michel-Mont-Mercure, le Boupère et Rochetrejoux.

Le second devait descendre de Saint-Michel à Saint-Paul-en-Pareds par les bas villages, franchir la rivière, en suivre la rive droite et aller incendier le château du *Parc-Soubise*.

Le premier détachement, ayant tout ravagé sur son parcours, brûlé le Boupère et Rochetrejoux, arrive en vue de Mouchamp.

Un des habitants, nommé Roger, s'avance à sa rencontre, et demande à parler au commandant. Sur son affirmation qu'il n'y avait là que de fervents patriotes, l'offi-

cier ordonne d'épargner le bourg. Pour faire semblant d'obéir à l'impitoyable consigne de son chef, il se borne à brûler trois ou quatre maisons isolées.

Ce brave Roger reçut, à cette occasion, de ses compatriotes, le surnom de *La Menterie*, pour avoir affirmé, contre la vérité, que les habitants de Mouchamp étaient d'excellents *patriotes*.

Le second détachement, après avoir incendié toutes les métairies de la basse paroisse de Saint-Michel, arrive sur le territoire de Saint-Paul. Le soleil était sur son déclin, et la colonne était encombrée de pauvres femmes, d'enfants et de vieillards, qu'elle traînait après elle. On les fusille dans la cour du château ; puis, la troupe bivouaque à la lueur de l'incendie qui dévore le bourg.

Le lendemain, la colonne traverse le Lay, pénètre dans le château du *Bois-Tissandeau*, et massacre, dans leur cour, deux vénérables femmes, Mesdames d'Hillerin.

Suivant ensuite la rive droite de la rivière, elle se dirige sur le *Parc-Soubise*.

En vrais batteurs d'estrade, les soldats fouillent les maisons et les genêts. Tous les malheureux fugitifs qu'ils rencontrent sont saisis, placés au centre de la colonne et forcés de marcher jusqu'au château du *Parc*. Une femme infirme, trouvée dans sa chaumière, est assassinée à coups de baïonnette. Son mari, qui était aveugle, et dont la marche incertaine retardait celle de la colonne, est massacré, un quart d'heure après, au coin d'un champ.

« Les détails qui vont suivre, dit le comte de Chabot, je les tiens d'un témoin oculaire nommé Mérit.

« Nous étions, mon frère et moi, m'a-t-il raconté, à pêcher des verdons sur les bords du Lay, quand nous fûmes saisis par des soldats. On nous mena au milieu d'une troupe de pauvres gens de tout âge, marchant deux à deux comme des moutons. Je reconnus là beaucoup de mes parents et de mes amis, entre autres ma cousine, âgée de 18 à 20 ans.

« Arrivé devant la cour du *Parc*, je vis les Bleus mettre le feu au château. Pendant que le château brûlait, les soldats nous placèrent sur deux rangs, et tirèrent sur tout le monde à bout portant. Ma cousine tomba près de moi : et quand il ne resta plus que deux ou trois enfants, qui avaient été manqués, le chef cria : « *C'est assez.* » Alors, j'ai été sauvé.

« Les soldats prirent tous les cadavres, les dépouillèrent, et rassemblant les fagots qu'ils purent trouver, ils firent brûler tous les corps, dans la grande cour du château, à peu de distance du puits qui se trouve au milieu. »

Le soir de cette horrible scène, le détachement rejoignit Mouchamp.

Mérit évaluait à plus de 200 les malheureux qui avaient été massacrés, ce jour-là, dans la cour du *Parc*.

Le vieux régisseur, Monsieur Barbot, avait eu le temps de se cacher. Il raconta depuis une scène d'un autre genre.

Pendant le séjour de la colonne infernale à Mouchamp, de petits détachements sillonnaient le pays, mettant tout à feu et à sang, selon la tactique adoptée par Turreau.

Quelques jours après le massacre de la cour du *Parc*, quelques jeunes gens de la localité passaient, silencieux, sous les murs du château. Un bruit insolite attire tout à coup leur attention. C'étaient des cris perçants, des gémissements plaintifs, mêlés à des rires bruyants, à des chansons obscènes et à des blasphèmes épouvantables. Ils s'approchent d'une des fenêtres de la salle d'où partaient les cris. L'un d'eux grimpe sur les épaules d'un camarade, et aperçoit une troupe de Bleus avinés, ayant au milieu d'eux de malheureuses victimes qu'ils avaient saisies dans les villages voisins.

Les fusils des patriotes étaient à la porte de la salle, disposés en faisceaux. En un clin d'œil, nos jeunes Vendéens s'en emparent, et ouvrant précipitamment la porte du grand salon où se passe l'orgie, ils couchent en

joue ces ignobles assassins, et les somment de se rendre. Ceux-ci, atterrés et déjà abrutis par le vin, n'opposent aucune résistance.

Les Vendéens leur lient les bras, les entraînent sur la lisière de la forêt et les fusillent. Ils étaient là vingt-cinq égorgeurs de femmes, d'enfants et de prêtres (1).

*
* *

Cette date du 28 février 1794 doit rester célèbre et sacrée dans l'histoire de la persécution révolutionnaire en Vendée, et dans le calendrier de notre martyrologe.

Ce même jour, un vendredi, les séides de Turreau immolaient, aux Lucs, 485 victimes, dont plus d'un tiers étaient des enfants, *flores martyrum* (2).

Le lendemain, 1^{er} mars, 22 habitants de la *Tullévière*, dans la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois, étaient massacrés près de la *Gîte-des-Landes*, vers la *Croisée des Mathes*, et leurs cadavres furent enterrés dans le lieu même du massacre (3).

Là s'élève aujourd'hui la chapelle de *Notre-Dame des Martyrs du Bas-Poitou*.

*
* *

Le 5 mars, des habitants des Lucs, cachés dans les broussailles de la *Vivantière*, sur la commune de Beaufou, prenaient leur déjeuner, quand une colonne républicaine, cherchant à surprendre Charette dans son quartier général de Legé, débouche tout à coup, et massacre sans pitié femmes, enfants et vieillards. « *La moitié plus un*, des habitants des Lucs, furent immolés dans cette sanglante hécatombe (4). »

(1) *Paysans et Ouvriers. — Héros et Martyrs*, par M. le comte de CHABOT.

(2) *Chapelle de Notre-Dame des Lucs*, par l'abbé JEAN BART.

(3) *Notice sur la chapelle des Lucs, Nantes, 1867.*

(4) *Ibid.*, p. 9.

Les victimes furent ensevelies dans une fosse commune, sous les décombres de la chapelle de *Notre-Dame-des-Lucs*, détruite par les révolutionnaires.

« C'est là qu'en 1863 on a retrouvé leurs précieux restes, portant encore le scapulaire du Sacré-Cœur dont ils étaient revêtus, et les rosaires dont ils s'étaient servis pour murmurer leur dernière prière, dans les angoisses de l'agonie (1). »

*
**

Vers la même date, dans la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois, entre les *Emérillères* et le *Rothais*, 6 femmes, surprises par les Bleus, furent traînées et fusillées au pied du vieux moulin de *Roche-Quairie*.

A la *Glossetière*, les bourreaux rangèrent le long d'un mur un assez grand nombre de vieillards, de femmes et d'enfants, les massacrèrent et suspendirent leurs cadavres aux pommiers du verger voisin.

A *Bel-Air*, un jour de dimanche, pendant que les habitants assistaient à la messe, dite aux *Embardières*, par un prêtre nommé Thouret, les Bleus, ne trouvant que des vieillards infirmes et des petits enfants, au nombre de dix, les massacrent tous et laissent les dix victimes baignées dans leur sang.

Parmi eux, se trouvait une femme Laucoin. Sa fille, au rapport de son petit-fils, François Laucoin, ne manquait jamais, chaque année, le soir de la Toussaint, au tintement du glas des morts, d'aller réciter son chapelet dans une vigne voisine, où sa mère avait été enterrée.

A la *Pécoultière*, les républicains brûlèrent un certain nombre de personnes dans une petite maison, où elles étaient cachées.

A la *Mercerie*, plusieurs petits enfants furent massacrés sous les yeux de leurs mères.

(1) *Notice sur la chapelle des Lucs*, p. 41.

Des vieillards infirmes, entre autres une pauvre sourde, nommée Pénisson, ne purent trouver grâce devant les bourreaux (1).

*
* *

Le 5 mars 1794 est aussi une date funèbre pour Saint-Laurent-sur-Sèvre. Les soldats de Huché envahissaient ce bourg, tant de fois ensanglanté déjà par les hordes révolutionnaires.

« C'était le mercredi des Cendres, sur les trois heures du soir, nous dit Madame de Sapinaud.

« On entendit les grelots des chiens que les Bleus envoyaient en avant. Car ils avaient une douzaine de dogues, qu'ils amenaient ordinairement avec eux, quand ils allaient à quelque distance de Mortagne. Nous nous hâtâmes de sortir.

« A peine étions-nous arrivés au milieu de la rue, que j'aperçus de loin nos ennemis, qui couraient à bride abattue, en criant : *Vive la République*. Je vis à une porte une jeune fille, nommée Catherine. Je lui dis : « Quoi ! tout le monde fuit, et vous restez ? »

Elle me répondit : « J'ai une sœur qui est malade, et je ne veux pas l'abandonner. »

— Eh bien ! je vais rester avec vous, lui dis-je.

« Je montai par un escalier à moitié brûlé, dans une petite chambre qui avait échappé à l'incendie.

« La pauvre malade alitée avait la fièvre.

« Elle me dit : « Venez-vous mourir avec nous ? »

— Oui, ma chère enfant, lui répondis-je. »

« Nous ne tardâmes pas à voir nos persécuteurs. Ils criaient : Où sont donc ces brigands ? »

« Ils fouillent de tous côtés, pillent tout ce qu'ils trouvent, cassent et brûlent tout ce qu'ils ne peuvent emporter.

(1) *L'abbé Ténèbre*, par Hte BOUTIX, p. 47 et suiv.

« Cependant, ils ne mirent pas le feu aux maisons. »

« Toutes les fois qu'ils passaient devant la porte de la demeure où je m'étais réfugiée, il me semblait qu'ils allaient monter et nous mettre à mort.

« Enfin, sur les 9 heures du soir, ils repartirent pour Mortagne. »

*
* *

Témoins de quelques-unes des scènes que nous venons de mettre sous les yeux de nos lecteurs, les citoyens Carpentier et Morel, commissaires municipaux près les colonnes infernales, adressaient, le 24 mars, à la Convention, le rapport suivant :

« C'est avec désespoir que nous vous écrivons ; mais il est urgent que tout cela cesse. Turreau prétend avoir des ordres pour tout anéantir.

« A Montournais, aux Epesses et dans plusieurs autres lieux, Amey fait allumer les fours, et lorsqu'ils sont bien chauffés, il y jette les femmes et les enfants. Nous lui avons fait des représentations convenables. Il nous a répondu que c'est ainsi que la République veut faire cuire son pain.

« D'abord on a condamné à ce genre de mort les femmes *brigandes* ; mais aujourd'hui les cris de ces misérables ont tant diverti les soldats et Turreau, qu'ils ont voulu continuer ces plaisirs, même sur les femmes des vrais patriotes. La veuve Pacaud, dont le mari a été tué à Châtillon par les Brigands, s'est vue, avec ses quatre petits enfants, jetée dans un four. Nous avons voulu interposer notre autorité ; les soldats nous ont menacés du même sort. »

*
* *

Au témoignage du révolutionnaire Prudhomme, dans

son *Histoire*, publiée en 1797, la persécution aurait immolé en Vendée 15.000 femmes et 22.000 enfants.

Lequinio, qui appartenait à la fraction la plus exaltée des Jacobins de l'époque, ne jugeait pas moins sévèrement les expéditions de Turreau.

« Le pillage a été porté au comble, écrivait-il. Beaucoup de soldats ont acquis 50.000 francs par leurs rapines. On en a vu couverts de bijoux.

« Chaque jour, dit un autre révolutionnaire contemporain, nous voyons Commaire prendre les premiers enfants venus. Il les saisit par une jambe et les fend par moitié, comme un boucher fend un mouton.

« On ne sera plus étonné, dit un autre républicain, témoin oculaire, que de tels hommes aient porté des enfants au bout de leurs baïonnettes, et qu'ils en aient brûlé d'autres dans leurs berceaux ; qu'ils aient égorgé des femmes sur les autels, et qu'avec la pointe de leur sabre, ils aient gravé ces actions infâmes sur la pierre teinte du sang de leurs victimes.

« J'ai vu et j'ai lu, ajoute-t-il, une inscription de ce genre dans la chapelle du château de la Salle, près de Machecoul. »

On trouvait souvent, dans les champs et sur les routes, de tous petits enfants qui pleuraient, abandonnés. §

Nous devons rendre à quelques officiers républicains cette justice, qu'ils étaient parfois touchés de pareils spectacles et de ces innocentes infortunes.

Le général Sainte-Suzanne et l'adjutant Aubertin rencontrèrent, un jour, sur leur route, deux petits enfants, le frère et la sœur, dont l'aîné avait à peine trois ans. Leur costume annonçait une condition élevée.

Aubertin les recueillit et les mit en pension à Machecoul.

Achille Durivaux, trouvant sur son chemin un enfant abandonné dans son berceau, le mit sur son hâvesac et l'emporta pour l'élever.

*
* *

« Le massacre des enfants et surtout des femmes, dit Châteaubriand, dans un écrit sur la Vendée, est un trait caractéristique de la Révolution. Vous ne trouverez rien de semblable dans les proscriptions de l'antiquité.

« On n'a vu, dans le monde entier, qu'une révolution *philosophique*, et c'est la Révolution française. Comment se fait-il qu'elle ait été souillée par des crimes jusqu'alors inconnus à l'espèce humaine ? Voilà des faits devant lesquels il est impossible de reculer. Expliquez, commentez, déclamez ; la chose reste, nous le répétons : le meurtre général des femmes, soit par des exécutions militaires, soit par des condamnations prétendues juridiques. »

*
* *

Les atrocités commises par les colonnes infernales cessèrent, en grande partie, lorsque Vimeux vint succéder à Turreau, le 13 mai 1794.

Vimeux, homme de mœurs douces et pacificateur par nature, s'efforça de rétablir le calme dans les esprits, et de conquérir par la douceur les populations vendéennes à la Révolution.

Il entra dans la pensée originale de Lequinio, qui disait : « Pour défanatiser la Vendée, il faudrait des prédicateurs de morale, qui seraient accompagnés de quelques musiciens ; tâche glorieuse, ajoutait ce rêveur révolutionnaire, et satisfaisante pour l'homme sensible. »

Vimeux avait la prétention d'être cet Orphée séduisant et charmeur.

Malgré tout, les scènes sanglantes des premiers mois de l'année se reproduisaient encore dans certaines parties du Bocage. Des colonnes républicaines incendiaient les environs de Cholet, de Chemillé et de Beaupréau.

L'abbé Loir-Montgazon nous fait une effrayante description du spectacle dont il fut témoin, vers la fin de juin 1794.

« J'étais parti, dit-il, un matin, de la *Gâtine* (c'était le nom de la ferme où il se cachait), et j'allais, à deux ou trois lieues de là, porter les secours de mon ministère.

« Le soir, je revenais assez tranquillement, lorsque de sinistres lueurs d'incendie jetèrent dans mon âme un commencement d'inquiétude et de frayeur.

« Le soleil venait de se coucher, et j'avais encore plus d'une demi-lieue à faire. Je remarquais que personne ne paraissait, ni sur la route ni dans les champs, et que la solitude devenait plus complète et plus morne à mesure que j'avais. Je ne tardai pas à distinguer les reflets d'un incendie mal éteint, et bientôt je rencontrai, à quelques pas l'un de l'autre, les corps à demi-dépouillés de deux hommes, qu'on avait percés de coups.

« J'eus donc la cruelle certitude qu'une colonne républicaine était passée par là en mon absence. Prenant alors des sentiers dérobés, je pressai ma marche vers la *Gâtine*, l'âme agitée et le cœur serré par les plus tristes pressentiments. A droite, à gauche, je voyais des hameaux brûlés; je rencontrais, çà et là, des vêtements, du linge, des paquets, des fermetures de champs renversées, des herbages foulés. Qu'allais-je trouver à la *Gâtine*? Peut-être des ruines et du sang; peut-être le cadavre de ma mère!

« J'y arrivai enfin; cette ferme n'avait pas été envahie par les Bleus; mais on eût dit qu'elle avait été mise au pillage. Je trouvai la porte entr'ouverte; on n'avait pas même pris le temps de fermer les meubles, qui étaient à moitié vides. Tout était en désordre.

« Je cherchai, et je ne trouvai personne. J'appelai; pas une voix ne répondit. Cette solitude me parut affreuse; elle me causa un saisissement inexprimable et une sorte de vertige. Instinctivement et sans réfléchir, je courus jusque sur la partie la plus élevée du coteau; je montai sur

le talus d'un fossé, et me trouvant trop bas encore, je m'accrochai aux branches d'un arbre. Je regardai aux alentours ; mais je ne vis que quelques masures encore fumantes et un brouillard blanchâtre, qui s'élevait sur la rivière.

« J'écoutai à plusieurs reprises ; mais c'était partout le silence de la mort, si ce n'est que j'entendis deux ou trois beuglements d'un taureau égaré dans le vallon. Alors, je tombai dans une profonde rêverie : je restai longtemps immobile. La nuit m'enveloppait, et je ne m'en apercevais pas. Enfin, la pensée que je portais le Saint Sacrement avec moi, et que j'étais accompagné de Jésus-Christ en personne, me fit sortir de cet état indéfinissable. Je m'acheminai, en priant, vers le taillis qui me servait ordinairement de cachette. J'entrai en tâtonnant dans une cabane où j'achevai mes prières. J'adorai le Saint Sacrement, en ajustant la custode à mon cou et sur ma poitrine, et je me couchai en disant : « Mon Dieu, il y a longtemps que je vous porte et que je vous garde : à votre tour, vous allez me garder. »

« Je dormis profondément jusqu'au lever du soleil. »

2.

III

DEUX ÉPISODES DE LA PERSÉCUTION SOUS LE RÉGIME DES COLONNES INFERNALES

Deux épisodes de la persécution révolutionnaire, sous le régime monstrueux des colonnes infernales, vont nous mettre sous les yeux comme un sombre abrégé de toutes les souffrances de la Vendée militaire, dans ses deux parties principales. Nous verrons le martyr de la Vendée bas-poitevine dans un périlleux voyage de Monsieur Marin Boutillier de Saint-André ; et celui de la Vendée angevine, dans les infortunes de Mesdames de Cambourg et de la Paumelière.

I. — *Périlleux voyage de Monsieur Marin Boutillier pendant la Terreur.*

Dans les *Mémoires d'un père*, qui nous ont déjà fourni tant d'intéressants et douloureux détails, Monsieur Marin Boutillier de Saint-André nous a laissé quelques pages très attachantes sur la situation de la Vendée bas-poitevine, ensanglantée par les colonnes de Turreau.

C'était vers la mi-février 1794.

« Mon père, nous dit-il, conçut le hardi projet de délivrer maman, qu'il croyait détenue dans les prisons des Sables-d'Olonne.

« Toutes les routes de la Vendée étaient alors constamment sillonnées par les colonnes infernales, qui mettaient le pays à feu et à sang. Des patrouilles royalistes, qui guettaient les maraudeurs républicains, étaient embusquées derrière tous les buissons.

« Malgré les périls d'un pareil voyage, mon père se décide à se mettre en route et me propose de l'accompagner. »

Partant de Mortagne, les deux voyageurs prennent la route des Herbiers et se dirigent vers leur métairie de la *Boutardière*, située dans la commune des Essarts. Arrivés à la butte des *Alouettes*, ils rencontrent un poste de soldats vendéens, qui les couchent en joue. Le père fait signe de ne pas tirer, se nomme, et on le laisse passer.

« En entrant aux Herbiers, disent les *Mémoires*, nous trouvâmes tout le bourg dévoré par les flammes. Le jour précédent, les républicains y avaient mis tout à feu et à sang. Les maisons brûlaient encore, les charpentes s'écroulaient de toutes parts avec un fracas épouvantable. Des tourbillons d'étincelles et de fumée s'élevaient des ruines, comme des trombes de poussière. Des cadavres gisaient dans les rues.

« Nous ne vîmes d'êtres vivants, dans ces lieux désolés,

que quelques chats, qui n'avaient pas encore abandonné les décombres des maisons détruites. »

On fit bientôt comprendre aux deux voyageurs qu'il leur était impossible de continuer leur route. Ils reprirent leur chemin par la Gaubretière.

Quelques jours auparavant, les républicains s'étaient emparés du bourg, et avaient massacré tous les habitants qui leur étaient tombés sous la main. Ils avaient mutilé quelques pauvres religieuses, en leur coupant les doigts.

« Pour retourner à Mortagne, dit Monsieur Boutillier, nous prîmes le chemin de la Verrie ; mais nous n'avions pas fait une lieue, qu'une épaisse fumée nous annonça la marche d'une colonne incendiaire, qui s'avancait vers nous. Je crus notre perte certaine. Nous nous embrassâmes, mon père et moi, et nous fîmes notre recommandation à Dieu.

« Nous ne prîmes d'autres précautions que de quitter la route et de marcher à travers champs. Le Ciel nous protégeait visiblement. Nous passâmes au milieu des genêts sans être aperçus, et nous arrivâmes sains et saufs à Mortagne.

« Mon père se cacha chez Chouteau, ancien huissier de la baronnie. Dans sa retraite, il ne s'occupait que de prier Dieu et d'écrire ses *Mémoires*. »

II. — *Infortunes et vie proscrite de Mesdames de Cambourg et de la Paumelière, pendant la Terreur.*

« A la fin de l'année 1855, nous dit Monsieur de Quatrebarbes, à quelques lieues de Chanzeaux, sur les bords du Layon, dans un modeste manoir à demi caché sous les saules, s'endormait dans le Seigneur une admirable femme, dont les pauvres conserveront longtemps le souvenir.

« Née au cœur de la Vendée angevine, au château du *Boisgrolleau*, Madame de Cambourg avait deux enfants,

lorsque son mari quittait la France, et se rendait à l'armée de Condé, avec son beau-frère, le baron de la Paumelière.

« Les deux épouses, deux sœurs, restées seules avec leurs vieux parents, s'étaient retirées à Angers. Mais au mois de juin 1793, l'entrée victorieuse de l'armée vendéenne dans cette ville leur inspira la pensée de chercher une retraite plus sûre au fond du Bocage.

« Retirées au centre du pays insurgé, elles y trouvèrent quelques mois de calme.

« Madame de Cambourg partageait son temps entre la prière, le soin de ses enfants et les secours qu'elle donnait aux pauvres paysans, blessés ou malades.

« Mais le fer et le feu allaient bientôt la chasser de sa demeure. Elle se trouvait à Cholet la veille de la grande bataille qui allait décider du sort de la Vendée. Le lendemain, le canon, qui grondait de toutes parts, annonçait l'approche de l'armée ennemie.

« Après la défaite des Vendéens, tous les sentiers se couvraient d'une foule d'enfants, de femmes et de vieillards. Madame de Cambourg dut abandonner en toute hâte la chaumière qui lui servait d'asile.

« Décidée à partager le sort de l'armée vaincue, elle place sur un cheval de ferme ses deux enfants dans deux paniers, et au milieu, leur bonne, dangereusement malade. Elle suit à pied, derrière eux, donnant la main à sa vieille mère. C'est ainsi qu'elle traverse Jallais et Neuvy, pour se réunir, au château du *Lavouër*, à Madame de la Paumelière et à son beau-père.

« Déjà les avant-postes républicains avaient intercepté le chemin de Saint-Florent. Que pouvaient faire deux pauvres femmes isolées, sans appui, avec six enfants, au milieu de ces périls ?

« Une cruelle séparation mit le comble à ces douleurs. En face du grand désastre de son parti, Monsieur de Cambourg, bien qu'agé de 70 ans, sentit bouillonner dans ses veines le sang du vieux militaire.

« Mes chères enfants, dit-il à ses deux filles, Dieu veut que je vous quitte. Je suis trop vieux pour marchander ma vie et cacher ma croix de saint Louis. Ce soir, je serai mort ou je rejoindrai l'armée. »

Puis, abrégeant la douleur d'un dernier adieu, il monte à cheval, escorté de quelques paysans fidèles. Quelques mois après, il tombait au premier rang, sous une balle ennemie.

Ses deux filles durent abandonner le *Lavouër*, sans cesse visité par les patrouilles républicaines. Déguisées en paysannes, elles trouvèrent l'hospitalité dans une ferme située sur les bords du Layon.

Elles la quittèrent bientôt, forcées de reprendre leur vie errante.

Les colonnes infernales sillonnaient le pays, semant sur leur passage la dévastation et la mort. Il fallait, pour les éviter, passer le jour dans les bois, et marcher seulement la nuit, avec des précautions infinies.

« Je portais alors ma fille sur mon dos, nous dit Madame de Cambourg dans ses *Souvenirs*. Elle passait autour de mon cou ses petits bras, et, de temps en temps, elle m'embrassait, en me plaignant de ma fatigue.

« La bonne portait mon fils, trop jeune encore pour comprendre notre malheur. Le pauvre petit étouffait cependant ses sanglots. Je lui avais dit que ses cris seraient entendus des méchants, qui viendraient le tuer avec sa sœur et sa mère. »

Les deux belles-sœurs étaient devenues inséparables. Elles s'étaient retirées, pendant l'hiver de 1793 à 1794, à la métairie de *la Planche*, à quelques pas du *Lavouër*. Un grand champ de genêts touchait la maison. Dès avant le jour, les fermiers montaient la garde, et à la moindre alarme, tous se réfugiaient dans le fourré le plus épais.

Un matin qu'elles s'étaient un peu attardées, trompées par une fausse sécurité, elles aperçurent avec effroi une colonne républicaine, composée d'un détachement de la

garde nationale de Chalonnnes et d'un escadron de hussards. De nombreux coups de fusil, tirés sans les atteindre, rendaient la fuite impossible. Les pauvres mères s'arrêtent et couvrent leurs enfants de leur corps.

— Halte-là, Brigandes, leur crient les cavaliers, et puisque vous vivez encore, nous allons vous conduire au général.

Celui-ci galopait dans une des avenues du *Lavouër*, et arrivait dans un instant près des captives.

— Vous n'êtes point de simples paysannes, leur dit-il ; vous êtes des femmes de chefs de Brigands. Demain, vous irez à Angers, et le Comité révolutionnaire décidera de votre sort.

Dans ce moment, un hussard poursuivait la bonne, qui tenait dans ses bras Paul de la Paumelière. Ce charmant enfant, âgé de 2 ans à peine, jetait instinctivement ses deux bras devant le visage de la jeune fille qui le portait, comme s'il eût voulu parer les coups de sabre des soldats. Les autres enfants se serraient autour de leurs mères, et la fidèle servante de Madame de Cambourg (1) assurait hardiment qu'elles étaient toutes de pauvres femmes de la même famille, chassées de leur chaumière par l'incendie, et que pour elle personnellement, elle refusait la liberté qui lui était offerte, ne voulant pas séparer son sort de celui de ses sœurs.

Un attendrissement involontaire commençait à gagner les hussards.

Ils attendaient en silence la décision du général, quand tout à coup celui-ci s'écrie : « Je ne puis risquer ma tête pour sauver des Brigandes. Les enfants et les jeunes filles resteront ici ; emmenez ces deux femmes, et que demain, elles soient conduites à Angers. »

C'est alors, comme nous l'avons déjà raconté, que l'aîné des enfants, Louis de la Paumelière, qui n'avait que 6 ans, jetant à terre son bonnet de laine, le visage inondé

(1) C'était la mère de Monseigneur Luçon, évêque de Belley.

de larmes et à moitié caché sous ses beaux cheveux blonds, tombe à genoux, et joignant ses petites mains, s'écrie : « Grâce ! grâce ! Monsieur, pour ma mère et pour ma tante : au nom du bon Dieu, ne nous séparez pas. »

Le général, ému, dit à ses soldats : « Il en arrivera ce qu'il pourra ; laissons ces pauvres gens et suivons une autre route. Quant à vous, ajouta-t-il, en s'adressant aux femmes, retirez-vous bien vite, et cachez-vous mieux. »

En racontant cette bonne action, Madame de Cambourg écrivait dans ses *Souvenirs* : « Chaque matin et chaque soir, nos enfants n'oubliaient pas de prier Dieu pour le général qui les avait sauvés.

« L'éloignement devenait nécessaire après cette cruelle épreuve, nous dit la pieuse proscrite. Nous partîmes, ma sœur et moi, avec nos enfants aînés, confiant les plus jeunes à la charité de la bonne métayère de la *Courandière*. Une excellente femme, Madame Raimbault, s'était chargée de cacher ma mère. Mais la terreur était telle que, pendant huit jours, toutes les maisons nous furent fermées.

« Un soir, après une journée de décembre passée tout entière dans les genêts, nous nous décidâmes à frapper à la porte d'une ferme où nous étions connues. Il faisait déjà noir, et la pluie tombait par torrents. Accueillie par un dur refus, je me bornai à demander au moins un refuge pour la nuit, promettant de sortir de grand matin. Deux jeunes gens, qui tenaient la porte entr'ouverte, la refermèrent en disant que leur père ne voulait pas nous recevoir. Les sanglots m'étouffaient ; je restai à la même place, et je renouvelai bien haut ma prière.

« Enfin le bon Dieu eut pitié de nos chers enfants, qui tremblaient de froid sous leurs vêtements glacés. J'entendis une voix douce qui disait : « Je vais leur ouvrir la porte. »

« C'était une pieuse fille de la *Poitevine*, remplaçant dans la paroisse la sœur de charité, que les Bleus avaient massacrée.

« Elle gardait une malade à toute extrémité, la sœur des deux jeunes gens qui venaient de nous fermer la porte. Elle accourut à notre voix ; puis, se tournant du côté du vieux métayer et de ses fils : « Vous voyez votre fille ; vous voyez votre sœur presque agonisante, leur dit-elle ; auriez-vous le cœur assez dur, pour laisser mourir de froid, à votre porte, de pauvres mères avec leurs enfants ? Vous voulez donc que Dieu vous abandonne ! Je suis la maîtresse ici, cette nuit ; je veillerai avec elles au coin du foyer. »

« Puis, elle les décida à se retirer dans l'étable. Elle nous servit à souper, et fit coucher nos enfants dans une chambre voisine.

« Quant à nous, nous passâmes toute la nuit auprès de la malade, et après lui avoir récité les prières des agonisants, nous lui avons fermé les yeux.

« Nous sortîmes au point du jour, suivant notre promesse. J'emportai un peu de feu dans une chaufferette de terre, un morceau de pain noir et deux pommes. La pluie continuait de tomber, et nous essayâmes en vain de nous faire un abri dans un champ de genêts.

« Après y être restée plusieurs heures, je sortis dans l'espérance d'apercevoir la fumée d'une cheminée. Nous nous trouvions sur un coteau élevé, dominant la rivière de Jallais. Je fus assez heureuse pour découvrir, au fond d'un ravin, une maison de meunier échappée à l'incendie. Je courus sur-le-champ annoncer à ma sœur cette bonne nouvelle. Un quart d'heure après nous frappions à la porte du moulin.

« Une femme, dont les traits révélèrent la bonté, vint nous ouvrir.

— Je ne vous demande pas qui vous êtes, nous dit-elle. Je crois le deviner, et c'est le bon Dieu qui vous a conduites ici. Je vous garderais bien à la maison, si notre état de meunier ne nous forçait pas à voir trop d'étrangers. Mais je vous trouverai un bon gîte. En attendant, chauffez-vous bien : je vais vous préparer à souper.

« Après le repas, elle nous conduisit à la ferme du *Chêne-Percé*, et ne dit que quelques paroles à la métayère, qui répondit aussitôt :

— Comment refuser un abri à des personnes semblables et qui se trouvent en pareille peine ? Le bon Dieu me fermerait la porte de son Paradis au dernier jour. Venez, venez ; je vais voir où je puis vous loger.

« Elle courut chercher son mari, qui joignit ses instances à celles de sa femme. Celle-ci déplaça ses quatre enfants pour nous donner leurs lits, en témoignant son bonheur de nous recevoir.

« La bonne meunière partit toute joyeuse. Elle nous promit qu'elle nous fournirait, tous les jours, du lait et des œufs frais, ajoutant qu'à son grand regret, elle ne pourrait nous les porter. J'allais, à l'entrée de la nuit, chercher le pot de lait et les œufs pour les enfants. Ma sœur et moi, nous mangions des pommes et la soupe de la ferme.

« Deux mois se passèrent ainsi, dans cette maison de Dieu. Le jour, nous nous cachions sur les coteaux voisins ; mais au moins nous avions la certitude de trouver, le soir, un abri et des visages heureux de nous recevoir.

« Nous disions la prière et le chapelet en commun. De temps à autre, nous avions la consolation d'entendre la messe du saint abbé Montgazon, qui était caché, non loin de là, dans une ferme de Saint-Martin de Beaupréau, et qui n'avait jamais voulu abandonner sa paroisse.

« Un jour, que nous étions réfugiées dans un champ de genêts, nous aperçûmes, sur le sommet du coteau, une colonne républicaine. La voix du commandant dominait les chants et les blasphèmes. Il ordonnait à ses soldats de fouiller la vallée, d'incendier les maisons, et de tuer indistinctement tous les habitants qu'ils rencontreraient. Dieu seul pouvait conjurer cet affreux péril. Pressés les uns contre les autres, nous tombâmes à genoux, en le priant avec ferveur. Les enfants avaient silencieusement élevé leurs petites mains au Ciel. La métayère du *Chêne-Percé*

était au milieu d'eux, et tenait son dernier né dans ses bras.

« Après quelques minutes d'une attente cruelle, la colonne s'éloigna. Les soldats avaient traversé, à quelques pas de nous, les genêts qui nous servaient d'asile. Ils descendirent dans le vallon, et bientôt nous vîmes des nuages d'une fumée noirâtre obscurcir les airs. L'incendie dévorait toutes les maisons voisines. On entendait les chiens hurler et les bœufs mugir sur les coteaux. Le soir, tout l'horizon était en feu, et la nuit disparaissait sous des clartés sinistres.

« Nos bons métayers se désolaient à nous fendre le cœur. « O mon Dieu ! disaient-ils, nous n'aurons plus d'abri à vous offrir ! » Il semblait qu'ils étaient aussi affligés pour nous que pour eux-mêmes. Mais quelle fut notre joie, en retrouvant leur maison debout et leurs bestiaux revenus près de l'étable ! Dieu avait récompensé visiblement leur grande charité. Cachée dans son bouquet d'aulnes, la pauvre ferme, seule de toutes les maisons d'alentour, avait échappé à la dévastation et aux flammes. »

Ici s'arrête le récit de Madame de Cambourg. N'est-ce pas le martyre de la Vendée catholique, qui nous apparaît tout entier dans ces pages intimes et touchantes ?

La châtelaine du *Lavouër* avait 91 ans, quand elle nous traçait ainsi, dans ses propres infortunes, un tableau si vivant de la persécution, qui martyrisait toutes les populations vendéennes (1).

IV

LES MARTYRS DE 1794

Le 17 mars 1794, Turreau écrivait à la Convention : « Il y a quelque chose de *surnaturel* dans cette résistance

(1) *Une paroisse vendéenne pendant la Terreur*, par M. de Quatrebarbes.

de la Vendée, et dans cette opiniâtreté, dont jamais aucun peuple n'a donné l'exemple. »

Après la monstrueuse expérience qu'il venait de faire, l'organisateur des colonnes infernales proclamait ainsi qu'il était vaincu par ses victimes, et que, de tous ces Vendéens, dont il voulait faire des apostats, il n'arrivait qu'à faire des martyrs.

La phase la plus terrible et la plus ensanglantée de la persécution révolutionnaire fut en effet la plus féconde et la plus glorieuse pour le martyrologe de la Vendée.

Nous donnons ici, comme dans un tableau synoptique, les noms des principaux martyrs de l'année 1794, dans la Vendée bas-poitevine.

1. Jean-Baptiste REMAUD, curé des Clouzeaux, martyrisé aux Essarts, vers le commencement du mois de janvier.
2. François HOUSSIN, curé des Brouzils, exécuté à Angers, le 1^{er} janvier.
3. Léon RODIER, natif de Benet, chanoine et grand vicaire de Luçon.

Après avoir refusé le serment, il fut interné à Fontenay, où l'armée vendéenne le délivra, le 25 mai 1793.

Il avait obtenu de Charette la permission de se retirer à Noirmoutier, où il fut fusillé, le 3 janvier.

Avant d'être chanoine et vicaire général de Luçon, il avait été vicaire des Herbiers, puis, curé de l'Aiguillon-sur-Vie.

4. René-Charles LUSSEAU, fusillé le même jour, avec le précédent. Frère du capitaine de la paroisse de Saint-Fulgent, il avait été vicaire de Saint-Georges-de-Montaigu.

Au début de l'insurrection vendéenne, il s'était fait aumônier de l'armée de Royrand.

On lui attribue la chanson royaliste appelée la *Contre-marseillaise*.

5. Louis-Joseph BLANCHARD, curé du Bourg-sous-la-Roche.

Il refusa le serment, et avec la permission de Charette il se retira à Noirmoutier, où il fut exécuté le même jour que les deux précédents.

Il est inscrit sur la liste des émigrés du 18 août 1794, avec mention de la confiscation de ses biens, situés à Saint-Jean-de-la-Chaize et à la Ferrière.

Dans un acte de mariage de 1795, le desservant de la paroisse du Petit-Bourg dit de Louis-Joseph Blanchard : « *Il est mort martyr pour la religion.* »

6. Mathurin BILLAULT, curé insermenté de la Réorthie, fusillé à Noirmoutier, à la même date que les trois précédents, dans un âge très avancé.

En 1791, on intercepta, dans un bureau de poste, la lettre circulaire que lui envoyait le grand vicaire de Luçon, André de Beauregard. La divulgation de ce document attira sur le curé de la Réorthie les rigueurs de la persécution.

7. Jean-Baptiste GASNAULT, vicaire de Saint-Mâlo-du-Bois, fut exécuté à Noirmoutier, le même jour que les quatre précédents.

Il était né à la Tessoualle, près Cholet (1).

- 8,9. C'est probablement à la même date qu'on fusilla, dans l'île de Noirmoutier, deux religieuses bénédictines du monastère de *Sainte-Croix* des Sables-d'Olonne (petit-séminaire actuel), la sœur PERROCHEAU, de la Chaume, et la sœur MERCIER.

10. Mademoiselle Victoire de JOURDAIN, des Herbiers, noyée à Nantes, le 7 janvier.
11. Jean-Baptiste TRIQUERIE, religieux cordelier du couvent d'Olonne, guillotiné à Laval, le 21 janvier.
12. Pierre-Marie CHAPELAIN, vicaire de Saint-Hilaire de Mortagne, massacré aux Epesses, le 28 janvier.
13. Charles RETAILLEAU, curé des Landes-Genusson, mas-

(1) La liste des victimes fusillées avec d'Elbée, à Noirmoutier, se trouve dans les papiers de Goupilleau de Montaigu, collection de M. Dugast-Matifeux ; V. *Revue du Bas-Poitou*, 5^e ann., 4^e livr., p. 540.

- sacré dans sa paroisse, probablement vers le commencement de 1794, avec 88 de ses paroissiens.
- 14, 15, 16. On peut placer à la même époque et dans cette même paroisse des Landes-Genusson, le martyr de trois religieuses augustines de Cholet, la sœur MAROT, et les deux sœurs JOBARD et MEUNIER.
 17. Les martyrs de Chavagnes-en-Paillers, et spécialement une jeune orpheline nommée JEANNE, le 23 février.
 18. L'abbé BROCHU, vicaire de Saint-Laurent-sur-Sèvre, exécuté à Fontenay, le 24 février.
 19. Marie-Rose TEXIER, de la *Géterie*, dans la paroisse de Saint-Maurice-des-Noues, exécutée à Fontenay, le 26 février, à l'âge de 33 ans, « pour avoir donné asile à des prêtres vendéens ⁽¹⁾ ».
 20. Les victimes de la Gaubretière, dont nous avons raconté le massacre, à la date du 27 février, et parmi lesquelles se trouvaient quatre prêtres.
 21. Les 485 victimes des Lucs, massacrées le 28 février, comme nous l'avons raconté (page 127).
 22. Michel VOYNEAU, curé de Notre-Dame des Lucs, massacré à la *Malnaye* ; il était âgé de 70 ans.
 23. Les victimes de la *Vivantière*, dans la paroisse de Beaufou, où les bourreaux ont mis à mort, le 5 mars, la moitié plus un des habitants des Lucs. Nous avons raconté ce massacre à la page 127.
 24. Nous avons placé, à la même date (page 128), les martyrs de Sainte-Etienne-du-Bois, dans les hameaux de *Roche-Quairie*, de la *Glossetière*, de *Bel-Air*, de la *Pécoul-tière* et de la *Mercerie*.
 Cette longue liste de martyrs anonymes contient le nom de la femme LAUCOIN.
 25. Vers la même époque, au château de Pouzauges, Grignon faisait fusiller une cinquantaine de personnes, qui s'y étaient réfugiées.

(1) *Revue du Bas-Poitou*, 7^e ann. n^o suppl., p. 241.

Deux de ses officiers proposèrent à Mademoiselle JEANNIÈRE de la sauver. L'héroïque jeune fille répondit qu'elle aimait mieux mourir avec les siens.

26. François SUIRE, meunier de la Rabatelière, refusant d'adhérer à la *religion nationale*, est massacré par les Bleus sur les landes du *Cormier*, dans la paroisse de Chavagnes-en-Pailleurs, au mois d'avril.
27. Marie-Guillotte BOISARD, domiciliée à Challans, est exécutée à Paris, pour avoir favorisé les complots des prêtres de la Vendée.
28. L'amiral Louis-Charles, comte DU CHAFFAULT, meurt pour la foi dans les prisons de Nantes, à l'âge de 87 ans, le 29 du mois de juin.
29. Le théologal et vicaire général de Luçon André BRUMAUD DE BEAUREGARD est martyrisé à Paris, le 27 juillet.
30. Marie Du Bois, veuve PETITEAU, de Soullans, est exécutée à Noirmoutier, le 3 du mois d'août. Elle refusa de sauver sa vie par un mensonge.

*
**

En parlant des exécutions sanglantes de Noirmoutier, Bourbotte et Turreau écrivaient au Comité de Salut public, le 8 janvier 1794 : « Après avoir fait cerner cette île de Noirmoutier par les bâtiments de notre petite flotte, nous la fouillâmes d'un bout à l'autre, comme dans une chasse aux lapins, et cette battue fit sortir des bois, des souterrains même, un déluge de prêtres, de femmes, d'émigrés.

« Nous avons créé à l'instant une commission militaire, pour juger tous ces scélérats ; nous les avons fait conduire au pied de l'arbre de la liberté. L'armée entière s'est mise sous les armes, et tous ces nobles chevaliers, ces fiers vengeurs de la couronne et de l'Eglise, ayant à leur tête

d'Elbée, leur généralissime (1), ont été frappés du glaive exterminateur, aux cris mille fois répétés par nos soldats de : *Vive la République et ses défenseurs.*

« Nous avons trouvé ainsi, dans notre battue, plus de 300 brigands, cachés tant dans les bois que sur les bords de la côte. Ils ont subi le sort de leurs chefs. »

L'horrible battue qu'il fit dans l'île de Noirmoutier, Turreau, avec ses colonnes infernales, l'a renouvelée dans tous les bois, dans tous les fourrés, dans tous les champs de genêts du Bocage vendéen.

Le résultat de cette chasse de cannibales fut, au témoignage même du républicain Prudhomme, d'immoler aux fureurs révolutionnaires plus de 15.000 femmes et de 20.000 enfants.

Et dans l'histoire que nous venons d'en retracer, on ne sait de quoi s'étonner davantage, de la férocité des bourreaux ou de l'héroïsme des victimes, de la rage infernale qui poussait les persécuteurs, ou de la force *supernaturelle* qui émerveillait Turreau, cette divine puissance de la foi qui soutenait la Vendée martyrisée par la Révolution.

(1) Turreau annonce ici par avance la mort de d'Elbée, qui ne fut exécuté que le lendemain, 9 janvier.





CHAPITRE VI



LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE EN VENDÉE, PENDANT LES ANNÉES DE 1795 ET DE 1796.

I

LES LOIS DE PERSÉCUTION APRÈS LA TERREUR ET SOUS LE DIRECTOIRE

Le système atroce de Turreau et les chevauchées sauvages de ses colonnes infernales venaient de mettre la Vendée à feu et à sang, et la laissaient blanchie des ossements de ses martyrs.

Et malgré ce déploiement formidable de cruauté, la Convention était forcée de reconnaître que la Vendée catholique, toujours vivante, restait debout et indomptable dans sa foi, et que rien n'avait pu *désoler ni lasser sa patience*.

La Révolution était contrainte de compter avec sa victime, et le 17 février 1795, elle signait avec Charette le *traité de la Jaunais*.

Ce n'était qu'une suspension d'armes, qui devait cesser dès le mois de juin suivant, et la Convention, aussi bien que le Directoire, qui lui succéda le 27 octobre, maintenaient toutes les lois de persécution contre les prêtres orthodoxes.

Néanmoins, cette capitulation de l'impiété révolutionnaire marquait, dans la persécution, un point d'arrêt, ou un relâchement d'intensité, qui nous ont laissé des pages moins sanglantes dans les annales vendéennes de 1795 et de 1796.

Mais cette heureuse tendance à la pacification religieuse avait d'opiniâtres adversaires dans les autorités départementales, comme parmi les représentants des pouvoirs publics, et les événements des deux années qui vont suivre sont pour ainsi dire ballotés par un flux et un reflux continuel de mesures réparatrices et de nouveaux décrets persécuteurs.

Les églises se rouvraient à l'assemblée des fidèles, et les soldats républicains eux-mêmes allaient se mêler aux cérémonies du culte catholique.

Et d'autre part, la Convention renouvelait ses décrets de mort contre les prêtres condamnés à l'exil ou à la réclusion.

Dans une de ses premières instructions aux commissaires nationaux de chaque département, le Directoire leur signalait, avec une férocité draconienne, les prêtres réfractaires. « Déjouez leurs perfides projets, leur disait-il ; entravez leurs manœuvres, environnez-les d'une surveillance active, continuelle, infatigable. Qu'elle les inquiète le jour ; qu'elle les trouble la nuit ; ne leur donnez pas de relâche ; que sans vous voir, ils vous sentent partout et à chaque instant. »

C'étaient les préludes menaçants de la terrible loi de déportation à la Guyanne, édictée le 5 septembre 1797, et qui devait ensevelir tout vivants tant de prêtres fidèles dans les marais fangeux de Cayenne, de Sinnamary et de Cononama.

II

SIÈGE DE L'ÉGLISE DE LA GAUBRETIÈRE

C'est ainsi qu'en Vendée, le 2 mars 1795, nous voyons une colonne républicaine cerner, malgré l'amnistie, 52 personnes, 42 hommes et 12 femmes, dans l'église de la Gaubretière.

Les assiégés, commandés par le brave Bizoin, se défen-

dent pendant huit heures avec une prodigieuse énergie. Du haut du clocher, ils tiraient sur les patriotes, par les fenêtres et par les meurtrières pratiquées dans les murs. Les femmes chargeaient les fusils des combattants, et soutenaient leur courage par le chant des cantiques et des hymnes de l'Église.

Mais bientôt les cartouches sont épuisées ; le feu cesse, et toute résistance devient impossible.

Cependant Bizoin refuse de capituler. Les Bleus enfoncent les portes de l'église et ne trouvent plus que 23 assiégés survivants, 15 hommes et 8 femmes. Ils les entraînent sur la route des Herbiers et les fusillent au *Pont du Grand-Henry* (1).

III

SIÈGE DU CLOCHER DE CHANZEAUX

Quelques semaines plus tard, le général Caffin ajoutait à toutes les hontes des armes républicaines l'ignominie d'un exploit tout semblable. Le 9 avril, il faisait le siège du clocher de Chanzeaux, où s'étaient réfugiés 29 habitants, parmi lesquels on comptait un prêtre, l'abbé Blanvilain qui, dans un moment de faiblesse, avait prêté le serment ; 17 hommes et 10 femmes, qui ne voulaient pas abandonner leurs maris et leurs frères. Deux d'entre elles portaient de tout jeunes enfants dans leurs bras.

C'est le sacristain de la paroisse, Maurice Ragueneau, qui avait organisé la résistance, et fait transporter dans la tour des armes, des cartouches et des vivres.

Le général Caffin, maître du bourg et cernant l'église, fait aux assiégés la sommation de se rendre, leur assurant qu'ils auraient la vie sauve.

Tant de fois et si cruellement trompés par de semblables

(1) *Archives du diocèse de Luçon*, T. III, p. 325 et suiv.

promesses, les Vendéens répondent par un long cri de : *Vive le roi, vive la religion*. Le combat commence alors avec acharnement.

Ragueneau avait fermé, avec de larges madriers, l'ouverture circulaire de la voûte du clocher, seul accès par où l'on pouvait monter dans la tour ; car l'escalier était complètement détruit. Il avait dressé, 45 pieds plus haut, un échafaudage, afin de faciliter le tir de ses hommes par les longues et étroites fenêtres du clocher. Les femmes chargeaient les fusils et les passaient aux combattants.

Ragueneau, debout à l'endroit le plus périlleux, encourage les tireurs par son exemple et son audace.

Le combat se prolonge, cinq heures durant, sans que l'attaque ait fait le moindre progrès. Les cadavres de 30 républicains jonchaient le cimetière, qui est aujourd'hui la place, et pas un des assiégés n'avait été atteint par les balles de l'ennemi.

Mais les Bleus, apercevant les madriers qui fermaient la voûte, eurent l'idée d'y mettre le feu. Caffin fait transporter, au-dessous, des monceaux de paille et de fagots, et malgré la fusillade des Vendéens, il vient à bout de son projet incendiaire. Bientôt, tout le clocher est en feu. Activées par un grand vent de nord-est, des flammes immenses montent, tourbillonnent jusqu'à la voûte et s'élancent, avec des sifflements sinistres, à travers toutes les ouvertures.

A cet horrible spectacle, des clameurs de joie éclatent parmi les républicains. Mais lorsqu'ils voient les flammes, mêlées à des tourbillons de fumée, envelopper tout l'édifice et s'élever au-dessus du clocher, en face de ces victimes suspendues entre ciel et terre, sur un abîme de feu, il se fait un moment de profond et solennel silence.

Chassés par la chaleur intense de cette fournaise, les assiégés s'étaient réfugiés sur la partie la plus résistante de l'échafaudage. Au milieu d'eux, l'abbé Blanyvilain, environné de mourants qui lui demandaient une absolution

dernière, venait d'être blessé à la tête. Inondé de sang, épuisé de souffrances, il tenait dans ses mains un précieux calice, sauvé naguère d'un premier pillage de l'église, et dont le pied venait d'être fracassé par une balle.

En face de la mort présente, le prêtre exprime le désir de se rendre.

— Qu'ai-je entendu ? lui répond rudement Ragueneau. Ah ! Monsieur, est-ce à vous à mendier votre vie ? Rappelez-vous le serment sacrilège que vous avez prononcé ! Dieu vous donne, pour l'expier, le bonheur du martyr. Remerciez-le ; priez pour nous et donnez l'exemple du courage. Quant à moi, je ne me rendrai jamais à ces misérables. Ce clocher a été mon berceau : je veux qu'il soit ma tombe.

A ces mots, prononcés avec une étrange énergie, le prêtre baisse la tête et demande pardon à Dieu.

Cependant, l'incendie fait des progrès effrayants. Les flammes enveloppent les assiégés, et le feu gagne les planches qui les soutiennent au-dessus du brasier.

La cuisse percée d'une balle, l'abbé Blanvilain confie son calice à l'une des femmes, Mademoiselle Petit, qui le jette du haut du clocher dans les décombres de l'église ⁽¹⁾, puis, le malheureux s'affaisse et tombe sur la voûte embrasée.

L'échafaudage tout entier s'écroule. Les survivants se couchent alors sur l'entablement, sur les murs et sur les corniches.

Toujours inflexible au milieu des morts et des mourants, Ragueneau voit tomber successivement à ses côtés, Pinault, un des frères Banchereau, le jeune Pierre Bureau. Seul au milieu d'une grêle de balles, il se fait charger des fusils et combat encore. Enfin, couvert de blessures et à moitié

(1) Ce calice fut retrouvé le lendemain ; c'est aujourd'hui le calice de la chapelle du Château.

brûlé, il reçoit le coup mortel. Il lève alors les yeux au Ciel, fait son signe de croix et tombe dans le brasier.

En voyant succomber leur dernier défenseur, les infortunés qui survivent poussent un cri de détresse.

Jeanne Ragueneau sœur de Maurice, jeune fille de 20 ans, se jette sur le cadavre de son frère. Vainement on la retire, en lui disant :

— Jeanne, vous ne pouvez pas disposer de la vie que Dieu vous a donnée.

— Laissez-moi mourir, s'écrie-t-elle. Non, ce n'est pas offenser Dieu d'échapper à ces monstres par la mort ! Mon Dieu, ayez pitié de moi !

Et elle se précipite de nouveau dans les flammes.

Le combat avait cessé !

La veuve de Maurice, 5 autres femmes, 2 enfants et 13 hommes vivaient encore, presque tous meurtris de blessures. Protégés par l'épaisseur des murs, ils priaient, la tête entre leurs mains, en attendant que le feu les dévore.

Les républicains regardaient avec une sorte d'effroi cette scène terrible et navrante. Ils semblent touchés de compassion et s'écrient :

— Rendez-vous ; on ne vous fera pas de mal.

Cette proposition est accueillie par un profond silence.

— Rendez-vous, répètent mille voix confuses ; rendez-vous ; voici des échelles dressées aux fenêtres du clocher.

Les assiégés se lèvent et paraissent indécis. De courtes explications sont échangées entre eux et le commandant, qui donne sa parole pour garantie de la capitulation.

Tous l'acceptent, excepté un chasseur de Stofflet. Atteint d'une balle à la tête, il expire en disant : « Je meurs pour le Dieu qui est mort pour moi. »

Des échelles sont appliquées aux murs. La première femme qui met le pied sur un échelon n'a pas la force de se soutenir et se tue dans sa chute. Tous les autres parviennent à descendre.

Mais à peine ont-ils touché le sol, que deux de ces héroïques Vendéens, Hayault et Mathurin Guais, sont entraînés dans un jardin, et impitoyablement fusillés.

Les autres furent conduits dans les prisons de Chemillé, où ils restèrent jusqu'à la pacification de Saint-Florent, qui fut signée par Stofflet, le 2 mai 1795 (1).

IV

LES VICTIMES DE QUIBERON

L'expédition désastreuse que tentèrent, à Quiberon, le 15 juillet 1795, les émigrés d'Angleterre, fut une révélation nouvelle du mépris cynique de la Convention pour la foi jurée et pour le droit des gens.

Le général Hoche venait de promettre la vie et la liberté à tous ceux qui mettraient bas les armes, et Sombreuil, au nom des soldats qu'il commandait, avait accepté et signé la capitulation.

Aussitôt, les républicains se rendent maîtres de 575 de ces malheureux désarmés, au nombre desquels se trouvaient une vingtaine de Vendéens, et parmi ceux-ci, trois prêtres : François-Pierre DE RIEUSSEC, vicaire général de Luçon, Jacques-Pierre GOURAUD, curé de Saint-André-sur-Mareuil, et Jean-Baptiste-René GAINET, vicaire de Doix.

Par ordre de la Convention, les captifs sont livrés à une commission militaire, et du 30 juillet au 4 du mois d'août, presque tous les compagnons d'armes de Sombreuil sont fusillés, dans la prairie qui porte le nom glorieux et désormais immortel de *Champ des Martyrs*.

Martyrs ! c'est bien le nom qu'il convient de donner au plus grand nombre de ces victimes, et ce titre est en

(1) *Une paroisse vendéenne pendant la Terreur*, pp. 121-130.

quelque sorte proclamé par les circonstances mêmes qui accompagnent leur mort (1).

Plusieurs, qu'on invitait à racheter leur vie par un mensonge, rejetèrent ce moyen comme interdit par la loi de Dieu.

« Jamais, dit un contemporain, impression ne fut plus vive que lorsque, après une prière commune et par une sainte inspiration, les prisonniers voués à la mort élevèrent tous la voix et les mains vers le Ciel, pour lui demander le bonheur de la France.

« La garde, d'abord immobile d'étonnement, partage bientôt cet élan religieux, qui ne fut interrompu que par des sanglots.

« Amenés devant leurs juges, la plupart des prisonniers les étonnèrent par la fermeté de leurs réponses.

« On faisait précéder les condamnés par des hommes chargés de creuser leurs fosses.

« N'ayant pu mourir en héros, ces victimes de la guerre, mouraient en martyrs, sans orgueil, donnant eux-mêmes leurs vêtements aux soldats commandés pour les mettre à mort, et réitérant leurs vœux pour le bonheur de leur pays.

« C'est auprès d'Auray que se fit la majeure partie de ces exécutions sanglantes, dans une prairie, au bas d'une colline.

« Les habitants d'Auray y font encore journellement des pèlerinages, et l'appellent la *prairie des Martyrs* (2). »

Ce témoignage de Beauchamp est confirmé par celui de Hoche, qui écrivait au Directoire, en avril 1796 : « A Vannes, on conduit chaque jour des prêtres à l'échafaud, et tous les jours aussi des femmes et des paysans viennent tremper leurs mouchoirs dans le sang de ces malheureux, qui sont bientôt transformés en *martyrs* de la religion. »

(1) GUILLOX, T. I, p. 349.

(2) BEAUCHAMP, *Histoire de la guerre de la Vendée*, T. III, p. 537.

V

EXÉCUTION DE L'ABBÉ GOGUET, AUMONIER DE CHARETTE

C'est probablement vers le mois d'avril 1796, peu de temps après l'exécution de Charette, qu'il faut placer la mort tragique de son aumônier, l'abbé *Goguet*.

« En examinant les papiers de Charette, dit Monseigneur de Beauregard, le général républicain Gaultier avait trouvé une lettre sans signature, adressée au chef vendéen, la veille du jour où il fut pris. On avait d'abord regardé cette lettre comme insignifiante. Cependant, comme elle portait l'offre de lui envoyer quelques volontaires, que le correspondant anonyme avait rassemblés, on la mit en réserve, pour l'examiner en temps et lieu.

« Sur ces entrefaites, Gaultier prit des mesures pour soumettre la paroisse de l'abbé Goguet, et le malheureux abbé écrit au général, pour l'assurer que les habitants et lui-même restent désormais soumis.

« Alors, rapprochant ces deux lettres, on en trouve l'écriture identique.

« Gaultier se rend sur les lieux ; il fait comparaître l'abbé Goguet, lui présente la lettre non signée et lui demande s'il la reconnaît.

— Je ne sais pas mentir, répond le prêtre ; elle est de moi.

— Vous avez mérité la mort, dit le général ; vous avez manqué à votre soumission. Il y a ici près un curé ; je vais l'envoyer chercher ; je vous laisserai avec lui, et nous en finirons.

« L'abbé Goguet avait le Saint Sacrement dans une petite valise. Quand il eut passé une heure avec le prêtre qu'on avait fait venir, Gaultier rentra.

— Votre confrère a ici un dépôt religieux, dit-il à cet ecclésiastique ; vous voudrez bien le prendre.

« L'aumônier marcha courageusement à la mort. Arrivé sur le bord de la fosse qu'on avait creusée pour lui, il se met à genoux et fait une courte prière, puis, il se relève, tend les bras et tombe sous le coup des balles (1). »

VI

DOULOUREUX SÉJOUR DU VICAIRE GÉNÉRAL DE LUÇON JEAN BRUMAUD DE BEAUREGARD EN VENDÉE, DU MOIS DE JUILLET 1795 AU MOIS DE JUIN 1796.

En nous racontant les péripéties et les périls de son séjour en Vendée, de juillet 1795 en juin 1796, le vicaire général de Luçon, Jean Brumauld de Beauregard, nous présente une vue d'ensemble et comme un tableau de la situation du pays, durant cette période indécise de la persécution révolutionnaire.

En serrant la trame de son récit, nous pouvons en donner tous les traits intéressants qui entrent naturellement dans le cadre de notre ouvrage.

I. — *Périlleux retour de Jean de Beauregard, d'Angleterre en France : son ministère à Beaufou.*

Nous avons laissé l'abbé Jean de Beauregard à Londres, au commencement de l'année 1793.

Vers la fin d'avril 1795, il est mandé par Monseigneur de Hercé, le futur martyr de Quiberon, exilé comme lui.

« Je me rendis chez le prélat, nous dit-il. Dès qu'il me vit entrer, il me demanda si je craignais la mort.

« Je lui répondis que, s'il s'agissait de donner ma vie pour l'accomplissement d'un devoir, j'espérais avoir le courage de le faire.

« Alors, il me confia le projet d'expédition pour Quibe-

(1) *Mémoires*, pp. 130-131.

ron, et me demanda si je voulais passer en Vendée, pour en prévenir Charette.

« J'acceptai cette mission. Je partis avec l'abbé Gruchy, Anglais d'origine, qui avait été vicaire dans plusieurs paroisses de la côte vendéenne. »

Les deux exilés arrivaient près du cap du Finistère, lorsque tout à coup un bruit formidable les avertit que le vaisseau touchait sur un récif inconnu du capitaine anglais. Celui-ci s'élança sur le pont. Craignant de couler bas, tout l'équipage était monté dans les haubans et jusque dans la hune.

« L'abbé Gruchy et moi, dit l'auteur des *Mémoires*, nous étions près du cabestan. Nous nous promîmes l'un à l'autre de nous donner l'absolution, et nous restâmes en paix. »

Le navire se dégagea, et convoyé par une frégate, il regagna, par un long détour, les côtes d'Angleterre.

Le 12 juin, les deux émigrés reprenaient la mer, et le 26, ils arrivaient dans les eaux de Quiberon.

« Nous mouillâmes près de l'île d'Ouate, dit l'abbé de Beauregard, et le lendemain 27 juin, à 6 heures du matin, le vaisseau jeta l'ancre dans la baie. Notre frégate accosta l'île d'Ouate pour faire de l'eau.

« J'y descendis. C'était le temps des fleurs. La côte était couverte d'une si grande quantité d'œuillets, qu'on avait peine à en supporter l'odeur.

« On voyait partout la plante qui donne la *ouate*. »

Bientôt les deux passagers se rembarquent sur une mauvaise chaloupe, qui les conduit à la hauteur de Saint-Gilles, et les dépose heureusement à la côte, pendant la nuit.

Une fois débarqués, ils marchent à l'aventure, à travers les sables. Tout à coup, par un clair de lune, ils aperçoivent deux cavaliers, enveloppés dans des manteaux blancs. C'étaient des gendarmes, qui allaient de Saint-Gilles à Saint-Jean-de-Monts. A cette vue, ils se blottissent

dans un trou des dunes. Les gendarmes s'éloignent et les deux voyageurs, reprenant leur route, arrivent à une maison entourée de fossés, près du moulin à vent de Sion : c'étaient les Clouzils.

Ils traversaient un beau champ de froment, quand l'abbé de Cruchy croit reconnaître la contrée.

— Nous sommes dans la paroisse de Soullans, dit-il.

— Eh bien ! dit l'abbé de Beauregard, allez à la découverte.

Comme ils se disposaient à se cacher dans le blé, qui était presque de la hauteur de leur taille, ils voient s'avancer vers eux trois hommes armés de faux.

L'un d'eux leur crie : *Qui vive.*

— Royalistes, répondent-ils.

— Et nous aussi ; venez à nous.

Les émigrés disent qu'ils se rendent auprès de Charette, et on leur offre de les conduire, en les avertissant qu'ils ne pouvaient voyager que la nuit.

Le lendemain, un homme vient les prendre à 8 heures du matin. Ils suivaient des sentiers détournés, et ils arrivent, à la nuit tombante, dans un pays boisé, qui se trouve à l'extrémité de la paroisse de Soullans.

En passant près d'un *quéreux*, ils voient sortir de l'obscurité du bocage un vieillard vénérable, suivi de toute sa famille.

Reconnaissant l'abbé de Gruchy, qui avait été vicaire de Soullans, le père et la mère se jettent à son cou et l'embrassent en pleurant. Les fils et les gendres lui prenaient et lui baisaient les mains.

On escorta les deux voyageurs jusqu'à Saint-Etienne-du-Bois, où se trouvait un commandant d'une des divisions de l'armée vendéenne.

Cet officier fait venir des cavaliers, qui prennent les deux prêtres en croupe, et les conduisent à Belleville, quartier général de Charette.

*
* *

Après avoir rempli son message près du chef vendéen, l'abbé de Beauregard partit pour Saint-Laurent-sur-Sèvre. Ses vêtements étaient délabrés. « Les sœurs, nous dit-il, trouvèrent dans leur *cache*, de quoi me faire une soutane, une ceinture et une calotte.

« En revenant de Saint-Laurent, je passai chez le général Charette, et je dinai avec lui. Nous étions assis sur des bancs de bois. Le repas, très pauvrement servi, se composait de deux plats. Seulement, le général avait reçu une bouteille de vin de Bordeaux, que nous bûmes dans de petits pots de terre, à la santé du roi. Nous étions six personnes à ce festin.

« Je dis à Charette qu'en venant chez lui, j'avais rencontré Madame Le Roux de la Corbinière, qui m'avait dit que si je ne trouvais rien de mieux, elle m'offrirait un mauvais lit et une pauvre table. Il me conseilla d'accepter. Cette dame, que j'avais connue à Luçon, et qui habitait la paroisse de Beaufou, me reçut avec une grande cordialité.

L'église de Beaufou avait été brûlée ; il n'en restait qu'un petit coin dans une assez grande chapelle. On me dit que le curé, nommé Joubert-de-la-Cour, était vieux et un peu cassé, et que je serais là d'un grand secours.

« Gruchy vint me trouver. Je l'envoyai en mission à Venansault, dont il eut bientôt rappelé à Dieu les habitants, auxquels j'avais jadis donné pour curé mon précepteur, le vénérable Monsieur Thomas.

« Je fus voir mon vieux curé de Beaufou, et je lui offris mes services en qualité de vicaire. Il crut d'abord que c'était une moquerie.

« Je lui dis : *Essayez-moi*. Il le fit. J'ai vécu et travaillé comme son vicaire, et lui s'était accoutumé à me commander.

Quand son chantre était malade, il m'ordonnait de venir chanter au lutrin.

« Je disais la première messe et j'y faisais l'instruction. Quand je n'étais pas nécessaire à l'église, j'allais à la maison, suivi de 16 à 20 personnes, que je confessais.

J'ai vu souvent, à ma première messe, Messieurs de la Bassetière, de Suzannet, de Lézardière, etc.

« Le dimanche soir, je faisais une instruction après vêpres. Mon curé y assistait, assis près de moi, dans une chaise.

« Le mercredi était consacré aux baptêmes, et j'avais souvent à baptiser de 20 à 30 enfants de plusieurs âges. J'allais voir les malades ; j'instruisais à la maison. »

II. — *Le synode du Poiré-sur-Vie.*

Le 4 du mois d'août 1795, l'abbé Jean de Beauregard eut la pensée de réunir en synode tout le clergé du diocèse de Luçon, pour y faire publier les ordonnances de Monseigneur de Mercy.

Il fixa, pour le lieu de la réunion, la belle église du Poiré et la grande salle du château désert de *Pont-de-Vie*.

Il avait fait part de son projet à Charette, qui lui offrit des rations pour les chevaux, et un *dîner vendéen* pour les prêtres.

Soixante ecclésiastiques se rendirent au synode (1), qui avait attiré un grand concours de peuple. Le vicaire général chanta la messe et prêcha. On se rendit ensuite dans la grande salle du château.

« L'abbé Charette de la Colinière, vicaire général, et moi, nous primes nos places, dit l'auteur des *Mémoires*. Je désignai un promoteur et un secrétaire. Après avoir

(1) Sur la liste des prêtres présents au synode, nous relevons les noms de Messieurs Ténèbre, curé de Croix-de-Vie ; Barbedette, curé du Grand-Luc ; Joubert, curé de Beaufou ; Gillier, desservant de Legé, Thouret, desservant de Saint-Elie-du-Bois, etc.

fait connaître la signature de Monseigneur de Mercy, je fis lire les ordonnances. On établit, en tête du procès-verbal, les noms de tous les assistants.

« Un des articles de ces ordonnances disposait que l'évêque reconnaissait pour canonique tout ce qui avait été ordonné par ses délégués directs ; mais qu'aussitôt que l'un de ses anciens grands vicaires serait arrivé dans le diocèse, tous les pouvoirs cesseraient, excepté ceux de ce grand vicaire.

« Cet article passa assez facilement, sauf l'opposition qu'y fit un religieux *de la Chancelade*, prieur de Sainte-Marie de l'île de Ré, qui se récria beaucoup, ayant eu des pouvoirs directs dès 1792 ; mais comme le synode déclara qu'on ne le reconnaissait plus, il céda, non sans mécontentement. Peu après, il adopta un système de dissidence qu'il a poussé jusqu'à la non-admission du concordat. Il s'est fait depuis le chef de ce parti, et a placé son siège à Fontenay-le-Comte, où des femmes assez marquantes s'associèrent à son schisme ⁽¹⁾.

« On régla l'étendue de la juridiction de chaque ecclésiastique. »

En donnant l'unité de direction à l'administration du diocèse, le synode du Poiré contribua puissamment au maintien de la discipline, et à la conservation de la foi dans les populations vendéennes.

III. — *Reprise de la persécution, à la fin de 1795 et en 1796. — Jean de Beaugard se cache dans la forêt de la Chaize-le-Vicomte.*

L'abbé Jean de Beaugard put exercer son zèle avec

(1) Il s'agit de l'abbé Doussin, l'auteur du schisme de la *Petite-Eglise*. Né à Saintes, il est mort dans l'impénitence, à Chagnolet, près de la Rochelle, à l'âge de 80 ans. Il fut successivement prieur de Sainte-Marie de l'île de Ré et curé du Bourg-sous-la-Roche. Il avait suivi l'armée catholique au delà de la Loire. A la bataille de Dol, il détermina la victoire en ramenant les Vendéens au combat, un crucifix à la main.

assez de liberté à Beaufou et dans les environs, jusque vers la fin de septembre 1795.

Mais la rupture du traité de la Jaunais, en rallumant les hostilités, ralluma la persécution.

Le 29 septembre, l'abbé de Beauregard recevait l'avis que les Bleus approchaient, et qu'il était prudent de fuir au plus vite et de se mettre en sûreté.

« Sur cet avis, nous dit-il, Madame de la Corbinière, une religieuse, l'abbé Desgrigny, que j'avais connu en Sorbonne et une fille de service se mirent en route, pour se réfugier dans la forêt de la Chaize-le-Vicomte.

« J'étais resté pour faire renfermer dans une cache le linge, les lits, nos vêtements et même du blé. Mais ce qui me retenait surtout, c'est que mon vieux curé avait chez lui la sainte réserve ; et comme il était un peu entêté, il ne voulait ni me la remettre ni partir pour un lieu sûr. Il ne se décida qu'à minuit, quand on vint nous annoncer la présence de l'armée républicaine.

« Je partis. Je me reposai deux heures à la *Métairie*, sur un banc ; puis, au point du jour, je me remis en route, et je gagnai la forêt de la Chaize.

*
* *

« Les divisions de l'armée de Hoche s'étaient fortement établies dans leurs postes. Un détachement, commandé par le général Spithal, s'était placé aux Essarts, sur le bord d'une plaine de bruyère, qui s'étendait jusqu'à la Chaize-le-Vicomte et à la forêt de ce nom. Les habitants d'*Angliers* ne le savaient pas si près. Cependant, nous fûmes avertis qu'il devait marcher sur nous dans la nuit : alors tous, moins la fermière, nous primes le parti de nous éloigner.

« Il tombait de la neige : chacun s'enveloppa comme il put. Après avoir longtemps marché, nous attendîmes le

jour. Cette nuit, je dormis dans la neige, sur le revers d'un fossé.

« Nous revînmes à la maison. La journée fut tranquille ; mais il fallut fuir encore le soir. Cette fois, nous passâmes la nuit dans un bois. Nous avions de l'eau sous nos pieds. Nous liâmes des branches d'arbres pour nous étendre dessus, et je dormis dans une espèce de hamac, où je me balançais sans toucher la terre. Quand nous rentrâmes à la maison, nous étions tous si lassés par nos courses nocturnes, que nous résolûmes de nous coucher tout vêtus. Notre soirée fut triste.

« Trois sœurs de la Sagesse, qui s'étaient réfugiées avec nous, me demandèrent à retourner à Saint-Laurent, malgré les périls de la guerre. J'avais peu d'argent ; je leur donnai à chacune 30 francs, et aussi une espèce de passeport, dans lequel je recommandais ces mères des malades à la loyauté des chefs militaires, quels qu'ils fussent.

« Nous fîmes tous notre prière. Je mis sur ma cheminée deux montres, environ 250 francs, les saintes Huiles, mon bréviaire, puis je m'étendis sur mon lit, qui était une pailleasse.

« Vers les 2 heures du matin, j'entends enfoncer les portes. Au même instant un Bleu entre dans ma chambre, un brandon de paille allumé dans la main.

— Voilà un homme, cria-t-il.

« Trois autres soldats le suivent. Alors, voulant sauver ma boîte aux saintes Huiles, je répandis mon argent dans la chambre ; mais mon bréviaire disparut.

« On ne nous fit aucune violence, et l'on nous réunit dans une grande pièce, où il y avait du feu. Quand ils eurent examiné tout le monde, ils nous divisèrent. On me mit à part ; les Filles de la Sagesse d'un autre côté ; et dans une troisième bande, trois cultivateurs, un domestique, et le jeune de la Rochefoucauld, âgé de 11 ans.

— « Partons, cria le chef » ; — puis il ajouta : « *Lieutenant, conduisez ce prêtre.*

« Quatre fusilliers me mirent entre eux. Avant de sortir, je me retournai : « Madame, dis-je à la fermière qui nous avait reçus chez elle, je vous remercie de l'hospitalité que vous m'avez donnée.

« Puis, je dis aux sœurs : *Priez pour moi.*

*
*
*

« Quand je fus sorti, le lieutenant me dit :

— Vous avez fait vos adieux ; savez-vous où vous allez ?

— Pas loin, sans doute ; car vous allez me fusiller.

— Oh ! non, dit-il ; nous allons au quartier.

— Dans ce cas, faites-moi rendre mon bréviaire.

« Il le tira de dessous son habit.

— C'est moi, dit-il, qui l'avais pris pour vous le rendre.

« C'était un homme du pays, qui s'était rallié depuis peu à la République, et qui m'avait connu jadis.

« Il y avait dans les chemins de la neige et de la glace. La plus âgée des Filles de la Sagesse chancelait à chaque pas de lassitude et de peur. Je lui offris mon bras. Nous marchâmes deux ou trois heures au moins, et nous arrivâmes aux Essarts, le 15 novembre, à la pointe du jour.

« On nous sépara tous. Je fus mis dans une grande pièce, où il y avait du feu ; je m'en approchai. En un instant, tous les officiers remplirent la salle. Ils juraient, tenaient de vilains propos et s'emparèrent du foyer. J'y réclamai ma place, en leur disant que j'étais glacé et mouillé. Ils se rangèrent.

« Je remarquai parmi eux deux hommes en redingote, poudrés à blanc. Je demandai qui ils étaient.

« De ces deux *muscadins*, me répondit-on, l'un est le général Spithal, et l'autre est son secrétaire.

— Vos Brigands, me dit un autre, ont arrêté notre pain ; nous mourons de faim ; nous n'avons trouvé qu'une barrique de poires sèches, que le diable ne mangerait pas.

« Peu à peu, tous les officiers sortirent, et je restai

seul avec un jeune homme d'une figure gracieuse. Je lui demandai ce qu'on avait statué sur les Filles de la Sagesse.

— Elles sont aux prises avec le général, me dit-il ; vous devriez aller les défendre.

« Je montai, en effet, et je trouvai ces bonnes sœurs, que le général grondait d'être venues en ce pays.

— C'est moi qui les y ai fait venir pour soigner les malades, lui dis-je. Ces filles ne connaissent point les partis ; elles soignent les infirmes partout où ils se trouvent, Blancs ou Bleus. J'ai eu plus de confiance en votre loyauté que je ne le devais ; car, hier, craignant votre invasion sur nous, je leur avais donné des passeports, dans lesquels j'invoquais les principes de la modération envers de pauvres filles qui ne pouvaient plus rester parmi nous. Je leur remis quelque argent ; vos gens ont pris le reste. J'avais lu dans l'histoire des héros français que les militaires ne devaient faire la guerre ni aux enfants ni aux femmes ; je pourrais ajouter, ni aux prêtres. Laissez aller ces filles et donnez-leur un permis.

« Il le fit ainsi. Je fis également relâcher une ursuline, la jeune de la Rochefoucauld et un domestique. Enfin, je lui dis de me laisser aller aussi ; mais il me répondit qu'il voulait m'envoyer à Hoche.

— La prise n'est pas belle, lui dis-je : un pauvre prêtre n'aurait pas dû vous coûter autant.

« Il me demanda mon âge : je le satisfis ; mon grade ; je lui dis : Vicaire.

— Vous n'avez pas fait grand chemin !

— Oh ! mon curé est vieux ; je passerai bientôt à la cure.

— Vous comptez sur les Anglais.

— Au contraire, ce sont les ennemis de l'Europe et nous les craignons.

« Il voulut me parler de la politique des puissances.

— Si les puissances l'avaient voulu, lui dis-je, le roi serait à Paris. Mais chacune d'elles n'a cherché qu'à

gagner quelque chose, et toutes ont été battues tour à tour. Quant à l'Angleterre, elle a voulu faire ici une diversion qui a coûté, de part et d'autre, 40.000 Français. Oui, Monsieur, ce nombre est avoué par tous les publicistes.

— Vous lisez donc les journaux ?

— Les Vendéens savent tout.

— Où avez-vous étudié ?

— A Paris.

— Eh bien ! je vais vous faire marcher.

« Je lui montrai mes sabots, raccommodés tous les soirs, et brisés en sept endroits.

— Eh bien ! vous irez dans une charrette.

— La victoire sera belle ! Allons, général, renvoyez-moi.

— Je vais vous renvoyer à Beaufou.

— Non, lui dis-je, je n'irai pas : c'est Gratien qui y commande ; c'est un démon.

— Où donc irez-vous ?

— Dans une maison de bois, dans la forêt de la Chaize-le-Vicomte.

— Mais on vous reprendra !

— Alors, à la garde de Dieu !

« Là-dessus, un peu poussé par un officier de hussards, qui avait une belle figure, il appelle son secrétaire : « Faites une *passé* pour ce prêtre, lui dit-il ; cela vous regarde. »

« Ce secrétaire était un prêtre renégat. Je remerciai et je partis.

*
* *

« C'était le soir ; il fut bientôt nuit. Après avoir marché une heure, j'arrivai à une avenue qui conduisait chez Madame du Moulinet. A peine y avais-je fait quelques pas qu'un coup de feu se fit entendre ; j'en vis la lumière. Un peu rassuré par la *passé* que j'avais reçue, je me remis à marcher après un demi quart d'heure d'attente, et j'arrivai au château, où je fus reçu par deux vieilles dames,

qui me donnèrent à souper et un lit, dont j'avais bien besoin.

« Le lendemain, je continuai ma route au hasard, me dirigeant toujours à l'est. J'avais fait à peine un quart de lieue que je vis venir à moi huit hommes à cheval ; c'était des nôtres. Ils me demandèrent si j'avais eu connaissance des ennemis, et je leur racontai ce qui venait de m'arriver, les avertissant que les Bleus étaient aux Essarts.

« L'accoutrement de cette cavalerie était bien misérable ; elle n'avait pour étriers que des cordes ; c'était à des cordes aussi que pendaient leurs sabres, et les chevaux étaient maigres.

« Ces Vendéens me quittèrent au galop.

« Je passai au Curain, où avait été longtemps la boulangerie de Charette. C'est près de ce lieu qu'avait été fusillé mon ami de La Bassetière ; c'était là aussi que Madame la marquise de Lépinay avait fait construire et boiser une *cache*, où elle a vécu longtemps. Dans le voyage que j'avais fait pour aller visiter Madame de la Corbinière, l'excellente Madame de Lépinay sortit pour me voir. Elle avait avec elle son fils et sa fille, qui a épousé depuis Monsieur le vicomte de Curzai.

*
* *

« Quand j'arrivai à notre maison du bois de la Chaize, on y pleurait ma mort. On avait su mon arrestation, et le bruit s'était répandu que j'avais été fusillé. Ma présence ne changea rien aux dispositions déjà faites. Nous étions logés ainsi : dans la maison de planches, Madame de la Corbinière occupait un des coins ; j'étais vis-à-vis ; Monsieur Bichard, un vieux saint notaire, avait le troisième coin, et le quatrième était rempli de froment.

« La cabane était aussi divisée en quatre cases, occupées par Mademoiselle de la Corbinière, l'abbé Desgrigny et un domestique, le vieux François, et la cuisine.

« C'était au mois de décembre. Nous n'avions point de lumière, ni huile, ni bougie, sinon pour dire la messe.

« Pendant le jour, chacun allait dans la forêt amasser des fagots de bois mort pour nous éclairer. C'était à l'aide de semblables flambeaux que nous pouvions réciter notre bréviaire. Les ruches avaient été détruites par les Bleus, et les pauvres femmes nous apportaient de petits morceaux de cire pour l'autel.

« Des œufs étaient pour nous un rare présent, et nous vivions bien durement.

« Dans cet état, Desgrigny et moi nous confessions, assis dans la forêt sur des troncs de bois. Nous avions fait pour nos pénitents des cabinets de fougère.

« Non loin de cette habitation, se trouvait Mademoiselle de la Brossardière, qui avait aussi sa petite maison. D'autres cabanes encore étaient assez près de nous.

« L'hiver se passa ainsi jusqu'à Noël. La veille de cette fête, nous confessâmes les habitants des cabanes, et nous étions convenus, l'abbé Desgrigny et moi, de dire chacun une messe de minuit. Vers les 11 heures, je me disposais à le faire. J'avais revêtu un habit qu'il serait difficile de décrire, et que nous nommions une soutane. J'avais des souliers de femme en manière de pantoufles ; nous avions un calice, un autel portatif et un ornement.

« On heurta rudement à notre porte ; quelqu'un fut ouvrir ; c'était un des nôtres, le général divisionnaire Caillaud. Il était armé jusqu'aux dents, et se présenta d'un air assez dur ; j'en fus frappé, et je lui en demandai la cause.

— C'est le général qui m'envoie, répondit-il ; il est à trois lieues d'ici et fort mécontent de vous.

— Eh ! pourquoi ?

— Parce que vous êtes dans un pays soumis, et c'est d'un mauvais exemple.

— Nous sommes loin des ennemis, lui dis-je. Il est

vrai qu'ils ont soumis la Chaize-le-Vicomte ; mais les armes n'ont pas été rendues. Si le général exige que nous nous rendions près de lui, nous le ferons ; mais nous lui serons peu utiles. Ici, nous maintenons la fidélité ; nous veillons sur ce qui se passe, et nous ne sommes pas tout à fait inutiles sous ce rapport.

« Il fut convenu que je dirais la messe, et qu'ensuite l'abbé Desgrigny partirait avec Caillaud, pour se rendre près du général.

« L'inquiétude de Charette n'était pas sans fondement ; car plusieurs de ses officiers avaient faussé leur foi. Quand il eut vu Desgrigny, il se remit un peu : il convint que nous ne pouvions pas aller ailleurs que là où nous étions, et nous donna l'ordre d'y rester. Dans la situation des choses, nous consolions le peuple, qui était dans les alarmes.

IV. — *Entrevue de Jean de Beuregard avec plusieurs généraux républicains.*

« Cependant, les Bleus sachant où était Charette, qui n'avait que 1.500 hommes, réunirent 6.000 soldats et résolurent de l'enlever.

« Le dernier jour de décembre, il y avait une forte gelée. Quand le soleil parut, le domestique, suivant son usage, monta sur un des plus grands arbres de la forêt, pour nous dire ce qu'il lui semblait du pays environnant.

— J'ai cru voir, dit-il en revenant, un certain nombre d'hommes vêtus de rouge, qui longeaient les bords de la forêt.

« Charette avait, en effet, une compagnie rouge ; mais nous pensions qu'il s'était éloigné depuis trois jours. Toutefois, nous restâmes sans inquiétude, sur ce rapport assez vague. Midi vint : on parlait de dîner. Nous étions occupés à réparer les désastres de nos vêtements, et je m'étais établi vis-à-vis la porte, devant laquelle se trouvait une espèce d'allée, ou une longue clairière dans le taillis.

En levant les yeux, j'aperçus, à une portée de fusil, un soldat Bleu. La peur qu'il eut de se voir tomber dans notre village de cabanes lui fit jeter un épouvantable cri de terreur. Dix à douze de ses camarades arrivèrent. Ils se mirent à crier, à jurer et à piller.

— Citoyens, leur criai-je, vous violez mon asile. J'ai permis de vos généraux ; menez-moi à votre commandant et n'insultez personne.

— Ah ! tu veux venir à notre commandant ! dit l'un d'eux ; tu y viendras.

« Alors l'abbé Desgrigny, Monsieur Bichard, le domestique et moi, nous fûmes emmenés par quatre soldats, tandis que les autres pillaient nos cabanes et en enlevaient les vivres. L'un d'eux remit pourtant un demi pain à Madame de la Corbinière, en lui disant : « Cachez ce pain pour votre prêtre ; quand il reviendra, il aura faim. »

— Je vais suivre le vicaire, dit un autre, et je lui offrirai à boire.

« Je le refusai.

*
* *

« Un de ceux qui nous conduisaient, trouvant que je marchais trop lentement, me frappa de son fusil.

— Ne me frappez pas, lui dis-je ; nous arriverons toujours assez tôt.

« Comme nous passions près d'un étang, ils manifestèrent l'intention de nous y jeter ; puis, ils se ravisèrent et se contentèrent de nous dévaliser. Il me prirent ma montre et quelque argent ; mais ils fouillèrent mal ; car j'avais encore 45 louis dans ma ceinture.

« L'un d'eux prit au bonhomme Bichard une tabatière de porcelaine, garnie en or, qui lui avait été donnée par une dame respectable. Je l'arrachai des mains de ce soldat.

— Eh quoi ! lui dis-je, êtes-vous un voleur ? Laissez-lui cette boîte ; elle lui est précieuse.

« Il la lui laissa, et le saint Monsieur Bichard en fut bien consolé.

« Enfin, nous arrivons hors du bocage, sur une lande qui s'étendait à plus d'une lieue. Nous trouvons 10.000 Bleus en bataille. Nos maraudeurs nous laissèrent, et des soldats se détachaient des rangs pour venir à nous, quand le commandant du 1^{er} bataillon les fit rentrer et nous demanda :

« Où allez-vous ?

— Au général, dis-je.

— Venez, et n'ayez pas peur.

« Ce général était Gratien, ex-religieux et prêtre apostat. C'était du reste un bel homme. Dès qu'il me vit approcher :

— Que veux-tu ? me dit-il.

— Je viens me plaindre de ce qu'on a violé mon asile.

— Qui es-tu ?

— Vicaire de Beaufou.

« Il se mit à jurer contre moi.

— Jurer n'est pas me rendre justice, lui dis-je.

« Alors il blasphéma.

— Ne blasphème pas, et écoute-moi.

— Tais-toi, babillard, cria-t-il.

— J'ai une *passé*.

— De qui ?

— De Spithal.

« Un aide de camp se détacha, et Spithal accourut au galop.

« Du plus loin qu'il m'aperçut, il s'écria : « Général, *j'identifie le quidam* qui est à vos pieds : c'est un homme *probre* (sic).

« Il entretint un instant Gratien, puis il vint me dire :

« Tenez la courroie de mon étrier, et restez près de moi avec vos hommes. L'armée va défiler pour se rendre à la Chaize-le-Vicomte, et alors vous pourrez retourner à votre habitation.

« Un autre officier s'approcha.

— Êtes-vous un des commissaires des paroisses ? dit-il au bon Monsieur Bichard.

— Oui, fit-il.

— Eh bien ! faites savoir que demain, à la pointe du jour, il faut un bœuf à la Chaize.

« Nous nous rendîmes, avec Monsieur Bichard, à une ferme. Le jour commençait à baisser : l'ordre était déjà donné, lorsqu'une douzaine de Bleus accoururent sur ce point, pour y enlever des moutons : mais en même temps arrivèrent deux officiers, qui tombèrent sur les pillards à coups de plat de sabre. L'un d'eux était Spithal.

— Je vous retrouve toujours ! me dit-il.

— Oui, général, et toujours assez misérable.

— Je me repens bien, continua-t-il, de vous avoir un peu tracassé. Vous êtes le frère du malheureux Brumauld, que j'ai beaucoup aimé.

— Quoi ! est-ce que mon frère n'existe plus ?

— Non, il a péri à Quiberon,

« Alors, le jeune officier qui accompagnait le général, le même qui avait été poli avec moi aux Essarts, me dit avec sentiment :

— Hélas ! Monsieur, que j'ai de regret de vous voir si misérable ! J'ai été l'objet des bontés de Monsieur votre frère. J'étais chirurgien des gardes-du-corps, compagnie de Guiches, où Spithal était trompette. Monsieur de Brumauld m'a reçu un mois chez votre respectable mère, et j'ai aussi passé un mois chez Messieurs de Saint-Projet, à la Rochefoucauld. Dans la situation où vous êtes, quel service demandez-vous de moi ? Nous passerons la journée à la Chaize ; faites-moi savoir vos désirs.

« Je lui envoyai une lettre pour ma mère ; elle fut fidèlement remise, et une ordonnance m'apporta ce que j'avais demandé.

*
* *

« Nous retournâmes tous à la cabane, excepté l'abbé Desgrigny, qui avait été conduit à la Chaize. Il passa la

nuit avec un officier, qui chercha à le faire causer, et qui le laissa aller le lendemain.

« Notre retraite n'était plus tenable ; nous nous décidâmes à nous retirer au château de la *Grange-Hardy*, chez Mademoiselle de la Brossardière. Elle reçut autant de monde qu'il lui fut possible, et chacun se casa comme il put. La grande salle nous servait à la fois d'église et de lieu de réunion.

« Dès le lendemain, nous fûmes visités par les pillards de l'armée des Bleus, qui enlevèrent des moutons, du linge et ravagèrent le jardin.

« Après conseil tenu, Mademoiselle de la Brossardière écrivit au chef de l'armée, pour lui offrir de fournir volontairement ce qu'on lui demanderait, et le prier de protéger sa maison. C'était l'adjutant général Watrin qui commandait alors. Il vint lui-même, avec un nombreux état-major et fut très poli. Il s'étonna de voir les dames vêtues comme de simples paysannes. Elles lui répondirent que toute la Vendée avait adopté le même vêtement, qu'elles étaient réduites à confectionner de leurs propres mains.

« Nous étions en janvier 1796.

« Après avoir causé sur les affaires du pays, le général Watrin se plaça debout, au milieu de la cheminée, et il nous questionna, l'abbé de Charette et moi, sur notre situation présente.

— Comment, dit-il, n'avez-vous rien stipulé en faveur de la religion, dans les articles de la paix de la Jaunais ?

— Nous n'y étions pas, répondis-je ; et d'ailleurs vous savez bien que cette paix n'était pas sérieuse, ni d'une part ni de l'autre.

— Fort bien ; cependant, il faut prendre courage.

— Général, ce n'est pas le courage qui manque au pays, mais la fortune.

— Cela est hors de doute ; mais enfin, il faut se consoler.

— Nous avons tant de choses à regretter !

— Les temps redeviendront meilleurs, et vous recevrez tout ce que vous désirez.

— Ah ! général, nos désirs sont grands !

— Oui, *tout*, continua-t-il ; et souvenez-vous, Messieurs, que ce ne sera pas pour vous une défaveur de vous être trouvés ici : l'un et l'autre, vous serez évêques.

« Quand Watrin se fut retiré, nous réfléchîmes à tout ce qu'il nous avait dit, et nous conjecturâmes que Hoche pouvait penser à imiter Monk. Les événements qui suivirent, et la mort de ce général, dont le Directoire ne s'est pas lavé, peuvent donner du poids à cette opinion.

« Nous n'étions point sans crainte à la *Grange-Hardy*. Les Bleus parcouraient tous les environs, et venaient jusqu'au château. Je me mis cependant à faire des instructions. Les bons habitants venaient au catéchisme. Je fis établir un autel dans la grande salle ; j'y disais la messe, et le dimanche, je faisais le prône.

« Charette était tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, toujours poursuivi, toujours pressé, toujours resserré par le système circulaire. Nous redoutions fort que notre position ne lui donnât quelque inquiétude et qu'il n'agit contre nous ; car il savait que les officiers républicains venaient à mes offices et assistaient à mes prênes.

* *

« Certains habitants de la Chaize-le-Vicomte avaient représenté au général républicain qu'il leur serait avantageux d'avoir le culte, et ils l'engagèrent à autoriser la résidence d'un prêtre dans le bourg.

« Un vendredi, comme je dînais, une ordonnance vint me signifier l'ordre de me rendre au quartier général. Monsieur Bichard voulut bien m'accompagner, et demanda au soldat Bleu pour quel motif j'étais mandé.

— Oh ! dit-il, c'est que nous avons le culte dimanche.

« Avant de me rendre chez le général, qui se nommait

Dupuy, je fus visiter l'église. On en avait fait une boucherie pour l'armée, et quand j'y entrai, on était occupé à niveler le sol. Les murs étaient teints de sang, et l'édifice exhalait une odeur révoltante.

« Je ne répondis rien à quelques hommes, qui se faisaient une victoire de me voir contraint à venir parmi eux.

« J'entrai chez le général. Je me trouvai en présence de quelques officiers assis sur des bancs. Un petit homme, vêtu de brun, se tenait dans un coin du foyer. Il n'y avait dans cet appartement qu'une chaise ; le général me l'offrit et me força de l'accepter.

— Je me rends à vos ordres, lui dis-je ; que demandez-vous de moi ?

— Le culte réunit les hommes, me dit Dupuy. Vous êtes d'un caractère paisible : les habitants m'ont invité à faire célébrer votre culte dimanche prochain ; je vous le demande.

— Mais il me faut un logement, du pain, lui dis-je ; qui me les donnera ?

— Vous viendrez seulement pour le culte.

— Général, la distance est bien longue, les chemins difficiles.

« Il ne répondit rien.

— Les objections que je viens de vous présenter sont faciles à faire disparaître, continuai-je ; mais j'y vois en outre une difficulté invincible.

— Laquelle ?

— C'est l'état de l'église. Toutes les religions ne se réunissent, pour honorer Dieu et le prier, que dans des lieux toujours décents. La foi catholique nous enseigne que le sacrifice de l'eucharistie est l'offrande du corps de Jésus-Christ ; jamais je ne pourrais célébrer la sainte messe dans une boucherie toute sanglante. Général (il était protestant), vous êtes de la confession d'Augsbourg : je m'adresse à votre conscience, voudriez-vous célébrer les cérémonies

de votre culte dans une boucherie dont les murs sont couverts de sang ?

— Non, Monsieur, me répondit-il sur-le-champ ; je n'exige plus rien de vous, et vous pouvez continuer à célébrer votre culte dans la maison où vous êtes.

— Mais, vous opposez-vous à ce que je visite les malades, et à ce que je remplisse mes fonctions dans les sépultures ?

— Non, je vous promets sécurité et liberté. Vous êtes sage et prudent dans vos exhortations ; vous pouvez rester sans crainte sous mon commandement.

« Je sortis, et je pus visiter un malade ; je le confessai ; je revins lui administrer les sacrements. Il mourut, et deux jours après, je lui donnai publiquement la sépulture en présence de quelques soldats Bleus.

« Je parcourus depuis ces contrées, et je ne fus plus inquiété.

« Monsieur Bichard était resté après moi dans la chambre où le général Dupuy m'avait reçu ; il put me dire ce qui s'était passé à ma sortie. A peine la porte s'était-elle fermée derrière moi, que le personnage en habit brun, que j'avais aperçu près du foyer, dit au commandant des Bleus :

— Vous traitez avec bien de l'indulgence ce prêtre fanatique qui vient de sortir ! Il ne vous a dit qu'un mot, et vous vous êtes aussitôt rendu !

— Tout ce que ce prêtre m'a dit est juste et raisonnable, répondit Dupuy. Je ne vois pas pourquoi vous vous permettez de le traiter de fanatique ; rien ne décèle en lui cette fâcheuse inculpation. Son extérieur est grave et poli. Mais, puisque vous aviez cette pensée, pourquoi ne l'avez-vous pas manifestée en sa présence ? J'ai remarqué que vous avez affecté de tenir les yeux baissés devant lui ; il m'a semblé qu'il vous imposait...

« Cet homme était un mauvais curé du diocèse ; il avait renié son caractère, et il était devenu commis aux boucheries. »



Quelque temps après, nous retrouvons l'abbé Jean de Beauregard dans son premier poste de vicaire à Beaufou. C'est là qu'il apprit la mort de Charette. On jouissait alors d'une tranquillité relative.

Pendant, les officiers de Hoche mettaient tous plus ou moins de zèle à faire observer les lois vexatoires de la République.

« Un jour, nous dit l'auteur des *Mémoires*, un général vint me trouver, et il me demanda publiquement de lui livrer nos habits ecclésiastiques.

« Je lui dis que je les portais, comme lui portait son uniforme.

— Vous n'êtes que vicaire, me dit-il ; je veux avoir une explication avec votre curé.

« Je le conduis chez le vieillard, qui salue l'officier sans se lever.

— Monsieur le curé, dit le Bleu, le gouvernement vous demande un cautionnement.

— Je fais mon devoir gratuitement, Monsieur, répond le curé ; je ne veux ni recevoir ni donner d'argent.

— Ce n'est pas ce que vous entendez ; vous ne pouvez exercer votre culte sans avoir fait un acte de soumission ; et puis, il ne vous est pas permis de porter vos habits hors du lieu destiné au culte.

— Voulez-vous recommencer la guerre ? s'écria le vieux curé, en se levant avec vivacité : eh bien ! on se battera encore !

« Je pris le général par le bras : « Allons-nous-en, lui dis-je ; le curé n'entend pas raillerie ; ne le faites pas fâcher.

— Et vous ? dit le républicain.

— Oh ! moi, lui dis-je, je ferai comme mon curé.

« Là-dessus, il nous quitte. Il n'avait pas d'ordre pour

faire cette démarche, et les autres officiers l'en blâmèrent.

*
**

Le 24 juin 1796 était le jour de la grande foire de Beau-fou. Elle fut très nombreuse.

Monsieur de Beauregard dit la messe de grand matin, et quand il rentra, les dames de la Corbinière lui annoncèrent que deux généraux de l'armée de Hoche venaient dîner chez elles. Elles demandèrent au vicaire général de Luçon s'il paraîtrait. Il répondit qu'il regarderait comme impolitique de dissimuler ; mais il fut convenu qu'il attendrait dans sa chambre qu'on le fit demander.

Il venait de dire son bréviaire, et il était à une fenêtre qui ouvrait sur la place où se tenait la foire.

L'heure du dîner arriva.

— Où donc est le vicaire ? dirent les officiers.

« On vint m'avertir, continue l'auteur des *Mémoires*, et je descendis dans mon habit de Vendéen, en veste bleue, en gilet de laine blanche, ayant un pantalon rayé de jaune et de noir, qui étaient les couleurs de la paroisse, et la tête enveloppée d'un mouchoir de coton. Je n'étais pas fort rassuré

— Comme votre vicaire est pâle, dit un des officiers.

— Oui, dit Madame de la Corbinière, il se tue à courir et à travailler.

— Il faut qu'il se repose ; il faut qu'il aille dans son département.

— Je ne puis aller aussi loin, répondis-je ; je ne voudrais pas perdre ma place.

— Il faudra pourtant que vous fassiez une absence.

— Pourquoi ? vous suis-je suspect ?

— Non, sans doute, et le peuple vous aime ; mais voilà la vérité ; nous partons demain ; dans 24 heures, il n'y aura pas un soldat dans le département : comment vous garderez-vous ?

— Nous nous garderons nous-mêmes.

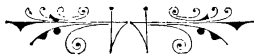
— Mais Monsieur le vicaire doit savoir que si le département n'est plus gardé militairement, il va tomber sous le gouvernement du district. Or, je dirai à Monsieur le vicaire que le département a pour président l'ancien curé de Pouzauges, qui est son ennemi particulier⁽¹⁾. Nous avons déclaré que le gendarme qui viendrait à Beaufou aurait les oreilles coupées. Maintenant que nous partons, nous ne pouvons plus vous défendre. Si Monsieur le vicaire ne veut faire qu'une absence momentanée, qu'il aille à Nantes ; que Monsieur le commissaire lui délivre un passeport ; qu'il se présente à Grouchy et lui demande protection.

« Il n'y avait point à balancer ; je pris le parti de me retirer à Nantes. »

Ne pouvant rentrer en Vendée, malgré de courageuses tentatives, Monsieur de Beauregard se réfugia chez sa mère, à Moulinet, où il arriva le 29 septembre 1796.

Ce n'était qu'une nouvelle station dans sa voie douloureuse, en attendant le martyre non sanglant, mais cruellement prolongé de sa déportation dans les marais pestilentiels de la Guyane.

(1) Il s'agit ici de Dillon, homme infâme, ennemi personnel de Monsieur l'abbé de Beauregard, dont il avait demandé plusieurs fois la tête à des généraux républicains. Ceux-ci avaient eu la loyauté de repousser avec horreur une pareille demande.





CHAPITRE VII



LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE EN VENDEE
DANS LE COURS DES ANNÉES 1797 ET 1798. —
SÉJOUR DE LOUIS-MARIE BAUDOIN AUX SABLES.
— LES PRISONNIERS DE L'ILE D'AIX, DE L'ILE
DE RÈ ET DE ROCHEFORT.

I

SYSTÈME DE PERSÉCUTION EMPLOYÉ PAR LE DIRECTOIRE

La Convention avait lassé les bras des bourreaux aux exécutions sanglantes ; elle avait pour ainsi dire usé le couteau de la guillotine sur les plus nobles têtes, et dégoûté le peuple du spectacle des échafauds, dressés en permanence sur nos places publiques.

Le Directoire s'inspirait de la même haine révolutionnaire contre l'Église et son clergé ; mais il comprenait qu'il n'y avait plus guère de *septembriseurs* en France, et que le temps n'était plus aux massacres en masse, aux fusillades et aux exhibitions de têtes coupées.

Aussi, cette période ne fournit à notre martyrologe qu'une seule victime qui ait donné à la foi catholique le témoignage du sang ; Mathieu de GRUCHY, fusillé à Nantes, le 28 novembre 1797.

Le 8 septembre de l'année suivante, Pierre BRÉNUGAT, vicaire de Bazoges-en-Paillers, mourait à la Guyane française, consumé par un long supplice de privations et de misère.

C'est le genre de mort que les persécuteurs de cette

époque s'étudiaient à infliger aux prêtres fidèles, comme ces empoisonneurs savants qui tuent leurs victimes à petites doses et sans brusquer la fin. Ils voulaient, comme on l'a dit, la mort *sèche*, sans l'appareil du glaive et du bourreau.

Mais cette persécution raffinée, le Directoire la pratiqua durant trois ans, avec un déploiement de cruautés inouïes, contre 30.000 prêtres ou religieux, dans les prisons de Rochefort et de l'île de Ré, sur les pontons de l'île d'Aix, et surtout dans cet immense cimetière de la Guyane, où furent ensevelis tout vivants tant d'ecclésiastiques français, saintement opiniâtres à refuser le serment schismatique.

Dès le 12 février 1797, il signalait à la surveillance des autorités départementales tous les prêtres *réfractaires*, « *comme une horde de conspirateurs* » contre la République. La dénonciation d'un patriote exalté suffisait pour prouver la conspiration.

Mais c'est la loi du 5 septembre de la même année qui rouvrit, avec un terrible éclat, pour la France et pour la Vendée, l'ère de la persécution religieuse. Elle condamnait à la déportation tous les prêtres *insermentés*, *comme perturbateurs de l'ordre public*, et du même coup, chassait plus de 30.000 ecclésiastiques du territoire français.

II

SÉJOUR DE LOUIS-MARIE BAUDOUIN AUX SABLES-D'OLONNE

A SON RETOUR D'ESPAGNE

Malgré cet édit de proscription, Monsieur l'abbé Louis-Marie Baudouin revenait d'Espagne avec Monsieur Lebédusque, et débarquait aux Sables-d'Olonne, dans la nuit du 14 au 15 du mois d'août 1797.

La vie de proscrits qu'ils durent continuer sur le sol de la patrie nous révèle la situation qui était faite alors, en Vendée, au culte catholique et à ses ministres : on revenait au régime des plus mauvais jours de la *Terreur*.

Un fervent chrétien sablais, le capitaine Louineau, accueillit Monsieur Baudouin et son compagnon, et ne pouvant les loger chez lui, il les conduisit chez une de ses parentes, Mademoiselle Gobert, aussi recommandable par sa piété que par sa discrétion. Elle les reçut avec un respectueux empressement, comme deux confesseurs de la foi.

Mais la prudence conseillait aux proscrits de ne pas habiter la même demeure, où ils pouvaient être arrêtés ensemble. Monsieur Lebédésque resta chez Mademoiselle Gobert. Monsieur Baudouin se retira chez Mademoiselle Guinemand, qui logeait avec elle une excellente personne, Marie-Jeanne Jaretier, sa confidente et fidèle coopératrice dans la pratique des bonnes œuvres.

Cette maison était contiguë à celle de Madame Alizard, également disposée à déjouer la vigilance des agents de la police.

D'ailleurs, Mademoiselle Guinemand avait pris ses précautions, et ménagé, dans sa maison, une cache très habilement dissimulée.

La ville des Sables comptait un grand nombre de personnes pieuses, qui avaient horreur du culte schismatique, et qui se firent un bonheur de recourir au ministère des deux prêtres que leur envoyait la Providence.

*
* * *

Un jour, on vint dire à Monsieur Baudouin qu'un étranger demandait à le voir.

— Faites-le entrer, répondit-il.

Et à l'instant se présente un homme d'une maigreur effrayante, le visage pâle et tout couvert de sueur.

— Monsieur, lui dit l'inconnu, vous voyez l'état où je suis ; je n'ai plus que quelques instants à vivre ; je viens vous prier de me préparer à la mort.

— Mon cher ami, dit le prêtre, pourquoi ne m'avez-vous

pas fait demander ? J'aurais été vous trouver moi-même.

— Ah ! Monsieur l'abbé, répond le malade, vous auriez couru trop de risque ; je ne voulais pas exposer une vie aussi précieuse que la vôtre.

Cet admirable chrétien se confessa, puis il se traîna jusqu'à sa demeure pour y mourir.

Quand Monsieur Baudouin portait les secours de la religion aux infirmes, il ne pouvait sortir que la nuit, ordinairement déguisé sous un costume de marin.

*
* *

Dans les derniers mois de cette même année 1797, aidé par Monsieur Lebédésque, il osa préparer un grand nombre d'enfants à leur première communion. Tout était prêt pour la cérémonie, à laquelle l'abbé Lebédésque devait présider seul, pendant la nuit, dans la maison d'une dame Brisson, digne sœur de Mademoiselle Gobert. Les enfants étaient groupés devant l'autel, accompagnés de leurs familles, et la messe allait commencer.

Voici que tout à coup la maison est cernée par les agents de la police, suivis de la force armée. Monsieur Lebédésque se jette précipitamment dans sa cache, et l'on fait disparaître les enfants. Mais un autel est dressé, et les vêtements sacerdotaux sont là, qui révèlent la présence d'un prêtre.

— Que signifie tout cela ? dit l'un des agents.

— Citoyen, répond avec assurance Madame Brisson, vous avez fait vendre tout ce qui servait au culte ; n'était-il pas permis de l'acheter ?

— Il y a un prêtre ici caché ; il faut qu'il nous soit à l'instant livré, ou bien...

— Cherche, citoyen ; tu en seras pour ta peine.

Alors commencent les investigations les plus rigoureuses.

Cette nouvelle, bien vite répandue en ville, y cause un grand émoi ; une foule nombreuse se porte aux abords de

la maison et dans les rues voisines, témoignant par des murmures sa sourde indignation contre les persécuteurs, et son intérêt sympathique pour les victimes.

Monsieur Baudouin, informé du danger que court son ami, réunit dans son oratoire quelques personnes pieuses et ouvre le tabernacle.

— « Oh ! Jésus ici présent, dit-il à haute voix, nous resterons prosternés à vos pieds, jusqu'à ce que votre prêtre soit délivré. »

Quelques personnes de confiance viennent discrètement, par intervalle, l'informer de la situation.

Pendant, Monsieur Lebédésque, privé d'air dans son étroite prison, et sur le point de s'évanouir, donne un signal, dont il était convenu avec les personnes de la maison. Le signal est compris ; la domestique s'approche des agents de la police, et avec autant de courage que de prudence :

— Citoyens, leur dit-elle, vous avez tout bouleversé dans cette chambre, sans rien trouver ; laissez-moi maintenant, s'il vous plaît, y remettre tout en place ; vous pouvez chercher ailleurs.

A peine l'a-t-on laissée seule, qu'elle porte secours à Monsieur Lebédésque, pendant que les recherches se poursuivent dans les autres parties de la maison, et dans les habitations contiguës.

On trouva chez Mademoiselle Dupleix quelques-unes des petites filles qui étaient préparées pour la première communion.

— Pourquoi cette réunion d'enfants ? dit un des perquisiteurs.

— Citoyen, répond Mademoiselle Dupleix, on les occupe, comme vous voyez, à faire des matelas et de la charpie, pour les blessés qui sont à l'hôpital.

Enfin, après de longues et inutiles recherches, les révolutionnaires se retirent, pour recommencer, quelques jours après, leurs odieuses investigations.

Quand ils parurent, Monsieur Baudouin venait de dire sa messe, et il était occupé à confesser dans son oratoire. Il n'eut que le temps de prendre le tabernacle dans ses bras et de s'esquiver dans sa cachette, dont on masqua l'entrée avec un sac de blé.

Pendant que les agents fouillaient tous les coins de la maison, le ministre de Dieu pressait affectueusement le saint ciboire sur son cœur, et suppliait le souverain Maître caché dans l'hostie de *le protéger à l'ombre de ses ailes*.

Sa prière fut exaucée, et il échappait une fois encore à toutes les perquisitions des persécuteurs (1).

III

ARRESTATION ET CAPTIVITÉ DE L'ABBÉ TÉNÈBRE, CURÉ DE CROIX-DE-VIE

Les limiers du Directoire étaient plus heureux dans leurs poursuites contre le curé de Croix-de-Vie, l'abbé Ténèbre.

Caché dans un obscur village de Saint-Etienne-du-Bois, à la *Tullévière*, il avait échappé à tous les massacres de la *Terreur*.

Mais, le 15 septembre 1797, la police l'arrêtait à Coëx, pendant qu'il présidait une fête de première communion.

« Le sieur Ténèbre, qui exerçait les fonctions de prêtre à Coëx, dit le rapport du commissaire, ayant refusé d'obéir aux lois du 7 vendémiaire et du 19 thermidor, a été conduit devant le juge de paix, qui a décerné contre lui le mandat d'arrêt. Ce mandat a été exécuté « Salut et fraternité. Remaud » (2).

Le curé de Croix-de-Vie fut condamné à la peine du bannissement, et traîné, de prison en prison, jusqu'à Rochefort, en attendant sa déportation à la Guyane.

(1) *Vie du R. P. Baudouin*, T. 1, pp. 50-57.

(2) *Archives départementales*.

IV

ARRESTATION ET CAPTIVITÉ DU VICAIRE GÉNÉRAL DE LUÇON, JEAN DE
BEAUREGARD, A POITIERS ET A ROCHEFORT.

I. — *La Prison de Poitiers.*

Le même sort était réservé au grand vicaire de Luçon, l'abbé Jean de Beauregard, que nous avons laissé dans sa retraite de Moulinet, maison de campagne de sa famille.

Le 29 septembre 1797, on l'incarcérait dans l'ancienne maison de la Visitation, à Poitiers. C'est dans ce monastère qu'on avait détenu un grand nombre de prêtres, qui n'en étaient sortis que pour monter à l'échafaud. C'est de là que son frère André, le théologal de Luçon, avait été conduit à la Conciergerie de Paris, où il fut la dernière victime de Robespierre.

L'église dégradée de la Visitation faisait partie de la maison d'arrêt.

« En approchant de l'autel principal, dit Monsieur de Beauregard, je vis, par derrière, un monceau de cheveux ; je demandai ce que c'était. Le concierge me répondit que, lorsqu'on prononçait les jugements à mort, on coupait là les cheveux des victimes. Cette vue me fit frémir. »

*
* *

Le pieux prisonnier régla si bien son temps, qu'il n'éprouva pas, nous dit-il, un seul moment d'ennui. « Je me levais la nuit ; je priais Dieu jusqu'à une certaine heure ; je récitais mon bréviaire ; je lisais l'ordinaire de la messe ; j'étais instruit de l'heure à laquelle on la célébrait par le signal d'un vase blanc, qu'on plaçait en évidence sur une fenêtre. J'avais la permission de consacrer la sainte eucharistie et de me communier moi-même. Je communiais à l'heure de la messe. Je m'étais offert à Dieu, dans cet oratoire, au moment de ma réclusion. Enfin, j'étais paisible, et ce sont les plus heureux jours de ma vie. »

*
* *

Un jour, il trouva un de ses compagnons de captivité, un médecin provençal, qui lisait Sénèque, et vantait beaucoup l'ouvrage des *Consolations contre les adversités*.

« Un *Pater*, lui dit Monsieur de Beauregard, est meilleur que tout cela ; un crucifix vaut mieux, pour notre consolation, que tous les philosophes. »

Au même instant, l'exécuteur entra, suivi des gendarmes, et dit brusquement au détenu : « Il faut faire une petite cérémonie », et il lia notre philosophe, les mains derrière le dos. La philosophie abandonne alors le captif, qui ne peut retenir ses larmes. On lui coupe les cheveux ; on le revêt de la veste rouge des forçats, pour le conduire à Rochefort.

*
* *

« La première visite que me fit ma mère, nous dit l'abbé de Beauregard, lui coûta beaucoup. Ma prison lui rappelait un fils digne de toute sa tendresse, son *saint théologal* André, et les jours devenant plus mauvais, elle craignait pour moi. Je pris la liberté de reprendre cette bonne mère de sa tristesse.

« Elle me promit de faire mieux une autre fois. J'étais seul avec elle dans ma cellule. Un instant après, j'entends frapper ; c'était Monsieur l'abbé Gaspard de Cressac, qui m'apportait la sainte eucharistie. Ma mère était à jeun ; il me confessa et nous donna la sainte communion. Ma mère passa le jour avec moi, et sortit avec l'air si content, qu'on m'écrivit de la ville pour m'en féliciter.

« Sitôt les visites finies je reprenais mes occupations. Je faisais des extraits des saints Pères. »

*
* *

Parmi les captifs qui se succédaient dans la prison, l'abbé

de Beauregard vit un jour entrer un homme de grande taille, d'une figure épanouie, douce et calme, dont il fut singulièrement impressionné. C'était un prêtre, un religieux carme, nommé le Père Emeric, qui avait été prieur du couvent de la Flocellière. Il avait connu Monsieur de Beauregard dans le diocèse de Luçon, et il fut heureux de le retrouver.

« Jamais je n'ai vu un homme content de si peu de chose, nous dit l'auteur des *Mémoires*. Avec un habit fort usé, deux paires de bas, deux chemises et 30 livres, qu'on lui avait données, il disait qu'il était riche. Il avait été déporté dans la Belgique, en 1792. Il y était resté lors de l'invasion des Français, et avait été arrêté comme prêtre rentré. On le renvoyait à son département de Saintes. J'obtins qu'il vint vivre et manger avec moi. Nous avions nos heures de silence et de prières.

« Il resta 12 jours. Peu de temps après son départ, on me dit qu'une maladie prompte avait terminé ses longues courses. Je n'oublierai jamais la vertu patiente, aimable et douce, et surtout l'esprit de pauvreté de ce bon religieux. »

*
* *

L'abbé de Beauregard eut souvent des moyens faciles de s'évader de sa prison ; mais il n'eût jamais ni la pensée ni le désir d'en profiter.

« Je croyais être, dit-il, entre les mains de Dieu, qui m'a toujours gardé ; je me résolus à m'abandonner pour jamais à la Providence, qui veillait sur moi. J'évitais de lire les papiers publics, pour conserver mieux encore la paix de mon cœur.

« Une fois, cependant, je cédaï à la proposition que m'en fit mon frère ; je lus une nouvelle qui m'affligea beaucoup ; mon ami Mathieu Gruchy avait été fusillé à Nantes. »

La paix habituelle du confesseur de la foi fut un jour troublée par la perspective de sa prochaine déportation à la Guyane.

« J'ai toujours craint les dangers de la mer, écrit-il. Cet énorme trajet de 4.500 lieues, et la sévérité dont j'imaginai qu'on usait envers les déportés, les rigueurs de la saison, l'encombrement sur les vaisseaux, et toutes les peines que l'imagination d'un solitaire peut créer, tout cela vint fondre tout à coup sur mon âme, et j'en fus abattu.

« Une fois, j'étais à prier Dieu ; cette pensée vint me distraire et m'attaquer avec tant de violence, que la frayeur que j'en eus inonda mon corps et mon front d'une sueur froide. Je ne tardai pas à avoir honte de cette lâcheté ; j'en demandai sincèrement pardon à Dieu ; je lui confessai en toute vérité que ces peines étaient bien au-dessous de celles que méritaient mes péchés. Je promis de les accepter sans murmure, et de ne jamais me défier de la miséricorde de mon Maître.

« La paix revint aussitôt dans mon âme et je l'ai toujours conservée depuis. »

II. — *Arrêt de déportation. — Voyage de Poitiers à Rochefort.*

Les sombres prévisions de Monsieur de Beauregard furent bientôt justifiées.

Le 5 janvier 1798, pendant qu'il montrait à l'un de ses compagnons d'infortune, Monsieur l'abbé de Bruneval, une belle collection qu'il avait faite des mousses du Poitou, un domestique, le fidèle Louis, vint leur apprendre que les deux prisonniers étaient condamnés à la déportation.

« Dans ce cas, dit Monsieur de Bruneval, nous pouvons terminer ici cet examen de votre collection.

« Je ferme le portefeuille, ajoute Monsieur de Beaur-

gard ; je le noue et je le jette sur le fond de mon petit grabat. Mon frère arrive et nous trouve informés de la nouvelle. Je le priai de faire les apprêts d'une valise très exigüe ; nous devions partir le lendemain, 6 janvier.

« Je fis prier ma famille de ne pas mettre ma sensibilité à l'épreuve par les adieux. Je dis à mon frère d'empêcher qu'on effectuât le projet formé par quelques personnes de me faire évader. Je lui recommandai ma mère et lui remis une lettre pour elle. Quand elle apprit mon départ, elle se mit à genoux, comme pour recevoir cette sentence. Elle en offrit toute la douleur à Dieu ; elle m'offrit moi-même comme une victime, en disant : « Eh bien ! Seigneur, je vous le donne, et avec lui tous mes pauvres enfants. Elle entendit lire avec courage la lettre que je lui avais écrite, et on me mandait de Poitiers : « Consolez-vous ; vous avez une mère admirable. »

« Elle me répondit à Rochefort. Sa lettre était d'une main tremblante. Les expressions étaient celles d'une mère tendre et affligée, mais soumise à la volonté de Dieu. Je fus deux jours sans pouvoir lire cette lettre de suite. La fin était d'une héroïne chrétienne.

« Pendant que mon frère faisait les préparatifs de mon voyage, Monsieur de Bruneval et moi, nous nous fortifiâmes, le jour des Rois, par tous les secours de la religion, en lisant les prières de la messe et en recevant la sainte communion.

« Mademoiselle Duboux de Villemort vint m'apporter un gilet de laine, tissu de sa main et de celle de ses sœurs, et Louis m'offrit un modeste couvert d'ivoire. »

Le lendemain, 7 janvier, à 8 heures sonnantes, le concierge, suivi des gendarmes, vint avertir que le moment du départ était venu. Un huissier remit aux condamnés l'arrêt de leur déportation et l'ordre du Directoire. Un brigadier de gendarmerie avait ordre de conduire dans les prisons de Rochefort Messieurs de Beauregard et de Bruneval, avec un pauvre prêtre grabataire, infirme depuis

six ans, Monsieur Limousin, qui fut depuis chanoine de la cathédrale de Poitiers.

— Messieurs, leur dit brusquement le brigadier, en les abordant, si je vous croyais capables de faire des sottises, je vous attacherais.

— Faites, lui répondit le vicaire général de Luçon; mais je suis le plus ingambe des trois, et je ne suis pas dangereux.

On se dispensa de les lier. Une charrette couverte les attendait à la porte. Ils montèrent, Monsieur de Beauregard traînant le vieux prêtre infirme par le bras, en faisant le signe de la croix et en regardant le Ciel.

Une foule de curieux assistaient à ce spectacle, qui se reproduisait alors sur tous les points du territoire français : le départ des prêtres déportés.

« Je ne vis pas là une seule physionomie honnête, dit Monsieur de Beauregard; pas un regard sympathique; des chapeaux couverts de toile cirée, des patriotes et des femmes, qui rappelaient les tricoteuses de 1793.

La charrette s'ébranle et traverse les rues de la ville. C'était un jour de marché. Quelques paysans se détournaient pour cacher leurs larmes. Les trois prêtres récitaient le *Miserere*.

A Saint-Maixent, on les changea de véhicule; on leur donna une charrette si mauvaise et si étroite, que Monsieur de Beauregard crut devoir descendre, et fit la route à pied jusqu'à Niort.

« J'avais des habits très lourds et j'étais chaussé dans des souliers ferrés, qu'on m'avait trouvés à la hâte, nous dit le futur évêque d'Orléans. Ces souliers ont fait mon bonheur à la Guyane. Je les ai portés deux ans. Tous les mois je remplaçais les clous, que la sécheresse faisait tomber, et je leur donnais un radoub de suif fondu. Ils m'ont bien servi dans les pluies et sur les cailloux. »

On gagne Rochefort par Mauzé et par Surgères, avec des fatigues inouïes, au milieu des rigueurs de l'hiver, à travers une neige épaisse.

Messieurs de Beauregard et de Bruneval furent internés dans l'ancien hôpital de la marine, en attendant le départ pour le Nouveau-Monde.

III. — *Les Prisons de Rochefort.*

Dix prêtres Vendéens furent incarcérés à Rochefort, en attendant l'embarquement pour la Guyane.

1. ALLAIN, domicilié à Saint-André-Goule-d'Oie : il s'est évadé de Rochefort.
2. Jacques BOURSIER âgé de 61 ans, natif de Saint-Nicolas-de-Montaigu, et domicilié à Saint-André-Goule-d'Oie. Il avait été curé à Mouchamp. Il fut exempté de la déportation.

De cet excellent prêtre, Monseigneur de Beauregard nous dit, dans ses *Mémoires* : « Je puis répondre de mon compagnon, le bon Monsieur Boursier, curé de Mouchamp. »

3. René-Félix CHAPELLE DE JUMILLAC, chanoine, âgé de 52 ans, né à Fontaine, et domicilié à Toul. Il fut déporté en Espagne sur le vaisseau la *Décade*. Libéré le 17 juillet 1801, il fut pris par les Anglais et conduit à Québec. Rentré en Vendée, il fut nommé curé de Mouilleron-en-Pareds.
4. Pierre-François DROUET, âgé de 36 ans, vicaire. Né à Beaulieu et domicilié à Landeronde, il fut déporté à la Guyane, sur le vaisseau la *Décade*. Libéré le 2 janvier 1801, il est mort chanoine de Luçon. On voit, par les *Mémoires* de Monseigneur de Beauregard, que son courage eut quelque défaillance dans cette rude épreuve de la déportation.
5. Jean-Mathias GERMON, âgé de 40 ans, vicaire. Né à Chavagnes et domicilié à Talmont, il fut déporté sur la *Décade*. Libéré le 12 décembre 1800, il revint en France à ses frais, sur le *Rocou*. Il avait eu la faiblesse de prêter

- le serment ; mais il se rétracta et reçut l'absolution du pape.
6. Jean HERBRETEAU, vicaire. Il était natif de Chauché et domicilié à Venansault, ou à Landeronde. Il s'évada de Rochefort.
 7. LEBRETON, curé, domicilié à Venansault. Atteint d'une maladie sérieuse dans sa prison de Rochefort, il obtint la permission de se retirer chez le citoyen Coumaillau, près Charente ; puis il fut incarcéré dans la citadelle de Saint-Martin de l'île de Ré.
 8. Alexis-Charles-François TÈNÈBRE, curé de Croix-de-Vie. Né à Tours et pris à Coëx, il fut déporté sur la *Décade*. Libéré le 17 juillet 1801, il retourna en France par la Martinique, et mourut curé de Vairé.
 9. Pierre BRÈNUGAT, vicaire de Bazoges-en-Pailiers, né à Pornic. Déporté sur la *Décade*, il mourut à la Guyane.
 10. Jean-Baptiste BRUMAUD DE BEAUREGARD, chanoine, vicaire général de Luçon, qui nous racontera lui-même sa déportation à la Guyane.

Sur la liste des prêtres de Vendée condamnés à la déportation, Monseigneur de Beauregard ajoute le nom d'un Monsieur DÉSANNEAU, son ami, qu'il tira, nous dit-il, de Sinnamari, et qui vint se fixer avec lui à Macouria (1).

Les prisons infectes de Rochefort, où les détenus manquaient d'air et de nourriture, présentaient aux *anges et aux hommes*, un merveilleux spectacle de calme résignation, d'héroïque patience et de piété touchante. Les prêtres avaient réglé l'heure des prières du matin et du soir, et se réunissaient pour discuter quelques points de théologie. Ils s'exhortaient mutuellement à faire généreusement à Dieu le sacrifice de leur vie et à se montrer de véritables martyrs de la foi. Ils se confessaient mutuellement et se distribuaient la sainte communion.

(1) *Les déportés de la rade d'Aix, par l'abbé MANSEAU, T. II, pp. 246-292. Mémoires de Monseigneur DE BEAUREGARD, pp. 268-395 et suiv. et p. 437.*

La charité chrétienne avait trouvé le secret de pénétrer dans leurs cachots et d'adoucir leurs souffrances. Une dame de la Rochelle, Madame de Tally, et quelques pieuses personnes de Rochefort, s'ingéniaient à soulager leur misère.

Le grand vicaire de Luçon s'occupait à traduire la belle lettre de Zacharie, patriarche de Jérusalem, à son peuple, après que Cosroès eût pris la ville sainte, renversé les églises, et condamné ce pontife aux travaux des mines.

Le traducteur trouvait un mélancolique intérêt à contempler, dans les malheurs de la cité déicide, une image des châtiments qui frappaient la France impie et dissolue du xviii^e siècle. Il demandait pardon des mauvais exemples qu'il avait pu donner lui-même ; il exhortait ses confrères à transformer leurs souffrances en expiation pour les crimes de la patrie, et à se préparer, par la pénitence, à un voyage qui serait pour plusieurs le voyage de l'éternité.

Quant à lui, sa disposition fondamentale était celle d'un entier et généreux abandon entre les bras de Dieu.

« Ma sécurité, nous dit-il, était fondée, je l'avoue avec simplicité, sur une entière résignation à ce qu'il plairait à Dieu d'ordonner de ma personne. Je croyais que la déportation me conduisait à la mort ; et la mort, je la trouvais consolante et glorieuse : j'y voyais le complément de ma pénitence.

« Je trouvai dans les prisons de Rochefort, nous dit-il encore, plusieurs ecclésiastiques de Luçon, et parmi eux, deux prêtres distingués, avec un brave officier vendéen, Monsieur Guerry de la Vergne. »

Le noble caractère, la gravité et la dignité des victimes en imposaient quelquefois à la brutalité des bourreaux.

Un jour, un officier de santé faisait une visite au curé de Croix-de-Vie, qui avait un mal sérieux à la cuisse.

Comme le médecin se permettait à l'égard du malade quelques plaisanteries grossières : « Citoyen, lui dit Monsieur Ténèbre, en le regardant avec indignation, res-

pectez un prêtre de Jésus-Christ. J'ignore jusqu'aux termes infâmes dont vous vous servez dans des fonctions où vous devriez être humain. De toutes mes souffrances, c'est votre reproche indécent qui est la plus amère. »

Sous le coup de ces nobles et fermes paroles, l'insolent baissa la tête et garda le silence ⁽¹⁾.

Ces âmes fortes étaient prêts pour la suprême épreuve, le supplice d'un climat meurtrier, dans les marais de la Guyane.

V

PRÊTRES VENDÉENS DÉTENUS SUR LES PONTONS DE LA RADE DE L'ÎLE D'AIX, ET DANS LA CITADELLE DE L'ÎLE DE RÉ

Parmi les 3.000 prêtres français condamnés au martyre des pontons, dans la rade de l'île d'Aix, l'histoire nous signale 19 membres du clergé vendéen, dont le Ciel seul connaît les noms ⁽²⁾.

Nous devons au moins un pieux souvenir à la mémoire de ces glorieux inconnus, dont les ossements reposent, sans doute, avec tant d'autres, dans les sables de ces rivages, témoins de si grandes infortunes et de si longues douleurs.

Un étranger, traversant cette plage solitaire, vit un jour un paysan de Sainte-Soulle, agenouillé et faisant sa prière, dans l'île Madame. Il lui demande la raison de cet acte religieux.

— Eh quoi ! lui répond le pieux chrétien, vous ne savez donc pas que c'est ici que sont enterrés les *saints* !

Les *saints* ! Ce sont les victimes du Directoire, les prêtres et les religieux déportés dans la rade de l'île d'Aix, et inhumés, sans honneur, sur les côtes du littoral. Il y a plusieurs centaines de ces tombes dans l'île Madame.

(1) *Mémoires de Mgr de BEAUREGARD*, pp. 199-268.

(2) *Rochefort et les pontons de l'île d'Aix*, par l'abbé DUBOIS, chez Libaros.

*
* *

Plus heureux pour les détenus vendéens de la citadelle de Saint-Martin de l'île de Ré, l'historien peut offrir leurs noms au respect de la Vendée catholique (1).

Quatre prêtres du diocèse de Luçon étaient internés dans cette citadelle.

1. Jean-Augustin EPAUD, né à Sainte-Flaive. Il était domicilié à Saint-Nicolas de Brem, quand il fut saisi et conduit à l'île de Ré, le 7 août 1798. Il était âgé de 61 ans. Il fut libéré en 1800.
2. Charles-Louis GRAFFARD, âgé de 53 ans, né aux Herbiers. Il était domicilié à Monsireigne quand il fut pris. Il s'est évadé.
3. Michel-Louis HANTRAYE, âgé de 73 ans ; né aux *Loges-Marchis*. Il était domicilié à la *Claye*, dans la paroisse de Curzon.
4. Antoine-Charles MORIN, âgé de 55 ans, natif de Vouvant. Incarcéré le 7 août 1798, il est mort à l'île de Ré, le 30 mars 1800, chez un pharmacien nommé Bernier.

*
* *

Comme les martyrs des premiers siècles, ces généreux prisonniers du Christ transformaient leur cachot en oratoire.

« La citadelle de Saint-Martin de l'île de Ré, nous dit l'historien de leur captivité (2), présentait l'image d'une fervente communauté religieuse. On les voyait, réunis par groupes, réciter le saint office. Les quelques exemplaires de bréviaires qu'ils avaient sauvés des mains rapaces des

(1) *Les déportés de la rade d'Aix, par l'abbé MANSEAU, T. II, p. 246 et suiv., 292 et suiv.*

(2) *Ibid.*, p. 183 et suiv.

inquisiteurs municipaux circulaient de mains en mains. Les jours et les nuits suffisaient à peine à l'accomplissement du pieux devoir.

« Ils récitaient dévotement leur chapelet, et l'on n'entendait de tous côtés que le *Pater*, l'*Ave Maria* et le *Memento*.

« Ils avaient trouvé moyen d'ériger un certain nombre d'autels dans les greniers et dans les galetas. On fit des pierres sacrées avec les ardoises des toitures. On se procura des calices et des patènes en étain, et l'on se fit des ornements pour la célébration des saints mystères.

« Depuis 3 heures du matin jusqu'à midi, les prêtres se servaient la messe les uns les autres. Ils conservaient la sainte eucharistie, et avaient organisé entre eux l'adoration perpétuelle du Saint Sacrement.

« Ils avaient également formé une association du Sacré-Cœur, et voici une des prières que récitaient les associés.

Prière journalière de l'Association formée entre les prêtres déportés de l'île de Ré, le 2 février 1800.

O Cœur adorable de Jésus, soyez l'unique objet de mon amour, le terme de tous mes désirs, le centre de mon cœur. Soyez ma paix et ma tranquillité à l'heure de ma mort, ma joie et ma béatitude dans l'éternité.

O Cœur aimable, soyez connu, aimé et exalté jusqu'aux extrémités de la terre.





CHAPITRE VIII



DÉPORTATION A LA GUYANE, DE 1798 A 1801

I

LE DÉPART, LES ADIEUX A LA FRANCE, LA TRAVERSÉE

Il y avait 16 mois que les prêtres proscrits étaient détenus dans les prisons de Rochefort, lorsque, le 11 mars 1798, à 6 heures du matin, le geôlier entra dans leur prison.

— Messieurs, levez-vous, leur dit-il, d'une voix rude ; vous allez partir.

Sur les 8 heures, 195 prisonniers, parmi lesquels on comptait 162 prêtres et 33 laïcs, sont réunis dans une cour et entourés d'une haie de soldats. C'était un premier convoi pour la déportation à la Guyane.

Rangés deux par deux, les exilés sont conduits à bord de la frégate la *Charente*, avec tambours en tête, battant l'air du *Ça ira*.

La *Charente* échoua dans la rade de Royan.

Un mois après, le 12 avril, les 195 déportés étaient transbordés sur la *Décade*, qui les déposait à Cayenne, à la fin de mai 1798.

Cinq prêtres vendéens faisaient partie de ce premier convoi :

C'étaient Messieurs *Chapelle de Jumillac*, *Drouet*, *Germon*, *Ténèbre* et *Brénu gat*.

Un second convoi, dont faisaient partie Messieurs *Jean de Beauregard* et *Désanneau*, était embarqué le 1^{er} août de la même année, sur la *Bayonnaise*.

Avant son départ de Rochefort, le vicaire général de Luçon avait reçu de sa mère l'admirable lettre que voici :

« Je ne puis t'exprimer, mon plus cher et malheureux enfant, toute ma peine de te voir encore séparé de moi. J'espérais que tu m'aurais fermé les yeux. Mais il faut adorer la main de Dieu, qui nous punit à cause de nos péchés. J'espère qu'elle ne t'abandonnera pas. Ménage ta pauvre santé à cause de moi. Ta sœur t'écrit. Tous ceux qui sont autour de moi se réunissent pour t'assurer qu'ils prieront Dieu pour toi. Et moi, mon cher enfant, je t'assure de toute la tendresse de ta malheureuse mère. »

Deux jours après son départ pour la Guyane, l'abbé de Beauregard écrivait la lettre suivante à cette mère si tendrement aimée, dont l'absence fut l'objet de ses plus cruels chagrins, dans les prisons de Rochefort comme dans les solitudes du Nouveau-Monde.

« Ma très bonne mère, en m'embarquant pour la terre lointaine de l'exil, mon cœur s'est porté vers vous ; mais j'ai vu en vous une mère chrétienne, une femme forte qui, à chaque épreuve, se retourne vers la main qui l'éprouve. Il est un séjour éternel où nous nous réunirons tous ; je l'espère de la bonté de Dieu, et je le lui demanderai toute ma vie. Mon cœur n'est pas dur ; je vois tous ceux que j'aime ; mais je souris au sacrifice, et j'ose vous assurer que la paix, même la gaieté, règnent dans mon âme.

« Vous ne m'avez pas mis au monde pour ne pas mourir ; encore moins pour ne pas souffrir. Je vous le répète avec candeur, je suis heureux et sans aucune triste pensée. Votre Dieu, le Dieu de ma mère, règne sous l'équateur ; l'univers est à lui ; c'est sa main qui le gouverne.

« Je vous en conjure par tous les droits que votre tendresse m'a donnés sur vous, consolez-vous, consolez mes amis.

« J'emporte vos lettres, et plus encore, l'image de votre

courage. Cette idée me rend fort, et jamais je n'ai mieux senti le bonheur d'avoir une mère qui fait l'orgueil de notre maison et l'admiration de nos amis (1) ».

L'abbé de Beauregard manifestait la même grandeur d'âme et le même héroïsme de sentiments chrétiens dans une autre lettre, datée du 7 du mois d'août, qu'il adressait à l'une de ses plus intimes connaissances.

« Enfin, disait-il, les derniers liens sont rompus. Quand vous recevrez cette lettre, je serai en pleine mer et loin de la France pour jamais. C'en est fait des espérances humaines. Il n'est plus d'amis, de parents ; il n'est plus de frères. Vous, la dépositaire de mes derniers sentiments, vous les transmettez à mon frère et à mes amis. Vous leur direz que mon cœur a tout senti ; qu'il n'est pas un ami, un parent, un frère, une sœur que je ne voie et que je ne nomme ; mais aussi qu'il n'est rien que je ne sacrifie à la volonté de mon Dieu, oh ! oui, jusqu'à la meilleure des mères.

« Mais la paix est le fruit de ce sacrifice : ah ! bien plus que la paix ; la joie est dans mon cœur, et ce sentiment ranime ma santé et mes forces ; ma gaité est remarquée par tous ceux qui m'entourent.

« Et pourquoi ne serais-je pas heureux ? Je ne tiens plus qu'à Dieu, et je me donne à sa Providence. La foi me dit qu'il est un bon père, et qu'il me donnera le ciel en échange d'un reste de monde.

« J'aime mon exil ; j'aime ces régions inconnues, j'y vole avec joie, puisqu'il est évident que c'est la volonté de mon Maître.

« Partagez mes sentiments, et pendant que l'agitation des mers va m'ôter la liberté de prier, et ne me laissera que la prière des souffrances, élevez vos mains vers Dieu, et demandez-lui que je fasse sa volonté !

(1) Au retour de son exil, l'abbé Jean de Beauregard eut le bonheur de revoir sa mère, qui mourut le 21 avril 1802, dans sa 83^e année.

« Adieu, oui, adieu ; je le dis sans peine, sans un soupir. L'ancre se lève ; tout est en action autour de moi ; le vaisseau agité trouble ma main, mais mon cœur est calme.

« Adieu ; nous nous reverrons au ciel, vous, ma mère et ses enfants. »

Dans les accents surhumains de cette lettre, on croit entendre comme un écho de la parole enflammée de saint Ignace d'Antioche, aspirant au bonheur d'être broyé sous la dent des bêtes de l'amphithéâtre.

*
*

Pendant tout le cours de la traversée, les prêtres déportés continuèrent, autant que la situation le permettait, leur vie régulière et religieuse.

« Chaque matin, nous faisons la prière, dit Monsieur de Beauregard. Nous lisions le propre de la messe, avec une épître et un évangile. Le soir, nous faisons la lecture ; nous récitons le rosaire et une prière pour nos ennemis. Le bréviaire se récitait à heure fixe, et l'exactitude à ces devoirs présentait à tout l'équipage un spectacle imposant.

« Nous donnions à nos confrères mourants tous les secours que la religion peut offrir. La miséricorde de Dieu bénissait leur dernier moment, et tous sont morts dans une paix profonde. Je confessai ouvertement mes pauvres confrères. Je leur administrai publiquement l'extrême-onction ; et quand ils étaient décédés, nous célébrions leurs obsèques ; nous récitons près du corps les offices de l'Eglise. Après l'office, je suivais le corps, cousu dans son hamac avec un boulet aux pieds. Placé sur une planche, le cadavre était lancé à la mer par le sabord de la cuisine. Il ne manquait que le coup de canon ; mais on ne devait pas faire cet honneur à des proscrits (1). »

Enfin, après les tortures d'une horrible traversée de 60 jours, les déportés de la *Bayonnaise* mouillaient par le

(1) *Mémoires*, p. 294.

travers des *Malingres*, en vue de Cayenne, le 29 septembre 1798.

II

SÉJOUR DES DÉPORTÉS DANS LES MARAIS DE LA GUYANE

I. — *Le bain des déportés.*

Vue de la rade de Cayenne, la Guyane présentait aux exilés une sorte de panorama grandiose, dans un splendide horizon de montagnes *argentées* (1) qui s'élevaient, de contreforts en contreforts, comme un gigantesque amphithéâtre.

Mais, la large zone qui forme les côtes n'est qu'un immense marais d'eaux croupissantes, fangeuses et infectes.

La Guyane est une sorte d'enfer, qui offre aux premiers regards des aspects enchanteurs. La nature y porte presque partout ce double caractère d'apparences séduisantes et de réalités cruelles.

Les forêts sont d'une hauteur prodigieuse. « J'ai vu, dit l'auteur des *Mémoires*, des arbres de 100 pieds de haut et de 8 à 9 pieds de diamètre ». Mais ces forêts sont des fourrés inextricables de plantes épineuses et déchirantes. Ce sont comme des spécimens effrayants de la nature sauvage, abondonnée à sa fécondité puissante et désordonnée.

« J'entrais dans ces bois, dit le même témoin, avec une sorte de frisson d'horreur, causé par le silence et l'obscurité.

« Un jour, je m'y enfonçai, pour cueillir quelques fruits singuliers ; je heurtai une branche. Tout à coup un essaim de guêpes fondit sur moi, et me larda d'horribles piqûres. »

On ne peut se faire une idée de la beauté des oiseaux de ces contrées, et de la splendeur de leur plumage, où l'on voit éclater toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

(1) *Mémoires.*

Les colibris de toutes tailles, depuis la grosseur du merle jusqu'à celle de l'oiseau-mouche, sont de vrais bijoux de la nature.

Les grands *aras* ont l'éclat du rubis.

Mais la voix de tous ces oiseaux est rauque et désagréable. « Un seul me charmait, dit Monsieur de Beauregard : c'est une fauvette, qui porte à Cayenne le nom de rossignol.

« Un de ces oiseaux vint faire son nid dans une ancienne mortaise d'un des chevrons de ma chambre. Je n'eus garde de le troubler ; son chant charmait mon exil et mes loisirs. La mortaise s'étant trouvée trop étroite, la fauvette dut recommencer son travail, et refit son nid dans la poche d'un vieux vêtement, puis enfin, dans unealebasse, où la famille vint à bien (1). »

La plupart des animaux de la Guyane sont des espèces dangereuses ou repoussantes : des tigres dans les bois ; dans les rivières des caïmans, dont quelques-uns mesurent jusqu'à 30 pieds de longueur.

Des serpents monstrueux et de toutes couleurs, dont le cri rappelle le mugissement du taureau, infestent le pays et envahissent les cases des nègres.

La terre fourmille de scorpions, de crapauds énormes, de chenilles venimeuses, qui font horreur.

« Un jour, dit le vicaire général de Luçon, je remarquai une sauterelle d'une forme étrange, qui ressemble à un cheval, et que les nègres appellent le *cheval du diable*. »

Tous ces marais sont infestés de nuées de *maringouins* et d'autres insectes persécuteurs, dont l'aiguillon porte le feu dans le sang. C'est un des fléaux de la Guyane, et ce fut l'un des supplices des déportés.

*
* *

La flore, quelque riche et variée qu'elle soit, présente

(1) *Mémoires*, pp. 482, 536.

souvent les mêmes caractères de formes étranges. Elle foisonne en plantes vénéneuses et en fruits dangereux.

« La première plante que je cueillis, dit Monsieur de Beauregard, est un poison violent : c'était un *asclépias* à fleurs jaunes, et qui s'est multiplié partout, les vents emportant ses graines longues et argentées. »

Les *pripriis*, sorte de mares fétides, s'émaillent de fleurs charmantes ; mais c'est là que se multiplient les reptiles hideux et les insectes les plus malfaisants.

Ajoutons, comme dernier trait à ce sombre tableau, que ces marais sont noyés dans un déluge de pluies torrentielles, pendant 8 mois de l'année ; durant les 4 mois qui suivent ils sont brûlés par un soleil de feu.

On voit que la cruauté du Directoire ne s'était pas trompée, en choisissant ce pays lugubre, pour en faire le cimetière des prêtres condamnés à la déportation.

Déjà, en 1762, sous le ministère de Choiseuil, 8.000 émigrés avaient trouvé là leur tombeau, et les deux tiers des exilés de 1798 devaient avoir le même sort.

*
* *

La Guyane française se divise en 8 cantons, qui empruntent leurs noms aux fleuves qui les traversent :

Ce sont les cantons de *Cayenne*, *Roura*, *Macouria*, *Kourou*, *Sinnamari*, *Iracoubo*, *Approuague* et *Oyapoco*.

Les prêtres déportés de la Vendée furent dispersés et établis sur ces divers points de la colonie :

- Chapelle de Jumillac, dans le canton d'*Approuague* ;
- Germon, dans celui de *Roura* ;
- Ténèbre, à *Cayenne* ;
- Brénugat, à *Cononama*, où il mourut en véritable martyr.

Messieurs Drouet, Désanneau et de Beauregard vécurent plusieurs mois ensemble à *Macouria*. Ils passèrent le dernier temps de leur exil dans une petite île de la Cayenne, appelée les *Deux-Flots*.

II. — *Vie édifiante et douloureuse des prêtres vendéens à la Guyane.*

Nous n'avons presque aucun détail sur la vie de nos martyrs de la foi, dans cette immense et cruelle prison de la Guyane française.

Mais, dans le récit que le vicaire général de Luçon nous a donné de son exil, nous allons retrouver l'histoire de tous ses compagnons d'infortune.

D'ailleurs, Monsieur de Beauregard leur rend ce témoignage commun, qui peut tenir lieu d'un long panégyrique : « Ils se montrèrent dignes, nous dit-il, de la sainte cause pour laquelle ils subissaient ce long supplice de la déportation. Dieu nous a tous gardés au milieu des dangers qui assiégeaient notre vertu. Nous avons prêché par notre exemple. Pas un seul ne s'est écarté des lois de la sagesse. Plusieurs prêtres s'offraient au Ciel comme victimes *pour la France* (1).

*
**

En débarquant à Cayenne, Monsieur l'abbé de Beauregard fut logé d'abord à l'hôpital, situé à une assez grande distance de la ville, sur le bord de la rade, et tenu par les sœurs de Saint-Maurice de Chartres. Après quelques minutes de conversation, la supérieure, sœur Catherine Peynier, l'introduit tout d'abord dans une petite salle très propre, et lui dit tout bas : « Monsieur l'abbé, voici où repose le Dieu pour la cause duquel on vous exile. Vous nous le donnerez quelquefois ; vous aurez le bonheur de célébrer la messe. »

La visite de cette humble chapelle toucha profondément l'exilé. « Je retrouvais à la Guyane le Dieu de ma mère, nous dit-il ; je l'adorai humblement ; je lui rendis grâce de

(1) *Mémoires*, pp. 373 et 494.

ma conservation ; je m'humiliai à la vue de mes fautes. En expiation, je m'offris à ce bon Maître ; je lui consacrai ma vie, ma famille et la France. »

Monsieur de Beauregard confessait les sœurs et quelques noirs, leurs domestiques. Il célébrait quelquefois la messe, mais il ne pouvait la dire que la nuit, pour se garder de la surveillance d'un commissaire impie et dangereux. Malgré cet odieux espionnage, son séjour à Cayenne fut pour lui la partie la moins dure de son exil.

*
**

Mais bientôt il fallut quitter l'hôpital. On le transféra près de Sinnamari, à *Macouria*, dans une misérable case appartenant à un mulâtre nommé Séverin, dans un marécage très justement désigné sous le nom de *Tout-y-manque*.

« Tout y manquait en effet, dit-il ; c'était l'abandon et l'exil dans toute leur amertume. Là, je n'avais pas un ami. »

L'exilé avait pourtant avec lui, pour partager sa case et sa misère, deux excellents prêtres, dont l'un était un rude Breton de Dol, et l'autre un Vendéen, l'abbé Drouet, ancien professeur au collège de Luçon, et qui, à Rochefort, avait été déjà le compagnon de Monsieur de Beauregard. Mais la vertu n'est pas toujours une garantie de délicate et parfaite amitié. Les trois caractères étaient profondément antipathiques, et le vicaire général pouvait écrire plus tard : « Ainsi isolé et sans consolation, je commençai ma carrière de pénitence. Quand je me vis avec des hommes qui ne m'entendaient pas, qui s'isolaient, je mesurai l'abîme de ma solitude, et l'amertume remplit mon cœur. Je sentais que j'avais perdu mes parents, mes amis, ma patrie, et qu'il n'y avait plus pour moi une seule consolation sur la terre. Je me dis : *Je suis seul au monde*. »

C'est alors que le souvenir de sa mère pesait comme un

pois écrasant sur le cœur de l'exilé. « Ah ! s'écriait-il, que le nom de mère est puissant sur le cœur d'un malheureux, déporté dans les déserts de la Guyane ! Quel sacrifice, quand il pense qu'il ne la reverra jamais ! Mon Dieu, vous le savez, de tous ceux que je vous ai faits, c'était le plus douloureux. Quand j'étais réduit à ces tristes moments, où l'âme succombe sous la peine, je disais : « O Dieu de ma mère ! cette mère, je vous la donne ! Et je croyais que cette offrande désarmait le Ciel. O mon Dieu, je fus lâche et ingrat ! La Guyane n'est-elle pas à vous ? J'avais pourtant dit que j'y retrouverais le Dieu de ma mère ! »

A ces tortures morales venaient s'ajouter les persécutions du climat, les sables brûlants sous les pieds, une atmosphère embrasée sur la tête, et la nuit, c'étaient des nuées de moustiques, dont les piqûres dardaient dans les chairs comme des étincelles de feu.

« D'énormes crapauds, disent les *Mémoires*, nous disputaient notre logement ; les serpents s'y glissaient quelquefois ; les scorpions se mêlaient à nos livres ; les fourmis nous dévoraient. La Guyane renferme tous les insectes du monde ; mais ils semblaient s'être donné un rendez-vous général à *Tout-y-manque*. »

L'âme énergique du déporté eut des moments de défaillance : il nous en fait l'humble aveu. « Que de larmes n'ai-je pas versées dans les forêts de la Guyane ! écrit-il. Mais ces découragements ne durèrent pas. Plus j'étais misérable, plus je sentais le besoin de la miséricorde du Ciel. Incapable de prier, dans un climat qui énerve toutes les facultés, je disais : *Mon Dieu, je le veux bien*.

« Enfin, je mesoutins par la pensée de la mort : elle n'empêcha d'être plus lâche ou plus méchant. Nous apprenions la mort des déportés que nous avions connus, et notre liste mortuaire s'allongeait chaque jour. En janvier 1799, 200 de mes compagnons d'infortune avaient succombé. »

Sa consolation suprême était le bonheur de dire la messe dans sa pauvre case de *Macouria* ; et alors, le

pieux vicaire général trouvait qu'à *Tout-y-manque* il ne manquait plus rien. « La messe me donnait la paix, dit-il. Pourrais-je être si lâche de me plaindre, quand Dieu m'accordait la plus grande des consolations qu'il y ait au monde ?

« Nous récitons notre office en commun, à des heures réglées. Quelquefois, ô mon Dieu, j'allais me consoler avec vous dans ces bois sombres et moussus, dont le silence est celui des tombeaux. Je vous disais quelquefois : *Je ne regrette pas ma patrie ; elle est moins paisible que ces forêts et ma cabane indigente.*

« Je regrette l'amitié ; vous m'avez dépouillé de ce bien ; je l'ai laissé en France. Eh bien ! mon Dieu, j'adore votre justice. Que je vive seul, oui seul, et sans un cœur qui puisse m'entendre. Qu'à ma mort, il ne soit pas versé une larme ; que ma tombe ne soit jamais visitée ! Que je dorme dans la nuit de l'oubli, cet oubli qui éteint tout orgueil ! Mon Dieu, je le veux bien. »

En nous livrant ainsi la naïve expression de sa belle âme sacerdotale, le vicaire général de Luçon nous révèle les pensées intimes qui animaient tous ces prêtres, proscrits pour leur fidélité inébranlable à la foi catholique. Ils avaient les sentiments qui transfigurent les persécutés, et qui en font des bienheureux et des martyrs.

III. — *Séjour de Jean de Beauregard aux Deux-Flots.*

Monsieur de Beauregard dut changer une troisième fois de résidence, et vint passer les derniers mois de sa déportation dans une petite île appelée les *Deux-Flots*, à l'embouchure de la Cayenne. Il avait les mêmes compagnons qu'à *Macouria*, avec un second Vendéen, son ami, l'abbé Désanneau.

La vie des quatre proscrits des *Deux-Flots* fut celle des ermites de la Thébàïde. Comme les anciens Pères du désert, ils partageaient leur temps entre le travail des

mains et la prière. Ils maniaient la hache, la scie et le marteau, pour pourvoir à leurs besoins de chaque jour.

Ils se firent planteurs et jardiniers.

« Qu'on se représente, dit Monsieur de Beauregard, quatre prêtres, en bras de chemise, avec un mauvais pantalon, un mauvais chapeau, sans bas, un sabre à la main ⁽¹⁾, coupant, brûlant, abattant, bâtissant, et avec une barbe qu'on ne rasait que le samedi, obligés de faire la cuisine, de fendre le bois sec, de le porter, souvent de fort loin, presque toujours couverts de sueur et de poussière, on dira que nous devons ressembler dans notre île à Robinson dans la sienne.

« Nous avions comme lui notre *Vendredi*, même deux. »

Ces deux *Vendredis*, c'étaient deux nègres, qui habitaient avec eux pour les servir, et surtout pour les voler.

L'un d'eux, appelé *Congo*, était un jeune homme de 20 ans.

Un jour, *Congo* s'échappa de la case, pour aller vendre unealebasse qu'il avait dérobée à ses maîtres.

« Laalebasse nous fut rapportée, dit l'auteur des *Mémoires*; je la mis sous les yeux du larron, et lui dis : « *Congo*, toi pas bon ! toi voleur ! alebasse !

« Il pleura toute la nuit ; ses plaintes étaient un chant douloureux ; il finissait tous les couplets par ces mots : *Moi, voleur !*

« Il n'avait pas de rancune : d'un coup d'œil, on lui rendait la paix et la gaité.

« Nous lui enseignâmes à connaître Dieu. A mon départ, il devait être baptisé, et il était très fier d'avoir un nom chrétien ⁽²⁾. »

Le règlement des *Deux-Flots* était celui des monastères.

On se levait à 5 heures. Le réveil était un coup de canon tiré au fort de Cayenne. On faisait la prière : puis, on

(1) A la Guyane, tous les indigènes se servaient du sabre comme d'une hache et d'un instrument tranchant.

(2) *Mémoires*, pp. 439, 440.

partait pour le travail, avec les deux nègres. L'un des quatre déportés restait à la case, pour faire le ménage et tenir le déjeuner prêt.

Le bréviaire se récitait à 11 heures. On dînait à midi.

La soirée ramenait les mêmes exercices, et c'est ainsi que les jours des exilés tournaient dans le même cercle, tracé par ce règlement de travail, de prières et de pieuses méditations.

« Souvent, dit Monsieur de Beauregard, nous entendions le chant d'un gros oiseau, qui ne va qu'en compagnie, et qui ne chante que le soir et le matin.

« Nous donnions alors à *Congo* un fusil chargé. Le chasseur se fauflait sous bois, dans les aliziers, et quand il était à portée, il tirait. Si le coup était heureux, *Congo* criait de fort loin : *Li mort, mon Père*, et c'était une grande joie dans la case. »

IV. — *L'apostolat des déportés. — Justine Lanoé.*

Le vicaire général avait une idée trop haute de la mission du prêtre, pour ne pas saisir toutes les occasions d'exercer son zèle sur cette race dégradée et malheureuse des nègres, avec laquelle la Providence le mettait en contact.

Attirés aux *Deux-Flots* par la curiosité, les noirs se laissaient quelquefois prendre aux ingénieux artifices des prêtres de Jésus-Christ. On leur enseignait les prières ; on leur faisait chanter des cantiques ; on les instruisait.

« J'en ai marié plusieurs, dit Monsieur de Beauregard ; j'ai fait beaucoup de baptêmes ; j'ai vu des traits éclatants de la miséricorde divine. Quelques-uns des indigènes me conduisaient dans les bois pour se confesser. Je les entendais, assis sur un vieux tronc d'arbre, pendant que les insectes dévoraient le pénitent et le confesseur. Je n'avais pas répugnance à serrer contre mon cœur ces

pauvres gens. J'ai l'espoir que plusieurs resteront bons chrétiens. »

*
* *

Parmi ce petit nombre d'élus, se trouvait une jeune négresse déjà chrétienne, nommée Justine Lanoé.

C'était une perle, disent les *Mémoires*, une âme tout angélique et de première élite, au milieu de la dégradation générale et presque irrémédiable de sa race.

Son attrait était de servir les prêtres, qu'elle vénérât comme des anges descendus du ciel.

Monsieur de Beauregard lui demandait un jour :

— Depuis quelle époque aimez-vous tant le bon Dieu ?

— Mon Père, répond-elle, c'est depuis que j'ai le bonheur de le connaître.

Justine avait été servante pendant quelque temps, chez un maître où sa vertu était exposée. Elle prit conseil auprès de la supérieure des religieuses de l'hôpital de Cayenne, et lui demanda s'il ne lui serait pas permis de se jeter en bas, du haut d'une galerie, au péril de sa vie.

La sœur lui répondit qu'elle le croyait permis.

— Dieu soit béni, s'écrie alors l'angélique négresse ; je suis bien sûre, maintenant, que je n'offenserai jamais Dieu.

Plus tard, elle eut à servir une personne d'un caractère acariâtre, qui ne recevait ses soins les plus dévoués qu'avec mépris et de durs reproches. Ces procédés brisaient le cœur de l'innocente créature.

Un jour que Justine versait des larmes sous le coup de ces injustes et outrageux traitements, Monsieur de Beauregard lui dit qu'une chrétienne ne devait jamais se laisser abattre par les humiliations, mais qu'il fallait au contraire en éprouver une sainte joie.

— Eh bien ! mon Père, répond-elle, je vous promets d'obéir et de chanter quand j'aurai *gagné chagrin*.

Elle fut fidèle à cette résolution généreuse, et quand elle était accablée de reproches et d'outrages, elle se retirait seule dans un coin, et se mettait à chanter un cantique des missions.

Par une journée de chaleur extrême, Justine se plaça avec sa chaise devant une porte, qu'elle tenait soigneusement fermée.

Le vicaire général la prie d'ouvrir, pour donner à la chambre un peu de fraîcheur.

— Mon Père, dit la jeune fille, je vous prie d'attendre encore un *petit morceau de temps*.

Puis, après quelques minutes, elle ouvre la porte.

— Mais, pourquoi donc, lui dit le prêtre, m'avez-vous privé d'air si longtemps ?

Justine baisse les yeux, et répond qu'une négresse était venue là, tout près, laver du linge, et quelle n'avait pas *gagné vêtements*.

La pieuse fille voulait ainsi préserver d'un spectacle peu modeste les regards d'un ministre de Dieu.

« Je fis connaître à Justine la dévotion au Sacré-Cœur, nous dit Monsieur de Beauregard. Elle désira vivement s'associer à cette confrérie. J'ai fait inscrire son nom sur les registres des Filles de la Visitation, à mon retour en France, et je lui en ai fait parvenir le billet. »

C'est ainsi que ces vénérables prisonniers de Jésus-Christ ennoblissaient leurs chaînes, sanctifiaient leur dure captivité, et s'en faisaient une carrière, la carrière sublime de l'apostolat catholique.

Nous sommes heureux de pouvoir attacher à leur couronne d'apôtres cette limpide et fine perle qu'ils ont trouvée dans les fanges de la Guyane, *Justine Lanoé*.

V. — *La délivrance.*

Monsieur de Beauregard avait un vif pressentiment que le terme de son exil approchait, et il faisait part de ses

espérances à son ami, Monsieur Ténèbre, hospitalisé à Cayenne.

Les pouvoirs publics étaient las d'une persécution qui avait vaincu les persécuteurs, et le premier consul, Bonaparte, voulait qu'elle prit fin.

Du 25 du mois d'août 1800 au 17 juillet de l'année suivante, les déportés vendéens avaient le bonheur de rentrer en France, à l'exception d'un seul, le proscrit de Cononama.

Plus heureux encore que les autres, le vicaire de Bazoges-en-Pareds, Pierre Brénugat, était entré dans sa vraie patrie, au ciel : il y était entré par le martyre.





CHAPITRE IX



SENTIMENTS DE PIÉTÉ ET D'HÉROIQUE RÉSIGNATION DES VENDÉENS, PENDANT LA PERSÉCUTION.

Dans les chapitres précédents, nous avons surtout laissé parler les faits, et nous venons de voir avec quelle navrante éloquence ils nous ont raconté les souffrances de la Vendée et l'héroïsme de son martyr.

En donnant ici la parole aux victimes elles-mêmes, nous voudrions révéler les sentiments intimes qui les animaient, et peindre en quelque sorte, aux yeux de nos lecteurs, la douce et sainte physionomie de toutes ces âmes d'athlètes et d'indomptables témoins de la foi chrétienne.

L'histoire peut buriner d'un mot un éloge complet du clergé de la Vendée, pendant la tourmente révolutionnaire.

Parmi tous ces prêtres français, que les persécuteurs entassaient dans les prisons de l'État, ceux dont la conduite manifestait la plus parfaite image de l'héroïsme et de la sainteté sacerdotale, étaient désignés par leurs ennemis sous un seul nom générique : on les nommait *les Vendéens* (1).

C'est que le clergé bas-poitevin, dans sa grande majorité (2), pouvait s'approprier à lui-même les immortelles paroles de saint Cyprien, comme le faisait une des victimes de Qui-

(1) *Mémoires* de Monseigneur BRUMAUD DE BEAUREGARD, p. 226.

(2) FILLON. — *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-le-Comte*.

beron, Monseigneur de Hercé, évêque de Dol : « *Les soldats du Christ savent mourir, et c'est pour cela qu'ils sont invincibles : Milites Christi mori possunt, et hoc ipso invicti sunt.* »

Cet opiniâtre courage et cette vivacité de foi qui fait les martyrs, nous en trouvons l'expression touchante dans l'invariable constance des pratiques pieuses, dans les formules de prières et dans les lettres de tous ces prêtres persécutés, incarcérés, torturés ou immolés pour la foi.

*
**

A son retour de la Guyane, Monsieur Ténèbre écrivait à la veuve Briand, de la *Tullévière*. « Je ne vous parlerai point des misères sans nombre que j'ai éprouvées depuis que je vous ai quittés. Je les méritais ; heureux si j'ai eu le bonheur d'en profiter.

« J'ai tout perdu sur la terre, biens, santé ; je n'ai plus rien à moi ; Dieu soit béni. Ce n'est pas sur la possession des biens de la terre que nous devons fonder notre bonheur, mais sur notre amour pour Dieu, sur notre parfaite soumission à sa sainte volonté, en tout ce qui peut nous arriver de bien ou de mal.

« J'ai appris avec plaisir que vous avez conservé la chapelle que j'ai érigée dans votre village, que vous vous y assemblez tous les soirs, pour implorer la protection de la sainte Vierge et celle des *saints martyrs*, sous l'invocation desquels je l'ai placée.

« Ces martyrs, ce sont vos parents et vos amis de la Vendée, immolés pour la cause catholique. Ils vous aimaient sur la terre ; ils vous aiment encore davantage dans le ciel. Imitiez-les dans la fermeté de leur foi, et dans le détachement des biens de la terre. Ces sentiments, ils vous les ont clairement manifestés, en versant tout le sang de leurs veines, pour confesser le saint nom de Dieu.

« Demandez au divin Maître que je ne fasse que sa

sainte volonté, et qu'il allume dans mon cœur le feu sacré de son amour, qui me porte à le glorifier et à le faire glorifier par tous les hommes. »

Quand ce saint prêtre, noble victime des prisons de Rochefort et de la déportation à Cayenne, mourut curé de Vairé, le 31 octobre 1822, il voulut qu'on l'enterrât à l'entrée de son église, afin d'être foulé sous les pieds de tous ses paroissiens.

N'est-il pas digne de prendre place dans la radieuse phalange de nos martyrs vendéens ?

*
* *

Tous les détenus de l'île de Ré, de Rochefort et de la Guyane, nous l'avons déjà vu, partageaient les mêmes sentiments.

Plusieurs d'entre eux étaient privés du plus grand bonheur du prêtre en ce monde, la célébration du saint sacrifice de la messe. Voici une admirable prière qu'ils récitèrent chaque jour, sous les sombres voûtes ~~de la~~ citadelle de Saint-Martin de l'île de Ré :

« J'ai le plus grand regret, ô mon Dieu, de ne pouvoir participer aux saints mystères, de ne pouvoir célébrer, ni même entendre la messe. J'adore, ô mon Dieu, et je respecte les décrets de votre Providence, qui m'en ôtent la liberté. Pour y suppléer, je vous offre tous les saints sacrifices qui vous sont offerts dans le monde entier. Je m'unis à tous les prêtres catholiques qui célèbrent en ce jour la sainte messe, et particulièrement à Notre Saint Père le Pape.

« Que ne puis-je, ô mon Dieu, vous être immolé moi-même en action de grâces pour vos bienfaits, pour rendre à votre souveraineté le culte et l'hommage qui vous sont dûs, pour obtenir la rémission de mes péchés et les grâces qui me sont nécessaires. Donnez-moi, s'il vous plaît, ô mon Dieu, les dispositions dans lesquelles je dois être

pour tirer du fruit du saint sacrifice auquel je m'unis de toutes les puissances de mon esprit, et de toutes les affections de mon cœur. Ainsi soit-il (1). »

Nous avons dit comment nos pieux captifs transformaient en chapelle les sombres murailles de leurs cachots.

D'autres en faisaient un cénacle de recueillement et de méditations sur les devoirs de la vie sacerdotale.

Voici un groupe de prêtres déportés qui se livrent aux exercices d'une retraite, et l'un d'eux les prépare à la rénovation de leurs promesses cléricales.

« *Le Seigneur est la portion de notre héritage*, leur dit-il, *et lui seul nous rendra toutes nos richesses*. Ici, mon âme glorifie le Seigneur, au souvenir du courage surhumain avec lequel nos augustes chefs, et le plus grand nombre de nos vénérables confrères ont sacrifié tous leurs biens, leur repos, leur liberté, leur vie même, plutôt que de violer, par des engagements sacrilèges, ceux qu'ils avaient déjà pris avec leur divin Maître.

« Jusqu'ici, Messieurs, vous avez eu le bonheur de marcher sur leurs glorieuses traces ; vous avez combattu pour la défense de la foi. Comme eux, vous avez été en butte aux calomnies et aux outrages des ennemis de notre sainte religion. Mais votre course n'est pas encore consommée ; vous portez les grâces du Seigneur dans des vases fragiles ; il n'est que trop facile à des âmes religieuses de perdre leur ferveur première. Vous cherchez à vous prémunir contre ce malheur, en renouvelant aujourd'hui, devant Dieu, vos premiers engagements.

« Il faut vous renouveler dans le zèle de la gloire de Dieu

« Quelle impression doit faire sur votre âme la vue d'une nation livrée à ses aveuglements, pire que l'idolâtrie la plus grossière.

« Le culte du vrai Dieu est aboli, son saint nom blas-

(1) *Les prêtres et les religieux déportés*, par l'abbé MANSEAU.

phémé, ses plus redoutables mystères profanés, les signes adorables de son amour pour les hommes outragés, brisés, foulés aux pieds, toutes ses solennités supprimées, ses autels renversés, ses temples dégradés, des milliers de chrétiens vivant et mourant comme des infidèles. Oui, il faut vous renouveler dans le zèle de la gloire de Dieu : et puisque Jésus-Christ se donne à vous, *Dominus pars hæreditatis meæ*, il faut vous donner à lui sans réserve, en victimes d'expiation. »



Comme tous les martyrs, les victimes de la Révolution française avaient, à l'égard de leurs bourreaux, un sentiment bien étrange pour la nature humaine : c'était ce sentiment de compassion, de pardon et de tendresse, dont Jésus-Christ, le roi des martyrs, leur avait donné le précepte et l'exemple. Dans les prisons, sur la terre de l'exil et sur l'échafaud, ils ont une prière pour la France qui les persécute, pour les geôliers qui les surveillent et pour les exécuteurs qui les tuent.

Voici une prière que nos détenus vendéens de l'île de Ré ont dû réciter souvent ; car c'est là qu'elle fut composée. C'est une consécration de la France au Sacré-Cœur, objet particulièrement cher à la Vendée de cette époque.

Consécration de la France au Sacré-Cœur.

« Ô Jésus-Christ, vos saints nous assurent que votre Cœur a été ouvert pour tous les hommes ; mais bien des prodiges de miséricorde nous prédisent qu'il a été spécialement ouvert pour la France.

« O vous qui, dans votre charité, avez pourvu à tous les besoins à venir, en faisant naître cette dévotion au sein du royaume, n'avez-vous pas voulu lui préparer une ressource assurée dans ses malheurs, et dans le miracle que vous

opérâtes au commencement de ce siècle, en faveur d'une ville qui recourut à votre Cœur sacré ?

« O mon Sauveur, en feriez-vous moins pour nous ? Nous nous vouons au culte de votre adorable Cœur. Tous les cœurs de ce royaume, nous les réunissons, par les désirs de la charité, pour les lui offrir tous ensemble. Oui, Cœur de Jésus, nous vous offrons notre patrie tout entière et les cœurs de tous ses enfants.

« O Vierge sainte, ils sont maintenant entre vos mains ; nous vous les avons remis en nous consacrant à vous. Nous vous en supplions, offrez-les au Cœur de Jésus. Ah ! présentés par vous, il les recevra, il leur pardonnera, il les bénira, il les sauvera et sauvera la France. Il lui rendra la paix ; il y fera revivre la foi, la piété et les mœurs ; il y fera refleurir la sainte religion. Ainsi soit-il.

*
* *

Au mois de mars 1799, un prêtre déporté à la Guyane était sur le point de mourir. De sa main défaillante, il peut encore tracer les lignes suivantes, qui étaient comme le testament de son âme. Il écrivait à son frère, notaire en France : « Mon cher frère, je vais mourir, et je serais coupable devant Dieu, si je ne pardonnais à mes ennemis. En me voyant partir pour la Guyane, tu as voulu connaître mon dénonciateur, et tu m'as assuré que tu tirerais, tôt ou tard, vengeance de son crime. O mon frère, abandonne un semblable projet ; pardonne comme je lui pardonne moi-même. Recommande-moi aux prières de tous nos parents et de mes paroissiens.

« Adieu, mon frère. En mourant, je demande à Dieu qu'il répande sur toi toutes sortes de bénédictions. Adieu, mon frère bien-aimé. Dieu va bientôt appeler à lui sa pauvre créature⁽¹⁾. »

(1) *Prêtres et religieux déportés, T. II, p. 129.*

*
**

Nous recueillons les mêmes accents de foi profonde et de généreux pardon sur les lèvres d'un autre prêtre, mourant dans un des *carbets* de *Cononama*, tout près de la tombe de Pierre Brénugat, notre martyr vendéen.

Écoutons le récit d'un témoin.

Dans sa prison de Rochefort, ce témoin et compagnon de captivité avait particulièrement remarqué, couché sur la paille du cachot, un vieux prêtre, dont la figure vénérable fascinait en quelque sorte ses regards. « C'était, nous dit-il, un visage céleste, encadré dans ses longs cheveux, blanchis par les années. On envoya ce vieillard mourir à la Guyane.

« Une heure avant de rendre le dernier soupir, l'héroïque moribond se traîne au milieu du *carbet* que nous habitons ensemble avec dix-huit de nos confrères déportés. Là, prosterné contre terre, entouré de ses frères dans le sacerdoce, après avoir reçu de moi les derniers secours spirituels, il nous dit : « Mes frères en Jésus-Christ, tous les maux que j'ai soufferts ne sont rien, puisque le Rédempteur des hommes a été abreuvé de fiel et de vinaigre. Mourons, comme le dit l'Apôtre, avec l'espérance que nous allons être introduits dans la sainte cité du ciel. Mais avant de mourir, prions pour nos persécuteurs (1). »

Nous avons là comme une vision de l'âme du clergé français persécuté.

Et c'est à ces sublimes hauteurs de pensée et de dévouement que s'élevait l'âme de tous nos prêtres vendéens, appelés à l'honneur de confesser, devant les bourreaux révolutionnaires, le nom de Jésus-Christ.

« Je meurs *pour* et *par* mes paroissiens, à qui je pardonne de tout mon cœur, » disait en face de l'échafaud, Monsieur Joseph Herbert, curé de Maillé. »

(1) *Les prêtres et religieux déportés*, T. II, p. 127.

La veille de son supplice, le 26 janvier 1794, André de Beauregard, chanoine théologal de Luçon, écrivait à sa mère :

« C'est pour notre malheureuse patrie, c'est pour la conversion des pécheurs, que je fais à Dieu le sacrifice de ma vie. »

Nous connaissons déjà les sentiments de son frère, Jean de Beauregard, partant pour la terre de l'exil.

« Pendant notre traversée de Rochefort à Cayenne, écrit-il, nous récitons, le soir, le rosaire et une prière pour nos ennemis (1). »

Un des curés détenus dans la citadelle de l'île de Ré écrivait à ses paroissiens : « Nous profitons de ce lieu de retraite pour nous pénétrer de nos devoirs, attendant, avec une humble soumission, ce qu'il plaira à la divine Providence de décider sur notre sort. Dieu aura égard aux mérites de tant de *saints* dont nous sommes environnés.

« Animés de cette confiance, nous allons avec joie, sous les ailes de la Providence divine, partout où il lui plaira de nous conduire. Si elle ordonne que nous soyons *immolés*, vous nous serez présents au moment de ce dernier combat. Vous aurez la plus grande part aux mérites de notre sacrifice, et notre dernier soupir sera pour votre salut. Tant que notre sang coulera dans nos veines, tant qu'il nous restera un souffle de vie, nous vous consacrerons tous nos soins (2). »

Un des prêtres incarcérés dans la même citadelle avait composé un recueil de saintes maximes, qu'il faisait circuler parmi ses compagnons de captivité. C'est comme le *Miroir du Clergé, persécuté par la Révolution*, et l'âme de tous les confesseurs de la foi s'y manifeste dans sa surnaturelle beauté.

Nous lisons dans ce code abrégé de la sainteté chrétienne et sacerdotale :

(1) *Mémoires*, p. 375.

(2) *Les prêtres et religieux déportés*, T. II, p. 183.

— « Tout ce qui passe avec le temps est court, et ne mérite point d'attirer l'attention d'une âme qui marche vers l'éternité.

— « Les exercices suivants nous doivent être particulièrement chers : 1^o la présence de Dieu ; 2^o l'oraison ; 3^o les aspirations pieuses ; 4^o la mortification ; 5^o la lecture spirituelle.

— « *Il faut respecter ceux qui nous persécutent, et les regarder comme les exécuteurs de la justice de Dieu, qui nous châtie.*

— « Le mérite de nos souffrances est d'un bien plus grand prix devant Dieu que celui de nos actions.

— « Le silence est l'ami et le confident chéri des âmes pieuses.

— « Il y a une Providence pour les croix, comme pour les choses nécessaires à la vie : c'est le pain quotidien.

— « Une croix secrète est quelque chose de précieux. Les âmes imparfaites croient que, pourvu qu'on ne s'emporte point, on peut conter ses maux à toute la terre. C'est ressembler à un homme qui, après avoir trouvé une bourse pleine d'or, s'en va semant toutes ses richesses sur les chemins.

« Alors, il n'y a plus de secret ; le plus doux et le plus précieux est perdu : c'est comme le parfum de la fleur qui s'évapore.

« Une âme sainte veut que tout se passe entre elle et Dieu (1). »

Un autre prisonnier gravait sur les murailles de son cachot cette maxime : « On ne peut pas plus être sauvé sans être semblable à Jésus-Christ, qu'on ne peut être sauvé sans croire à Jésus-Christ.

Et tous ces *bienheureux persécutés pour la justice* pensaient comme ce sulpicien, détenu sur les pontons de l'île d'Aix, Collas Dubignon : « Si nous sommes les plus

(1) *Recueil de maximes chrétiennes, A. M. D. G. 1798.* — *Les prêtres et religieux déportés*, T. II, p. 178.

malheureux des hommes, disait-il, nous sommes les plus heureux des chrétiens, d'avoir à souffrir pour le Dieu qui est mort, par amour pour nous, sur la Croix. »

*
* *

En parlant de ce souffle d'héroïsme qui exaltait les populations de l'Ouest, en face de l'impiété persécutrice, nous avons vu que cette sublimité de dévouement et de sacrifice pour la cause catholique était presque vulgaire, et nous pouvons bien affirmer, avec le témoignage des faits, que la Vendée chrétienne de cette époque n'avait qu'*un cœur et qu'une âme* avec son clergé.

Dans ses *Souvenirs*, Madame la comtesse de la Bouère nous a conservé l'acte de résignation d'une paysanne vendéenne, entraînée dans la fuite tumultueuse des foules vers Cholet, quelques jours avant le passage de la Loire.

« Je me souviendrai toujours, dit la comtesse, d'une malheureuse femme, qui voulait faire cuire un œuf pour son souper, dans le foyer du salon où je me trouvais. Elle renversa le pot d'eau bouillante sur son pied. Je ne pus m'empêcher de la plaindre beaucoup ; car c'était un malheur pour elle d'avoir de la peine à marcher, dans une semblable déroute.

« Elle me dit : « Madame, j'étais à mon aise ; Dieu avait béni mon travail ; j'ai tout perdu. J'avais un mari honnête : les Bleus l'ont tué. J'ai perdu aussi un fils, qui était un bon sujet. Je dois dire comme Job : *Que Dieu soit béni et que sa volonté soit faite*. J'espère en lui pour me conserver ceux de mes enfants dont j'ignore le sort ; et s'il veut que je me sauve, ma brûlure n'y mettra pas empêchement. »

« La résignation de cette femme, ajoute Madame de la Bouère, me fut une leçon, et me revint à la pensée, quand le pillage des républicains nous enleva tout ce qui avait été caché, et lorsque plus tard ils incendièrent le château, ses dépendances et nos métairies. »

La noble comtesse honorait son blason, en mettant à profit la leçon de résignation chrétienne qui lui était donnée par une simple paysanne.

Mais ces leçons, la noblesse savait les donner à son tour.

A toutes les preuves que notre martyrologe nous en a déjà fournies, et qu'il doit nous fournir encore, nous voulons ajouter ici une preuve nouvelle, qui va clore ce chapitre des *sentiments intimes de la Vendée, martyre de sa foi*.

*
* * *

De sa prison de Sainte-Claire, à Nantes, la veille de sa mort, Monsieur de la Biliais écrivait à sa femme, qui devait mourir elle-même d'une mort si glorieuse, après avoir vu ses filles exécutées sous ses yeux :

« Je suis condamné à mort. Le portefeuille qu'on dit avoir trouvé dans ma chambre est la cause de ma condamnation. Je ne me serais jamais attendu à pareil jugement. J'espère que celui de Dieu, que je vais bientôt subir, sera plus doux à mon égard. Je ne regrette dans ce monde que toi et mes enfants. Je ne sais quel sort vous attend. Je crains que votre sort ne soit aussi rigoureux que le mien.

« Me voilà bientôt quitte des misères d'ici-bas. Puisse le Seigneur m'accorder la grâce de faire une bonne mort. Mais malheureusement je me trouve privé de tous les secours spirituels, et abandonné à moi-même dans les derniers moments de ma vie. Prie Dieu pour moi. J'espère qu'un jour nous nous reverrons dans le ciel ; c'est là ma seule et unique espérance.

« Je vous embrasse, toi et mes pauvres enfants ; je vous embrasse pour la dernière fois. J'aperçois pour vous un sombre avenir. Que la volonté de Dieu soit faite. Je remets tout entre ses mains. Adieu, adieu pour la dernière fois (!). »

(1) *Lettres vendéennes*, par le vicomte WALSH, p. 273.

Avons-nous à exprimer notre admiration devant ce majestueux défilé de victimes, qui s'avancent vers l'exil, vers le cachot ou la mort, avec des physionomies si calmes et si sereines ?

Nous ne pouvons que redire, avec le premier historien des persécutions de l'Église, la parole inspirée qui s'applique à la longue procession des martyrs de tous les siècles : *Ibant gaudentes !* Ils marchaient dans leur voie douloureuse, d'un visage joyeux et d'un pas triomphant, heureux d'avoir été trouvés dignes de souffrir d'injustes violences pour le nom de Jésus-Christ et pour la cause immortelle de l'Église catholique.





CHAPITRE X



LE MARTYRE DES SAINTS INNOCENTS EN VENDÉE, PENDANT LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE.

I

LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE SUR LE MARTYRE DES SAINTS INNOCENTS

Il y aurait, dans notre martyrologe vendéen, une grande et choquante lacune, s'il ne donnait pas tout au moins une mention à cette troupe candide et charmante de petits enfants massacrés en haine de la foi, dont ils avaient reçu, dans leur baptême, le germe divin et l'ineffable privilège.

C'est l'enseignement de saint Thomas, que *l'effusion du sang pour le Christ a toute l'efficacité du baptême*, et de cette doctrine l'Église a fait un dogme, que célèbre et que chante le monde chrétien dans la fête des *Saints Innocents*.

De même que Jésus-Christ, par ses mérites, confère aux enfants baptisés un titre à la gloire éternelle, ainsi, par sa mort sur la croix, il communique aux enfants tués pour sa cause le droit à la palme du martyre.

Par un don tout gratuit de sa grâce, il daigne couronner la tête de ces victimes inconscientes, du nimbe glorieux des athlètes de la foi, insigne incomparable, que les adultes ne peuvent conquérir que par le concours héroïque de leur volonté.

Si le sang versé pour l'Évangile, en baptisant l'enfant infidèle, a cette efficacité prodigieuse d'en faire un martyr, pourquoi n'aurait-il pas la puissance d'élever au même degré de gloire l'enfant déjà baptisé qui est immolé pour Dieu ? (1)

*
* *

Il ne faut pas oublier qu'en sortant de la fontaine baptismale, ces nouveau-nés, devenus *participants de la nature divine*, sont des membres du corps mystique de Jésus-Christ.

Et si la persécution vient les frapper dans la fraîcheur de leur innocence, c'est la passion douloureuse du Sauveur qui se continue dans ses membres, et qui se prolonge à travers toutes les générations humaines.

C'est le Christ qui vient de nouveau souffrir et mourir dans ces *Innocents*, afin d'envelopper la blanche robe de leur baptême dans la pourpre plus éclatante encore de leur martyre.

Ainsi, selon la pensée de saint Augustin, la sanglante agonie du Dieu fait homme se perpétue dans l'Église, et la sueur de sang de Gethsémani ne cesse de couler dans le monde, par les blessures de tous ceux qui souffrent pour la justice (2).

Cette doctrine n'est-elle pas une merveilleuse glorification de la Vendée catholique, baignée dans le sang d'une si grande multitude de ses fils, égorgés par le glaive de la Révolution française ?

(1) *Effusio sanguinis propter Christum vicem gerit baptismatis. Unde, sicut in pueris baptizatis, per gratiam baptismalem, meritum Christi operatur ad gloriam obtinendam, ita in occisis propter Christum, meritum martyrii Christi operatur ad palmam consequendam. Martyrii gloriam, quam in aliis propria voluntas meretur, illi parvuli, per Dei gratiam sunt assecuti.* — 2. 2. q. 124. a. 1.

(2) S. AUGUSTIN, *édit. Migne, T. 37, p. 1206.*

Car nulle part, si ce n'est à Rome, cette sueur sanglante et divine ne s'est épanchée en ruisseaux plus abondants que sur la Vendée.

Et l'une des phalanges les plus nombreuses de ses martyrs est celle de ses *Saints Innocents*.

II

MULTITUDE INNOMBRABLE DES SAINTS INNOCENTS VENDÉENS

Sur ces aimables et si intéressantes victimes, nous ne pouvons donner qu'un bien rapide et très sommaire aperçu.

Dieu seul les a comptées, en les rangeant dans le nombre mystique des 144.000 Bienheureux, qui forment le cortège virginal et immaculé de l'Agneau.

L'histoire nous affirme que la Révolution fit en Vendée plus de 140.000 orphelins, dont les parents avaient donné leur vie à la sainte cause que défendaient Cathelineau, Lescure, Bonchamp, Henri de la Rochejacquelein, d'Elbée et tant d'autres héroïques soldats.

Combien de pères, avant d'aller mourir pour la foi, donnant à leurs enfants un dernier baiser, adressaient pour eux à Dieu cette suprême prière, que faisait pour son fils un martyr des premiers siècles, saint Marcien ! Après avoir embrassé son enfant, il porte ses regards vers le ciel et dit : « Seigneur, Dieu tout-puissant, ayez soin de cette pauvre petite créature (1). »

Et Dieu justifiait toujours son titre de *Père des orphelins*. Il en avait un tel souci que, sans aucun mérite de leur part, il en faisait souvent des *martyrs* de sa cause ; il prenait pour lui ces *roses naissantes* et cueillait la fleur avec sa tige, l'enfant avec le père et la mère.

C'est à ces splendides clartés de la foi qu'il faut élever son esprit, pour comprendre la beauté du doux et navrant martyrologe de cette innombrable multitude de petits

(1) *Infantem osculatus, et cælum intuens, dixit : Domine, Deus omnipotens, tibi sit hujus cura.* RUISSART, p. 573.

enfants immolés aussi bien que pour saisir l'incomparable grandeur de notre martyrologe catholique.

Comme au martyr de saint Etienne, écrasé sous les coups de ses ennemis, il faut voir le ciel qui s'ouvre dans sa gloire, au-dessus de la tête des victimes, et Jésus, le Roi des martyrs, qui leur sourit, qui les appelle et qui les attend.

*
* *

Le martyrologe romain (1) fait mention d'un groupe nombreux de martyrs de Carthage, dont les noms ne sont connus qu'au ciel, et qui ne sont signalés à la vénération des fidèles que sous l'appellation collective de *Masse blanche*, *Massa candida* (2).

C'est par cette seule appellation vague mais touchante, que nous désignons aux pieux hommages de la Vendée toute une légion de jeunes martyrs anonymes, que Dieu seul peut appeler par leurs noms.

Nous avons dit que Carrier noya plus de 600 enfants dans les eaux de la Loire.

« J'ai connaissance, dit Fourier, directeur de l'hospice révolutionnaire, que l'on faisait noyer 50 et 60 enfants à la fois (3).

Après la déroute de Savenay, 300 enfants vendéens furent jetés et entassés dans l'Entrepôt de Nantes. C'était un centre d'infection, où ces aimables victimes étaient comme livrées vivantes à la pourriture du tombeau. « Point de pitié, criait l'atroce héros des *noyades* ; point de pitié ; ce sont des vipères. »

En suivant les colonnes infernales aux longs ruisseaux de sang qui marquaient leur passage, nous avons déjà

(1) *Martyrologe romain*, 24 août.

(2) *Ibid.*

(3) *Bulletin du tribunal révol.* T. VI, p. 267. — *Les Noyades de Nantes*, par LALLÉ, p. 64 et suiv.

parlé de ces épouvantables massacres de petits enfants. Nous avons vu ces monstrueux soldats de la République coupant la tête à une jeune fille sortie à sa porte pour les voir passer, arrachant de tendres nourrissons aux bras de leurs mères, les mettant à la broche et les faisant rôtir, ou les portant, comme un trophée d'anthropophages, à la pointe de leurs baïonnettes.

Les victimes innombrables de ces atrocités, c'est ce que nous pouvons appeler la *Masse blanche* de la Vendée, *Massa candida*.

III

LE MARTYROLOGE DES SAINTS INNOCENTS DE LA VENDÉE

Mais dans la gloire de cette multitude indistincte, un groupe de triomphateurs se détache avec netteté. Nous voyons la palme qu'ils portent dans la main, et avec le nom de l'Agneau qui est écrit sur leur front radieux (1), nous pouvons lire aussi le nom *patronymique* du petit martyr, nom propre d'une famille du pays, et que nous sommes heureux de pouvoir signaler au respect de la Vendée contemporaine.

Nous tenons à présenter à nos lecteurs les noms de ces *enfants vénérables*, qui ont mêlé leur sang au sang des tendres victimes immolées autour du berceau de l'Enfant Dieu.

Ce petit martyrologe sera comme le *livre d'or* des enfants vendéens pendant la *Terreur*.

Pour avoir la pleine assurance de n'y inscrire que des noms inscrits déjà dans le *Livre de vie*, et d'avoir à vénérer, dans ces *Innocents*, l'innocence baptismale avec la gloire du martyr, nous n'avons choisi, pour ce *tableau d'honneur*, que les enfants de sept ans et au-dessous.

En nous renfermant dans ce cercle restreint, nous

(1) *Apocal*, XIV, 1.

n'avons pu recueillir les noms que de 119 victimes, qui appartiennent par leur naissance à 7 paroisses, dans les proportions suivantes :

- Une* aux Herbiers ;
- Une* à Saint-Étienne-du-Bois ;
- Une* à Belleville, massacrée aux Lucs ;
- Trois* à Saint-Sulpice-le-Verdon ;
- Cinq* à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges ;
- Seize* à Chavagnes-en-Paillers ;
- Quatre-vingt-douze* aux Lucs.

On voit que, dans ce massacre des *Saints Innocents* vendéens, les Lucs ont été le Béthléem et le Rama de la Vendée.

ONT ÉTÉ MASSACRÉS

Aux Herbiers,

1. Julie BENÉTEAU, âgée de 11 mois (1) ;

A Chavagnes-en-Paillers, le 23 février 1794,

2. Jean ANDRÉ, âgé de 6 ans, massacré au village de la *Morinière* ;
3. Louise SEGUIN, âgée de 16 mois, massacrée au même village ;
4. Henriette ANDRÉ, âgée de 4 ans, sœur de Jean André, massacrée au même village que les deux précédents ;
5. Rose RULLEAU, âgée de 4 ans, massacrée au village de la *Cornuère*, comme les quatre suivants ;
6. Jean RULLEAU, âgé de 3 ans ;
7. Pierre RULLEAU, âgé de 2 ans ;
8. Louis PIVETEAU, âgé de 4 ans ;
9. Jean PIVETEAU, âgé de 2 ans, frère du précédent ;
10. Louis CHARRIER, âgé de 6 ans ;

(1) *Chroniques du Bas-Poitou*, T. I, pp. 208-209.

11. Rose CHARRIER, âgée de 3 ans, sœur du précédent, massacrés tous deux au village du *Chiron* ;
12. Eugénie-Louise-Marie BOURON, âgée de 5 ans, massacrée au village de *Lanjouinière* ;
13. Pierre AUNILLON, âgé de 6 ans, massacré à la métairie du *Bois*, ainsi que le suivant ;
14. Jean AUNILLON, âgé de 2 ans ;
15. Auguste FONTENEAU, âgé de 7 ans, massacré à la métairie des *Crépelinières* ;
16. Louis REDON, âgé de 5 ans, massacré au village de *Benaston*, ainsi que le suivant, son frère ;
17. Alexis REDON (1) ;

De Belleville,

18. Agathe ARNAUD, âgée de 4 ans, née à Belleville, et massacrée aux *Lucs*, le 28 février 1794 ;

Aux Lucs, le 28 février 1794,

19. Joseph BOSSIS, âgé de 4 ans, frère des deux suivants ;
20. Louis BOSSIS, âgé de 5 ans ;
21. François BOSSIS, âgé de 5 mois ;
22. Marie BERNARD, âgée de 3 ans ;
23. Jacques FOURNIER, âgé de 5 ans ;
24. Marie-Anne FOURNIER, âgée de 2 ans, sœur du précédent ;
25. Marie Anne RORTAIS, âgée de 4 ans ;
26. Jean POGU, âgé de 5 ans ;
27. Pierre POGU, âgé de 2 ans, frère du précédent ;
28. Véronique MINAUD, âgée de 7 ans ;
29. André MINAUD, âgé de 4 ans, frère de Véronique ;
30. Jeanne MINAUD, âgée de 15 mois, sœur de Véronique et d'André ;

(1) *Extrait des registres de la commune de Chavagnes-en-Paillers.*

Cette seule commune compte un total de 102 victimes, massacrées du 6 janvier 1793 au 12 décembre 1794.

31. Pierre MINAUD, âgé de 4 ans.
Ces quatre victimes, Véronique, André, Jeanne et Pierre, ont été massacrées au village de la *Davière* ;
32. Louis MANDIN, âgé de 5 ans ;
33. Joseph MANDIN, âgé de 19 mois, frère de Louis ;
34. Marie MALIDIN, âgée de 4 ans ;
35. Jean MALIDIN, âgé de 18 mois, frère de Marie ;
Tous deux ont été massacrés à la *Primaudière* ;
36. Jeanne BÉRIAU, âgée de 3 ans, massacrée au *Petit-Luc* ;
37. Louis GRALEPOIS, âgé de 13 mois, massacré à la *Grézaudière* ;
38. Pierre DAVIAU, âgé de 5 ans ;
39. Jeanne DAVIAU, âgée de 2 ans, sœur de Pierre, tous deux massacrés au *Petit-Luc* ;
40. Pierre MINAUD, âgé de 7 ans, frère des trois suivants, tous quatre massacrés au village du *Bregeon* ;
41. Jean MINAUD, âgé de 6 ans ;
42. Louise MINAUD, âgée de 15 jours ;
43. Louise-Marie MINAUD, âgée de 15 mois ;
44. Jeanne RENAUD, âgée de 4 ans, massacrée à la *Nouette*, ainsi que les quatre qui suivent ;
45. Catherine RENAUD, âgée de 4 ans ;
46. Pierre RENAUD, âgé de 18 mois, frère de Catherine ;
47. Céleste MORILLAUD, âgée de 7 ans ;
48. Anne MORILLAUD, âgée de 2 ans, sœur de Céleste ;
49. Pierre GRIS, âgé de 5 ans ;
50. Jeanne GRIS, âgée de 5 mois, sœur de Pierre, tous deux massacrés à la *Frimaudière* ;
51. Pierre RENAUD, âgé de 7 ans ;
52. Marie-Anne RENAUD, âgée de 4 ans, sœur de Pierre, tous deux massacrés au village de la *Brosse* ;
53. Marie AMIAU, âgée de 5 ans, massacrée à la *Ricoulière* ;
54. Perrine SIMONNEAU, âgée de 8 mois, massacrée à la *Bugelière*, avec les deux qui suivent ;
55. Joseph SIMONNEAU, âgé de 18 mois ;
56. Jacques SIMONNEAU, âgé de 18 mois, frère de Joseph ;

57. Véronique MARTIN, âgée d'un an, massacrée à la *Moricière*, avec les deux suivants ;
58. Jean SIMONNEAU, âgé de 5 ans ;
59. Pierre SIMONNEAU, âgé de 6 mois, frère de Jean ;
60. Marie REMAUD, âgée de 5 ans, massacrée à *Bourgneuf* ;
61. Jean-Baptiste VRIGNAUD, âgé de 4 ans, massacré à la *Cornetière* ;
62. Marie-Jeanne VRIGNAUD, âgée de 3 ans, sœur de Jean-Baptiste, massacrée au même village que son frère ;
63. Pierre DAVIAU, âgé de 6 ans, massacré à la *Régaudière* ;
64. Renée DAVIAU, âgée d'un mois, sœur de Pierre, massacrée au même village ;
65. Pierre GIRARD, âgé de 6 ans, massacré à *Chef-de-Pont*, avec son frère et sa sœur ;
66. Marie-Jeanne GIRARD, âgée de 4 ans, sœur de Pierre ;
67. Jean GIRARD, âgé d'un an, frère de Pierre et de Marie-Jeanne ;
68. Jean SORIN, âgé de 4 ans, massacré à la *Bromière*, avec son frère et Marie-Anne JOLI ;
69. Jacques SORIN, âgé de 5 mois, frère de Jean ;
70. Marie-Anne JOLI, âgée de 2 ans ;
71. Pierre GEAL, âgé de 2 ans, massacré au *Temple*, ainsi que le suivant ;
72. Pierre GOUIN, âgé d'un an ;
73. Henri SORET, âgé de 2 ans, massacré au *Petit-Luc* ;
74. Louis HIOU, âgé de 2 ans, massacré à *Bourgneuf* ;
75. Jeanne ROUSSEAU, âgée de 3 ans, massacrée à la *Gaconnière*, ainsi que les cinq suivants ;
76. Victoire-Céleste FLORE, âgée de 11 mois ;
77. Jean BOISSELEAU, âgé de 7 ans ;
78. Jean ROUSSEAU, âgé de 6 ans ;
79. Jeanne ROUSSEAU, âgée de 4 ans, sœur de Jean ;
80. Pierre FÉTIVEAU, âgé de 2 ans et demi ;
81. Marie RICOLEAU, âgée de 22 mois, massacrée à la *Bromière* ;
82. Marie GARREAU, âgée de 7 ans, massacrée à la *Cornetière* ;

83. Marie HERMOUET, âgée de 5 mois, massacrée au bourg ;
84. Marie-Anne MINAUD, âgée de 5 ans, massacrée à l'*Ételière*, ainsi que la suivante, sa sœur ;
85. Louise MINAUD, âgée de 3 ans ;
86. Louis EPIARD, âgé de 5 ans, massacré à *Chef-de-Pont*, avec la suivante ;
87. Madeleine REMAUD, âgée de 7 ans ;
88. Marie REMAUD, âgée de 6 ans, massacrée à la *Grand-Métairie* ;
89. Etienne BÉRIAU, âgé de 15 jours, massacré à la *Rigaudière*, ainsi que la suivante ;
90. Marie GUITET, âgée de 5 ans ;
91. ROSE MARTINEAU, âgée de 3 ans, massacrée à *Bourgneuf* ;
92. Marie MALARD, âgée de 4 ans, massacrée au *Mouhais* ;
93. Marie-Anne GAUTRET, âgée de 6 ans, massacrée à la *Petite-Guénière*, ainsi que les deux suivantes ;
94. Louise MARTIN, âgée de 5 ans ;
95. ROSE MARTIN, âgée de 2 ans, sœur de Louise ;
96. Louise BOURON, âgée de 3 ans, massacrée à *Bourgneuf*, avec la suivante ;
97. Madeleine BOURON, âgée de 3 ans ;
98. Pierre GRATON, âgé de 3 ans, massacré au *Puits*, ainsi que la suivante ;
99. Anne GRATON, âgée de 2 ans ;
100. ROSE MALIDIN, âgée de 5 ans, massacrée à la *Brugère*, ainsi que la suivante, sa sœur ;
101. Jeanne MALIDIN, âgée de 3 ans ;
102. Pierre BOUET, âgé d'un an, massacré à la *Seurie* ;
103. Pierre FORT, âgé de 6 ans, massacré au *Champ-Dolent*, ainsi que la suivante, sa sœur ;
104. ROSE FORT, âgée de 3 ans ;
105. Perrine MORNET, âgée de 4 ans, massacrée à la *Devinière*, avec la suivante ;
106. Jeanne CHARRIER, âgée de 3 ans ;
107. Louise MARTIN, âgée de 5 ans, massacrée au *Petit-Luc*, avec la suivante, sa sœur ;

108. Marie-Françoise MARTIN, âgée de 2 ans ;
 109. Céleste BOISSELAUD, âgée de 7 ans, massacrée à la
Grézaudière, avec le suivant, son frère ;
 110. Pierre BOISSELAUD, âgé de 3 ans (1) ;

A Saint-Etienne-du-Bois, le 1^{er} mars 1794,

111. Jeanne Catherine PRINEAU, âgée de 7 ans, massacrée
 à la *Tullévière* (2) ;

A Saint-Sulpice-le-Verdon, le 2 mars 1794,

112. Jeanne DOUILLARD, âgée de 5 ans, massacrée au village
 de *la Chevasse* ;
 113. Pierre DOUILLARD, âgé de 4 ans, massacré au village
 de *Villeneuve*, ainsi que le suivant ;
 114. Jean DOUILLARD, âgé de 2 ans (3) ;

A Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, le 14 et le 22 avril 1794,

115. Jacques AUVINET, âgé de 2 ans, massacré le 14 avril
 1794, avec le suivant ;
 116. Pierre AUVINET, âgé de 2 ou 3 mois ;
 117. Jean MICHENEAU, âgé de 7 ans, massacré le 22 avril 1794,
 comme le suivant, son frère ;
 118. Pierre MICHENEAU, âgé d'environ 1 an ;
 119. Modeste CHALLET, âgée de 3 ans et demi.

*
 * *

C'est avec un pieux respect et un bien tendre intérêt que nous avons recueilli les noms de ces *jeunes Bienheureux*,

(1) V. *La Chapelle de N.-D. des Lucs, Reine des Martyrs*, par l'abbé JEAN BART, curé des Lucs.

(2) V. *l'abbé Ténèbre*, par l'abbé H^{te} BOUTIN, p. 49.

(3) V. *Registre de Saint-Sulpice-le-Verdon*.

noms immortels, dispersés et perdus dans la poussière des vieilles archives.

En les recueillant dans ces pages, nous demandions à l'Ange de ce diocèse, d'en composer une guirlande de *lis et de roses, nec rosæ nec lilia desunt* (1), ou plutôt d'en former un diadème d'étoiles radieuses, pour en couronner notre Vendée chrétienne.

Rien n'est plus beau et rien n'est plus fort devant Dieu que l'*innocence* unie au *sacrifice*, une victime immaculée sur l'autel des holocaustes !

Aussi, nous regardons cette multitude souriante d'*Innocents*, tués pour la cause sacrée que défendaient leurs pères, comme une céleste égide suspendue sur le pays qui fut leur berceau : *Tantum habentes impositam nubem testium* (2).

C'est la nuée lumineuse du désert, qui éclaire, qui protège, et qui guide le peuple de Dieu vers la terre promise.

Innocents martyrs, vous êtes la Vendée glorieuse du passé ! Couvrez de votre puissant patronage tout ce peuple d'enfants, vos compatriotes, vos amis et vos frères, menacés de périls si terribles dans le présent, et qui sont, pour Dieu et pour l'Église, la Vendée de l'avenir.

(1) Vén. BÈDE, *Sermo* 18, *de sanctis*.

(2) *Hebr.* XII. 1.





CHAPITRE XI



NOTICES SUR LES PRINCIPAUX MARTYRS VENDÉENS

*Hic est vere martyr, qui pro Christi
nomine, sanguinem suum fudit.*

Voici un vrai martyr, qui a versé
son sang pour le Christ.

(Office d'un martyr.)

Dans ce chapitre, nous abordons l'objet principal de ce livre, les *martyrs vendéens* qui, dans la pleine lumière de leur raison, du plein consentement de leur volonté, et avec l'inflexible énergie de leur foi, ont accepté l'entier sacrifice de leur vie, pour confesser la foi de Jésus-Christ.

§ I

*Martyre de 20 religieuses de la Congrégation de la
Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre.*

SCŒURS : EUSTACHE, GORGONIE, ÉLÉONORE, ANGE-GARDIEN, SAINT-ALEXIS, SAINT-MARTIN, SAINTE-PERPÉTUE, SAINT-CLAIR, SAINT-SAMSON, SAINTE-MARTHE-DE-JÉSUS, SAINT-ARSÈNE, SAINT-ÉLOI, SYMPHOROSE, VÉRONIQUE, SAINT-JOUIN, SAINT-MAURE, SAINTE-PAULE, SAINTES, SAINT-PIERRE, SAINT-ANDRÉ.
(1793).

C'est au mois de février 1793, qu'eut lieu la première invasion des persécuteurs révolutionnaires dans la commu-

nauté des *Filles de la Sagesse*, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Le lendemain, à 6 heures du matin, le général, escorté de son état-major, réunit les sœurs, qui n'étaient plus alors qu'au nombre de 26 dans la maison.

Après les avoir accablées d'injures, il leur demande pourquoi, malgré la loi qui dissout les congrégations, elles vivent encore en communauté.

Elles répondent qu'elles sont restées là pour soigner les soldats malades ou blessés.

Là-dessus, nouvelles injures ; puis, on discute devant elles si on ne doit point les fusiller sur-le-champ. Finalement, on prend le parti de les conduire à Cholet. Les soldats les lient deux par deux.

Pendant cette opération, la sœur EUSTACHE, âgée de 41 ans, croit pouvoir s'esquiver sans être aperçue. Mais au moment où elle allait franchir le seuil de la porte, elle est arrêtée et massacrée sur place. On la dépouille, on la coupe par morceaux, et ses membres dispersés restent tout le jour dans la rue. Les habitants ne peuvent les recueillir que le soir, pour les confier à la terre.

La sœur GORGONIE est trouvée malade et alitée dans une maison particulière ; on l'égorge dans son lit, et son cadavre est traîné dans les rues du bourg.

*
**

Les patriotes se mettent en devoir d'emmener avec eux à Cholet les 25 religieuses qu'ils venaient de faire prisonnières. Celles qui étaient malades ou infirmes sont jetées sur des charrettes. L'ordre est donné devant elles de fusiller, au sortir du bourg, celles qui ne pourraient pas suivre, et de continuer la fusillade, tout le long de la route, à mesure qu'elles déclareraient ne pouvoir aller plus loin.

La sœur VICTORIN, qui n'était pas liée avec les autres, avait suivi l'avant-garde jusqu'à Mortagne, où les sol-

datS entrèrent dans un cabaret, laissant la religieuse à la porte.

Là, apercevant les 24 captives emmenées par l'arrière-garde :

— Voilà mes sœurs, s'écrie-t-elle ; je veux partager leur sort.

Et aussitôt elle court les rejoindre. Elle arrive, hors d'haleine, et tirant un lien de sa poche, elle s'attache avec deux de ses compagnes.

— Bon, leur dit-elle, me voilà maintenant à ma place ; j'ai assez souffert pour y arriver ; que je suis heureuse de me trouver ici avec vous !

*
* *

Elles arrivèrent à Cholet épuisées de fatigue, de souffrance et de faim.

Au lieu de leur donner le repos et la nourriture dont elles avaient si grand besoin, on les conduit devant le Comité révolutionnaire.

Elles eurent à subir un long et pénible interrogatoire, accompagné des plus grossières injures, et qui leur fournit l'occasion de manifester leur angélique patience, leur courage et la fermeté de leur foi. A toutes les questions qui leur sont posées, elles répondent, sous le glaive qui menace leur tête, avec la simplicité, la prudence et la dignité des anciens martyrs.

— Que faisiez-vous à Saint-Laurent ?

— Notre principale occupation était de soigner les malades.

— Aviez-vous des prêtres ?

— Vous savez bien que vous les avez chassés.

— Ne faisiez-vous pas administrer les sacrements ?

— C'est notre devoir quand nous le pouvons.

— Ne regrettez-vous pas la mort du roi ?

— Nous ne nous mêlons point des affaires politiques.

Les juges finissent enfin par leur poser cette question dérisoire :

— Voulez-vous vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine ?

Les 25 religieuses se lèvent et répondent d'une seule voix :

— Oui, nous le voulons, avec la grâce de Dieu.

Cette simple réponse, qui exprimait toute une profession de foi, fut prononcée avec un élan, une fermeté et une sincérité d'accent, qui auraient dû toucher des cœurs simplement honnêtes.

Elle ne fit que provoquer une explosion de sarcasmes et de blasphèmes.

Après l'interrogatoire, les héroïnes furent enfermées dans une sorte de corps-de-garde, où les républicains les laissèrent encore 24 heures sans nourriture, n'ayant pour lit qu'un peu de paille.

On incarcéra toutes celles qui avaient plus de 40 ans, avec l'intention de les fusiller plus tard. Les plus jeunes furent placées à l'hôpital, pour y soigner les républicains malades.

*
* *

Peu de temps après, l'armée vendéenne s'emparait de la ville de Cholet et délivrait les prisonnières.

Mais la sœur ELÉONORE, âgée de 75 ans, n'avait pu supporter la cruelle disette qu'on leur avait imposée ; elle était morte de faim.

Les 24 religieuses dont les forces avaient résisté à tant de souffrances se dévouèrent au soin des blessés.

Quand les Bleus reprirent la ville, ils firent conduire ces saintes filles sur des charrettes dans les fétides et horribles prisons de Nantes. Elles eurent à y souffrir toutes les tortures du dénûment le plus complet, attendant à chaque heure leur tour d'aller périr, comme tant d'autres,

dans les eaux de la Loire ou sous le couteau de la guilotine.

Huit d'entre elles moururent en prison : ce sont les sœurs ANGE-GARDIEN, SAINT-ALEXIS, SAINT-MARTIN, SAINTE-PERPÉTUE, SAINT-CLAIR, SAINT-SAMSON, SAINTE-MARTHE-DE-JÉSUS et SAINT-ARSÈNE.

LES sœurs SYMPHOROSE et SAINT-ÉLOI furent massacrées à Coron.

*
* *

Parmi les Filles de la Sagesse qui suivirent l'armée vendéenne dans l'expédition d'Outre-Loire se trouvaient les sœurs VÉRONIQUE et SAINT-JOUIN.

Après la déroute du Mans, la sœur Véronique, se trouvant tout près de son pays natal, propose à sa compagne de lui trouver un refuge.

— Venez, lui dit-elle ; ma mère, Madame Ferréal, habite non loin d'ici ; elle est à l'aise ; elle sera très heureuse de vous recevoir.

Hélas ! le malheur, qui exalte les nobles âmes, pervertit souvent les cœurs lâches. Madame Ferréal reconnut sa fille, mais la reçut très froidement, en lui posant sans préambule cette question singulière :

— De quel parti es-tu ?

— Mais, ma mère, répond respectueusement sœur Véronique, je suis du parti de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; c'est dans ces sentiments que vous m'avez élevée.

— Il ne s'agit pas de cela, répliqua la mère ; veux-tu être républicain et prêter le serment de fidélité à la Constitution civile du clergé ? Autrement, je ne puis te garder ici, toi et ta compagne, sans risquer de me rendre moi-même suspecte.

— Ma mère, dit sœur Véronique, ce serment, je ne le ferai jamais. Je veux mourir religieuse, Fille de la Sagesse et fille de l'Église catholique, apostolique et romaine.

— Est-ce là votre dernier mot à toutes deux ? reprend Madame Ferréal.

— Oui, répondent vivement les deux religieuses.

Qui aurait pu le croire ? Ce *oui*, commandé par la conscience et par la foi, fut pour les deux Filles de la Sagesse un arrêt de mort. Cette mère dénaturée les fait placer sous bonne garde, se rend à Rennes et les dénonce au représentant du peuple.

Ne doutant plus du sort qui les attendait, les deux saintes filles s'encouragent mutuellement à tout souffrir par amour pour Dieu, et la pensée du ciel qui va s'ouvrir sur leur tête les remplit de joie et d'un céleste enthousiasme. La sœur SAINT-JOUIN ne sait comment exprimer sa reconnaissance à la sœur VÉRONIQUE, qui lui a servi de guide et d'ange gardien, pour la conduire jusqu'à la porte du Paradis.

Toutes deux passèrent la nuit à se préparer au martyre, par la prière et par de pieux entretiens. Le lendemain, dès l'aube du jour, la maison est cernée par les patriotes. On les saisit, on les conduit à Rennes, et le 5 janvier 1794, les sœurs Véronique et Saint-Jouin portaient leur tête sur l'échafaud.

*
* *

Près du Mans, l'armée républicaine trainait à sa suite un certain nombre de religieuses de Saint-Laurent, qu'on avait entassées sur des charrettes. Après les avoir accablées d'opprobres et d'avanies, ces persécuteurs de la plus lâche espèce eurent l'idée d'en faire descendre deux sur la route, les sœurs SAINT-MAURE et SAINTE-PAULE, et pour donner à leurs camarades, comme ils le disaient eux-mêmes, l'idée de leur savoir-faire, ils hachent ces deux victimes à coups de sabre, sous les yeux de leurs compagnes, et laissent leurs cadavres sur le chemin.

Les autres furent conduites dans les prisons du Mans.

Trois d'entre elles y moururent de misère : c'étaient les SŒURS SAINTES, SAINT-PIERRE et SAINT-ANDRÉ (1).

§ II

Martyre de deux missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, JACQUES DAUCHE et ANDRÉ VERGÉ, 21 mars 1793.

Le Père JACQUES DAUCHE était originaire d'Eu (Seine-Inférieure), et avait appartenu d'abord au diocèse de Coutances.

Le Père ANDRÉ VERGÉ était né en 1743, à la Papinière de Pannecé (Loire-Inférieure).

A l'époque de la Révolution, tous deux faisaient partie de la *Congrégation des Missionnaires* établie à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Les administrateurs du district des Sables-d'Olonne les firent arrêter comme prêtres réfractaires, au mois d'octobre 1792, et après les avoir retenus près de six mois prisonniers, ils les embarquèrent pour la Rochelle, où les captifs devaient attendre le jour de leur déportation à la Guyane.

*
* *

C'est à la Rochelle qu'ils furent massacrés par une populace en délire, le jour même de leur débarquement, le 21 mars 1793.

Le récit le plus complet du martyre des deux missionnaires Jacques Dauche et André Vergé nous est donné par l'historien de l'*Église santone*, l'abbé Briand. Nous ne pouvons mieux faire que de le reproduire dans notre martyrologe vendéen.

(1) *Histoire de la Congrégation de la Sagesse*, par le R. P. FONTENEAU, chez Oudin, 1878, pp. 134-146.

« Ce sont des femmes, dignes du nom de furies, qui les assommèrent près du port.

« L'auteur de la vie de Montfort nous dit que ces femmes atroces leur arrachèrent la langue, *cette langue*, criaient-elles, *qui avait fanatisé tant de personnes*. Fin digne d'envie pour des prédicateurs de l'Évangile.

« Un homme, nommé Yvon, que nous avons vu dans notre jeunesse, avait participé à cet acte de férocité. Le prêtre victime de cet horrible traitement, cédant aux souffrances cruelles que ce misérable lui faisait endurer, serra si fortement entre ses dents le pouce de son bourreau que, toute sa vie, Yvon porta l'empreinte de cette blessure.

« L'auteur de l'*Histoire de la Rochelle*, Dupont, dont le nom nous rappelle un condisciple, nous donne un récit plus circonstancié.

« On s'écrie de toutes parts, écrit-il : « *Ce sont les prêtres, les royalistes, qui font notre malheur. Vengeance ! la mort aux prêtres et aux royalistes !*

« Les officiers municipaux, les membres du district accoururent et tâchèrent de calmer le peuple, pendant que, par leurs ordres, une garde sur laquelle ils peuvent compter, va défendre l'approche de la maison d'arrêt.

« Ce fut au milieu de semblables circonstances que le procureur du district crut ne pouvoir s'empêcher d'exécuter l'ordre qu'il avait reçu d'envoyer à l'île d'Oléron quatre prêtres, détenus à la Rochelle. Ils sont conduits au port, le 21 mars, à midi, sous l'escorte de quelques soldats, peut-être mal disposés à les défendre. La mer est basse et ne sera haute que dans quatre heures.

« Des contemporains nous ont assuré que cette heure avait été choisie avec intention. Le procureur du district et ses adhérents avaient tout disposé pour rendre certain l'assassinat des prêtres.

« Des femmes à figure sinistre ont commencé à injurier ces ecclésiastiques dans la rue. Elles les ont suivis jusqu'à

la porte du corps-de-garde de la tour de la *Lanterne*, en appelant à elles des marins étrangers, dont l'exaltation féroce leur est connue.

« A 1 heure, on vient prévenir le maire qu'il y a rassemblement autour de quatre prêtres, et que les soldats qui les accompagnent ne peuvent plus les défendre contre les outrages de la multitude.

« Il accourt avec la garde de la maison commune ; il se fait jour à travers la foule, se met au-devant des malheureux ecclésiastiques, contre lesquels retentissent d'horribles clameurs. Puis, voyant que le danger augmente, il les fait entrer dans le corps-de-garde. Il ne cesse de répéter aux citoyens qu'ils doivent écouter l'humanité et obéir à la loi.

« On lui répond par les cris de : *Mort aux prêtres ! la mort !* »

Il n'avait autour de lui que 30 hommes à pied et autant à cheval ; mais, aidé du commandant Thouron qui l'accompagnait, il eût pu déterminer peut-être cette troupe à faire feu sur la multitude et à la disperser par les baïonnettes. Il n'osa pas avoir recours à ce terrible expédient, et il fit seulement prévenir les membres du district qu'il fallait absolument envoyer toutes les forces disponibles.

« Il était trop tard ; les assassins avaient fait irruption dans le corps-de-garde, et les prêtres étaient déjà égorgés, mutilés et mis en pièces. Les membres déchirés, les têtes sanglantes des victimes furent portées par les rues (1). »

*
* *
*

« En 1817, la croix de mission avait été érigée sur le tombeau de ces glorieux martyrs, dont les restes reposent au même endroit, sur la place de la préfecture, jadis appelée place *Joséphine*, et anciennement, *Cimetière de Saint-Jean*.

(1) *Histoire de la Rochelle*, par DUPONT, pp. 579-580.

« Un habitant voisin du cimetière (1) indiquait, en 1817, le lieu de leur sépulture, en face de l'hôtel du préfet, à l'extrémité de la place, et à quelques toises des maisons qui la bordent au levant.

« Quelques membres déchirés des victimes furent, dit-on, enterrés sur la paroisse de Saint-Nicolas (2). »

Un procès-verbal du juge de paix, consigné dans le registre mortuaire de la Rochelle, sous la date du 21 mars 1793, constate la mort de six prêtres « DÉCÉDÉS, le 21 du même mois, par suite d'une émeute populaire. » L'acte donne les noms des victimes : *Hulé, DAUCHE, VERGÉ, Violleau, Cornuault, Ogeard.*

Le premier était du diocèse de Poitiers, et les trois derniers, du diocèse de la Rochelle.

Nos lecteurs auront remarqué l'étrange euphémisme de ces archives républicaines, dissimulant l'atrocité du massacre sous l'idée vague d'un *déesès*.

*
* *

L'évêque de la Rochelle, Monseigneur Jean-Charles de Coucy, dans une lettre pastorale qu'il adressait à son clergé le 8 mai 1793, rectifiait, pour la gloire de son diocèse et de l'Église de France, l'acte du complaisant juge de paix républicain.

Cet acte épiscopal, dit Guillon (3), peut être regardé comme une de ces *canonisations*, que les évêques avaient le droit de faire, dans les douze premiers siècles de l'Église (4).

(1) « Il se nommait Lécureau; nous l'avons beaucoup connu dans notre jeunesse. » *Note de l'abbé Briand.*

(2) *Histoire de l'Église santone*, T. III, p. 99.

(3) *Les Martyrs de la foi*, T. II, p. 479.

(4) Monseigneur de Coucy fut un des principaux fauteurs du schisme de la *Petite-Église*; mais sa conduite ultérieure n'infirmé en rien la valeur de son acte épiscopal de 1793.

« Le crime poursuit la vertu avec l'acharnement de l'enfer, dit Monseigneur de Coucy, et parmi une infinité de victimes, nous comptons trois de nos vénérables coopérateurs, dignes martyrs de Jésus-Christ, qui ont scellé leur glorieuse confession de leur sang, dans notre ville épiscopale, le 24 du mois de mars dernier. Si notre premier sentiment a été l'émotion déchirante de Jacob, lorsqu'on lui annonça la mort de Joseph, ranimé par la foi, et prosterné aux pieds du vainqueur de la mort, Nous lui avons rendu des actions de grâces, pour le don précieux qu'il a fait à notre Église, dans ces dignes ministres des saints autels.

« Aujourd'hui que la palme du *martyre* leur a été décernée, Nous les regardons comme de nouveaux protecteurs. Leur sang, leurs plaies réclament en faveur de leurs bourreaux (1). »

En décernant le titre de *martyrs* aux trois prêtres de la Charente-Inférieure, l'évêque de la Rochelle en fait partager implicitement la gloire aux deux missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, JACQUES DAUCHE et ANDRÉ VERGÉ, martyrisés dans les mêmes circonstances et pour la même cause, aux cris forcenés de *Mort aux prêtres* (2).

§ III

*Martyre de JACQUES PETIOT, curé de Saint-Révérend,
30 avril 1793.*

JACQUES PETIOT, curé et maire de Saint-Révérend, bravant les décrets de la Convention contre les prêtres *non assermentés*, avait voulu rester au milieu de ses paroissiens, avec la résolution de mourir pour eux, si Dieu voulait bien lui accorder cette grâce insigne du martyre.

Le ciel agréa son héroïque sacrifice.

(1) *Les Martyrs de la foi*, T. II, pp. 480, 481.

(2) *Ibid.* T. II, p. 529. T. IV, p. 697.

Un jour qu'il fuyait devant les persécuteurs, il fut arrêté dans le bourg de la Mothe-Achard, avec 9 ou 10 Vendéens, accusés comme lui de favoriser l'insurrection de la Vendée contre l'impiété révolutionnaire.

Nous transcrivons textuellement, sur les registres de la *Commission militaire* des Sables, les griefs relevés contre cet intrépide confesseur de la foi.

Sous la date du 30 avril 1793, nous lisons :

Petiot Jacques, ci-devant maire curé, 48 ans, Saint-Révérénd, attroué ; a dit la messe à Commequiers et à Vairé ; à mangé avec les religieuses, à la Roche-au-Roux ; à suivi les Brigands (1).

Cet idiot et misérable jargon était un arrêt de mort, et ce même jour, 30 avril, le curé de Saint-Révérénd marchait à l'échafaud.

*
* *

Dès le 6 de ce même mois 1793, la guillotine avait été dressée sur le Remblai, tout près de l'emplacement actuel du calvaire. Elle y fonctionna jusqu'au 14 janvier de l'année suivante, époque où, trop lente au gré de ses pourvoyeurs, elle fut remplacée par la fusillade (2).

C'est sur ce terrain, désormais *terre sainte* pour la piété, que furent immolées aux fureurs impies de la Révolution 123 victimes, dont Jacques Petiot fut la plus illustre et la plus touchante.

Le peu de temps qu'il passa dans la prison des Sables, le saint prêtre l'avait employé dans l'exercice de son ministère, confessant, exhortant, consolant ceux qui partageaient sa captivité.

Il marcha, calme, ferme et souriant vers le lieu du

(1) *Archives de la Vendée. Dossier de la Commission militaire des Sables-d'Olonne, du 1^{er} au 14 avril 1794.*

(2) Celui qui avait forgé le couperet, un maréchal-ferrant de Commequiers, nommé Troussicot, fut l'une des dernières victimes.

supplice, au milieu de deux de ces prisonniers, les soutenant par ses paroles et par son exemple.

Il portait son bréviaire sous le bras.

Pendant la marche, il chanta d'une voix forte, et avec l'accent d'une piété toute céleste, cette strophe d'un cantique du Bienheureux Père de Montfort :

Allons, mon âme, allons
 Au bonheur véritable ;
 Aimons Jésus, aimons,
 Le bien le plus aimable,
 L'amour !
 Jésus est mon amour,
 La nuit et le jour.

Arrivé en face de la guillotine, il demande à celui qui préside à l'exécution la faveur de mourir le dernier, afin de pouvoir encourager, au moment décisif, ceux qu'on allait exécuter avant lui

Enfin, il monte le dernier sur l'échafaud, pour recevoir le coup qui va trancher sa vie, en lui ouvrant le ciel. Il baise, comme saint André, l'instrument de son supplice, embrasse son bourreau, et lui fait présent de sa montre en or (1).

Puis, le doux martyr courbe sa tête sous le couteau qui, fonctionnant avec peine, frappa trois fois la victime avant de l'immoler.

Son corps fut jeté, avec ceux des autres suppliciés, dans une large fosse, qu'on avait creusée dans un angle du cimetière, à droite, en entrant par le Remblai.

Cinquante ans plus tard, Monsieur l'abbé Michaud, curé des Sables, fit élever, dans le jardin du presbytère, un modeste monument funèbre, destiné à perpétuer le souvenir de cet humble prêtre, dont le sang, versé pour la foi, avait été, pour la paroisse des Sables, une *semence de chrétiens*.

(1) Témoignage du Docteur Petiteau, le chroniqueur Sablais qui a fouillé à fond les archives de sa ville natale.

La piété sablaise est demeurée fidèle à la mémoire du curé de Saint-Révérend, et de nos jours encore la tombe de JACQUES PETIOT est vénérée comme la tombe d'un martyr (1).

§ IV

*Martyre de PIERRE-ALEXIS TORTEREAU, curé de Challans,
13 juillet 1793.*

PIERRE-ALEXIS TORTEREAU, d'abord curé de la Roche-sur-Yon, démissionna en 1758, et devint curé de Challans en 1763.

Après avoir refusé le serment, il alla se réfugier à la Chaume, où il fut arrêté par les républicains, mené à Foutenay et incarcéré dans cette ville.

Les Vendéens le délivrèrent au mois de mars 1793.

Mais il fut bientôt repris et traduit devant la Commission militaire de Saumur, le 13 juillet de la même année.

Condamné à mort « *pour avoir été membre et instigateur du rassemblement des Brigands* », il fut exécuté le soir même du 13 juillet, à 4 heures, sur la place de la Billange (2).

§ V

*Vie et martyre de JOSEPH HERBERT, curé de Maillé,
5 septembre 1793.*

J'ai fait pour ma paroisse l'office de bon pasteur ;
je donne ma vie pour mes brebis.

(Lettre de Monsieur Herbert à sa nièce.)

Dans les premiers jours du mois de septembre 1793, un voyageur venant de la Rochelle et passant par Andilly,

(1) Sur le martyr de M. Jacques Petiot, voir le manuscrit de M. IMBERT, curé des Sables, les dossiers AILLERY et les *Martyrs de la foi, par GUILLON*, T. IV, p. 243.

(2) Note communiquée par Monsieur EDGARD BOURLON, d'après les dossiers de l'abbé PONTDEVIE.

rencontrait, près de son chemin, une jeune bergère, qu'il reconnaît à son costume pour une habitante du Bas-Poitou et des environs de Maillezais.

— D'où es-tu, ma petite Poitevine ? dit-il à l'enfant.

— Je suis de Maillé, répond-elle.

— Ah ! tu es de Maillé ! eh bien ! je viens de voir guillotiner ton prêtre, Monsieur Herbert.

— C'est lui qui m'a fait faire ma première communion, dit la jeune fille, avec émotion.

— Tu avais un *saint prêtre*, reprend le voyageur, en continuant sa route ⁽¹⁾.

La présente *Notice* contient tout ce que nous avons pu recueillir d'intéressant sur ce *saint prêtre*, Monsieur JOSEPH HERBERT, curé de la paroisse de Notre-Dame de Maillé, dans l'île de Maillezais.

*
**

Monsieur Herbert nous fournit lui-même quelques précieux détails autobiographiques, qu'il a consignés dans le *Registre* de catholicité de sa paroisse.

« Moi, Joseph Herbert, prêtre, natif de la paroisse de Saint-Mélaine-des-Aubiers, à deux lieux de Châtillon-sur-Sayvre, en Bas-Poitou, ai pris possession de la cure de Notre-Dame de Maillé le 25 septembre de cette année 1768, un jour de dimanche avant vêpres, après 19 ans et 3 mois de vicariat ; ayant été ordonné prêtre le 31 mars 1749.

« J'avais par conséquent 43 ans, quand je suis entré dans ma cure ; car je suis né le 30 mars 1725.

« Je suis le premier curé de la nomination de Monsei-

(1) Nous tenons le détail de ce simple et touchant dialogue de Marie Dubois, très pieuse personne de Maillé, née en 1811 ; elle le tenait elle-même de la jeune fille de 1793.

gneur François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, évêque de la Rochelle (1).

« J'ai succédé à Monsieur Jacques-François Mallécot, décédé le 13 septembre dernier. »

Monsieur Herbert ajoute : « J'écrirai tous les ans, à la fin du registre, les principaux événements qui seront arrivés dans ce pays-ci. »

Ces notes, rédigées dans une écriture fine, nette et ferme, nous aideront à mettre en relief cette physionomie douce et grave d'un humble curé de campagne au XVIII^e siècle.

*
* *

Pendant près de 23 ans, du 13 octobre 1768 au 5 juin 1791, presque tous les actes de baptême, de mariage et de sépulture sont écrits de sa main et ne signalent que deux ou trois absences.

Nous devons relever cette preuve de l'assiduité du pasteur à garder la *résidence* au milieu de son troupeau.

Quand il est forcé de quitter sa paroisse, il ne manque pas de la confier à un prêtre digne de sa confiance.

A la date du 17 avril 1774 il écrit : « Obligé de partir pour mon pays, où mes affaires m'appellent, je prie Monsieur Juin, prêtre, curé de Dampvix, mon voisin et mon ami, de prendre soin, en mon absence, de ma paroisse, et l'autorise avec confiance à faire pour mon troupeau ce qu'il fait pour le sien. »

*
* *

L'esprit de foi, de piété et de religion profonde de

(1) Monseigneur François-Joseph de Crussol d'Uzès gouverna le diocèse de la Rochelle pendant 20 ans, de 1768 à 1789. Son amour pour la discipline était exemplaire.

A cette époque, le diocèse de Luçon comprenait le département actuel de la Vendée, moins les deux doyennés de Fontenay-le-Comte et de Saint-Laurent-sur-Sèvre, qui appartenaient au diocèse de la Rochelle.

Monsieur Herbert éclate, à son insu, dans les moindres détails que nous livre sa plume simple et naïve.

Il trouve une de ses plus grandes joies dans l'ornementation de son église, dans les parures de son autel, et dans tout ce qui contribue à la beauté de la maison de Dieu.

Il veut que la postérité connaisse les *magnifiques chandeliers*, dont il a pu doter ce cher sanctuaire de Notre-Dame de Maillé.

« C'est en cette année 1778, nous dit-il, que nous avons fait venir de Paris un beau *soleil* ou ostensor, du poids de cinq marcs et cinq onces, qui nous a coûté en tout 423 livres.

« La fabrique n'y a contribué que de 19 pistoles. Le surplus a été le fruit d'une quête et de nos petites épargnes.

« Cet ostensor mérite d'être bien ménagé ! »

*
* *

Le curé de Maillé s'occupait avec un soin diligent et pieux des vieilles dévotions locales, et des monuments qui les rappellent, convaincu que la foi des générations présentes trouve un grand profit à se souvenir de la foi des générations passées, et à se retremper aux sources des antiques traditions.

« Il y avait autrefois, écrit-il, dans cette paroisse de Maillé, une chapelle dédiée à *saint Pien*, en latin *Pientius*, évêque de Poitiers. Elle était située au bord du marais, du côté du midi, entre les deux *Pichonnières*, à une distance à peu près égale.

« On prétend que cette chapelle avait été bâtie par les Coliberts, issus des Thérifaliens, nation *scite* et barbare qui, étant venue, au commencement de l'onzième siècle, pour conquérir les Gaules, avait été vaincue, et obligée de se sauver dans les halliers impénétrables de l'île de Maillezais, et dans les marais circonvoisins.

« Quelques anciens assurent que leurs pères y ont entendu la messe, et qu'elle subsistait encore il y a 440 ans.

« Les domaines de cette chapelle, qui sont où elle a été située et aux environs, ont été réunis à cette cure ; mais je n'en ai point trouvé les titres.

« Un monceau de terre et de pierres en désignaient encore l'emplacement quand je suis venu ici ; mais cette année (1772), j'ai tout déblayé jusqu'aux fondements. J'y ai occupé un homme pendant trois mois, qui en a tiré une centaine de charretées de pierres.

« On a trouvé quatre tombeaux, avec des ossements ; trois étaient en dedans, et le quatrième, en dehors de la chapelle. Ces tombeaux, que j'ai laissés dans le lieu, sont de deux morceaux chacun, creusés de manière à y mettre commodément un corps. Il y a une place en rond pour la tête et des accoudoirs pour les bras, et ils sont couverts de deux grandes pierres longues et plates (1).

« Saint Pien était autrefois *chommé* ici le 13 mars. Cette fête a été retranchée par Monseigneur de Crussol, notre évêque, dans le cours de cette année.

« La dévotion à saint Pien est contre la surdité et les maux de tête. Il n'y a pas de semaine que je ne reçoive quelque messe votive à cette intention. »

*
* *

La foi vive du saint prêtre découvrait, sous le voile des événements contingents de la vie, la main de l'éternelle Providence qui gouverne tout.

En nous parlant des calamités de l'année 1770, il nous les signale comme une manifestation terrible de la justice de Dieu.

C'est la disette, c'est la famine, c'est l'inondation formidable, qui déborde et qui monte comme un déluge, qui

(1) Il serait intéressant pour la piété comme pour l'histoire qu'un monument, une croix par exemple, marquât l'emplacement de l'antique et vénérable chapelle.

entraîne tout dans ses flots « *ponts, maisons, moulins, chaussées.* »

L'eau s'élevait jusqu'à la porte du cimetière et de l'église.

« Enfin, dit-il, notre principale digue ne pouvant plus porter un volume si prodigieux, et horriblement battue d'une tempête affreuse, qui dura 24 heures, depuis la nuit du dimanche au lundi, elle creva le mercredi suivant, 28 novembre, sur les 7 heures du soir, un peu au-dessous du *Fort du Doignon*. L'éboulement a été d'environ 30 toises de longueur (1). »

Le pieux chroniqueur termine son récit, en nous montrant dans ce désastre « *un effet visible de la colère du Ciel.* »

« Et cependant, ajoutait-il, *Dieu a tempéré ses coups*, du moins à notre égard, en protégeant la vie des personnes contre cette fureur de tous les éléments déchaînés (2).

*
* *

La rédaction des actes de sépulture nous indique les soins attentifs du pasteur envers les moribonds qu'il assiste.

Tandis que ses prédécesseurs se bornaient à constater strictement et sèchement le décès, Monsieur Herbert emploie presque toujours la formule « *muni des sacrements de l'Église.* »

Et dans le dernier acte rédigé de sa main, à la date du 5 juin 1791, il accentue sa religieuse formule, et en fait une profession de foi catholique.

(1) « On mit un mois à réparer la brèche, et dans l'exécution de ce travail, M. Herbert est heureux de rendre hommage à l'habileté de M. de Buor de Bois-Lambert, *directeur du Marais*, ainsi qu'au sieur Gravier, fermier de Vix et commis des *Levées.* »

Le dévoué pasteur voulut contribuer pour sa part à ces travaux. « Pendant tout ce mois, dit-il, ces Messieurs ont pris chez moi leurs repas, et l'un d'eux y a couché. »

(2) « *Il n'est péri* ici personne, ni même aux environs, excepté le nommé Jean Orgerit, de mon bourg, encore est-ce par imprudence. » *Registre, fin de l'année 1770.*

« J'ai enterré dans le cimetière de ce lieu le corps de Marie-Thérèse Chartier, décédée hier, en ce bourg, *dans la communion de l'Église catholique, apostolique et romaine.* »

On croit entendre sortir du cœur du prêtre fidèle une énergique protestation contre le serment schismatique, dont le refus conduisait, quelques jours après, Monsieur Herbert dans les prisons de Fontenay, et le 5 septembre 1793, à l'échafaud dressé pour lui sur la place publique de la Rochelle.

Les enfants en danger de mort étaient, pour le zélé pasteur, l'objet d'une tendre et particulière sollicitude. Pour peu que nous sachions lire entre les lignes, nous l'apprenons encore du précieux *Registre*, qui devait faire à l'historien du futur martyr tant d'élogieuses confidences, dont l'humble curé n'avait pas le moindre soupçon.

Il nous dit, à la date du 30 octobre 1781 : « Marie Géant, âgée d'environ 11 ans et demi, est décédée de hier, à la cabane de *Saint-Roman*, au *Bois-Dieu*, munie des sacrements de pénitence et d'extrême-onction, *n'ayant pu recevoir la sainte communion*, à cause d'un cancer, qui lui a dévoré le visage. »

Le 31 juillet 1783, il constate la pieuse fin d'une jeune fille qui n'avait pas encore 10 ans. « Anne Jourdain est décédée de hier en ce bourg, munie des sacrements de pénitence et d'extrême-onction. »

En entrant au ciel par la porte du martyr, le saint curé a dû trouver, pour l'accueillir et lui faire cortège, la troupe triomphante de ces bienheureux paroissiens, dont il avait sanctifié l'agonie et la mort.

*
* *

On l'a dit avec raison, le catholicisme est l'école du respect et de la subordination.

Tous les actes de Monsieur Herbert lui rendent témoi-

gnage qu'il fut un disciple éminent de cette grande école.

Rien n'est touchant comme la respectueuse et naïve déférence qu'il professe pour les autorités constituées par Dieu, selon le précepte de l'Apôtre : « Que chacun soit soumis aux pouvoirs que la puissance divine et souveraine a placés au-dessus de lui (1). »

*
* *

Son évêque, Monseigneur Crussol, lui avait fait demander par le syndic du clergé une déclaration des revenus de sa cure.

Voici la réponse qu'il fait à cette demande, dans le cours de l'année 1669.

« Monsieur le Syndic du clergé, j'ai différé jusqu'ici à donner à Monseigneur une déclaration des revenus du bénéfice-cure dont il m'a gratifié. Ce n'a été ni par oubli ni par négligence, moins encore par indocilité pour ses ordres. Ils sont trop respectables et trop visiblement dictés par les mouvements de sa tendresse pastorale et paternelle pour son clergé, pour que j'hésite un moment à m'y soumettre. Refuser d'obéir à Sa Grandeur, dans la circonstance actuelle, serait un manque de confiance plus injurieux à son cœur que la désobéissance même.

« Que le succès du projet qu'a formé notre très illustre prélat de faire diminuer nos impôts réponde ou ne réponde pas à ses désirs, je n'en serai pas, en mon particulier, moins reconnaissant de ses bonnes volontés pour nous.

« Je suis, Monsieur, nouvellement placé à Maillé. Je n'avais pu donner une déclaration exacte des revenus de ma cure, dans le temps que votre lettre circulaire m'est parvenue. J'ai attendu que la récolte fût finie, pour la faire avec plus de connaissance de cause. Voilà le sujet de mon retardement. »

Il donne ensuite, dans les plus minutieux détails, l'énu-

(1) *Ad. Rom.* xiii, 1.

mération des très médiocres revenus de son humble bénéfice. Il dit qu'en dehors des terres affermées, il s'est réservé, pour son usage, un petit pré appelé le *Petit Pré Saint-Pien*. Il se fait un scrupule de conscience de compter dans l'énumération *8 poulets et 3 livres de laine*, que son fermier doit lui donner tous les ans, et qu'il estime *100 sous*.

Le modeste bénéficiaire termine ainsi sa lettre :

« Voilà, Monsieur, dans la sincérité et dans la conscience, toutes les terres, prés et rentes que je connais appartenir à la cure de Maillé, et qui me font un revenu annuel de 500 livres. Monseigneur a le terrage. Il est vrai que ces années-ci (en 1768 et 1769), nos revenus doublent, parce que le blé est à un prix excessif; mais on ne peut ni compter ni désirer que la cherté des grains dure davantage; *que deviendrait le pauvre peuple*, déjà épuisé par la famine de plusieurs années?

« Il vous est facile, Monsieur, de voir que je ne déguise rien, dans l'état que je présente des revenus de ma cure, puisque j'y fais entrer jusqu'aux menus suffrages, qui ne se comptent jamais. Dans le pouillé, elle est portée à 600 livres, et je la monte à sept, sans que je voie en quoi elle a pu s'améliorer de 100 francs.

« Sur ces 700 livres, qui constituent tout mon revenu, je paie 62 livres en décimes, et 20 francs de prestations à Monsieur l'archidiacre d'Ardin.

« Je dois 11 messes de fondation et un boisseau de méture, estimé 20 sols. C'est un total de 89 livres de charges que porte mon bénéfice, sans y comprendre les réparations, auxquelles vous dites, Monsieur, que la Chambre n'aurait point d'égard. Quelle taxe, en comparaison des 10 francs qu'a payés Monsieur Rozet, un de mes prédécesseurs!

« Je ne parle point des *pauvres* que j'ai sur les bras, et de *ce que me coûte un maître d'école, que j'ai établi*, sous

le bon plaisir de Monseigneur : *c'est un fardeau volontaire que je me suis imposé.*

« Je le répète, Monsieur, voilà, dans la plus grande sincérité, tout ce qui constitue mon bénéfice ; du moins je n'en connais pas davantage.

« Permettez que je fasse une autre déclaration, c'est d'être avec un très profond respect, Monsieur le Syndic du clergé, votre très humble et très obéissant serviteur. Herbert, prêtre, curé de Maillé. »

A la fin de 1770, il ajoutait cette simple note :

« La déclaration que je rendis, l'année dernière, des revenus de ma cure, a été sans aucun succès ; on ne saurait en imputer la faute à Sa Grandeur. »

Cette lettre est un portrait ; dans sa loyale et respectueuse franchise, elle nous manifeste toute la candeur de cette âme vraiment sacerdotale.

*
* *

En 1773, il y eut, dans le diocèse de la Rochelle, un changement de livres liturgiques, et ces innovations ne vont guère sans une pointe de critique contre l'autorité qui les introduit. Monsieur Herbert se borne à noter simplement le fait : « Nous avons commencé, cette année, à nous servir d'un nouveau bréviaire, qui est presque le même que celui de Paris, en 4 volumes in-12, et de nouveaux livres de chant, ainsi que du missel qu'on a adapté au bréviaire. »

*
* *

C'est dans cette même année qu'il reçut la visite de son évêque, et avec quelle démonstration de respect et de vénération pour la dignité épiscopale !

« L'année que nous finissons, nous dit-il, ne présente rien de fort intéressant, si ce n'est la visite de Monseigneur

François-Joseph-Emmanuel de Crussol d'Uzès, notre seigneur évêque. J'allai le recevoir le vendredi, à Vix, 14 du mois de may. Il se rendit, de là, souper et coucher à la cure, où j'eus l'honneur de le recevoir avec sa suite.

« Le lendemain, samedi, il donna dans notre église la confirmation à un grand nombre de personnes, tant d'ici que des paroisses voisines.

« Je le complimentai en français, et je lui donnai à dîner, ainsi qu'à une vingtaine de prêtres, qui vinrent le saluer.

« Il se rendit ensuite coucher à Maillezais, et le lendemain, dimanche, 16 du mois, il y donna la confirmation.

« Il y avait longtemps que les évêques de la Rochelle n'avaient visité leur diocèse. »

*
* *

Le pouvoir civil avait sa part dans ce culte de l'autorité, fût-elle représentée par un Louis XV.

En 1771, Monsieur Herbert applaudissait à la chute de cet audacieux parlement de Paris, qui ne visait à rien moins qu'à l'anéantissement de l'autorité royale.

« Cette étonnante révolution, écrit-il, qui prouve combien sont puissants chez eux les rois de France, a été dirigée par le zèle intrépide et les vastes lumières de Monsieur le chancelier Maupeou. Il était temps de réprimer l'audace de ce corps redoutable. Il semble qu'il ne méditait rien moins que d'étendre ses deux mains, l'une au sceptre et l'autre à l'encensoir (1). »

Il écrivait à la fin de 1774 : « C'est dans l'année que nous finissons que nous avons perdu *le meilleur des rois*, Louis XV, le *Bien-Aimé* de son peuple. »

Maillé est si loin de Versailles ! La naïveté de cette note

(1) M. Herbert ajoute : « On dit que Nostradamus avait prédit la chute du parlement, dans deux vers, qu'on a rendus ainsi :

*Quand entre deux piliers on verra deux poteaux,
L'on cessera d'avoir un parlement en France (1771).*

prouve que ce pieux curé du Bas-Poitou ne connaissait point la chronique scandaleuse de la cour ; mais ne prouve-t-elle pas aussi qu'il restait fidèle à la grande école catholique du respect ?

Par un décret du 10 mai 1776, Louis XVI portait la défense d'enterrer désormais le commun des fidèles dans les églises ; il ne faisait exception que pour les archevêques, évêques et curés, en y mettant certaines conditions.

« Je ne me propose point, dit Monsieur Herbert, d'avoir ma sépulture dans mon église à ces conditions, qui sont presque impraticables, et mes successeurs, à ce que je pense, en feront autant.

« Au reste, ajoutait-il, ce *règlement est très sage et plein de religion*. Il prévient la profanation de nos temples, et les malheurs trop souvent arrivés à l'ouverture des tombeaux placés dans les églises.

« Le cimetière doit être le dortoir général de tous fidèles, en attendant la résurrection des corps, qui arrivera à la fin du monde, comme la foi nous l'enseigne. »

« *Je ne me propose point d'avoir ma sépulture dans mon église !* » Hélas ! si le futur martyr eut été prophète ! A côté de cette note de 1776, nous plaçons ici, sous les yeux du lecteur, ces simples mots d'un procès-verbal extrait du registre mortuaire de la Rochelle, à la date du 6 septembre 1793 : « *J'ai donné lecture du dit jugement au dit Herbert, et ensuite Héraud, l'exécuteur des sentences criminelles, lui a fait monter l'échafaud et l'a mis à mort. La tête séparée de son corps, il a mis le tout dans un cercueil, qui a été enlevé par les infirmiers de l'hôpital.* »

*
**

Nous avons vu l'usage que le curé de Maillé faisait de ses modiques revenus pour soulager les pauvres et soutenir une école, dont il payait le titulaire de ses propres deniers.

Sa conscience lui imposait l'obligation de défendre tous les droits de son bénéfice.

La vigueur qu'il mit à remplir ce devoir nous prouve qu'il savait unir, à la souplesse de sa respectueuse obéissance, une remarquable énergie de caractère.

« C'est le vendredi, 8 mars de cette présente année 1778, nous dit-il, que j'ai perdu mon procès à Fontenay-le-Comte, contre Monsieur Taillefer, curé de Lié, à qui je demandais la dîme sur les terres qu'il a en cette paroisse.

« Malgré que la sentence me condamne à lui payer les frais et à lui restituer la dîme que j'avais perçue, je n'ai fait ni l'un ni l'autre, et s'il me la fait signifier, je suis dans la ferme résolution d'en faire appel au parlement.

« Il s'agit d'onze à douze boisselées de terre, qui sont franchises de terrage, et qui me doivent certainement la dîme, parce que je la perçois partout où le seigneur évêque ne terrage pas. Le curé de Lié, pour se garantir de me la payer, doit avoir un titre ; mais il n'en a point.

« Il y a eu du mal-jugé dans mon affaire, qui a été aussi mal défendue par mon avocat. En effet, voici l'argument sur lequel je fonde mes prétentions. Un curé, de droit commun, est décimateur, dans sa paroisse, sur toutes les terres où nul autre décimateur ne la lui conteste. Or est-il que nul décimateur ne me conteste la dîme sur les terres de la cure de Lié en question : donc elle m'est légitimement due, à moins qu'on (n')ait un titre en bonne forme qui en garantisse.

« Ce raisonnement me paraît sans réplique, et je l'aurais certainement fait valoir au parlement, en y interjetant appel, si je n'avais déjà un procès à défendre à ce redoutable tribunal, contre Monsieur de Genmes, grand archidiacre de la Rochelle et archiprêtre d'Ardin, au sujet des prestations qu'il prétend sur nos cures, et que l'on pourrait plutôt appeler *prédations* (1).

(1) Le mot est souligné par M. Herbert.

« On trouve ici, à la cure, tous les papiers qui concernent cette affaire (de Lié), et je conseille à mon successeur d'en faire usage ⁽¹⁾, et de revendiquer ses droits, si tant est que je lui laisse cette besogne. Il verra que j'ai fait de mon mieux pour réussir. »

Le procès que le curé de Maillé soutenait contre Monsieur de Gennes, de concert avec presque tous les titulaires des cures dépendantes de l'archiprêtre d'Ardin, dura neuf ans, de 1771 à 1779.

Monsieur Herbert écrivait à cette dernière date :

« La grande affaire de nos prestations ⁽²⁾ avec Monsieur de Gennes a été terminée sur la fin de cette année, pour tous les frais et dépens, et quoique nous l'ayons gagnée à Fontenay et à Paris, il m'en a coûté néanmoins 20 écus de faux frais pour ma part, lesquels se montaient à plus de 2.000 livres.

« Mais je n'en ai point de regret, et je bénis le Seigneur de nous avoir délivrés de l'indigne piraterie qu'on prétendait exercer sur nous.

« L'impôt qui nous reste sur l'ancien pied mérite d'être anéanti, et j'exhorte Messieurs nos successeurs de faire tous leurs efforts, pour se tirer d'une servitude aussi injuste : car, où il n'y a point d'office, il ne doit point y avoir de bénéfice. »

*
* *

Énergique à maintenir les droits de son bénéfice, Monsieur Herbert mettait les soins d'un bon père de famille à l'améliorer.

En 1776, il faisait à sa cure, en grande partie à ses frais,

(1) Son successeur fut un M. Sagot, prêtre intrus.

(2) Monsieur de Gennes prétendait se faire payer en nature un impôt déjà injuste sur l'ancien pied. « Nous avons presque tous refusé de payer de la sorte, et nous nous défendons » écrit M. Herbert, en 1771.

d'importantes réparations (1), et en 1787, il entourait de fossés sa *baillette* (2) de *Bourneau*. Il faisait planter les terriers de 4.000 plants d'aubier, de saule et de *péton* (3).

« Je ne jouirai peut-être pas du fruit de mes travaux, ajoutait-il ; mes successeurs en feront part aux *pauvres*, et j'espère qu'ils prieront Dieu pour moi. »

Nous terminons ici ces extraits d'autobiographie, entièrement inédits, qui, en nous faisant pénétrer dans l'âme du martyr de 1793, nous donnent jour sur un coin de la situation du bas clergé français, pendant la seconde moitié du XVIII^e siècle.

La dernière note nous livre les motifs de foi qui dirigeaient le pieux curé, dans les soins donnés aux affaires matérielles de sa cure : c'est la garde vigilante d'un bien d'Église, le souci de la justice à l'égard de ses successeurs, et le tendre intérêt qu'il portait aux pauvres de sa paroisse.

*
**

Nous l'avons dit, le dernier acte rédigé par Monsieur Herbert sur le registre de catholicité de sa paroisse est l'acte de sépulture de Thérèse Chartier, « *décédée dans la communion de l'Église catholique, apostolique et romaine.* » Il est daté du 5 juin 1791.

On sait qu'à partir du 30 janvier de cette même année, une loi frappait de *suspension* tous les prêtres qui avaient refusé le serment schismatique à la Constitution civile du clergé. C'était l'époque où les *instrus* s'installaient à la place des pasteurs légitimes.

Le 3 mai, l'évêque constitutionnel Rodrigue faisait son entrée solennelle à Fontenay, et le 9 juillet, le prêtre

(1) La cure était alors située près du *Grand Port*, dans l'emplacement actuellement occupé par M. Brunet, menuisier.

(2) La *baillette* était un morceau de marais d'environ 2 hectares.

(3) Sorte d'osier.

intrus Sagot rédigeait et signait à Maillé le premier acte qui nous signale son intrusion sacrilège. C'était l'acte de baptême d'un Louis-François Simonneau.

L'installation de Sagot était publiquement reconnue par la majorité de la population : car c'est lui qui rédige de sa main, dans une orthographe aussi incorrecte que sa situation, tous les actes de baptême, de sépulture et de mariage, jusqu'au 12 janvier 1793 ⁽¹⁾.

Ce jour-là, « *l'an IV^e de la liberté*, nous dit-il, il baptisait un Pierre Garreau, de la *Grande Levée du Bois-Dieu*. »

Monsieur Herbert fut saisi dans sa cure, vers le milieu du mois de juin 1791 ⁽²⁾, traîné devant les tribunaux révolutionnaires, et jeté dans les prisons de *Fontenay-le-Peuple*, avec le jeune vicaire de Luçon, Monsieur Louis-Marie Baudouin.

Nous lisons dans la vie du pieux fondateur de la *Congrégation des Enfants de Marie immaculée*, et de la *Société des Ursulines de Jésus* : « Pendant sa captivité, Louis-Marie Baudouin fut consolé et fortifié par la présence des autres prêtres, et surtout par les discours et les exemples d'un vénérable vieillard, dont il s'était concilié l'affection : c'était Monsieur Herbert, curé de Maillé, qui depuis scella de son sang son attachement à la foi ⁽³⁾. »

Cette particulière affection du curé de Maillé pour le Père Baudouin, le mérite de lui avoir donné des exemples et suggéré des pensées qui l'ont consolé et soutenu dans le bon combat, c'est tout un panégyrique, et ce seul éloge peut suffire à nous révéler l'âme et la haute vertu de Monsieur Herbert.

(1) Sagot est quelquefois remplacé par un Robert, curé intrus de Montreuil et de Fontaines. Chose singulière, Sagot met en tête de son premier acte les initiales J. M. J. (*Jésus, Marie, Joseph*).

(2) C'est aussi la tradition locale, que Monsieur Herbert fut pris vers la fin de juin, à l'époque où l'on cueillait le lin dans les champs.

(3) *Vie du R. P. Baudouin*, T. 1, p. 28.

Il est probable que cette première détention de notre glorieux captif de Jésus-Christ ne fut pas longue, et qu'il fut mis en liberté, comme Monsieur Baudouin, vers le mois de septembre 1791.

Nous regardons comme certain qu'il dut retourner au milieu de son troupeau, où sa présence était d'autant plus nécessaire que l'intrus Sagot y exerçait alors, depuis le 12 juillet, son sacrilège ministère.

Mais, comme tous les prêtres fidèles de la Vendée, il ne pouvait plus séjourner dans sa paroisse qu'à titre de pros-crit. Son zèle était réduit à s'exercer désormais dans l'ombre, en déroband au grand jour tous les actes et toutes les cérémonies du culte catholique.

Malgré tout, sa seule présence était une force et comme une menace qui troublaient le triomphe insolent du culte usurpateur. A Maillé comme dans un grand nombre d'autres paroisses, les prêtres catholiques étaient « *dénoncés comme des perturbateurs de l'ordre public, des ennemis dangereux de la Constitution civile du clergé* ⁽¹⁾. »

Le 9 du mois de mars 1792, le Directoire du département de la Vendée portait un arrêté qui contraignait 33 prêtres *non assermentés à se rendre au chef-lieu du département*, avec l'obligation de s'inscrire tous les jours, à onze heures, sur un registre à cet effet ⁽²⁾. »

En tête de la liste des prêtres dénoncés figurait le nom de Monsieur « *Herbert, ex-curé de Maillé* », avec les noms de « *Vilain, ex-vicaire de Maillezais, Baudouin, ex-curé* (de Luçon), *Louis-Marie Baudouin, ex-vicaire, Brumauld, ex-théologal, Defresne, ex-doyen.* »

On le voit, les persécuteurs s'y connaissaient en hommes ; ils dirigeaient leurs coups contre les prêtres les plus éminents de la Vendée, et ils faisaient à l'humble curé de Maillé l'honneur de le placer au premier rang.

(1) *Arrêté du Directoire du département de la Vendée, du 9 mars 1792.*

(2) *Ibid.*

Nous ne saurions préciser la durée de cette seconde captivité. On peut croire que la loi du 26 du mois d'août 1792, condamnant tous les prêtres *réfractaires* à la déportation, délivra les captifs de Fontenay ; et pendant que le Père Baudouin s'embarquait aux Sables, le 9 septembre, pour s'exiler en Espagne, Monsieur Herbert retournait prodiguer à ceux de ses paroissiens qui étaient restés fidèles, les secours légalement prohibés de son ministère.

Par cette sainte obstination de son dévouement sacerdotal, l'héroïque pasteur jouait chaque jour sa vie, et chaque jour il la donnait ainsi pour les âmes qui lui étaient confiées.

Il y eut, dans la paroisse, des Judas, odieuses figures d'apostats et de traîtres, qui vendirent leur pasteur. « Il fut victime de son zèle, nous dit Guillon. Les agents de la persécution le saisirent vers l'automne de 1793, et le livrèrent aussitôt au tribunal criminel de la Charente-Inférieure (1). »

Cette affirmation de l'auteur des *Martyrs de la foi* concorde avec la tradition du pays. *On battait le blé dans les aires*, quand quelques patriotes de Courçon se présentèrent dans le bourg, pour s'emparer de ce prêtre si opiniâtrement rebelle aux nouvelles doctrines de la Révolution française.

Le bruit de leur arrivée se répandit bien vite. Une femme pieuse, dont la tradition donne le nom (2), avait avec elle une de ses nièces, encore enfant. Elle envoie, en toute hâte, la jeune fille près de Monsieur Herbert, pour l'avertir que les républicains venaient se saisir de sa personne, et pour lui indiquer un moyen de se dérober à leurs poursuites.

Le saint prêtre refuse de s'évader, déclarant qu'il ne

(1) *Les Martyrs de la foi*, T. III, p. 290.

(2) Cette femme était la sœur d'un Jean Denys, que l'auteur de cet ouvrage a connu.

doit pas, qu'il ne veut pas abandonner sa paroisse, et qu'il est prêt à mourir pour ses paroissiens.

Les patriotes s'emparent de lui sans peine, et l'attachent, disent quelques anciens, à la queue de leurs chevaux.

On dit aussi qu'arrivé devant la porte de l'église, Monsieur Herbert se jette à genoux, et supplie les agents de la Révolution de ne pas le conduire plus loin, mais de le fusiller sur place, en face de son église, afin que son sang soit versé sur le sol même de cette paroisse, dont il est seul le légitime pasteur.

Cette prière touchante ne fut point écoutée : le captif fut traîné jusqu'à la Rochelle et incarcéré dans une maison d'arrêt de la ville, en attendant la sentence de mort.

Sa détention ne fut pas longue. Dès le 5 septembre suivant, il comparaisait devant le tribunal criminel révolutionnaire, qui le condamne, *comme Brigand de la Vendée*, au supplice de la guillotine, et la sentence fut exécutée le même jour, à 5 heures du soir, sur la place publique de la Rochelle.



Quels furent, dans sa prison et devant l'échafaud, les derniers sentiments et les dernières pensées de Monsieur Herbert ? Il va nous les révéler lui-même, dans une simple et admirable lettre adressée à sa nièce, Mademoiselle Jeanne-Modeste Ribert, qui résidait alors à Maillé. C'est comme le testament de cette belle âme de prêtre et de martyr (1).

(1) Voici la suscription de cette lettre : *A la citoyenne Ribert, au bourg de Maillé, en l'île de Maillezais, Bas-Poitou.* — Mademoiselle Ribert s'est mariée à Maillé, le 11 février 1802, à Élie Brunet, à l'âge de 29 ans. Elle était native de la Chapelle-Gaudin, en Anjou. Son père, Louis Ribert, était menuisier. Sa mère, Marie Herbert, était sœur du curé de Maillé. La lettre n'est pas parvenue à son adresse : l'autographe est resté dans les archives de la municipalité de Fontenay.

La Rochelle, le 4 ⁽¹⁾ septembre 1793.

« Je vous dis adieu pour la dernière fois, ma chère nièce et ma chère Renotte ⁽²⁾, lorsque les volontaires de Courçon vinrent me prendre chez moi. Nous ne nous reverrons plus sur la terre, mais dans le ciel, s'il plaît à Dieu. Je subirai la mort demain, après-midi.

« Je meurs innocent pour la foi, pour et par mes paroissiens, à qui je pardonne de tout mon cœur. Je meurs pour notre sainte religion catholique, apostolique et romaine, à laquelle j'ai toujours été attaché et hors de laquelle il n'y a point de salut à attendre.

« Je meurs plein d'espérance en Dieu et en ses divines miséricordes. Je regarde le jour de demain, qui sera un vendredi ⁽³⁾, comme le plus beau jour de ma vie ; car j'espère qu'il m'ouvrira les portes du ciel.

« Ma chère nièce et ma chère Renotte, priez cependant le bon Dieu pour moi. Servez-le fidèlement et aimez-le de tout votre cœur.

« Ma chère nièce Modeste, j'aurais bien souhaité faire votre bien-être ; mais le peu de bien que j'ai est confisqué au profit de la nation. Je confirme tout ce que j'ai fait pour vous ; je vous donne tout ce que je possède sur la terre de bon cœur, et vous souhaite le bonheur éternel.

« Souvenez-vous de moi dans vos prières, et si j'ai, comme je l'espère, le bonheur de posséder Dieu, je le prierai assurément pour vous.

« Rifaud ⁽⁴⁾ a été malade et a été à l'hôpital. Il se porte un peu mieux à présent. S'il retourne chez lui, il vous fera

(1) La lettre devrait être datée du 5 septembre, un *jeudi*, jour de l'exécution. Le confesseur de la foi s'est trompé de date, ou bien, ayant commencé la lettre le 4, il ne l'a terminée que le 5, jour de sa mort.

(2) La tradition ne nous dit rien de cette *Renotte*.

(3) Il fut exécuté le jeudi, un jour plus tôt qu'il ne pensait.

(4) Il s'agit évidemment de l'un de ses paroissiens qui, sans doute, avait partagé sa captivité.

le récit de ce que nous avons souffert. Il vous remettra aussi au moins quatre assignats de chacun cent sols, qui font vingt francs. Peut-être même le concierge, qui s'appelle M. Ceuse, vous fera-t-il parvenir une chemise, mon gilet, mes bas de fil, mes deux bréviaires. J'ai disposé de mes autres petits effets en faveur de mes confrères malheureux.

« Je me mets et vous mets sous la protection de la très sainte Vierge notre patronne.

« Adieu ; je vous embrasse ; vous n'avez personne qui vous soit plus sincèrement attaché que moi. Que Dieu vous préserve de tout péché, de tout malheur, de tout fâcheux accident.

« Adieu encore une fois ; je ne dis pas tout ce qu'il faudrait dire ; devinez.

« Tout à vous, ma chère nièce et ma chère Renotte.

« Herbert, curé de Maillé, prisonnier de Jésus-Christ. »

« Je salue tous mes paroissiens ; j'ai fait pour eux l'office de bon pasteur : je donne ma vie pour mes brebis ; heureux si elle peut leur être fructueuse.

« Je salue principalement ceux et celles qui ont été fidèles à l'Église, notre sainte Mère, et tremble pour ceux qui sont sortis de son sein ; qu'ils y retournent au plus tôt.

« C'est jeudi que je dois mourir, c'est-à-dire tout à l'heure (1). »

Cette lettre, d'une simplicité si touchante, nous fait respirer le parfum qui s'exhale de tous les Actes des martyrs, et nous pouvons la ranger parmi les monuments les plus précieux de notre martyrologe vendéen.

La main du *prisonnier de Jésus-Christ* en avait à peine tracé les derniers mots, que le *citoyen Héraud, exécuteur des sentences criminelles, se transportait, sur les 5 heures du soir, à la maison d'arrêt, s'emparait du condamné, et sous la garde et surveillance d'un détachement de*

(1) Dans le texte qu'on vient de lire, nous avons supprimé quelques détails moins intéressants, et que nous donnons aux *Pièces justificatives, Note III.*

cavalerie, le conduisait sur la place publique, où la guillotine était dressée.

Là, l'huissier du tribunal, Pierre Picturit, donne lecture à Joseph Herbert du jugement qui le condamne à mort.

Le bourreau fait monter sur l'échafaud la victime et l'exécute aussitôt.

Quand la tête est séparée du corps, il met le tout dans un cercueil, qui est enlevé par les infirmiers de l'hôpital (1).

A Maillé, c'est une tradition constante parmi les anciens, qu'une dame de la Rochelle recueillit quelques gouttes du sang de Monsieur Herbert. On dit aussi (mais il faudrait des preuves décisives pour affirmer ce miracle), que le sang s'est conservé *liquide* dans la fiole de cristal qui le contenait (2).

Ce qui est absolument certain, c'est que la paroisse de Notre-Dame de Maillé a toujours vénéré Monsieur JOSEPH HERBERT comme un vrai martyr de la foi, et qu'elle a constamment attribué à une particulière protection de son glorieux pasteur l'esprit chrétien qui la distingue, depuis 1793, parmi les populations de cette partie du Bas-Poitou.

§ VI

*Martyre de FRANÇOIS-JOSEPH BONNIN,
chanoine de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu,
21 septembre 1793.*

FRANÇOIS-JOSEPH BONNIN, neveu d'un chanoine sous-chantre, qui démissionna en sa faveur, devint chanoine de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu, en 1758.

(1) Ce récit de la mort de M. Herbert est extrait textuellement du procès-verbal qui constate l'exécution du condamné.

— Voir, à la Note IV, le texte intégral de ce document, conservé dans les *Archives de la municipalité de la Rochelle*.

(2) C'est une tradition de la famille de Madame Elie Brunet (Madelles Ribert), la destinataire de la lettre, que le chapeau de M. Herbert a été conservé à la Rochelle comme une relique.

Il habitait avec sa sœur. Tous deux furent massacrés, coupés en morceaux et jetés dans le puits du couvent de Saint-Sauveur (1).

§ VII

*Martyre de MATHURIN FEUVRE,
doyen de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu,
21 septembre 1793.*

MATHURIN FEUVRE fut d'abord curé de la Guyonnière, puis nommé, en 1770, doyen de Montaigu et de la collégiale de Saint-Maurice.

On avait fait courir sur son compte le bruit absurde qu'il avait accaparé d'énormes quantités de pain, et qu'on avait trouvé, cachée dans son jardin, la somme de 1.800 louis d'or de 24 livres (43.000 francs).

Comme Monsieur Bonnin, il fut massacré le 21 septembre 1793, et l'on jeta son cadavre dans le puits du couvent de Saint-Sauveur.

§ VIII

*Martyre de CHARLES-FRANÇOIS GOUPILLEAU, chanoine-
chantre de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu,
21 septembre 1793.*

CHARLES-FRANÇOIS GOUPILLEAU, chanoine-chantre de la collégiale de Saint-Maurice de Montaigu, avait sauvé, le 13 mars 1793, la vie d'un patriote, Dugast-Matifeux, en le cachant dans le galetas de sa maison.

Le 21 septembre suivant, quand les républicains, maîtres de Montaigu, y mirent tout à feu et à sang, le chanoine Goupilleau se réfugia dans un jardin situé au faubourg Saint-Nicolas.

Il y fut découvert, maltraité, tué peut-être sur place et

(1) Notes communiquées par Monsieur E. BOURLOTON, d'après les papiers de l'abbé PONTDEVIE, pour les §§ VI, VII, VIII, IX et X.

son corps fut jeté dans le même puits que les deux victimes précédentes.

§ IX

*Martyre de CHARLES-DOMINIQUE POULAIN,
curé de Treize-Septiers et de Saint-Nicolas de Montaigu,
octobre 1793.*

CHARLES-DOMINIQUE POULAIN fut d'abord curé de Treize-Septiers, de 1775 à 1782 ; puis, de Saint-Nicolas-de-Montaigu, du 28 février 1782 jusqu'à sa mort, en octobre 1793.

Il eut le malheur de se laisser d'abord séduire par les idées révolutionnaires, et banquetait avec les fauteurs de la Constitution civile du clergé, à laquelle il prêta serment. Mais il répara bientôt sa faute par un sincère et éclatant repentir. Il rétracta hautement le serment qu'il avait prêté et se sépara des *frères et amis*. « Vous m'avez conduit, leur dit-il, jusqu'aux portes de l'enfer ; mais je donnerai ma vie pour ne pas y entrer. »

Cette énergique déclaration, qui était une profession de foi, vouait au martyre le courageux pénitent.

Il ne voulut pas s'expatrier et se cacha dans les environs de Montaigu.

Mais en octobre 1793, il fut découvert à la Bruffière, par une patrouille de l'armée du Nord, ramené à Montaigu et fusillé sur le pont de Saint-Nicolas.

On jeta son corps à l'eau. Le cadavre, emporté par le torrent jusqu'au moulin *Gros*, et recueilli par le meunier Luneau, fut inhumé sur le bord de la rivière.

Au mois de mai 1825, Monsieur Sodoli, curé de Montaigu, voulut rendre les honneurs funèbres aux restes du martyr ; mais le courant avait miné le terrain, et le corps avait disparu. Le même meunier, Luneau, déclara qu'il avait vu les ossements surnager, entraînés par les eaux.

§ X

*Martyre de l'abbé GAUDON,
curé de Saint-Germain-l'Aiguillier,
dans l'automne de 1793.*

Nous n'avons presque aucun détail sur la vie de l'abbé GAUDON, curé de Saint-Germain-l'Aiguillier.

Nous trouvons sa signature sur les registres de Mouilleron-en-Pareds, où il remplaçait le curé Guinefolleau, du 17 mars au 4 avril 1790.

Il avait refusé le serment schismatique et resta parmi ses paroissiens. Malgré les menaces de la persécution, il se livrait si pleinement à l'ardeur de son zèle, dans l'exercice de son ministère pastoral, qu'on pourrait parfois l'accuser d'imprudence.

Quand les Vendéens occupèrent les Herbiers, l'apostat Dugravier, ex-chanoine, y conduisit un détachement pour les forcer à vider la place. Il passait par le Boupère, et arrivant près du bourg de Saint-Paul, il vit un homme qui venait à lui, à travers champ.

— Tiens, dit-il, c'est Gaudon, le curé de Saint-Germain.

— C'est moi, répond celui-ci, mais tu n'auras pas la barbarie de me tuer ! Nous avons fait nos études ensemble.

Dugravier n'ordonna point de le mettre à mort, mais il ne dit pas un mot pour le sauver. Un protestant du village de l'*Hermondière* lui tira, à bout portant, un coup de fusil dans la tempe.

Le prêtre martyr fut enterré sur le lieu même du meurtre, et plus tard, inhumé dans le cimetière de Saint-Paul.

§ XI

*Vie et martyre de GABRIEL-URBAIN DOUAND,
natif de Tiffauges, chanoine de la cathédrale de Nantes,
du 15 au 16 novembre 1793.*

GABRIEL-URBAIN DOUAND, chanoine de l'église cathédrale de

Nantes, naquit vers 1730, à Tiffauges, qui appartenait alors au diocèse de Poitiers.

Il fit à Nantes ses études ecclésiastiques, sous l'épiscopat de Monseigneur Pierre Mauclerc de la Musanchère. Ce prélat l'ordonna prêtre, et le choisit pour son secrétaire particulier, titre que l'abbé Douand garda jusqu'à la mort de Monseigneur Mauclerc, en 1783, et auquel s'ajouta bientôt la dignité d'un double canonicat, dans l'une des collégiales de la ville et à la cathédrale.

Modèle parfait d'exactitude dans l'accomplissement des nombreux devoirs que lui imposaient ses fonctions, l'abbé Douand savait encore trouver du temps pour l'étude, pour les pieuses méditations et les œuvres de zèle.

Une de ses occupations favorites était d'aller faire le catéchisme, dans la maison du Bon-Pasteur, aux petites filles qu'on avait recueillies parmi les enfants trouvés.

Les principes et la vie du pieux chanoine étaient en opposition trop flagrante avec les idées nouvelles pour qu'il ne fut pas en butte aux coups de la persécution.

Après avoir refusé le serment schismatique de 1791, il continua, dans la ville de Nantes, l'exercice de son ministère, au péril de sa vie.

Il fut bientôt arrêté et condamné à la peine de la réclusion, sur le navire la *Gloire*, où il fit l'édification de tous les détenus, par sa douce et calme résignation, par sa délicate charité, et par les paroles d'encouragement qu'il prodiguait aux compagnons de son martyre.

GABRIEL URBAIN DOUAND fut noyé dans les eaux de la Loire, la nuit du 15 au 16 novembre, à l'âge de 63 ans (1).

§ XII

*Martyre de CLAUDE MÉNARD, curé de Bournezeau,
1^{er} décembre 1793.*

L'abbé CLAUDE MÉNARD, curé de Bournezeau, ayant refusé

(1) GUILLON, *les Martyrs de la foi*, T. III, p. 6. — LALLÉ, *les Noyades de Nantes*, p. 85 et suiv.

de prêter le serment à la Constitution civile du clergé, fut arrêté au milieu de ses paroissiens, en novembre 1793, traîné devant la commission militaire du *Pont-de-Cé*, et condamné à mort « *comme Brigand de la Vendée* (1). »

§ XIII

*Martyre des quatre sœurs VAS DE MELLO DE LA MÉTEYRIE,
GABRIELLE, MARGUERITE, CLAIRE et OLYMPE,
19 décembre 1793.*

D'origine portugaise, les VAS DE MELLO étaient venus se fixer dans le Bas-Poitou, au XVII^e siècle. Ils habitaient le petit fief de la Méteyrie, dans la paroisse du Poiré-sur-Vie.

Vers la fin de 1793, il ne restait plus de la famille que quatre sœurs, GABRIELLE, MARGUERITE, CLAIRE et OLYMPE.

Gabrielle, l'aînée, avait 28 ans, et Olympe, la plus jeune, n'en avait que 17.

« Privées de leur père et de leur mère, dit le vicomte Walsh, les quatre sœurs vivaient au lieu qui les avait vues naître. Elles ne savaient pas que secourir les pauvres, soigner les malades, consoler les affligés, c'était se rendre *suspectes*. Elles furent bientôt dénoncées, obligées de fuir et de se cacher (2). »

Les Bleus les arrêtrèrent dans une ferme, près de *Nozay*, avec leur bonne, Jeanne Roy, et les amenèrent devant le tribunal révolutionnaire de Nantes, qui les fit écrouer dans les prisons du Bouffay.

Un jour, Carrier apprenant qu'il manquait quatre têtes au nombre de victimes qu'il avait indiqué, ordonne de compléter ce nombre par l'exécution des quatre sœurs Vas de Mello de la Méteyrie.

On les garotte et on les traîne au pied de l'échafaud, le 19 décembre 1793.

En attendant leur tour, les nobles Vendéennes chantèrent

(1) GUILLOX, T. IV, p. 56.

(2) *Lettres vendéennes*, p. 268.

une hymne à la sainte Vierge, d'une voix si douce et si touchante que tous les témoins fondaient en larmes.

« Tous les habitants de Nantes, nous dit un historien, conservent le souvenir des quatre jeunes vierges martyres (1). »

§ XIV

*Vie et martyre de LOUIS-JOACHIM DE LA ROCHE-SAINTE-ANDRÉ,
20 décembre 1793.*

C'est quelque chose de si grand de souffrir
pour la cause de Dieu !

(L.-J. de la Roche-Saint-André.)

Cette incomparable grandeur de souffrir pour Dieu et pour la justice, l'abbé LOUIS-JOACHIM DE LA ROCHE-SAINTE-ANDRÉ l'a merveilleusement réalisée dans sa longue vie d'apôtre, et dans sa glorieuse mort de martyr.

Nous sommes ici en présence de l'une des gloires les plus pures du clergé diocésain et de la Vendée catholique. Dans cette courte *Notice*, nous voudrions mettre en saillie tous les traits de cette sainte et majestueuse physionomie sacerdotale.

Louis-Joachim de la Roche-Saint-André naquit en 1706, à Montaigu, d'une très ancienne famille, dont la noblesse remonte jusqu'aux croisades.

Il se sentit appelé, comme plusieurs de ses ancêtres, à l'état ecclésiastique, et c'est dans sa plus tendre enfance que cet appel d'en Haut se fit entendre à son cœur.

Élevé à l'honneur de la prêtrise, il prit le grade de bachelier en Sorbonne, et se distingua par sa science comme par sa piété.

*
* *

A cette époque si profondément troublée par les erreurs

(1) *Lettres vendéennes*, p. 268.

— *Chroniques du Bas-Poitou*, T. IV, p. 177. DENIAU, T. III, p. 511.

— LALLIÉ, *la Justice révolut.*, p. 106.

et les tendances schismatiques du jansénisme, une des éminentes vertus de la Roche-Saint-André fut une soumission sans borne à tous les enseignements de l'Église romaine : et ces sentiments, qui dirigeaient l'ardeur de sa jeunesse sacerdotale, il les exprimait avec énergie dans la maturité de sa belle vieillesse.

Il écrit dans ses *Élévations sur les Mystères* : « On ne peut douter que saint Pierre ne soit le vicaire de Jésus-Christ, ainsi que tous ses successeurs sur le siège de Rome ; qu'il n'ait sur tous les pasteurs un pouvoir de juridiction et une primauté d'honneur et de distinction, que personne ne partage avec lui. Il est le Père des fidèles, le chef visible de l'Église militante. Il a droit au respect, à la vénération et à l'obéissance des pasteurs et des fidèles. Sa chaire est le centre de l'unité catholique, dans laquelle il faut vivre pour obtenir le salut.

« Quelle horreur ne devez-vous pas avoir pour toutes les hérésies, les nouveautés et les schismes, qui tendent à la destruction de l'unité de l'Église ! Gémissons donc sur l'aveuglement de ceux qui ont secoué le joug de la soumission qu'ils doivent au Saint-Siège, et qui, sous un masque hypocrite, font semblant d'en reconnaître l'autorité, tandis qu'ils frondent les décrets apostoliques, et travaillent, par mille subterfuges, à affaiblir dans les fidèles le respect et l'amour qu'ils doivent à leur Père commun (1). »

*
* *

Ce dévouement et cette docilité absolue à la doctrine du Saint-Siège, *centre de l'unité catholique*, l'abbé de la Roche-Saint-André les manifestait avec éclat dès le début de son ministère dans le diocèse de Nantes, par la fermeté qu'il mit à défendre la *Bulle Unigenitus* de Clément XI, contre l'hérésie janséniste.

L'évêque du diocèse, Monseigneur de Sansay, trouva ce

(1) *Élévations sur les Mystères*, p. 295, *Lecoffre*, 1870.

zèle exagéré, et témoigna sa désapprobation par une disgrâce : il invita le jeune prêtre à s'éloigner. C'était une première et dure épreuve ; elle engageait cette âme forte dans sa voie de sacrifice, et lui aidait à comprendre et à pratiquer déjà la vaillante maxime qu'elle exprimait plus tard : « *Que c'est une grande chose de souffrir pour la cause de Dieu* », en souffrant pour la cause de l'Église !



Chassé du diocèse de Nantes, l'abbé de la Roche se rendit à Paris. Là, il fut mis en relation avec l'évêque de Dax, Monseigneur Suarez d'Aulan, qui assistait aux états-généraux de 1745. Le prélat prit en si haute estime le jeune prêtre vendéen, qu'il voulut se l'attacher en qualité de vicaire général, et l'emmena dans son diocèse.

La Providence ouvrait ainsi une nouvelle carrière à cet apôtre, que dévorait la soif de glorifier Dieu par le salut des âmes. Son titre de vicaire général ne l'empêcha point de se livrer à toutes les fatigues des travaux apostoliques.

C'était l'époque du jubilé. Il se joignit, comme prédicateur et comme confesseur, aux missionnaires que l'évêque avait appelés pour ces solennels exercices.

L'abbé de la Roche fut à Dax ce qu'il était à Nantes, un défenseur inflexible de l'orthodoxie romaine contre les jansénistes, qu'il combattait en chaire comme au confessionnal.

Mais la secte avait partout ses partisans acharnés. Ils travaillèrent sourdement d'abord à discréditer l'abbé de la Roche auprès des fidèles, en taxant sa morale de relâchement scandaleux, et ils finirent par le dénoncer publiquement à l'évêque.

Le prélat couvrit son grand vicaire de sa haute approbation. Il voulut lui en donner une preuve éclatante, et le fit nommer, en 1750, abbé commandataire de l'abbaye de Ville-Dieu (ou *Devielle*), qui donnait à son titulaire 3.000 francs de revenus. C'était un ancien monastère de

prémontrés, situé sur les bords de l'Adour, dans le diocèse de Dax (1).

Malgré tout, les hypocrites fauteurs du jansénisme ne désarmaient point, et bientôt l'animosité devint si violente que le prêtre vendéen crut devoir céder devant cette opiniâtre et fanatique opposition. Il mit en pratique le conseil du Maître : *Lorsqu'on vous persécute dans une ville, fuyez dans l'autre*, et en 1751, il vint se fixer à Montaigu, au centre de sa famille.

*
* *

C'est là, près de son berceau, que ce fils des croisés vécut presque un demi-siècle de la *vie cachée en Dieu avec Jésus-Christ*.

Ce fut la vie préférée du divin modèle et de toutes les âmes séraphiques, la vie où s'alimentent les grandes vertus et toutes les activités fécondes dans l'ordre de la grâce.

En se déroband à tous les regards du monde, pour ne plus vivre que sous les regards de Dieu, le saint abbé suivait un des plus doux et des plus puissants attraits de son âme. Il nous en fait lui-même la confidence, sans qu'il s'en doute, dans les méditations d'une piété si pénétrante et si savoureuse qu'il consacre à la *vie cachée* de Jésus, dans l'obscur petite maison de Nazareth.

« Quelle étonnante conduite de Dieu sur la personne de son Fils ! écrit-il. Il l'envoyait pour sanctifier la terre et pour éclairer le monde, et il le retient dans une retraite obscure, pendant 30 ans, occupé au travail des mains, passant au milieu de son peuple pour le fils d'un artisan et artisan lui-même. Ah ! quelle condamnation de l'envie que nous avons de paraître et de nous faire valoir, comme si Dieu avait besoin de nous !

« Avez-vous jamais médité cette vie cachée de Jésus-

(1) L'abbé de la Roche résigna cette abbaye en 1786. En 1770, il fut pourvu de la petite abbaye de *Trisay*, près Mareuil.

Christ à Nazareth ? Si vous vous en étiez occupé avec foi, vous vous estimeriez heureux d'être oublié des hommes ; vous vous plairiez dans la solitude, où Jésus-Christ se fait sentir aux âmes et parle au cœur avec tant de grâce, de douceur et d'onction. Votre union à Jésus-Christ caché, pour vivre en la présence de son Père, vous remplirait de consolation.

« Que de leçons touchantes Jésus ne donne-t-il pas par ses exemples aux religieux dans le cloître, aux artisans dans leur atelier, aux laboureurs dans leurs champs ! Ce divin Enfant n'était occupé que de la gloire de son Père et du salut du monde ; il rapportait tout à ces deux fins, et il a autant enrichi l'Église par ce qu'il a fait dans sa vie cachée, que par ce qu'il a fait dans sa vie publique. Il apprenait à ses serviteurs à se cacher aux yeux des hommes, jusqu'à ce qu'il plût à Dieu de les produire au grand jour, pour l'édification du prochain. Il méritait aux âmes intérieures l'avantage de comprendre le prix des occupations domestiques sous les yeux de Dieu. Il les invitait par avance à entrer dans son adorable intérieur, pour y contempler son esprit d'obéissance et d'humilité, son amour pour le travail, son assiduité à la prière dans les emplois qui lui étaient assignés par Joseph et par Marie.

« Dites-moi si vous ne trouvez pas dans cette union avec Jésus-Christ caché autant de ressources pour vous entretenir avec Dieu, que dans toutes les bibliothèques du monde ?

« L'ambition et la vaine gloire sont le poison qui détruit presque toutes les vertus. On ne saurait trop précautionner l'homme contre le désir qu'il éprouve de se montrer et de se faire connaître. Or, Jésus-Christ ayant passé presque toute sa vie dans un état obscur, vil et abject aux yeux du monde, préparait et offrait aux superbes un remède sûr pour guérir leur orgueil. Est-il quelqu'un parmi les mortels qui puisse le disputer avec Jésus par la naissance, l'auto-

rité, la sagesse ? Eh bien ! Jésus, qui ne pouvait se méprendre, ni pour lui ni pour les autres, a donné son estime à tout ce qui nous dérobe aux yeux des créatures ; et à ce qui nous concentre et nous fixe sous les yeux du Créateur.

« O mon divin Maître, le parti que vous avez pris est le seul qui me reste à prendre.

« Après avoir mérité d'être écrasé sous le poids de la colère de Dieu, je ne puis éviter un châtement si terrible, qu'en m'anéantissant devant lui, et en prenant la dernière place par estime et par choix, afin de témoigner à Dieu qu'à lui seul appartient l'honneur et la gloire.

« Divin Rédempteur, daignez imprimer fortement en moi ces maximes et m'y rendre docile jusqu'au dernier soupir. C'est la seule ressource d'un pécheur qui a mérité l'enfer, et qui ne saurait être trop méprisé et trop confondu (1) ».

Ce doux et humble de cœur qu'était l'abbé de La Roche-Saint-André vient de nous manifester, dans ces pages pieuses, le fond intime de son âme et les célestes pensées qui sanctifièrent cette solitude toute nazaréenne, où il resta caché pendant plus de 40 ans. Les longs jours qu'il passa dans les calmes loisirs de sa retraite étaient des *jours pleins*, tout occupés par la prière et la méditation, par l'étude et les bonnes œuvres que la Providence lui mettait sous la main.

Il consacrait une partie de son temps à l'éducation de quelques élèves ecclésiastiques. Dans ces dernières et obscures fonctions, Dieu lui réservait le privilège de travailler à la restauration du clergé des deux diocèses de Luçon et de la Rochelle, en lui donnant le mérite de contribuer à la formation cléricale d'un tout jeune enfant, qui fut le vénérable Père Louis-Marie Baudouin.

« Les rapports du jeune Louis-Marie avec Monsieur de

(1) *Élévations sur les Mystères*, pp. 121-129.

La Roche-Saint-André servirent beaucoup à augmenter sa dévotion envers la mère de Dieu. Ce vertueux prêtre lui parlait souvent de cette auguste Vierge, et il le faisait d'une manière si touchante, que le pieux enfant en fut plus d'une fois attendri jusqu'aux larmes (1). »



C'est dans les derniers jours de sa vie que l'abbé de La Roche composa son ouvrage intitulé : *Élévations sur les principaux Mystères de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de sa très sainte Mère.*

Elles ont été publiées en 1870, par un de ses petits-neveux, Monsieur l'abbé de Suyrot.

Si le lecteur n'y sent point les coups d'aile de l'Aigle de Meaux, il y savoure l'onction d'une piété éminente; il y respire la bonne odeur d'une sainteté qui a mûri et qui s'achève dans les plus vives lumières de la foi. Le saint prêtre a mis, dans ces méditations, la sagesse calme et consommée de sa vieillesse. On peut dire que les *Élévations* sont le fruit où son âme a déposé le plus pur de sa substance et la pleine sève de sa maturité.

Le plan de l'auteur est bien simple, simple comme l'Évangile. Il suit le Sauveur pas à pas, dans les principales circonstances de sa vie *cachée, publique et douloureuse*; dans sa vie *mystique* au sacrement de l'eucharistie.

Et en suivant le Dieu fait homme dans le cycle de ses adorables Mystères, avec le Fils il rencontre toujours la Mère, dont la vie est partout si gracieusement entrelacée à la vie de Jésus.

C'est ainsi que le vénérable auteur ne cesse de vivre dans la compagnie de Jésus et de Marie, *conservant et méditant* chaque jour, avec la Vierge mère, chacune des paroles qui tombent des lèvres de l'homme Dieu, chacun

(1) *Vie du R. P. Baudouin*, pp. 5 et 6.

des miracles qui émanent de son cœur, de ses mains et de toute sa divine personne.

En lisant les *Élévations*, on voit que l'âme de l'écrivain habite la Terre Sainte, théâtre de la naissance, de la vie et de la mort du Sauveur des hommes, et le tabernacle dans lequel Jésus-Christ a déposé, pour toutes les générations chrétiennes, le souvenir vivant et la réalité de tous les divins Mystères accomplis dans la Palestine.

Quelques citations nous feront mieux comprendre la nature et la valeur de ces méditations.

« Jésus est le trésor inépuisable, l'abîme immense où se sont plongés tous les saints. Considérez, étudiez, adorez, aimez et imitez ce parfait modèle, et ne vous glorifiez pas d'autre chose que de le connaître, de lui ressembler et de lui appartenir.

« C'est un usage des grands de conserver les portraits de leurs ancêtres. On les montre avec complaisance ; on parle des belles actions des personnages que ces portraits représentent.

« Combien plus les chrétiens, qui composent la famille la plus distinguée de l'univers, doivent-ils avoir à cœur d'imprimer fortement en eux les traits, la figure, le caractère, les maximes, les mœurs, les vertus de celui qu'ils reconnaissent pour leur Père, et qui les destine à devenir des rois, dans le royaume éternel dont il est l'architecte et le souverain !

« Avec quelle admiration ne doivent-ils pas considérer ce divin portrait, en qui sont réunies toutes les beautés, et qui ravit éternellement les anges, éternellement avides de le contempler ! Portrait uniquement beau, qu'aucune bouche mortelle ne peut louer dignement, dont un seul trait fait pâlir l'éclat des astres et toutes les gloires de la terre et des cieux !

« Tel est Jésus-Christ, Fils de Dieu dans l'éternité, fils d'une Vierge dans le temps, le roi des anges, le sauveur des hommes, le souverain des rois, *le prince de la paix*.

le Père des siècles futurs, le juge des vivants et des morts ; l'arbitre de nos éternelles destinées.

« C'est ce Jésus qui a fait les délices de la très sainte Vierge sa mère, qu'elle a porté dans ses bras, qu'elle a baigné de ses larmes, devant qui elle se prosternait si souvent, qu'elle contemplait avec un mélange de joie et d'amertume, comme son fils et comme le Rédempteur du monde, destiné à mourir sur une croix pour les pécheurs.

« Oh ! qui me donnera la grâce de ne jamais perdre de vue cet objet charmant, de l'imprimer si avant dans ma mémoire, que je me ressouvienne toujours de ce qu'il est, de ce qu'il a dit et fait pour mon salut ? Qu'il dévore par ses ardeurs toute ma substance, qu'il réside seul en moi, et que les créatures n'y trouvent plus d'entrée. Qu'il n'attire si puissamment à demeurer en lui, que je sois consommé dans son unité, avec le Père et le Saint-Esprit.

« Pénétrer dans les Mystères de l'homme Dieu, c'est entrer dans une carrière immense, où toutes les richesses de la grâce sont entassées et offertes à ceux qui les désirent. Dieu épuise la source de ses miséricordes, en vous donnant son Fils (1). »

L'abbé de la Roche trouve au pied de la croix de Jésus mourant des pensées et des paroles comme celles-ci : « O Jésus qui, comme un roi magnifique, distribuez les couronnes sur votre croix, je veux me réfugier dans son ombre, espérant entendre au fond du cœur, à l'heure de la mort, la promesse que vous avez faite au bon larron.

« Cher lecteur, vous étiez présent à la pensée de Jésus mourant, ainsi que tous les hommes. Qu'a-t-il demandé pour vous à Dieu son Père ?

« Oh ! pendant les trois heures qu'il demeura attaché à la croix, il pria pour vous, il vous enferma dans son cœur, et vous rendit l'héritier de tous ses mérites.

(1) *Élévations, pp. 15-20, passim.*

« Il vous a dit, en vous montrant Marie : « *Voilà ma mère.* » Ah ! quand un Dieu donne sa propre mère aux hommes, l'honneur infini qu'il leur fait exigerait une reconnaissance infinie. Grâce vous soit rendue, ô mon divin Sauveur, pour le présent que vous nous avez fait, en nous léguant Marie pour mère. C'est le témoignage le plus éloquent de votre amour pour nous. Sous de tels auspices, nous osons tout attendre d'un Fils qui ne saurait rien refuser à sa mère (1). »

Dans ses *Élévations* sur l'eucharistie, l'abbé de la Roche nous révèle tout à la fois l'étendue de sa doctrine et l'ardeur de sa piété. On sent qu'il a goûté et qu'il a compris combien le Dieu Sauveur est suave dans ce sacrement, qui est l'abrégé divin de tous les Mystères de l'Évangile et de toutes les merveilles de la Rédemption.

« Le sacrement de l'eucharistie, nous dit-il, est le rempart de l'Église, le boulevard de la religion, le plus ferme appui des trônes et le lien de la société.

« Les anges protecteurs du monde entourent, jour et nuit, nos tabernacles, comme autant de sentinelles de la maison d'Israël. Ils sont là, pour faciliter l'entrée du palais du grand Roi à ceux qui veulent lui rendre leurs hommages et lui demander ses grâces. Jésus y regarde tous les hommes ; il est toujours disposé à se donner à eux.

« Quelle nation est plus heureuse que la nôtre, et peut se flatter d'avoir des dieux aussi près d'elle que le nôtre est près de nous ?

« Jésus-Christ a réuni dans cette merveille tout ce qu'il y avait de plus grand et de plus saint dans l'ancienne loi. Il y rappelle à ses fidèles tout ce qu'il a fait pour eux dans la loi de grâce et d'amour. En assistant à la célébration de ce profond mystère, nous avons sous les yeux ce que quarante siècles ont désiré voir, ce que les apôtres ont réél-

(1) *Élévations*, pp. 257-262, *passim*.

lement vu et touché dans l'adorable personne du Sauveur. Qui ne serait ému et ravi en méditant ces grands sujets ?

« Comment ne pas fondre en larmes, en pensant que nous possédons, dans le tabernacle et dans l'hostie, tout ce que les patriarches et les prophètes brûlaient du désir de contempler ?

« C'est Jésus-Christ présent dans l'eucharistie qui était la force des martyrs.

« O Jésus, réveillez en nous cette foi que vos saints apôtres, vos généreux confesseurs, vos vierges courageuses ont confirmée par leurs travaux, leurs miracles, l'effusion de leur sang, et toutes les vertus dont vous êtes l'auteur dans le temps, et dont vous serez le consommateur dans l'éternité.

« Un des effets les plus désirables de la participation à ce Mystère, c'est de nous faire mourir à nous-mêmes, et de nous donner les forces de suivre Jésus dans la route du Calvaire. Plus vous communiez, et plus vous devez vous attacher à former en vous cette vie de mort à tout.

« Il n'y a rien dans la religion qui honore autant l'homme que l'eucharistie. Ouvrir la bouche et le cœur pour recevoir Jésus-Christ !

« N'est-il pas raisonnable que nous tenions compagnie à ce divin solitaire du tabernacle ? Oh ! que cette solitude est délicieuse pour une âme qui a la foi ! Tout l'univers lui devient insipide.

« Elle est assurée d'être là dans la société d'une multitude d'esprits célestes et d'âmes bienheureuses, qui ont demandé et obtenu la grâce d'être jusqu'à la fin des siècles autour de l'autel, pour y chanter les louanges de l'Agneau et les miracles de son amour. C'est là que les âmes séraphiques trouvent leur ciel, et la plus riche portion de l'héritage de leur Père.

« O Jésus, je vous demande la même faveur, jusqu'au *grand jour de l'éternité.* »

Il nous semble que notre *Notice* se continue dans ces

extraits. N'ayant presque rien à raconter de cette *vie cachée*, que notre solitaire ne confiait qu'à la *mémoire éternelle de Dieu*, nous racontons les pensées du pieux écrivain et « *l'homme intérieur qui vivait au fond de son âme*. N'est-ce pas la meilleure manière de peindre au vrai, et de mettre en lumière les traits les plus expressifs de cette belle physionomie de prêtre ?

*
* *

Mais approchait le *grand jour* dont nous parlait tout à l'heure le fervent auteur des *Élévations*, et l'abbé de la Roche-Saint-André allait entrer, par le martyre, dans son éternité bienheureuse.

Il était de ces privilégiés dont il vient de nous dire qu'ils puisaient dans l'eucharistie la force de confirmer leur foi par l'effusion de leur sang.

Depuis 1789, le vénérable abbé partageait sa retraite avec son beau-frère, le vertueux amiral Louis-Charles Du Chaffault, et s'employait, comme l'énergique marin, à combattre les idées révolutionnaires. Il déployait contre la Constitution civile du clergé ce même zèle qu'il avait mis à combattre le jansénisme. Il n'en fallait pas tant pour le désigner à la cruelle vengeance des persécuteurs.

Voyant que sa tête était menacée, il s'était d'abord caché dans la maison d'un domestique ou homme d'affaires, nommé Aignon. Mais, n'y trouvant pas un asile assez sûr, il prit le parti de se retirer chez l'un de ses fermiers, à la *Basse-Baurie*, dans la paroisse de Treize-Septiers.

Son domestique, Hilaire Robin, allait souvent à Montaigu, pour y faire des provisions. Ses allées et ses venues fréquentes entre la petite ville et Treize-Septiers éveillèrent des soupçons.

Les agents révolutionnaires de Montaigu l'abordent un jour.

— Citoyen, lui disent-ils, ce n'est pas sans doute pour

ta cuisine que tu viens si souvent ici acheter les bons morceaux ; c'est pour ton maître ? Où est-il caché ?

Puis, ils mettent le malheureux Robin à une sorte de torture, par des promesses et des menaces. Sa lâcheté en fit un traître, et tout en aimant son maître, il le vendit (1).

Guidés par les indications qu'il donna, les émissaires de Carrier, vers la fin de 1793, se rendent secrètement à la *Basse-Baurie*, s'emparent sans peine du saint vieillard, et l'emmènent à Nantes, où il est écroué à la prison du Bouffay.

Il n'y resta que quelques jours, et le 19 décembre, il comparaisait devant le tribunal révolutionnaire, qui siégeait à l'Hôtel de Bellisle.

Nous donnons ici le texte de la partie essentielle du jugement.

« Les juges formant le tribunal révolutionnaire du département de la Loire-Inférieure, séant à Nantes, après avoir entendu Goudet, accusateur public, dans son accusation contre Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, prêtre, ci-devant abbé commandataire, domicilié à Montaigu, âgé de 88 ans, présent..., *qui déclare qu'il n'a point prêté le serment de fidélité à la République*, qu'il a habité un pays en insurrection, afin de mieux fanatiser les habitants des campagnes, le condamne à la peine de mort ; déclare ses biens acquis au profit de la République française ; ordonne qu'il sera dressé une expédition du présent jugement, lequel sera exécuté dans les 24 heures de ce jour, imprimé et affiché partout où besoin sera. »

En entendant sa sentence de mort, l'admirable vieillard entonna le psaume *Laetatus sum*: *Je me réjouis dans les paroles que j'ai entendues ; nous irons dans la maison de Dieu.*

Pendant le trajet de l'Hôtel de Bellisle à la prison du

(1) Sa trahison ne lui sauva pas la vie ; quelque temps après, il était guillotiné à Nantes.

Bouffay, il ne cessa de témoigner, par ses chants, la joie céleste qui débordait de son âme. Il chantait l'hymne des martyrs : *Deus tuorum militum : O Dieu, vous couronnez vos soldats en vous donnant à eux pour récompense.*

Dans sa prison, il mit à profit les quelques heures qui lui restaient avant son supplice, pour ranimer le courage de ses compagnons, et leur offrit les secours de son ministère : il s'efforça de les affermir dans la foi par le chant d'un cantique qu'il avait composé lui-même, et qui avait pour but de soutenir les fidèles, pendant cette redoutable épreuve de la Terreur.

O vous, peuple saint, peuple roi,
 O vous, innocentes victimes
 Des fléaux vengeurs de nos crimes,
 Illustres soutiens de la foi,
 De ses amoureuses haleines
 Puisse l'Esprit Consolateur
 De vos maux tempérer l'ardeur,
 Alléger le poids de vos chaînes.

*
 * *

Dans les succès, dans les revers,
 Avec amour et sans contrainte,
 Adorons la volonté sainte
 Du Dieu qui régit l'univers.
 Il nous éprouve, mais en Père,
 Jaloux de nous rendre parfaits.
 Le méchant seul boit à longs traits
 Dans la coupe de sa colère.

*
 * *

De ces faux biens qu'on nous ravit
 Nous n'étions que dépositaires.
 Nos corps sont les vivantes pierres
 Que le ciseau taille et polit.
 O mort, quelle est donc ta victoire ?
 Ces agneaux, percés de tes coups,
 Avec Dieu jugeront les loups,
 Au jour de terreur et de gloire.

« Le lendemain, 20 décembre, nous dit le baron de Wismes son petit-neveu, le vieillard fut conduit au supplice.

« Dans le court trajet de la prison à l'échafaud, dressé en permanence sur la place du Bouffay, il chanta le psaume *Miserere* et l'hymne *Vexilla Regis*.

« Devant cet héroïque courage, on vit les assistants et les soldats de l'escorte verser des larmes d'attendrissement et de pitié.

« Arrivé au pied de l'instrument du supplice, le confesseur de la foi se mit à genoux, et d'une voix forte, qui ne trahissait aucune émotion, il entonna le psaume *Laudate Dominum, omnes gentes : Vous tous, peuples de la terre, bénissez le Seigneur.* »

C'était son action de grâces à Dieu, pour la mort qu'il allait subir.

« Se relevant ensuite, et jetant un regard de compassion sur ses bourreaux et sur ses juges, Carrier, Fouquet et Lamberty : « Vous me faites mourir injustement, leur dit-il ; *dans un an, vous périrez comme moi.* »

C'était une prophétie.

Le 16 décembre 1794, Fouquet, Lamberty et Carrier portaient leur tête sur l'échafaud.



Ne dirait-on pas que notre martyrologe vendéen nous offre la copie fidèle des plus belles scènes du martyrologe romain, dans les trois premiers siècles de l'Église ? C'est que les martyrs de la persécution révolutionnaire sont soutenus et exaltés par le même Esprit divin qui transportait les victimes de Néron, de Septime-Sévère et de Dioclétien.

Le 12 du mois d'août 304, un diacre de Catane, Euplius, comparait devant le tribunal du gouverneur de Sicile, Calvisien. Arrivé près du rideau qui fermait le prétoire du

juge, Euplius s'écria : « Je suis chrétien, et je désire mourir pour le nom de Jésus-Christ. »

Le juge dicta la sentence : « Nous ordonnons qu'Euplius, convaincu d'être chrétien, ait la tête tranchée en punition de son opiniâtreté à mépriser les édits du prince. »

En entendant cet arrêt de mort, le diacre s'écrie : « Je rends grâce à Dieu et à Jésus-Christ, parce que j'arrive au moment de recevoir ma couronne. »

On lui attacha au coup le livre des Évangiles, qu'il portait sur lui quand il fut arrêté. Un crieur public, marchant devant le condamné, criait à haute voix : « Voilà cet Euplius, ce chrétien, cet ennemi des empereurs et des dieux ! »

Le martyr s'avavançait d'un pas ferme vers le lieu du supplice, comme on marche au festin. La foule qui le suivait était saisie d'étonnement, à la vue d'un pareil courage.

Et Euplius, l'âme toute pleine de l'Esprit Saint, levant les mains et les yeux vers le ciel, chantait : « Je vous rends grâce, ô Seigneur Jésus, parce que votre puissance m'a soutenu et consolé. Confirmez en moi jusqu'à la fin les sentiments que vous m'avez inspirés. »

Le martyr se met ensuite à genoux, et présente la tête au glaive de l'exécuteur (1). »

N'est-ce pas la glorieuse fin de Louis-Joachim de la Roche-Saint-André (2) ?

§ XV

Martyre de JACQUES-CLAUDE GUIBERT, natif de Saint-Laurent-sur-Sèvre, 25 décembre 1793.

JACQUES-CLAUDE GUIBERT, né à Saint-Laurent-sur-Sèvre, fut vicaire de Verzins, dans le district de Cholet.

(1) RUINART, pp. 438, 439.

(2) Voir GUILLON, T. III, p. 462 ; de SUYROT, *Notice sur l'auteur des ÉLÉVATIONS*. — Des renseignements complémentaires ont été fournis par le baron de Wismes, petit-neveu du martyr.

Saisi et détenu d'abord dans les prisons de Savenay, il comparut devant la commission militaire qu'on venait d'y former, et qui avait reçu la consigne de faire périr tous les Vendéens qu'on lui livrait, et surtout les prêtres catholiques.

Le 25 décembre 1793, elle condamna Jacques-Claude Guibert à la peine de mort, sous l'inculpation de *Brigand de la Vendée*.

Le vicaire de Verzins appartient à notre martyrologe, par le lieu de sa naissance (1).

§ XVI

Martyre de SIMON-JOSEPH CAMUS, curé de Thouarsais, décembre 1793.

SIMON-JOSEPH CAMUS, natif de Fontenay-le-Comte, fut curé de Thouarsais.

Il suivit ses paroissiens dans l'expédition d'Outre-Loire.

Dans la déroute du Mans, il fut arrêté, ramené en ville et massacré par les républicains, vers la fin de septembre 1793 (2).

§ XVII

Mort de FRANÇOIS-JACQUES RELIQUET, curé de la Boissière-de-Montaigu, décembre 1793.

FRANÇOIS-JACQUES RELIQUET, né à Vieillevigne, en 1748, était curé de la Boissière-de-Montaigu le 19 mai 1784, date de sa première signature sur les registres de cette paroisse.

Il refusa le serment, et suivit d'abord l'armée de Charette, où son frère, Gabriel Reliquet, avait un commandement, notamment à l'époque de la défaite de Challans, le 13 avril 1793.

(1) GUILLOX, T. III, p. 229.

(2) GUILLOX, T. II, p. 360.

Il séjourna pendant quelque temps à Vieillevigne, se cachant dans les métairies d'alentour.

Enfin, il passa la Loire avec l'armée catholique, et fut tué dans la déroute de Savenay, suivant l'acte de notoriété qui fut dressé par le juge de Montaigu, le 29 mai 1800 (1).

§ XVIII

Martyre de MARIE-MADELEINE-JEANNE DEAU, religieuse du couvent de Notre-Dame de Fontenay, vers la fin de 1793.

MARIE-MADELEINE-JEANNE DEAU, religieuse du couvent de Notre-Dame de Fontenay, était née à Bourgneuf, dans le diocèse de la Rochelle.

Chassée de son monastère en 1791, elle continuait à pratiquer, dans le monde, toutes les vertus de son saint état, et s'employait à l'instruction des petits enfants.

Les révolutionnaires trouvèrent un grief monstrueux dans ses vertus comme dans ses bonnes œuvres, et l'accusèrent d'avoir brodé, pour les soldats vendéens, des images du Sacré-Cœur. Il n'en fallait pas davantage pour provoquer contre la sainte fille une sentence de mort.

Elle dut comparaître à la barre du tribunal criminel de la Vendée, qui siégeait à Fontenay, et qui la condamna, comme *fanatique*, à périr sur l'échafaud.

Marie-Madeleine-Jeanne Deau fut exécutée vers la fin de 1793 (2).

§ XIX

Martyre de MARIE DE MARMANDE, de St-Laurent-sur-Sèvre, vers la fin de 1793.

MARIE DE MARMANDE, pieuse fille de Saint-Laurent-sur-

(1) Note communiquée par M. E. BOURLOTON, d'après les papiers de l'abbé PONTDEVIE.

(2) GUILLOX, T. II, p. 542.

Sèvre, fut une des victimes contre lesquelles les soldats de l'athéisme exercèrent leurs fureurs les plus atroces. Ils l'assassinèrent et la coupèrent par morceaux.

« Sa piété, dit Guillon, et son zèle pour la religion, furent la cause principale de sa mort. »

Le martyre de Marie de Marmande eut lieu vers la fin de 1793 (1).

§ XX

Martyre de FRANÇOIS NICOLAS, vicaire de Chambretaud, dans le cours de l'année 1793.

FRANÇOIS NICOLAS, à l'époque de la Révolution, était vicaire de Chambretaud depuis le 20 décembre 1786.

Après avoir refusé le serment schismatique, il ne voulut point s'expatrier et resta dans la paroisse de Chambretaud. Il se tenait habituellement dans la ferme de *Saint-Aubin*.

Dénoncé par une mendicante qu'il assistait de ses aumônes, il fut arrêté, conduit devant la commission militaire de Mortagne et condamné à mort.

Les bourreaux l'enterrèrent vivant, laissant hors de la fosse la tête, qu'ils visaient comme une cible, à qui tirerait le plus juste.

Un vieillard, mort il y a quelques années, à 93 ans, René Baubry, caché derrière un mur, disait avoir entendu tirer, à intervalles, une vingtaine de coups de fusil.

Quand les horribles exécuteurs furent fatigués de ce jeu, ils coupèrent la tête à leur victime.

La tête du martyr fut roulée, tout le jour, dans les rues de Mortagne.

Guillon donne à cette mort la date approximative de 1793 (2).

(1) GUILLON, T. IV, p. 17.

(2) Note communiquée par M. E. BOURLOTON, d'après les dossiers de l'abbé PONTDEVIE. Les erreurs de *Guillon*, T. IV, p. 138, sont relevées dans cette note.

§ XXI

*Martyre de Monsieur F. NOËAU,
curé-prieur de Saint-Hilaire de Soullans,
dans le cours de l'année 1793 (1).*

L'abbé F. NOËAU avait été nommé vicaire de la paroisse de Saint-Hilaire de Soullans en 1786, pendant que Monsieur Guillon en était curé-prieur. En 1793, celui-ci donna sa démission en faveur de son vicaire.

Quelques mois après la prise de possession du nouveau titulaire, la tourmente révolutionnaire éclatait. Monsieur Noëau refusa, de la façon la plus énergique le serment à la Constitution civile du clergé. Comme beaucoup d'autres prêtres excellents, il pouvait mettre ses jours en sûreté, en prenant le chemin de l'exil. Il ne voulut point abandonner son troupeau à la merci des loups qui menaçaient d'envahir le bercail. Il se déguisa en paysan (2) et resta caché dans la contrée.

A la faveur des ténèbres de la nuit, il réunissait les fidèles dans les granges, y célébrait la messe, bénissait les mariages, baptisait les nouveau-nés, prêchait à tous le courage et la résignation chrétienne. Il ne craignait point d'aller visiter les malades et d'administrer les mourants, au péril de sa vie, portant sur lui le Saint Sacrement dans toutes ses courses apostoliques.

Un jour, il fut surpris par les Bleus au moment où il venait d'achever une cérémonie religieuse. Le dévoué pasteur eut à peine le temps de recommander son âme à Dieu.

C'est dans un pré, non loin de la ferme des *Clouzils*, qu'il fut impitoyablement fusillé, avec l'un de ses paroissiens, compagnon fidèle de ses périlleux voyages et de sa vie de prêtre proscrit.

(1) D. CHAMARD, *Les Origines*, p. 363.

(2) M. NOËAU portait les habits de noces du père d'un vieillard décédé il y a peu d'années, SIMON VÉRONNEAU, des Rochelles en Soullans.

« Il avait fait, la veille, la procession du Saint Sacrement. On a dû trouver sur lui les saintes espèces ; car il ne sortait jamais sans les porter sur sa poitrine, nous dit un chroniqueur contemporain : et en cela, ajoute le chroniqueur, *sa prudence n'a pas toujours été en raison de son zèle* (1). »

En louant le zèle héroïque du curé-prieur de Saint-Hilaire de Soullans, nous aurions peine à blâmer sa prudence. En portant toujours sur son cœur celui qui fait *la force des martyrs, fortitudo martyrum*, n'avait-il pas, pour justifier sa sainte audace, l'exemple d'un grand nombre de martyrs des premiers siècles ? (2)

§ XXII

*Martyre de FRANÇOIS HOUSSIN, curé des Brouzils,
1^{er} janvier 1794.*

FRANÇOIS HOUSSIN naquit à Angers, en 1742.

Il fut curé des Brouzils à partir du 27 mai 1776.

Il refusa le serment et suivit l'armée catholique au delà de la Loire.

Fait prisonnier à la déroute du Mans, il fut conduit à Angers et cité, à la fin de décembre 1793, devant la commission militaire dite de Saumur, qui le condamna à mort pour :

- 1^o « Avoir entretenu des correspondances avec les Brigands de la Vendée ;
- 2^o « Avoir enfreint la loi relative à la déportation des prêtres réfractaires ;
- 3^o « Avoir, après cette infraction à la loi, excité, suivi ou maintenu la révolte qui a éclaté dans le département de la Vendée ;
- 4^o « Avoir, par ses discours perfides, séduit les esprits

(1) *Mémoires* de l'abbé REMAUD, curé de Maché, ancien aumônier de Charette.

(2) *Semaine catholique de Luçon*, 16 novembre 1879, p. 248. — Notre Notice est pleinement conforme à la tradition locale.

faibles, en leur disant que, pour être agréable à l'Auteur de la nature et jouir d'un heureux avenir, il fallait mas-sacrer tous les défenseurs de la République ;

5° « Avoir provoqué au rétablissement de la royauté, et à l'anéantissement du peuple français. »

Monsieur François Houssin fut guillotiné le 1^{er} janvier 1794, à 4 heures du soir, à Angers, sur la place du Ralliement, avec quatre autres prêtres insermentés de l'Anjou et de la Touraine (1).

§ XXIII

*Martyre de Mademoiselle VICTOIRE DE JOURDAIN, des Herbiers,
7 janvier 1794.*

Mademoiselle VICTOIRE DE JOURDAIN, dit Guillon, est une des plus illustres martyres de la pudeur et de la foi que la Vendée catholique ait données à l'Église.

A l'époque de la Révolution française, elle habitait les Herbiers avec sa mère et sa sœur. Elles furent toutes trois arrêtées par les agents révolutionnaires, traînées à Nantes, traduites devant la commission militaire de Carrier, et condamnées, *comme complices des Brigands*, à périr dans les eaux de la Loire.

La sentence, portée le 7 janvier 1794, fut exécutée le même jour, ou peu après.

La mère et la sœur de Victoire sont noyées les premières.

Calme et modeste, notre héroïne vient la dernière et marche courageusement au supplice. Mais le soldat qui la conduit s'est épris, dans le trajet, des charmes de la jeune Vendéenne, et lui fait la proposition de la sauver à des conditions qui épouvantent sa vertu.

Arrivée sur le bord du fleuve, Victoire de Jourdain se

(1) Note communiquée par Monsieur E. BOURLOTON, d'après les dossiers de M. l'abbé PONTDEVIE. Cette note relève les erreurs de GUILLON, T. III, p. 316. — *Archives de la cour d'appel d'Angers.*

précipite tout à coup dans les flots, et tombe sur un monceau de cadavres qui la soutiennent à la surface.

— Je n'ai pas assez d'eau, s'écrie-t-elle ; aidez-moi.

Les bourreaux la poussent, et la gracieuse martyre de la virginité est engloutie (1).

Saint Jean Chrysostome a célébré l'héroïsme de trois nobles femmes d'Antioche, sainte Domnine et ses deux filles, Bérénice et Prosdocé, qui se noyèrent pour éviter les outrages des soldats dont elles étaient les captives (2).

Après le martyre de Victoire de Jourdain, la Vendée n'a rien à envier à la ville d'Antioche.

§ XXIV

*Martyre de JEAN-BAPTISTE TRIQUERIE,
religieux cordelier du couvent d'Olonne,
21 janvier 1794.*

JEAN-BAPTISTE TRIQUERIE était né à Laval, dans la paroisse de la Trinité, le 1^{er} juillet 1738. Il fut d'abord simple religieux cordelier du couvent d'Olonne, puis gardien du couvent de Laval.

En 1792, il fut incarcéré dans sa ville natale, avec treize autres prêtres sexagénaires ou infirmes, qui avaient, comme lui, refusé le serment et n'avaient pas voulu quitter le sol de France après le décret du 26 du mois d'août.

Les 14 captifs furent délivrés par les Vendéens ; mais quand l'armée catholique évacua le pays, au mois de décembre 1793, ils se reconstituèrent spontanément prisonniers.

Dans le cours de janvier 1794, on leur fit subir un premier interrogatoire, dans lequel on leur proposa de jurer qu'ils renonçaient à la religion catholique, apostolique

(1) BOURNISEAUX, *Histoire des guerres de la Vendée*, T. III, p. 239. GULLON, T. III, p. 369.

(2) EUSÈBE, *Hist. ecclès.* LIV. VIII, c. XII. S. J. CHRYSOSTOME, T. II, *pars post.* p. 629, *édit. Migne.*

et romaine, et de ne reconnaître aucun culte en France que celui de la *déesse Raison*.

Un *non* absolu et unanime fut leur réponse.

On leur demanda s'ils étaient encore dans le dessein d'enseigner la religion catholique, apostolique et romaine.

— Oui, dès que nous le pourrons, répondent les quatorze confesseurs de la foi.

Cet interrogatoire servit de base à leur condamnation.

Le 21 janvier, on leur intima l'ordre de se rendre au tribunal, et avant leur départ de la prison, on les obligea de payer un salaire à leurs geôliers.

Dix d'entre eux firent le trajet à pied ; les 4 autres, trop infirmes pour marcher, furent jetés sur une charrette, qui se trouvait par hasard dans la rue.

Le nouvel interrogatoire qu'on leur fit subir fut à peu près le même pour les 14 accusés. On exigeait de chacun d'eux le serment de ne professer aucune religion, surtout la religion catholique.

Tous protestèrent énergiquement de leur refus.

— Veux-tu prêter le serment, dit un juge au Père Triquerie.

— Quel est donc le serment que vous exigez de moi ? dit le religieux.

— Le serment que nous exigeons de toi, c'est d'être fidèle à la République, de ne professer aucune religion, pas même la catholique, qui est sans doute la tienne.

— Ce serment, je ne le ferai jamais, répond le vieillard ; je serai fidèle à Jésus-Christ jusqu'au dernier soupir.

Après cette protestation, sentant bien qu'il venait de prononcer lui-même sa sentence de mort, l'accusé se sentit défaillir.

Dans ces suprêmes épreuves, l'infirmité de l'homme n'en révèle qu'avec plus d'éclat l'héroïsme du martyr.

Madame Duret, cousine du religieux, envoya chercher un peu de vin pour le soutenir.

Irrité de cet acte d'humanité, un membre de ce tribunal

de sang, Guilbert, prêtre apostat, fit conduire cette femme en prison, et après cinq semaines de réclusion, elle fut condamnée à mort ; mais le chirurgien des prisons la fit évader pendant la nuit.

On a conservé, d'après l'affiche qui en fut faite, le texte de la sentence prononcée contre le Père Triquerie et ses treize compagnons de captivité.

« La liberté ou la mort !

« La République française une et indivisible.

« Jugement de la commission révolutionnaire établie par les représentants du peuple dans le département de la Mayenne, qui condamne à mort... Jean-Baptiste Triquerie... Séance publique tenue en la commune de Laval, le 2 pluviôse, an II de la République, et le 1^{er} de la mort du tyran, vu l'interrogatoire de Jean-Baptiste Triquerie, Ambroise, etc., par lequel il est prouvé que, requis par la loi de prêter le serment exigé des fonctionnaires publics, ils s'y sont constamment refusés... sur ce, considérant que les principes que ces hommes professaient étaient les mêmes qui avaient allumé la guerre de la Vendée..., la commission révolutionnaire, entendu le citoyen Volclerc, accusateur public, et ses conclusions, condamne à mort les dits prêtres, et ordonne que le présent jugement sera exécuté sur-le-champ, et qu'en conformité de la loi, leurs biens, meubles et immeubles seront et demeureront acquis au profit de la République.

« La même commission révolutionnaire, vu l'interrogatoire de RENÉ SORIN, de Saint-Paul-Montpenit, de FRANÇOIS DRAPEAU, laboureur de la commune de Beaurepaire, de JOSEPH VERDEAU, menuisier de la commune de Sainte-Cécile..., par lequel il est prouvé qu'ils ont fait partie des *Brigands* de la Vendée..., entendu l'accusateur public, condamne à mort les dits Sorin, Drapeau, Verdeau, etc. »

Les 14 prêtres entendirent prononcer leur sentence avec le calme des anciens martyrs. Avant d'aller au supplice, ils se donnèrent le baiser de paix, se confessèrent

mutuellement, et entendirent les confessions des Vendéens qui devaient être exécutés avec eux.

En marchant à l'échafaud, ils se disposaient à chanter le *Salve Regina*, mais ils en furent empêchés par le bourreau.

Arrivés au pied de la guillotine, ils se tenaient là, recueillis, comme devant un autel, attendant le moment du sacrifice.

Après l'exécution de la première victime, ils levèrent les yeux au ciel, en action de grâces, et se dirent entre eux quelques paroles, sans doute pour exprimer leur joie du bonheur dans lequel venait d'entrer le nouveau martyr.

— « Taisez-vous, cabaleurs, taisez-vous », leur crie alors, d'une voix brutale et courroucée, le commandant de gendarmerie.

Lorsque ces 14 têtes de prêtres sont tombées, les unes après les autres, sous le couperet du bourreau, les trois soldats de la *Vendée militaire*, trois martyrs aussi, sont exécutés à leur tour.

Les corps furent transportés, dans deux tombereaux, à la lande dite la *Croix-de-Bataille*, sur la paroisse d'Avenièrès, et jetés dans une fosse commune.



Le 9 du mois d'août 1816, on les transféra solennellement, avec toutes les cérémonies religieuses, dans l'église paroissiale d'Avenièrès.

Sur ces restes vénérables, fut érigé un très beau monument, qui porte gravé le récit de la mort glorieuse de ces confesseurs de la foi.

Une croix de mission s'élève à la place même où ils furent immolés, et sur l'une des faces du piédestal, on lit l'inscription suivante :

*Sur cette place,
Le jour même de l'anniversaire de la mort de Louis XVI,
Quatorze prêtres,*

*Dont les noms sont inscrits au Livre de vie,
Ayant dû choisir entre le serment et la mort,
Scellèrent de leur sang la pureté de leur foi;
Et conformément aux dernières paroles de l'un d'eux,
Après avoir appris au peuple à bien vivre,
Ils lui apprirent encore à bien mourir (1).*

§ XXV

*Martyre de PIERRE-MARIE CHAPELAIN, vicaire
de Saint-Hilaire-de-Mortagne,
28 janvier 1794.*

PIERRE-MARIE CHAPELAIN naquit aux Epesses, vers 1762, d'une famille aisée et profondément chrétienne.

Entré dans les ordres, il fut nommé vicaire de Saint-Hilaire-de-Mortagne, le 8 novembre 1790. Il refusa le serment, comme son curé, Monsieur Painaud. Celui-ci s'exila, et le vicaire se retira dans son pays natal, au milieu de sa famille.

Traqué par les persécuteurs comme tous les prêtres fidèles, il dut pourvoir à sa sûreté.

Au témoignage de deux curés des Epesses, Messieurs Fort et Bréau, il se cachait, d'ordinaire, dans le creux d'un vieil arbre, disait souvent la messe au milieu des bois, et remplissait toutes les fonctions du saint ministère dans cette paroisse, alors privée de pasteur.

Sur la fin de janvier 1794, une des colonnes infernales lancées par Turreau faisait des battues dans cette partie du Bocage.

Des amis dévoués, qui apportaient au prêtre proscrit de la paille, pour lui servir de couche dans sa cachette, en avaient laissé tomber quelques brins au pied de l'arbre. Cet indice donna l'éveil aux Bleus, qui vinrent surprendre et saisir le fugitif pendant la nuit.

(1) GUILLOX, T. I, pp. 343-345. T. II, pp. 74-79.

Cette nuit-là même, il devait célébrer le saint sacrifice dans une métairie du voisinage.

Trois hommes, qui lui apportaient ce qui était nécessaire pour la messe furent arrêtés avec lui. Les quatre captifs furent conduits devant les autorités républicaines, fusillés et inhumés dans le jardin de la famille Fourneau, le 28 janvier 1794.

*
* *

On dit que le corps de l'abbé Chapelain resta deux jours sans sépulture.

Les restes des quatre victimes furent retrouvés en 1845, avec des lambeaux d'ornements sacrés, et sur l'ordre du propriétaire du terrain, on les déposa dans une nouvelle fosse, creusée tout près de la première.

En 1800, Monsieur Vincent Chapelain, frère de l'abbé Pierre-Marie, et député de la Vendée au conseil des Cinq-Cents, provoquait une enquête juridique sur la mort du martyr. Il fit comparaître quatre témoins, qui affirmèrent la vérité des faits que nous venons de raconter.

Notre récit est également confirmé par un rapport que le général Haxo adressait à Turreau, et qui est daté des Épesses, le jour même de l'exécution.

« Je suis arrivé aux Épesses le 26 janvier, à 5 heures du soir. Deux soldats ont trouvé dans le tronc d'un arbre un prêtre non assermenté ; je l'ai fait fusiller. Il avait sur lui 15 louis, tant en or qu'en assignats et une montre d'or. J'ai donné aux deux volontaires, pour récompense, 100 livres ; je suis porteur du reste (1). »

(1) Ce rapport est cité par SAVARY, T. III, p. 95. — V. GULLON, T. II., p. 406.

Nous devons presque tous les détails de cette *Notice* à l'obligeance de M. E. BOURLOTON, qui les a puisés aux meilleures sources, dans les documents recueillis par l'abbé PONTDEVIE.

Pour l'enquête de 1800, voir les *archives nationales*, section F 7, carton 5769.

§ XXVI

Martyre de JEAN-BAPTISTE REMAUD, curé des Clouzeaux, tué aux Essarts, vers le commencement de 1794.

JEAN-BAPTISTE REMAUD, né à Chavagnes-en-Paillers, était curé des Clouzeaux en 1791.

Il prêta le serment restrictif, qui équivalait à un refus.

Ne voulant pas s'expatrier, il s'était d'abord caché dans les environs de sa paroisse, puis réfugié à Chavagnes, son lieu de naissance, où ses deux neveux étaient, l'un curé, l'autre vicaire.

En 1794, il s'était retiré aux Essarts.

Vers le commencement de cette même année, il venait de dire sa messe, dans un grenier du Logis de la *Vrignonnière*, quand on lui annonça l'arrivée d'un détachement de cavalerie républicaine. Il sortit pour s'assurer du fait, fut saisi par les patriotes et massacré. Ses bourreaux lui arrachèrent la langue et mirent son corps en lambeaux.

Il fut enterré dans la prairie voisine du Logis de la *Vrignonnière*.

L'attention et le respect des fidèles restèrent tournés vers cette tombe vénérable, et le peuple crut y voir comme un miraculeux rayonnement de gloire. C'est la tradition locale, dit Monsieur l'abbé Grolleau, doyen des Essarts, que de nombreux témoins ont aperçu, le soir, une lumière mystérieuse, qui brillait sur les restes de ce prêtre, immolé en haine de la foi (1).

Vers 1840, Madame Jaud, propriétaire du manoir de la *Vrignonnière*, avait observé que l'herbe ne poussait jamais sur la tombe de Monsieur Remaud. Frappée de ce phénomène, elle eut l'idée de faire exhumer le corps du martyr. On le trouva dans un état de parfaite conservation, mais au

(1) « Bon nombre des habitants de la *Vrignonnière* ont vu, le soir, une lumière dans l'endroit où M. REMAUD fut enterré. Une de mes sœurs m'a assuré avoir vu plusieurs fois cette lumière. » Témoignage du Frère FÉLIX, dans une lettre datée du 22 octobre 1899.

premier contact, les chairs tombèrent en poussière, et il ne resta que les ossements (1), qui furent d'abord transportés dans le cimetière de la paroisse, et qui sont aujourd'hui déposés dans l'église.

Lè sacristain d'alors prit comme une relique l'os du pouce, maintenant entre les mains de Madame la vicomtesse de Rougé (2).

§ XXVII

Martyre de CHARLES RETAILLEAU, curé des Landes-Genusson, vers le commencement de 1794.

CHARLES RETAILLEAU, fils de René Retailleau et de Jeanne Cousseau, est probablement né à la Verrie, où sa famille habitait quelque temps avant la Révolution française.

Il fut d'abord vicaire des Landes-Genusson, dont le curé était alors l'abbé Thoumazeau, prêtre distingué, qui a laissé dans cette paroisse un profond et glorieux souvenir.

Vers 1768, Charles Retailleau fut nommé curé de Sainte-Soulle, dans l'Aunis (3). Il y resta près de 20 ans.

Il possédait, à Saint-Aubin-les-Ormeaux, la moitié d'une métairie, dont les revenus furent, en grande partie, employés au profit de son église paroissiale.

Dans les dernières années de son ministère à Sainte-Soulle, le mauvais état de sa santé lui rendait très difficiles les devoirs de sa charge, et il songeait à prendre sa retraite.

On raconte que son évêque, le visitant un jour dans sa cure, le confirma dans cette résolution.

— Monsieur le curé, lui dit le prélat en le quittant, je vois que vous avez besoin de repos. Vous avez fait dire bien des chapelets à Sainte-Soulle ; il est temps que vous

(1) Témoignage du Frère FÉLIX, dans la même lettre.

(2) *Revue du Bas-Poitou*, 12^e année, 3^e liv., p. 339. — Voir aussi les *Mémoires* de l'abbé REMAUD, aumônier de Charette et frère du martyr.

(3) Nous avons déjà dit que le doyenné de Saint-Laurent-sur-Sèvre appartenait alors au diocèse de la Rochelle.

retournez respirer le bon air de votre Bocage. C'est là que vous devez finir vos jours, aurait ajouté l'évêque, d'un ton prophétique.

Est-ce de l'histoire ou de la légende? nous ne saurions le dire; ce qui est certain, c'est que l'abbé Retailleau quitta Sainte-Soulle et se retira dans la paroisse de la Gaubretière, à *Bouillé*, où il avait des membres de sa famille. Il y séjourna quelques mois à titre d'aumônier. Sa santé se raffermir sans doute; car en 1789, à la mort de Monsieur Thoumazeau, il accepta la cure des Landes-Genusson.

On pouvait entendre déjà les premiers grondements de la tourmente révolutionnaire. On allait entrer dans cette époque terrible, où les pasteurs des âmes ne pourront rester dignes de leur divin ministère, qu'en élevant leur courage et leurs vertus à la hauteur de l'héroïsme du martyr.

L'abbé Charles Retailleau fut du nombre de ces pasteurs héroïques.

Ferme et résolu à ne pas quitter son troupeau, il prit sa demeure au *Grand-Logis*, où il se croyait plus en sûreté que dans sa cure.

Les alertes étaient fréquentes. Il sortait alors par une porte dérobée, traversait le jardin, et se réfugiait à 300 mètres environ du *Logis*, dans un champ appelé le *Pâtis de la Tisonnière*. Il s'était ménagé, dans le fourré touffu d'une grande haie, une cachette, qu'il semblait presque impossible de découvrir.

Mais Dieu avait décrété que le *bon pasteur donnerait sa vie pour ses brebis*. Un jour, le curé fut averti trop tard de l'arrivée des Bleus. Comme il se rendait en toute hâte à son refuge accoutumé, il fut aperçu par les féroces soldats de la République, et fusillé dans le champ même où il cherchait son salut.

Sa servante fut tuée dans ce même champ, 80 mètres plus loin, où elle s'était cachée au milieu des ajoncs.

Un parent de la victime affirmait au curé actuel de la Chapelle-Achard, Monsieur l'abbé J.-B. Poiraud, que le

corps du saint prêtre fut coupé en morceaux, ainsi que le cadavre de trois religieuses, qui s'étaient cachées tout près de là.

Le dernier acte signé par l'abbé Charles Retailleau est un acte de sépulture, daté du 22 octobre 1793 (1).

§ XXVIII

*Martyre de trois religieuses augustines, les sœurs
MAROT, JOBARD et MEUNIER, retirées aux
environs de la Gaubretière et des Landes-Genusson,
vers le commencement de 1794.*

Après la suppression des ordres monastiques, trois religieuses augustines d'un couvent de Cholet, la sœur MAROT, supérieure, et les sœurs JOBARD et MEUNIER, s'étaient réfugiées aux environs de la Gaubretière et des Landes-Genusson.

Formant une petite communauté, elles continuaient à remplir ensemble tous les exercices et les devoirs de la vie religieuse.

Mais vers la fin de 1793 ou vers le commencement de 1794, un parti de soldats républicains, sur l'indication des patriotes de l'endroit, pénétrèrent dans la pieuse retraite de ces saintes filles. Ils les traînent en dehors de leur demeure, en menaçant de les mettre à mort, si elles refusent de crier *Vive la République*.

— Plutôt mourir, s'écrient-elles, s'élançant vers le Christ brisé d'un calvaire voisin. Elles en saisissent les débris, et entonnent ensemble le cantique : *Vive Jésus, vive sa croix*.

C'est devant ce calvaire que les bourreaux leur tranchent la tête, et le sang des trois innocentes victimes empourpre les fragments dispersés de la croix (2).

(1) Tous les détails de cette *Notice* nous sont certifiés par la tradition locale, et par M. l'abbé J.-B. POIRAUD, ancien vicaire des Landes-Genusson.

(2) GUILLON, T. III, p. 353, T. IV, pp. 18 et 65.

Nous croyons que les sœurs MAROT, JOBARD et MEUNIER sont les trois religieuses massacrées avec le curé des Landes-Genusson.

V. la *Notice* du § XXVII.

§ XXIX

*Martyre d'une jeune orpheline de
Chavagnes, nommée JEANNE,
23 février 1794.*

Au village du *Cormier*, dans la paroisse de Chavagnes-en-Pailers, il y avait, en 1794, une jeune et pieuse orpheline, que nous ne connaissons que sous le nom de JEANNE.

Dans sa pauvreté et dans son isolement, elle ne savait où trouver un asile pour abriter sa faiblesse et sa vertu.

« Dans une de ses fuites devant les colonnes infernales, le 23 février 1794, elle se joignit, nous dit l'abbé Augereau, à ma grand'mère, qui fuyait aussi et trainait avec elle ses cinq enfants en bas âge. Les fugitives s'étaient blotties dans le coin d'un champ, lorsqu'un soldat les aperçoit, tire son sabre, rouge encore du sang que le féroce patriote vient de verser. »

A cette vue, Jeanne veut fuir; mais le bourreau lui barre le passage. L'enfant, se voyant perdue, va s'asseoir sur un sillon, et là, cachant sa belle et candide figure dans ses deux mains, elle demeure immobile, en attendant la mort.

Le barbare se précipite vers la jeune victime, et la frappe à plusieurs reprises pour lui trancher la tête. Mais les vêtements et les longs cheveux de Jeanne résistaient au tranchant du sabre. Le soldat la frappe de nouveau pour lui fendre le crâne. La coiffe et l'abondante chevelure de l'orpheline amortissent encore le coup. Le massacreur s'acharne, et pour en finir, il plonge son arme dans la poitrine de la jeune fille.

Jeanne s'affaisse et meurt sur le sillon, comme la fleur tranchée par le soc de la charrue; *languescit moriens*. La jeune martyre n'avait pas poussé un cri. Elle mourait dans les parfums de son innocence et de sa vertu.

C'est une petite reine, que cette orpheline, Jeanne de Chavagnes !

Comme Agnès, la martyre romaine de 13 ans, Jeanne la

Vendéenne trouve dans sa mort cette royauté du charme, que tout le monde reconnaît et que tout le monde subit⁽¹⁾.

§ XXX

Martyre de FRANÇOIS SUIRE, meunier de la Rabatelière, avril 1794.

La courte *Notice* qui suit, sur le martyr de FRANÇOIS SUIRE, est connue de tout le monde à la Rabatelière ; elle n'est que l'expression de la tradition locale.

Le 9 du mois d'avril 1794, une patrouille républicaine, passant par cette paroisse, y saisit deux pauvres meuniers, François Suire et l'un de ses amis, nommé Bretaud⁽²⁾.

Suire, âgé de 43 ans, père de cinq enfants encore en bas âge, était meunier au moulin à eau du château de la Rabatelière.

Les républicains emmenèrent avec eux leurs captifs. Chemin faisant, l'officier qui commandait la colonne offre leur grâce aux deux Vendéens, s'ils veulent adhérer à la

(1) Que devint la pauvre femme témoin du massacre de JEANNE ? « Ma grand'mère, pétrifiée de terreur, nous dit l'abbé Augereau, serrait ses cinq enfants autour d'elle. Déjà l'horrible assassin de l'orpheline s'avançait vers le groupe, quand survint un autre soldat, plus digne de porter une épée. Jetant un coup d'œil sur le cadavre de la jeune fille : « Misérable, dit-il au meurtrier, qu'as-tu fait ? Un homme d'honneur respecte les enfants. Tu n'es qu'un lâche et un scélérat.

— C'est une Brigande ; cela me suffit, répond l'assassin. Ce matin, j'en ai tué une demi-douzaine, et je vais en faire autant à toute cette nichée.

— Cela ne sera pas, reprend l'énergique et noble soldat ; à cette femme et à ces petits enfants, tu ne toucheras pas ; je te le défends.

Et le mettant aussitôt en joue : « Si tu fais un pas de plus, ajoute-t-il, tu es mort !

Le misérable baissa la tête et s'éloigna.

« Quand il fut parti, le généreux patriote s'approche de ma grand'mère, ajoute le chroniqueur auquel nous empruntons ce récit. — « Emmenez ces enfants, lui dit-il ; et fuyez ; d'autres soldats doivent passer après nous. »

(2) L'abbé Suire, mort curé de la Pommeraie, était petit-fils de François Suire ; l'abbé Bretaud, curé actuel de l'Herbergement, est l'arrière-petit-fils du Bretaud mentionné dans notre récit. Le moulin est encore occupé par les descendants du martyr.

religion prétendue *nationale*. C'était leur demander l'apostasie.

— Non, répondent les deux paysans ; nous préférons la mort.

— Eh bien ! dit alors l'officier, criez au moins *Vive la République*.

Bretau se résigne ; mais Suire repousse avec énergie cette seconde proposition, qu'il regardait comme une apostasie déguisée.

— Misérable, lui dit l'officier républicain, tu vas laisser dans la plus affreuse misère ta femme et tes enfants !

— Crier *Vive la République*, répond l'héroïque chrétien, c'est crier *A bas la religion catholique* ; en poussant ce cri, je croirais proférer un blasphème. Fusillez-moi ; Dieu, qui me donne le courage de mourir pour sa cause, saura bien nourrir la veuve et les orphelins que je lui abandonne.

Arrivée sur la lande du *Cormier*, dans la paroisse de Chavagnes-en-Paillers, la colonne, qui se rendait à Montaigu, fit halte. C'est sur cette lande qu'elle fusilla ce meunier, confesseur de la foi, et jeta son corps dans le fond d'un fossé.

*
* *

Bretau fut emmené à Montaigu, et condamné à moudre le blé des patriotes. Il put s'évader six mois après, et c'est lui qui a raconté à la pauvre veuve tous les détails de la glorieuse mort de Suire.

On s'empressa de chercher le corps de la noble victime. On le trouva dans le fossé, sous une couche d'herbes, de fougères et de ronces, et on le transporta dans le cimetière de sa paroisse. Il était conservé intact et sans corruption. Le cadavre du meunier était comme embaumé dans les parfums et dans la bonne odeur de son martyre.

Sur un tronc d'arbre dépouillé de son écorce, et qui

était près du corps de François Suire, une main amie avait gravé cette simple épitaphe : *Celui-ci est mort pour son Dieu.*

Quand la veuve alla demander à Monsieur Guesdon, curé de la paroisse, une messe pour son mari, et lui en offrir l'honoraire : « Je ne veux point de votre argent, répondit le prêtre : soyez sûre que Dieu, qui a si bien gardé le corps de votre mari, aura bien mieux gardé son âme (1). »

§ XXXI

*Martyre de la veuve MARIE-GUILLOTTE BOISARD,
domiciliée à Challans,
25 juin 1794.*

La veuve MARIE-GUILLOTTE BOISARD était une simple ouvrière, qui gagnait sa vie à la journée.

Née à Legé, vers 1734, elle avait son domicile à Challans.

Quand les novateurs révolutionnaires affichèrent la prétention d'arracher aux fidèles leur culte et leurs légitimes pasteurs, la pieuse veuve, bravant toutes les violences des persécuteurs, manifestait hautement son attachement inviolable pour la foi catholique.

C'est pour ce motif qu'elle fut arrêtée, trainée à Paris malgré son grand âge, et condamnée à mort par le tribunal révolutionnaire, le 25 juin 1794.

Cette sentence frappait Marie-Guillotte Boisard comme « *convaincue de s'être déclarée l'ennemie du peuple, en servant, de diverses manières, les complots des prêtres, dans le département de la Vendée, en contribuant, soit directement, soit indirectement, à tous les excès dont s'étaient souillés les fanatiques.* »

Elle fut exécutée le même jour (2).

(1) *Les Paysans vendéens*, par le comte DE CHABOT, p. 55.

(2) GUILLOX, T. II, p. 242.

§ XXXII

Vie, captivité et glorieuse mort de l'amiral

LOUIS-CHARLES, COMTE DU CHAFFAULT,

29 juin 1794.

LOUIS-CHARLES, COMTE DU CHAFFAULT, lieutenant-général des armées navales de France, tire son nom du fief Du Chaffault, dans la paroisse de Bourgenais, près de Nantes. Sa famille habitait, depuis la fin du xv^e siècle, la *Sénardière*, près de Montaigu. Elle possédait, dans la même contrée, les seigneuries de Chambretaud, de *Melay* et de la *Goyère*.

Né en 1709, l'amiral Du Chaffault mourut en 1794, dans les prisons de Nantes.

Son existence se partagea entre les dangers de la mer et des combats, la paix de la vie des champs, les œuvres de charité chrétienne, et les pratiques d'une franche et profonde piété.

Après chacune de ses campagnes, l'amiral venait à *Melay*, sa résidence de prédilection. Là, il savait utiliser les loisirs que lui laissait la guerre, dans les travaux plus féconds et les œuvres plus utiles, que lui permettait la liberté de son séjour champêtre.

C'est à *Melay* qu'il composa l'ouvrage intitulé : *Les signaux de nuit et de brume, pour l'escadre du roy*.

Plus sage, plus avisé et plus actif que la plupart des grands propriétaires de nos jours, il dirigeait lui-même les travaux agricoles de ses domaines, et donnait à l'agriculture une vigoureuse impulsion. Il passait presque tout son temps au milieu de ses fermiers. On le voyait souvent dès le matin dans les champs. Il ôtait son habit d'amiral, qu'il suspendait aux branches des arbres, et le Cincinnatus vendéen conduisait lui-même la charrue, de ses nobles et robustes mains.

On peut croire que la Révolution de 1793 n'eût jamais ravagé et déshonoré la France, si toute la noblesse qui

assiégait les antichambres de Versailles avait eu la pensée de rentrer dans ses terres, et comme l'amiral Du Chaffault, de *mettre la main à la charrue*, sans tourner la tête en arrière, pour donner un regret à la splendide oisiveté de la cour.

Ce laborieux seigneur de *Melay* était si vénéré dans le pays, que les paysans ne passaient jamais devant son uniforme, quand il l'avait suspendu sur la branche de l'arbre voisin, sans s'incliner et le saluer avec respect.

C'est Monseigneur de Beauregard qui nous donne ces curieux détails dans ses *Mémoires*.

« Du Chaffault, nous dit-il encore, était véritablement un homme des temps antiques ; il ne lui manquait aucune vertu, et ses mérites étaient relevés par la simplicité la plus aimable et la plus naïve.

« Il était d'une piété angélique. Dans sa vie de marin, quand il s'embarquait pour quelque expédition, il emmenait toujours avec lui un capucin de Nantes, son confesseur et son ami (1). »

La chapelle de *Melay* (2), dans laquelle l'amiral aimait à faire célébrer la messe, était comme le foyer religieux, où les fermiers venaient s'unir, sous le regard de Dieu, à la famille seigneuriale.

Il est aisé de comprendre ce que la vieille Vendée puisait de vie et de force chrétienne dans le fond si riche et si pur de ces habitudes patriarcales.

Le sillon, le foyer et le clocher paroissial, nous voulons dire l'agriculture, la famille et la religion, voilà les trois grandes et nobles choses qui faisaient jadis la fortune, et qui seraient encore aujourd'hui le salut de la société française.

Dans cet intérieur béni du seigneur de *Melay*, on voyait encore, à partir de 1789, une auguste et douce figure de

(1) *Mémoires*, pp. 83-85.

(2) Cette chapelle, incendiée pendant la Révolution, a été restaurée, en 1867, par Monsieur l'abbé de SUTTON.

prêtre ; c'était l'abbé Louis-Joachim de la Roche-Saint-André, beau-frère de Du Chaffault, et dont nous avons retracé plus haut l'édifiante histoire.

*
* *

Leurs jours coulaient heureux, partagés entre le travail, la prière et ces conversations distinguées, dont la bonne société d'alors avait gardé le privilège.

Mais l'effroyable et honteuse époque de 1793 amenait d'autres temps, d'autres hommes et un régime nouveau. Du Chaffault et l'abbé de la Roche, l'un et l'autre plus qu'octogénaires, payèrent de leur vie leur fidélité aux principes conservateurs de l'ordre social et religieux. Le premier dirigeait à Montaigu la défense des Vendéens, attaqués chez eux par les envahisseurs révolutionnaires ; le second confirmait dans la foi les habitants de la contrée. Ce fut pour tous les deux un crime capital.

Le commandant de place Chavannes fit arrêter le vieil amiral, qui fut conduit à Nantes. On l'enferma dans le château de Lusancay, transformé en maison de détention. C'est là que, pendant dix mois, il eut à subir les privations et les souffrances d'une dure captivité et les outrages de ses gardiens. Mais ce qu'il y avait de plus cruel pour son cœur, c'était d'entendre les cris des malheureux qu'on noyait en masse dans les flots de la Loire, au pied des murs de sa prison. La seule consolation de cette grande âme était d'exercer sa charité envers ses compagnons d'infortune. Il leur distribuait les dernières ressources que lui avaient laissées ses persécuteurs, et leur prodiguait tous les services qu'il pouvait leur rendre.

Un soldat de la compagnie de Marat eut un jour l'insolence d'aller s'asseoir, la pipe à la bouche, près du noble comte. Il lui dit en le tutoyant, et avec l'impudeur particulière à cette époque : « Citoyen, ton château vient d'être brûlé ; les trésors que tu avais enfouis ont été découverts et confisqués. »

Le bon vieillard ne répondit à cette provocation que par le silence et l'indifférence calme d'une âme qui plane au-dessus des choses de ce monde.

Le 29 juin 1794, le comte Du Chaffault, âgé de 87 ans, succombait dans sa prison aux souffrances de sa captivité, plutôt qu'aux infirmités de la vieillesse, et augmentait le nombre des victimes de la Révolution (1).

§ XXXIII

Vie et martyre d'ANDRÉ-GEORGES BRUMAUD DE BEAUREGARD, théologal et vicaire général de Luçon, 27 juillet 1794.

« On nommait André de Beauregard le *saint homme*, et c'est ainsi que le désignaient, à Poitiers, les vieillards qui l'ont connu. »

(*Vie de Jean de Beauregard.*)

« Ma mère l'appelait *mon saint théologal*. »

(*Mémoires de Jean de Beauregard p. 198.*)

Cette sorte de canonisation populaire, décernée au pieux ANDRÉ-GEORGES BRUMAUD DE BEAUREGARD, trouvera sa pleine justification dans la *Notice* que nous allons lui consacrer.

André était le frère de Jean de Beauregard, dont nous avons longuement parlé dans les chapitres précédents.

Il naquit à Poitiers, le 17 mars 1745, d'une noble et religieuse famille, qui est encore dignement représentée, dans le Poitou, par Monsieur Hilaire de Curzon, arrière petit-neveu du *saint théologal*.

Sa meilleure école fut celle du foyer domestique, dans la pure et saine atmosphère d'une famille des anciens jours, digne de donner à l'Église deux confesseurs de la foi.

Heureux l'homme à qui Dieu donne une sainte mère!

André reçut du ciel cette faveur insigne, de voir la beauté de la vertu lui apparaître près de son berceau, dans la douce et sainte physionomie de sa mère.

C'est le souvenir et la vision lointaine de cette chère

(1) Voir dans la *Biographie universelle*, l'article sur le comte Du Chaffault, signé par son petit-neveu, l'abbé de Suyrot.

figure maternelle qui suivaient Jean de Beauregard dans les forêts de la Guyane, et dont l'absence était *la peine la plus dure de son exil*, disait-il en versant des larmes.

Madame de Beauregard était une de ces femmes, dont le mérite suffit à la gloire de leur maison. Attentive près des vieillards, indulgente pour les jeunes têtes, gracieuse pour tous, elle était aimée de tous ceux qui l'approchaient. La supériorité de sa vertu faisait taire l'envie ; son ingénieuse bonté était un charme ; sa charité inépuisable était la providence des malheureux.

Inculquer à ses enfants l'horreur du mal, leur inspirer l'amour de Dieu, qui partout les voit et partout les aime, en un mot, les former à la solide piété chrétienne, telle était la plus active et la plus constante de ses sollicitudes. Tous ses exemples comme ses paroles étaient de vives et persévérantes leçons de vertu.

Le jeune André profita si bien de cette éducation familiale, que déjà Madame de Beauregard pouvait l'appeler son *saint enfant*, comme elle le nommera plus tard son *saint théologal*.

Aussi, dès ses plus tendres années, il faisait l'édification de la famille.

L'auteur de la *Vie de Monseigneur Jean de Beauregard* nous dit qu'un précepteur sage et pieux, enseigna d'abord au futur évêque d'Orléans les premiers éléments des connaissances humaines, et qu'on lui fit suivre ensuite les cours du collège de Poitiers, dirigé par les jésuites (1). »

Nous croyons qu'André passa par la même filière, qu'il porta dans ses premières études la même application que son frère, et qu'il en remporta les mêmes succès.

En 1763, il entra au séminaire de Saint-Sulpice, et cédant à l'attrait invincible qui l'attirait à l'état ecclésiastique, il s'engagea bientôt dans les ordres sacrés.

(1) *Vie de Monseigneur de Beauregard, Poitiers 1842*, pp. 6, 8.

André était diacre lorsque son frère Jean alla le rejoindre au séminaire, en 1768. Il faisait l'éducation de ses condisciples et de ses supérieurs, dont il s'était concilié l'estime et l'admiration. Aussi le nouveau séminariste fût-il reçu avec une grande faveur. « Je ne vous demande qu'une chose, lui dit le célèbre abbé Couturier, c'est d'imiter votre frère (1). »

On ne pouvait faire d'André un plus bel éloge.

*
* *

André de Beauregard, déjà chanoine de Notre-Dame de Poitiers, fut nommé chanoine titulaire de la cathédrale de Luçon en 1762, sur la présentation de Monsieur de la Rochefoucauld, ami de sa famille.

Monseigneur Gaultier d'Ancyse attendait qu'il eût terminé ses études théologiques pour le fixer auprès de sa personne, quand le jeune prêtre prit la détermination d'entrer dans la société des Sulpiciens.

L'évêque fit alors passer le canonicat d'André sur la tête de Jean, son frère.

La Providence disposait tout pour réunir les deux frères, pour rattacher leurs destinées à l'Église de Luçon et en faire une des gloires les plus pures de la Vendée.

Une santé déjà minée par le travail ne permit pas au nouveau sulpicien de se vouer longtemps à l'éducation de la jeunesse cléricale. Quand il sortit de Saint-Sulpice, en 1772, Monseigneur Gaultier l'appela près de lui, avec le double titre de chanoine théologal et de grand vicaire.

En 1776, son successeur, Monseigneur de Mercy (2), lui continua la même confiance et les mêmes faveurs, ainsi qu'à son frère Jean.

(1) *Vie de Monseigneur de Beauregard*, p. 16.

(2) Monseigneur de Mercy fut sacré évêque de Luçon le 18 février 1776.

*
* *

Les deux Messieurs de Beauregard habitèrent le même toit et vécurent de la même vie. La joie de leur union fraternelle s'embellissait souvent pour eux de tous les charmes de la vie de famille, par la présence de leur pieuse mère et de leur sœur, Madame de Curzon, dont la terre était voisine de la ville épiscopale. Il s'établit entre les deux chanoines une sainte émulation pour la vertu. Tous deux avaient également compris la sublimité du sacerdoce, et tous deux travaillaient à mettre leur conduite en harmonie avec la sainteté de leur divin ministère.

Comme s'il eût pressenti le terme prochain de sa carrière, André semblait vouloir beaucoup vivre en peu de temps, et l'ardeur de son zèle, nous dit un historien, effrayait les âmes les plus saintes (1).

*
* *

C'est dans les dernières années qui précédèrent la Révolution française que le théologal entreprit de fonder à Luçon un pensionnat, destiné à donner une éducation solide et chrétienne à une soixantaine de jeunes filles nobles, sans fortune.

« Le plan me parut très beau, nous dit son frère, mais je le crus impossible à réaliser. Monseigneur de Mercy ne voulut répondre de rien ; tout le monde lui fut contraire, et je craignais que nous ne fussions ruinés par ces dépenses. Le théologal nous disait avec une confiance inébranlable : *« Vous verrez que tout ira bien. »*

Et en effet, le pensionnat fut fondé sous le nom de *Petit Saint-Cyr*, et doté d'un revenu de 47.000 livres.

« André était trop modeste, nous dit Jean de Beauregard, pour s'établir le chef de cette œuvre brillante. Il se

(1) *Vie de Monseigneur de Beauregard*, p. 26.

tint à l'écart, et fit mettre à la tête de cette belle maison Monseigneur de Mercy et Monsieur Defresne, doyen du chapitre. On lui offrit une pension franche pour l'une des filles de ma sœur, Madame de Curzon ; il la refusa, et demanda seulement pour cette élève la préférence dans l'admission au pensionnat, et nous payâmes la pension. »

Dans un cahier écrit de sa main sous ce titre : *Ce qu'on se proposait dans le pensionnat de Luçon*, le saint théologal témoigne de la hauteur de ses vues, et l'on peut y constater que son intelligence était à la hauteur de sa vertu (1).

Il avait aussi le projet de fonder un établissement pour l'éducation des enfants des riches fermiers de la *Plaine* et du *Marais*. Dieu lui tiendra compte de ce désir et de tant d'autres, que n'a pu réaliser cet apôtre, dévoré du zèle de la gloire de Dieu et de la sanctification des âmes.

*
* *

« Je dois à la mémoire de mon frère, nous dit Monseigneur de Beauregard, de déclarer que, dans le cours de sa vie, et surtout dans l'intimité de notre commun domicile, *je ne lui ai connu que des vertus*. Il était véritablement humble et d'une douceur admirable ; mais son âme était courageuse, et quand il était persuadé qu'une chose était juste, bonne et utile, il ne changeait jamais. Il avait le talent précieux d'user des circonstances. Il les attendait avec patience, disant parfois que la Providence faisait les affaires des hommes. »

Sa charité envers les pauvres semblait en faire le Vincent de Paul de la ville épiscopale. Il donnait sans compter tout ce qu'il possédait, et ne songeait même pas à se faire vêtir. Quand il venait à manquer de linge ou de vêtements,

(1) Sur le *Petit Saint-Cyr*, voir l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 35^e année, p. 94.

son frère lui faisait porter ce qui était nécessaire, et quelquefois Jean eut de la peine à l'empêcher d'envoyer le tout à l'hôpital.

*
* *

Par suite de l'absence de leur évêque, les deux Messieurs de Beauregard furent chargés de l'administration du diocèse, durant la période difficile et redoutable de 1790 à 1793. Ils s'associèrent à toutes les courageuses manifestations des évêques et des prêtres de France contre l'odieuse *Constitution civile du clergé*. Ils firent imprimer des dissertations, et surtout les brefs du pape : ils répandirent ces écrits avec profusion dans tout le diocèse.

Ces protestations soulevèrent contre eux les timides, les lâches et un certain nombre d'hommes pervers, dévoués ou vendus à la Révolution.

Un Monsieur de V... était alors sénéchal de Luçon. Il devait toute sa fortune à l'Église ; il se rangea parmi les persécuteurs.

Deux des brochures des abbés de Beauregard lui avaient été adressées ; il en fut irrité. Rencontrant un jour les deux vicaires généraux, il les interpelle brutalement.

— Monsieur le théologal, dit-il à André, d'un ton de colère, prenez garde à vous ; votre tête ne tient pas bien sur vos épaules. Et vous, Monsieur le grand chantre (1), dit-il à l'autre, on pourra vous envoyer à Madagascar.

La menace s'est en partie réalisée : André a porté sa tête sur l'échafaud, et Jean fut déporté à la Guyane.

La persécution commençait.

Au mois d'avril 1791, on avait saisi à Sainte-Hermine une lettre circulaire, envoyée par le théologal au curé de la Réorthe. Cette lettre, datée de Luçon, contenait pour Messieurs les curés des instructions sages et précises, sur

(1) L'abbé Jean de Beauregard joignait à son titre de grand vicaire celui de grand chantre du chapitre.

la conduite à tenir dans la célébration du culte catholique, en face des *intrus*, qui avaient envahi les églises paroissiales.

« Messieurs les curés, disait le vicaire général, au nom de son évêque, sentiront la nécessité de s'assurer au plus tôt d'un lieu où ils puissent exercer leurs fonctions et réunir leurs fidèles, dès que le pasteur schismatique se sera emparé de leur église. Une simple grange, un autel portatif, une chasuble d'indienne, des vases d'étain suffiront, dans un cas de nécessité, pour célébrer les saints mystères.

« Monseigneur l'évêque de Luçon proposa à Messieurs les curés :

1° « De tenir un double registre, où seront inscrits les actes de baptême, mariage et sépulture des catholiques de la paroisse. Un de ces registres restera entre leurs mains ; l'autre sera par eux déposé, tous les ans, entre les mains d'une personne de confiance.

2° « Ils tiendront un autre registre double, où seront inscrits les actes de dispenses concernant les mariages. Ces actes seront signés de deux témoins sûrs et fidèles.

3° « Ils dresseront en secret un procès-verbal de l'institution du prétendu curé, et de l'invasion par lui faite de l'église paroissiale et du presbytère. Dans ce procès-verbal, ils protesteront formellement contre tous les actes de la juridiction qu'il voudrait exercer comme curé de la paroisse, etc.

« Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien nous informer du moment de votre remplacement, s'il a lieu ; de l'installation de votre prétendu successeur, des dispositions de vos paroissiens à cet égard ; des moyens que vous croyez devoir prendre pour le service de votre paroisse et de votre demeure, si vous êtes absolument forcé d'en sortir.

« Vous ne doutez sûrement pas que tous ces détails nous intéressent bien vivement. Vos peines sont les nôtres, et

notre vœu le plus ardent serait de pouvoir, en les partageant, en adoucir l'amertume.

« J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux et inviolable attachement, votre très humble et très obéissant serviteur. »

On dénôça cette lettre, dans laquelle André de Beauregard exprimait si nettement son horreur du schisme, et son attachement inébranlable à la foi orthodoxe de l'Église (1).

*
* *

Le vicaire général fut traduit devant le tribunal criminel de Fontenay et emprisonné sous l'inculpation « d'avoir envoyé des lettres anonymes, tenu des correspondances clandestines pour répandre une doctrine dangereuse, et mis en circulation des écrits contraires aux décrets de l'Assemblée nationale (2). »

L'accusé, paraissant devant les juges, répondit *fort noblement*, nous dit son frère, dont l'appréciation ne peut être contestée. Mais, comme il s'était servi des termes mêmes de la Constitution, pour revendiquer la liberté d'exprimer sa pensée, il se reprocha toujours de n'avoir pas fait, en face du tribunal, une profession publique et éclatante de sa foi. Il chercha depuis toutes les occasions de réparer ce que la délicatesse de sa conscience appelait une lâcheté.

On verra bientôt que l'avenir le servit à souhait, et que sa profession de foi, devant les tribunaux révolutionnaires, eut tout l'éclat et la grandeur du martyr.

*
* *

André de Beauregard fut acquitté par le tribunal de Fon-

(1) *Vie de Monseigneur J. de Beauregard*, pp. 44, 45. — Note IV, pp. 436-440.

(2) *Revue du Bas-Poitou*, 10^e année, 4^e livr., p. 405.

tenay. Mais le jour même où le jugement était rendu, arrivaient en Vendée les commissaires nationaux Gallois et Gensonné. Ils prirent connaissance de cette procédure, et blamèrent hautement, dans leur rapport, le ministère public de n'avoir pas fait arrêter *ce criminel*. A l'appui de leur dire, ils transcrivaient en entier la lettre au curé de la Réorthie : « André Beauregard, écrivaient-ils, ex-grand vicaire de l'ex-évêque de Luçon et chanoine théologal, âgé de 49 ans, a été l'un des conspirateurs les plus audacieux et les plus fanatiques ; prêtre réfractaire, il a refusé de prêter le serment de liberté et d'égalité.

« Ses lettres et celles qui lui ont été adressées prouvent qu'il ne s'est occupé qu'à répandre et à propager son système liberticide de résistance et de rébellion à la loi. Il est constant que c'est lui qui a été le principal agent, dans le département de la Vienne, des ouvrages incendiaires et fanatiques fabriqués par les ci-devant évêques et autres contre-révolutionnaires.

« Arrêté et conduit au Comité de sûreté générale de la Convention, et condamné à la déportation, il s'est soustrait à l'exécution de ce jugement, et n'a fait usage de sa liberté que pour se rendre dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, pour y fomenter la guerre civile qui a éclaté.

« Les réponses de ce conspirateur, lors de son arrestation, ne font qu'ajouter à la nécessité de faire subir à ce scélérat la peine de ses forfaits. »

« Cet acte d'accusation, dit Dom Chamard, est un titre de gloire pour le saint théologal, et prouve qu'il est mort martyr de la foi catholique (1). »

*
* *

L'inculpé parvint à se procurer le rapport des commis-

(1) *Les Origines*, pp. 449, 450.

saires. Il le fit imprimer et répandre dans toute la France, avec une vigoureuse réponse, qu'il signa et qui acheva de déchaîner contre lui toutes les fureurs révolutionnaires.

« Si on appelle coalition, écrivait-il, le développement des principes de la foi, un ferme attachement à l'autorité de l'Église et à son légitime pasteur, elle existe, cette coalition, entre Monsieur de Mercy et la grande majorité de son clergé ; ils ne s'en défendront pas. Mais ce n'est pas à l'époque de la prestation de serment qu'elle a pris naissance ; ce n'est pas dans le territoire du département de la Vendée qu'elle est circonscrite ; elle s'étend à tous les légitimes pasteurs, à tous les fidèles enfants de l'Église catholique.

« Ce concert d'attachement à l'enseignement, à la juridiction de l'Église et à ses légitimes pasteurs, fondé sur l'autorité de l'Écriture, sur la foi de tous les siècles, sur la nature même de la juridiction spirituelle, nous ne pouvons nous dispenser de le dire, serait-il un plan d'opposition à la loi ? Est-ce un plan d'opposition de ne point reconnaître pour pasteurs de l'Église des ministres que l'Église n'a pas institués ? Mais c'est un point essentiel qui tient au dogme de la foi, que tout pasteur institué par la seule puissance civile et sans les formes canoniques n'a dans l'Église aucun pouvoir légitime, que ceux qui méconnaissent l'autorité de l'Église ou de ses légitimes pasteurs se rendent coupables de schisme ; que ceux qui occupent leurs places sont des usurpateurs que l'Église désavoue, que les fidèles doivent méconnaître et qu'il faut éviter.

« Il est bien démontré, par le rapport de Messieurs les commissaires, que les habitants du département de la Vendée conservent pour leurs anciens pasteurs un attachement presque unanime ; qu'ils ne sont pas moins éloignés de reconnaître ceux que la nouvelle Constitution leur présente. Mais est-ce un crime aux yeux de la loi, qui accordé la liberté des opinions et du culte ? Quoi ! ne point changer de foi avec les événements, croire aujourd'hui ce qu'on croyait hier ; ne point admettre une

Église différente de celle que 18 siècles ont admise, ce serait ce qu'on appelle un système d'opposition aux décrets? Et cette liberté n'est refusée qu'aux catholiques romains, ou, s'ils en font usage, elle est dénoncée comme l'effet d'un complot criminel, le résultat de la politique intéressée de prêtres égarés et factieux !

« Ah ! sans doute, ils avaient un puissant intérêt, ces généreux pontifes lorsque, sourds aux cris des tribuns, et à la fureur d'un peuple qui fait entendre ses menaces autour de l'assemblée, ils ont refusé le serment au péril de leur vie, avec une fermeté, une unanimité qui a fait naître, dans les cœurs aigris par la haine, le sentiment de l'admiration !

« Mais quel intérêt supérieur à celui de la foi a pu soutenir le courage de ces dignes successeurs des apôtres, qui nous rappellent, dans ce siècle irrégulier, les plus beaux temps de l'Église, et relèvent, par leur constance, la gloire de l'épiscopat dépouillé ?

« Est-ce un autre intérêt qui a déterminé ces vénérables curés à renoncer à tout, plutôt que d'admettre un serment que leur conscience repousse ? Dépouillés de leurs revenus, réduits à un traitement humiliant et incertain, les entendez-vous se permettre la moindre plainte ? Destitués de leurs places, chassés de leurs demeures, placés entre les remords et l'indigence, ont-ils cessé de montrer la même résignation, le même attachement à leurs principes ? Les a-t-on vu opposer la résistance à l'autorité, à la calomnie des dénonciateurs ? Non : leur silence, celui de leurs adversaires déposent également en leur faveur, et seuls suffiraient pour prouver qu'ils ne sont pas moins amis de l'ordre et de la paix, que fidèles à tous les devoirs dont les ministres des autels doivent donner l'exemple. »

*
* *

Comme Gallois et Gensonné, les jacobins de la contrée estimaient que la fière et libre parole du théologal était un

danger pour la République. Ils résolurent de se défaire à tout prix de cet inflexible réfractaire. André de Beauregard, sur un avis secret du procureur syndic du département, prit le parti de quitter la Vendée. Il alla rejoindre son évêque à Paris, le 16 novembre 1791. Ce n'était pas le souci de sa sécurité personnelle qui pouvait lui inspirer une pareille détermination ; il se jetait dans le plus ardent foyer de la persécution religieuse. Mais il voulait sans doute informer Monseigneur de Mercy de la situation exacte du diocèse, rendre compte de son administration, et prendre, pour l'avenir, l'avis et la direction de l'autorité épiscopale.

Le séjour de l'abbé André dans la capitale se prolongea jusqu'au 15 octobre 1792.

Que fit-il pendant ces 11 mois ? A défaut de renseignements biographiques bien précis, nous pouvons tout dire en trois mots : il mena la vie d'un saint ; il se dévoua aux intérêts de l'Église ; il fit l'apprentissage du martyre.

En Vendée, un arrêté du Directoire départemental, daté du 9 mars 1792, le signalait, avec Monsieur Herbert curé de Maillé et les deux Messieurs Baudouin, comme un des ennemis les plus dangereux de la Constitution (1). Il nous apprend lui-même que, le 6 septembre, trois jours après le massacre des Carmes, il fut arrêté et cité devant un tribunal. Après l'interrogatoire qu'on lui fit subir, deux hommes, le sabre nu, furent chargés de le garder à vue, pendant 24 heures. L'évêque intrus du Calvados, Fauchet, instruit de cette arrestation, courut à la section, sollicita chaudement la liberté du captif et finit par l'obtenir.

Jean de Beauregard, que la persécution avait également chassé de la Vendée, était alors retiré chez sa mère, à Moulinet.

« Nous apprimes, nous dit-il, que les prêtres, les évêques détenus aux Carmes avaient été massacrés. Nous

(1) V. les *Pièces justificatives*, Note I.

étions fort inquiets sur le sort de mon frère, le théologal de Luçon, dont nous n'entendions pas parler et dont la correspondance était interrompue. Nous restâmes plusieurs semaines dans ces vives inquiétudes. Je savais que, fort estimé des évêques, et surtout de celui de Luçon et de Clermont, prélat fort distingué, il était admis dans leurs réunions, et chargé par eux de plusieurs affaires importantes et compromettantes.

« Enfin, nous le vîmes arriver, vêtu en laïc, dans un état déplorable et avec une grande tristesse. Ce bon frère était connu et estimé de tout le clergé, même parmi les prêtres infidèles.

« Il me dit une chose qui m'a toujours causé plus que de l'étonnement, et à lui, une douleur amère ; car, c'est la première plainte qu'il ait épanchée dans mon cœur : son évêque, et surtout le doyen de Luçon son ami, avec lequel il partageait son logement, l'abandonnèrent la surveillance des massacres et s'évadèrent de Paris, sans lui avoir donné le moindre avis (1). »

*
* *

Ce bonheur de se retrouver ensemble ne fut pas de longue durée pour les deux frères. L'abbé Jean nous a déjà raconté comment ils furent vendus par un traître. Vers la fin de décembre 1792, un officier de volontaires frappait à la porte de la maison de Moulinet, se disant allié de la famille et demandant l'hospitalité. On lui fait un cordial accueil ; il dîne avec les Messieurs de Beauregard ; et après avoir mangé de leur pain, après s'être chauffé à leur foyer, il courait à Poitiers pour dénoncer ses hôtes. Ils furent condamnés à la déportation (2). »

Le 1^{er} janvier 1793, leur mère, qui se trouvait à la ville,

(1) *Mémoires*, pp. 3-5.

(2) *Vie de Monseigneur de Beauregard*, pp. 61-62.

vint elle-même à Moulinet leur apprendre la sentence d'exil qui venait d'être prononcée contre eux. Ils reçoivent cette nouvelle avec le plus grand calme ; depuis longtemps ils avaient fait le sacrifice de leur repos et de leur vie. Les deux frères disent leur messe avec cette pieuse tranquillité d'âme qu'ils portaient autrefois à l'autel du chapitre de la cathédrale ; puis ils se rendent tous deux à Poitiers, pour se mettre à la disposition de la justice républicaine.

Le théologal était malade. Madame de Beauregard, qui voulait sauver au moins l'un de ses fils, obtint, à force de sollicitations, qu'André ne serait pas banni du sol français. Dieu voulait que cette cruelle faveur conduisit le saint théologal à la gloire du martyr.

*
**

On l'interna dans le couvent de la Visitation de Poitiers, dont on avait fait une prison, et sa détention se prolongea jusqu'au mois d'avril 1794.

Le président du tribunal criminel de la Vienne, Planier, voulait à tout prix faire tomber la tête *du ci-devant théologal*, qu'il appelait *grand coupable* ; mais c'était un juge formaliste, et il voulait, disait-il, la faire tomber *légalement*.

Il écrit aux agents nationaux des districts de Luçon et de Fontenay, pour demander les pièces qui pouvaient se trouver à leurs greffes, contre *ce perturbateur de l'ordre public*. Le 20 janvier 1794, il écrivait au citoyen agent national près du district de Luçon :

« La liberté, l'égalité ou la mort ! »

« Citoyen, le nommé Brumauld de Beauregard, ci-devant théologal, ex-vicaire général du ci-devant évêque, est détenu dans une de nos maisons de réclusion. A la veille de juger ceux qui, comme lui, sont sujets à la déportation, ou qui, par des écrits, ont prêché la discorde et la guerre

civilé, j'ai besoin que tu me donnes tous les renseignements que tu peux recueillir sur les lieux, afin que je puisse juger, en connaissance de cause, celui qui a habité ta commune, y a répandu à profusion des lettres pastorales ou autres écrits, auxquels on a attribué avec raison tous les malheurs de la Vendée. Je me rappelle que Gensonné, envoyé en commission dans ton département, dans le rapport qu'il fit au corps législatif, accusa l'évêque de Luçon, et particulièrement son théologal, d'avoir, par leurs écrits et par leurs discours, secoué les torches du fanatisme et de la discorde.

« Envoie-moi donc toutes les dénonciations, informations ou dépositions qui ont pu être faites contre Beauregard. Fais surtout la recherche des écrits contre-révolutionnaires qui sont sortis de sa plume hypocrite, et m'en fais passer un exemplaire certifié. Enfin, n'épargne ni soins ni peines, pour me fournir tous les moyens de faire tomber légalement la tête d'un grand coupable, et donner un grand exemple à ceux qui seraient tentés de suivre une religion de sang qui, dès sa naissance, n'a servi qu'à dépeupler la terre. Salut, fraternité (1). »

Dès le lendemain, on trouvait à Luçon des pièces contre *le dit Beauregard*. De son côté, l'agent national près du district de Fontenay s'empressait de faire des recherches « J'invite le comité de surveillance, écrivait-il, à m'aider à rechercher des renseignements contre *cet animal*. »

Le 2 février, il répondait au président Planier : « Encore quelques jours, et les renseignements seront fournis. Ce n'est qu'en détruisant de *pareils monstres* que nous sommes sûrs de sauver la patrie. »

Malgré le zèle complaisant et empressé de tous ces valets de la Révolution, Planier trouvait insuffisants les renseignements fournis, puisqu'il écrivait, le 13 avril, à l'agent national de Fontenay : « J'espérais, citoyen, que

(1) *Revue du Bas-Poitou*, 10^e ann. 4^e livr., pp. 406-407.

tu m'aurais envoyé sur le sieur Brumauld, ci-devant théologal de Luçon, les renseignements que tu m'avais promis... Je t'invite à ne pas mettre en oubli ce fanatique. Le représentant Ingrand (1) exige de nous la plus grande célérité dans le jugement des criminels. Je lui ai dit que ce criminel eut été jugé depuis longtemps, si tu m'avais fourni les pièces que tu m'avais promises. Veuille donc, citoyen, ne pas différer, afin que notre tribunal puisse prononcer définitivement sur le sort de ce prêtre. Salut et fraternité (2).

On voit que la Révolution traitait André de Beauregard comme une puissance, et cet acharnement des bourreaux est un magnifique éloge de la victime.

Les pièces promises n'arrivèrent pas, et vers la fin d'avril, le prisonnier de la Visitation fut transféré à Paris sur une charrette et renfermé à la Conciergerie.

*
*
*

Là, sa vie fut toujours la même, celle d'un saint. Il offrait aux malheureux compagnons de sa captivité les consolations de la piété chrétienne et les secours de son ministère.

Il convertit l'évêque de Viviers, qui avait adopté les erreurs de la Constitution civile, et qui les rétracta dans sa prison. On croit qu'il ne fut pas étranger à la conversion de Monsieur Montault, évêque constitutionnel de Poitiers.

Enfin, le 27 juillet, il comparait devant le tribunal révolutionnaire, qui le condamne à mort *« comme l'un des conspirateurs les plus audacieux et les plus fanatiques ;*

(1) Ingrand était membre de la Convention et représentait le département de la Vienne.

Piorry, son collègue, écrivait aux jacobins de Poitiers : « Songez qu'avec ce bon b... , vous pouvez tout faire, tout incendier, tout déposer, tout guillotiner, tout régénérer.

(2) *Archives départ. — Revue du Bas-Poitou, 11^e ann., 1^{re} livr., pp. 17-18.*

comme prêtre réfractaire, ayant refusé le serment de fidélité et d'égalité (1). »

La veille de son martyre, saint Flavien disait à sa mère : « O mère vraiment pieuse et héroïque comme la mère des Machabées, ce qui m'arrive, c'est justement ce que j'ai toujours désiré ; au lieu de pleurer ma mort, il vous faut vous en glorifier (2). »

Tels étaient les sentiments qu'André de Beauregard exprimait à la sienne, dans une lettre admirable qu'il lui écrivit la veille de son supplice.

*Lettre d'André de Beauregard à sa mère,
le 26 juillet 1794.*

« Je suis à la veille de comparaître à ce redoutable tribunal, où je suis traduit, sans savoir pourquoi. Ma conscience ne me fait aucun reproche ; je ne suis pas pour cela justifié. Le sort qui m'est destiné va, selon toute apparence, mettre fin pour moi aux épreuves de cette malheureuse vie : grâce à Dieu, il n'est pas imprévu.

« Prêt à paraître devant Dieu, il me reste encore des devoirs à remplir. Je vois en vous son image ; c'est entre vos mains, ma digne et tendre mère, que je veux renouveler l'expression des sentiments que vous prîtes soin de transmettre à vos enfants.

« Je crois tout ce que croit et m'enseigne l'Église, sainte, catholique, apostolique et romaine, dépositaire de la vraie foi qu'il plut à Dieu de révéler aux hommes, et hors de laquelle il n'y a point de salut. Je veux mourir comme j'ai vécu, dans un fidèle attachement à sa doctrine.

« Je rends grâce à Dieu des faveurs dont je suis redevable à sa providence paternelle. Je lui demande pardon des

(1) V. aux *Pièces justificatives*, Note V, le texte du jugement. L'acte d'accusation fut dressé par Fouquier-Tinville. — *Archives nat. W. 433, dossier 974.*

(2) *Acta martyrum*, Ruinat, Ratisbonne, p. 280.

fautes sans nombre dont je me suis rendu coupable à ses yeux, et je m'humilie devant les hommes des scandales que je leur ai donnés.

« J'implore l'assistance de mon ange gardien, l'intercession de saint André mon patron, et des saints en qui j'eus une dévotion particulière; celle de la sainte Vierge, à qui je fus dévoué dès mon enfance; et par une vocation marquée de la Providence, j'éprouvai plus d'une fois les effets sensibles de sa protection toute-puissante. J'espère qu'elle ne m'abandonnera pas à cet instant de ma vie, le plus important pour mon salut.

« Plein de confiance en la divine miséricorde, qui se déclare d'une manière plus éclatante pour les grands pécheurs, j'accepte en esprit de pénitence, pour l'expiation de mes péchés, le sacrifice de ma vie. Je l'accepte, avec un cœur pénétré de reconnaissance, ce sacrifice que la foi me présente comme la plus précieuse de toutes les grâces. Plus j'en suis indigne, plus j'ai lieu d'attendre, de la prédilection divine, le fruit qu'elle attache à cette insigne faveur.

« Qu'il me soit permis de le dire, ma chère bonne mère, en vous ouvrant mon cœur (je dois à la bonté de Dieu ce témoignage), dans les épreuves auxquelles il a permis que je fusse soumis, j'ai déjà ressenti les consolants effets de son infaillible parole.

« C'est de vous que j'ai appris à le connaître; et lorsque je médite ce que promet, à ceux qui seront jugés dignes de souffrir pour lui, celui qui est la vérité et la vie, je crois encore entendre de votre bouche ces exhortations touchantes d'une mère de sept enfants qui, sacrifiant au premier de ses devoirs ses plus chers intérêts, transmet à la postérité l'exemple le plus mémorable de sa tendresse et de sa foi.

« Je sens cette vertu puissante m'élever au-dessus de moi-même, et avec elle, la foi, la confiance se répandre dans mon âme. Si le moment du combat est si consolant, que sera-ce de la victoire?

« Ne vous affligez donc pas, ô la plus tendre des mères, de la situation de votre fils. Dans l'épreuve d'un moment, vous voyez la voie qui conduit à la vie. Et que sont toutes les tribulations du monde, en proportion de cette vie qui n'aura pas de fin ?

« Soyez, je vous prie, ma chère bonne mère, l'interprète de ce que je voudrais pouvoir exprimer à tous mes frères, dans ces derniers moments. Vous savez combien fut étroite l'amitié qui nous unit ; jamais elle ne souffrit la moindre altération. Les liens que vous prîtes soin de former pour notre consolation et pour notre bonheur ne sont point rompus. J'ai cette confiance plus forte que la mort, ils nous réuniront dans une meilleure vie.

« Je ne saurais assez reconnaître les marques d'amitié que je reçus de mon frère aîné dans tous les temps, et les sacrifices qu'il fit au désir de vous être utile et à nous tous. Je prie Dieu qu'il soit la récompense de sa vertu, et qu'il conserve auprès de vous votre consolateur et votre appui.

« Je prie Monfolon ⁽¹⁾ de recevoir aussi l'expression de mes tendres sentiments et de ma reconnaissance de tout ce que le zèle et l'amitié lui inspirèrent de faire pour moi. Je sens tout ce que son cœur souffre de ce que nous sommes privés de la consolation de nous embrasser. Le mien gémit encore de l'éloignement de celui de mes frères à qui la Providence avait pris soin de m'unir de plus près ⁽²⁾. Faites-lui parvenir, je vous prie, dès que les circonstances le permettront, les tendres expressions de mon amitié, fondée sur l'estime et la confiance, et de mes vœux pour lui. Puisse-t-il être l'interprète de mes sentiments auprès de ce digne évêque ⁽³⁾, que Dieu, dans sa miséricorde, donna pour chef à l'église de Luçon ; de ces véné-

(1) Monfolon était un de ses frères qui habitait Paris, à la date de cette lettre.

(2) Jean de Beauregard.

(3) Monseigneur de Mercy.

rables confrères, de ces dignes pasteurs, qui m'offrirent de si grands exemples de zèle et de vertu. Ils savent combien m'étaient chers les liens qui nous unissaient. Je renouvelle avec eux la profession des religieux sentiments qui nous furent communs. Je les prie d'oublier les scandales que je leur ai donnés, et de se souvenir de moi dans leurs prières.

« Je ne désire pas moins d'être rappelé au souvenir de ces dignes et vénérables confrères de ma captivité (1). Je mets au rang des grâces les plus précieuses l'instruction et l'exemple que je trouvai parmi eux. J'espère de leur charité, qui fut pour moi si indulgente, qu'ils voudront bien ne pas m'oublier.

« J'embrasse ces chers enfants, pour lesquels je partage avec vous les sentiments de la plus tendre amitié. Ma consolation était de les voir croître sous vos yeux, et j'ai cette confiance que la semence que vous et leur vertueuse mère (2) prenez soin de répandre dans leur cœur ne sera pas infructueuse. Puisse ma situation devenir pour eux une leçon utile ! Je recommande à l'ainé de graver dans son cœur et de transmettre à ses frères le dernier avis qu'il a reçu de moi verbalement, le plus important de tous ceux que j'ai pu lui donner.

« Je voudrais pouvoir rappeler ici tous ceux à qui je tiens par les liens du sang et de l'amitié, ou par les devoirs de l'attachement et de la reconnaissance. Vous serez l'interprète de mes sentiments que vous connaissez, auprès de ceux qu'il ne m'est pas permis de nommer.

« Je prie mon ami (3) de lire dans mon cœur ce que je regrette tant de ne pouvoir lui exprimer. Nommer mon ami, c'est assez vous faire connaître celui à qui est dû ce titre qu'il possède depuis longtemps.

(1) Les ecclésiastiques incarcérés avec lui à la Visitation de Poitiers.

(2) Anna-Julie Brumauld, sa sœur, veuve de J.-J.-A. Parent de Curzon.

(3) M. Defresne, doyen du chapitre et vicaire général de Luçon.

« Puisse une famille chérie ⁽¹⁾, qui fut pour nous l'objet de tant de soins, recevoir aussi l'expression de mes tendres sentiments. Je n'ai jamais douté de son attachement. Je recommande à son souvenir celui qui ne cessa de s'occuper d'elle.

« J'unis, ma digne et tendre mère, le sacrifice de tout ce qui fut cher à mon cœur, aux sentiments que Jésus-Christ mon Sauveur conserva jusqu'à la fin pour sa sainte mère, et pour ceux qu'il daigna appeler ses frères et ses amis.

« C'est au pied de la croix que, vous embrassant pour la dernière fois, je vous offre l'expression de ma soumission, de mon respect, de mes plus tendres sentiments, et le regret des mécontentements que je vous ai occasionnés. C'est pour vous, la plus chérie des mères, et pour tous ceux que vous aimez, c'est pour l'intérêt de la religion, pour notre malheureuse patrie, pour la persévérance des justes, pour la conversion des pécheurs, c'est pour tous ceux qui furent la cause ou l'occasion de nos peines, c'est pour mes péchés, qu'uni par la foi à Jésus-Christ mon Sauveur souffrant et mourant pour moi, plein de confiance en ses mérites, à sa parole, à ses divines promesses, je fais à Dieu le sacrifice de ma vie. Je remets mon âme entre ses mains. »

« Cette lettre précieuse, écrivait le frère du martyr, Jean de Beauregard, semble *tachée d'une larme*. Hélas ! peut-être la donna-t-il à la nature, ou bien elle serait une marque de la tendresse de notre vénérable mère. »

Précieuse, en effet, cette lettre *tachée* ou plutôt enrichie d'une larme du fils héroïque qui l'écrivit en face de l'échafaud, ou de l'héroïque mère qui eut la gloire et la douleur de la lire.

Quand même André de Beauregard nous serait complètement inconnu par les actes de sa vie, nous le connaissons

(1) Le pensionnat de Luçon ou Petit Saint-Cyr.

désormais, et nous le voyons dans la vraie et pleine expression de sa physionomie. Ce testament de son cœur nous révèle son âme, et sa mère, en lisant cette lettre, contemplait en quelque sorte le portrait de son *saint théologal*.

*
* *

André de Beauregard fit partie des 23 dernières victimes de Robespierre, et le même jour, 27 juillet 1794, datait tout à la fois la chute du tyran et le martyre du théologal de Luçon.

Au moment où cette dernière charrette allait partir pour la place de la Révolution, on fit observer à Fouquier-Tinville qu'il y avait des troubles dans Paris, et qu'il serait prudent, peut-être, de retarder cette exécution.

— Rien ne peut retarder le cours de la justice, répondit l'inexorable accusateur public.

André garda jusqu'à la fin la pleine possession de lui-même, et on le vit marcher à la mort avec le calme et la sérénité d'une âme que Dieu possède tout entière.

Il était accompagné de son frère, Monsieur de Monfolon. En sortant de sa prison pour aller à l'échafaud, il rencontre une troupe de ces hideuses femmes qui attendaient les victimes au passage, pour profiter de leurs dépouilles. C'était un droit qu'on ne leur disputait pas. La République se réservait les biens et le sang des suppliciés; elle abandonnait le reste.

Le bourreau jette à ces mégères le peu d'effets qu'on avait laissés au condamné. Elles s'arrachèrent ces misérables vêtements en poussant des cris sauvages.

L'abbé de Beauregard, entendant ces cris, revient sur ses pas.

— Ah! je vous en prie, mes bonnes femmes, leur dit-il, avec une douceur angélique, ne vous disputez pas.

Il se met alors à leur partager lui-même ses dépouilles,

en s'efforçant de calmer leur répugnante avidité. Puis, il reprend sa marche, en citant à son frère ce texte de l'évangile de la passion :

Diviserunt sibi vestimenta mea : ils se sont partagé mes vêtements.

Ce nouveau trait de ressemblance avec la victime du Calvaire ajoutait un nouveau rayon à l'auréole de notre martyr vendéen.

Quelques instants après, la tête d'André-Georges Bru-mauld de Beauregard tombait sous le *couteau national* ⁽¹⁾.

Comme ces âmes de martyrs se ressemblent dans tous les siècles, depuis saint Etienne et saint Ignace d'Antioche, jusqu'aux victimes de la Révolution française ! Une fois de plus vient de nous apparaître la douce et radieuse image de la *sainteté catholique*, unissant dans un même cœur les plus délicates tendresses de la piété filiale et de l'amitié à toutes les forces de l'héroïsme chrétien.

C'est le grand miracle que produit le christianisme dans le monde depuis 19 siècles, et c'est une des preuves les plus éblouissantes de sa divinité.

§ XXXIV

*Martyre de MARIE-RENÉE DU BOIS, Veuve PETITEAU,
de Soullans,
3 du mois d'août 1794.*

Dans la personne de MARIE-RENÉE DU BOIS, VEUVE PETITEAU, la Vendée catholique vénère une martyre de la franchise et de la sincérité chrétienne : elle a donné sa vie pour ne pas violer le précepte divin : *Tu ne mentiras pas.*

Marie-Renée Du Bois, de la maison noble du *Grand-*

(1) GULLON, *Les Martyrs de la foi*, T. II, p. 162. — *Vie de Monseigneur de Beauregard*, pp. 84-85.

Marais (1) était fille de Du Bois, sieur du *Grand-Marais*, et de Marie-Angélique Jolly.

Mariée à François-René-Nicolas Petiteau, notaire et procureur à Challaus (2), elle perdit son mari en 1786. Il mourut victime de sa charité. Voulant faire l'aumône à un pauvre, il fit tomber sur lui le râtelier qui portait les pains, et il fut écrasé sous la charge.

Sa veuve restait avec trois enfants, dont l'aîné n'avait que 2 ans ; le dernier venait de naître à l'époque de la mort de son père.

*
**

Elle vivait fort retirée, dans sa maison familiale du *Grand-Marais* en Soullans, et partageait son temps entre l'éducation de ses enfants et les œuvres de bienfaisance. Mais on arrivait à cette époque lugubre où la vertu était un crime, et le 23 mars 1794, nous la trouvons détenue dans la maison d'arrêt de Challans.

Madame Petiteau n'avait à son dossier que la dénonciation suivante d'une jeune fille de 12 ans, et qui est consignée dans les pièces du procès :

« *Aux environs des fêtes de Pâques 1793* (3), *l'ex-prieur*

(1) La maison de famille était située sur la rive du marais de Soullans et s'appelait *Grand-Marais*.

Dans le salon d'honneur étaient gravés deux écussons. Sur celui de droite figuraient trois épées, la pointe en bas, et surmontées de trois étoiles ou *molettes*. Sur celui de gauche, on voyait trois glands, au-dessus d'un lion grim pant.

(2) Nicolas PETITEAU était patron de la *Chapellenie des Bonnins* en Soullans. Il avait donné ce bénéfice à l'abbé GUILLON, curé-prieur de Soullans, qui le possédait encore en 1790.

Sur sa tombe, qui se voit encore dans le cimetière de Soullans, on lit l'épithaphe suivante : « *Ci-git le corps de François-René PETITEAU, procureur fiscal, mort le 5 octobre 1786. Priez Dieu pour le repos de son âme.* »

(3) Pâques tombait, en 1793, le 31 mars.

de Soullans, le sieur Nœau, étant venu faire les offices dans l'église paroissiale, la citoyenne Petiteau s'était tenue sous le ballet et l'avait invité, au sortir de l'église, à rentrer chez elle, pour y prendre ses repas. La veuve de la Touche et la veuve Guignardièrre (1) le recevaient aussi ; mais quand on avait à parler d'affaires au dit Nœau, c'était toujours chez la veuve Petiteau qu'il fallait aller le trouver. »

Cette dénonciation, qui est tout entière à l'honneur de l'inculpée, ne semble pas avoir été une pure invention calomnieuse. Un vieux domestique de Madame Petiteau, qui depuis était resté longtemps au service de la famille Merland, des Sables, racontait qu'un jour l'abbé Nœau, mourant de faim et poursuivi par les Bleus, était venu se réfugier chez la pieuse veuve. Elle l'avait accueilli à sa table. Mais après le repas, elle supplia le fugitif de quitter sa maison, qui n'était pas sûre, et de ne pas compromettre inutilement la mère de trois orphelins. Monsieur Nœau sortit pour chercher un autre asile. On l'aperçut traversant la cour du *Grand-Marais* ; ce fut suffisant pour mettre en émoi la police révolutionnaire.

Madame Petiteau fut arrêtée dans son salon, et conduite de Soullans au Perrier. Au témoignage de la jeune fille qui l'accusait, elle reçut en chemin les injures de deux hommes, qui la rencontrèrent à l'extrémité de la *Chaussée*.

Le premier lui reprocha d'avoir rappelé l'ex-prieur Nœau, et cria de la fouiller ; ce qu'on fit. L'autre vomit contre elle mille invectives, et dit qu'il voulait la tuer lui-même, avec le fusil dont il était armé.

De la geôle du Perrier, elle fut traînée jusqu'à Challans.

(1) On croit qu'il s'agit de Henriette Dorotheë Faudry, veuve de Du Bois de la Guignardièrre, médecin à Soullans, et mère du chef royaliste de ce nom. Elle fut guillotinée à Nantes, sur la place du Bouffay, le 24 juillet 1794. Un de ses crimes était d'avoir été vue avec un *Sacré-Cœur* sur la poitrine, et d'avoir mangé avec l'ex-prieur de Soullans, le sieur Nœau.

C'est là que l'infortunée captive trouva dans un compatriote un ami dévoué, Charles-Marc-René Merland, membre de l'administration du district.

*
* *

Merland ne négligea rien pour la sauver, et sans doute qu'il y eut réussi malgré tous les obstacles, s'il eût trouvé plus de souplesse dans la conscience de cette ferme chrétienne, sa cliente.

Il lui conseilla d'abord de se faire oublier dans la maison d'arrêt de Challans. La *Terreur* lui semblait toucher à son terme, et les modérés, qui arrivaient au pouvoir, proclameraient bientôt, croyait-il, une amnistie dont elle allait bénéficier.

Mais poussée par l'amour maternel, la pauvre mère demandait à grands cris d'être envoyée à Noirmoutier, devant la commission militaire et révolutionnaire établie près de l'armée de l'Ouest, pour y subir, le plus tôt possible, son jugement. Elle ne pouvait accepter de laisser indéfiniment ses trois orphelins à l'abandon, au milieu des horreurs de la guerre civile.

« Ce que j'ai fait, disait-elle, ne peut m'être imputé comme un crime capital, puisque je n'ai pas caché le prêtre qu'on a vu traverser la cour de ma maison. »

Elle espérait aussi que la plus grande partie de la population de Soullans s'empresserait de venir témoigner en sa faveur.

Les supplications de Merland ne purent la fléchir ni la convaincre de son erreur : il fallut l'inscrire dans un convoi de prévenus, et elle donna l'ordre d'envoyer ses meubles à Noirmoutier, afin d'avoir ses enfants près d'elle, pendant la durée du procès (1).

(1) Une pièce trouvée aux archives de la mairie de Noirmoutier a pour titre : *Inventaire estimatif des meubles délaissés à l'isle de la Montagne*



Merland la vit partir avec chagrin, et s'efforça dès lors d'apitoyer, en faveur de sa protégée, les membres du tribunal. Au risque de se compromettre, il ne craignit pas d'intervenir auprès des juges; il leur parla du bien que faisait autour d'elle Madame Petiteau, de ses enfants en bas âge et de la faiblesse de l'accusation.

Il y eut un moment d'espoir. Ses juges ne demandaient à l'accusée qu'une seule chose : *nier* les faits qu'on mettait à sa charge, et spécialement le fait d'avoir reçu chez elle et à sa table un prêtre insermenté.

— *Je ne saurais sauver ma vie par un mensonge,* répond la noble chrétienne : et si c'est un crime d'avoir donné à manger à un malheureux prêtre, traqué et mourant de faim, ce crime je l'ai commis, croyant remplir un devoir d'humanité (1).

Un dernier effort devait être tenté, pour sauver Madame Petiteau, le jour même où le jugement fut rendu; mais une tempête retarda de deux heures, au passage de Fromentine, les témoins à décharge. Le tribunal, averti de ce cas de force majeure, refusa de surseoir au prononcé de la sentence, et quand les témoins arrivèrent, le triste convoi se dirigeait vers le lieu du supplice (2).

(Noirmoutier) par Marie-Renée Du Bois, veuve Nicolas Petiteau. Dans cet inventaire, sont inscrits 6 lits, dont 1 d'enfant. Le mobilier, assez considérable, se trouvait renfermé dans un ancien grenier.

(1) Ces détails ont été donnés par une vénérable dame, morte presque centenaire en 1863, Madame Geneviève MUSSET, veuve de Monsieur Clément PALVADEAU. Elle avait épousé le fils de l'honnête citoyen chez lequel logeaient le président du tribunal et une partie des membres de la commission.

(2) Monsieur Merland prit chez lui les enfants de la veuve Petiteau, et se fit nommer leur tuteur.

Il réclama, devant le district, les biens qui leur appartenaient, et vint lui-même recueillir leur part de mobilier, laissé dans l'île par leur mère.

*
* *

Nous devons citer ici une partie du texte du jugement qui condamnait à mort Madame Petiteau, avec une vingtaine d'autres victimes, parmi lesquelles on comptait un certain nombre de femmes (1).

« Séance publique tenue à l'Isle de la Montagne, le 16 thermidor, l'an II de la République française, démocratique et impérissable (3 août 1794).

« Sur les questions de savoir si Marie Du Bois, veuve Petiteau, âgée de 35 ans, de Soullans, district de Challans et X..., X... (suivent 20 autres noms), sont coupables :

1^o « D'avoir eu des intelligences avec les Brigands de la Vendée ;

2^o « D'avoir provoqué l'emprisonnement et le massacre des patriotes ;

3^o « D'avoir provoqué... à la destruction de la liberté et de l'égalité, à l'anéantissement de la République française, l'accusateur militaire entendu, et faisant droit à ses conclusions, la commission extraordinaire et révolutionnaire condamne les 21 dénommés à la peine de mort. »

*
* *

L'exécution de Marie-Renée Du Bois, et des 20 victimes condamnées avec elle, eut lieu à la *Claire*, sur le bord de la mer, à 4 heures du soir.

Les condamnés furent liés, deux à deux, dans la cour du château.

Les femmes, dit une tradition, étaient vêtues de blanc, et chantèrent des cantiques et le *Magnificat* jusque sur le bord de la fosse.

(1) Le texte de ce jugement fut imprimé chez MELLINET-MALASSIS, à Nantes, place du Pilon, 3, et affiché dans différentes communes, en particulier dans celle de Soullans.

Comme le funèbre cortège, dit un témoin, passait en face de l'église, une jeune fille, une des plus jeunes des condamnées, se mit à éclater en sanglots. Sa sœur l'embrassa et lui dit : « *Ne pleure pas, petite ; ce soir nous coucherons chez le bon Dieu.* »

Le convoi passa devant le prieuré ; suivit la rue du *Grand-Four* et le chemin du bois de la *Chaise*, jusqu'au carrefour de la croix de *Saint-André* ; puis, se dirigeant vers la ferme de la *Bosse*, il coupe la lande en diagonale, atteint l'extrémité du *Chemin-Neuf* et les dunes de la *Claire*, pour gagner la *Grande-Prée*.

Deux énormes fosses étaient creusées, et quand les vingt et une victimes sont tombées sous les coups de la fusillade, les corps y sont jetés, pêle-mêle, et recouverts d'une légère couche de sable.

C'est là que reposent, en attendant la résurrection glorieuse, les restes, ou plutôt les *reliques* de Marie-Renée Du Bois, veuve Petiteau, victime de l'héroïque réponse qu'elle fit à ses juges : « *Je ne puis sauver ma vie par un mensonge* (1). »

§ XXXV

Martyre de JACQUES-PIERRE GOURAUD,
curé de Saint-André-sur-Marcueil,
26 juillet 1795.

JACQUES-PIERRE GOURAUD naquit en 1739, à Saint-Georges-de-Montaigu.

Nommé curé de Saint-André-sur-Marcueil en 1769, il refusa le serment et partit pour l'Espagne.

Le 22 décembre 1792, Monseigneur de Mercy écrivait, de Soleure, à Monsieur Paillou : « J'ai reçu, par le digne

(1) *V. Revue de Bretagne et de Vendée, année 1881. — Noirmoutier, le 16 thermidor, an II (3 août 1794), par le Docteur VIAUD-GRAND-MARAIS.*

curé de Saint-André-sur-Marcueil, des nouvelles de nos frères de Victoria. »

Quand l'Espagne fut envahie par les troupes républicaines, Monsieur Gouraud passa, comme plusieurs autres prêtres, en Angleterre. Mais, apprenant qu'un bon nombre de ses confrères du Bas-Poitou étaient restés dans le pays, et bravaient tous les dangers, pour y maintenir la foi, si terriblement menacée, il résolut de retourner dans sa paroisse. Il crut trouver une occasion favorable dans l'expédition de Quiberon, et il se joignit à Monseigneur de Hercé, évêque de Dol, pour rentrer en France.

Arrêté au moment du débarquement, il comparut devant la commission militaire d'Auray, le 25 juillet 1795, fut condamné à mort, et fusillé le lendemain à Vannes (1).

§ XXXVI

Martyre de JEAN-BAPTISTE-RENÉ GAIGNET, vicaire de Doix, 28 juillet 1795.

JEAN-BAPTISTE-RENÉ GAIGNET naquit au Gué-de-Velluire, le 6 janvier 1764. Son père était boulanger.

Vicaire de Doix depuis 1790, il avait refusé le serment et s'était exilé en Angleterre.

Souffrant avec peine un exil qui paralysait son zèle, il prit le parti de rentrer en France avec l'évêque de Dol.

Arrêté et condamné à mort par la commission militaire d'Auray, il fut exécuté à Vannes, le 28 juillet 1795.

« Comme il est notoire, dit Guillon, que l'abbé Gaignet rentra en France pour servir la cause religieuse, c'est bien véritablement pour elle qu'il fut immolé (2) ».

(1) Notes communiquées par M. E. BOURLOTON, d'après les papiers de l'abbé PONTDEVIE. — GUILLON, T. III, p. 224.

(2) GUILLON, T. III, p. 150.

§ XXXVII

*Vie et martyre de MATHIEU-FRANÇOIS DE GRUCHY,
vicaire de Soullans, de Challans, de Beauvoir, de
Bois-de-Céné, de Saint-Jean-de-Monts,
et curé de Venansault.
28 novembre 1797.*

« Je fais à Dieu le sacrifice de ma vie. »
(*Testament du martyr.*)

MATHIEU-FRANÇOIS DE GRUCHY, Anglais d'origine, est né à Jersey, d'une famille noble protestante, le 31 du mois d'août 1761 ⁽¹⁾; mais il appartient au diocèse de Luçon par son baptême et par la plus grande partie de sa vie sacerdotale. Nous devons revendiquer pour notre martyrologe vendéen la gloire de son martyr.

*
* * .

A l'époque de la dernière guerre entre l'Angleterre et la France, pour l'émancipation des Etats-Unis, De Gruchy fut embarqué, très jeune encore, et fait prisonnier sur un corsaire français, vers 1776.

Il fut détenu, avec plusieurs Anglais, au château de Saumur.

Comme il parlait avec aisance la langue française, il sortait en ville, pour faire les commissions de ses compatriotes. Un jour, il se trouvait dans un magasin, lorsque survint une dame, qui venait aussi faire quelques emplettes.

Le jeune Anglais fut gracieux et poli, et n'accepta d'être servi qu'après elle.

(1) Monsieur du TRESSAY le fait naître à Saint-Sauveur, au diocèse de Coutances; c'est une erreur. Monseigneur BRUMAUD DE BEAUREGARD, qui l'a intimement connu, le dit natif de Jersey, et cette affirmation est confirmée par le certificat de baptême que nous donnons aux *Pièces justificatives*, Note VI.

A cette acte de politesse, la Providence voulut attacher une grâce extraordinaire, qui fut comme le premier anneau d'une chaîne d'autres grâces privilégiées, le principe des grandes et glorieuses destinées du jeune prisonnier.

Cette dame, c'était la marquise de Toucheprès, dont le mari avait été conseiller au parlement de Bretagne.

La marquise jouissait d'une belle fortune, qu'elle employait en bonnes œuvres. Elle fut touchée de l'heureuse physionomie du jeune homme, de la situation et des demi-confidences qu'il lui fit tout d'abord avec une grande ingénuité.

Il s'était avoué protestant. Comme Madame de Toucheprès était très liée avec Monsieur Du Petit-Thouars, gouverneur de Saumur, elle obtint de se charger du prisonnier et l'emmena dans son château.

Bientôt, elle lui offrit de lui faire apprendre un métier.

— Je le veux bien, répondit De Gruchy, pourvu que ce métier ne soit pas trop vil.

Il y avait dans cette réponse une certaine fierté de race. La famille De Gruchy était pauvre ; mais elle s'honorait de descendre d'une maison noble, venue de France, à l'époque de la conquête. Elle avait conservé des sentiments dignes de cette origine, et s'efforçait de n'y pas déroger.

On fit apprendre à Mathieu le métier de menuisier, et il suivit son patron dans le Bas-Poitou, à Soullans (1).

La pieuse marquise ne perdait pas de vue son protégé. Comme elle se préoccupait surtout de sa conversion, elle le mit en relation avec Monsieur Guillon, curé-prieur de la paroisse, homme fort instruit et d'un très aimable caractère, qui ne tarda pas à gagner le cœur et la confiance du

(1) L'acte de baptême de Mathieu De Gruchy, conservé dans les *archives* de Soullans, indique assez clairement que le nouveau converti avait son domicile dans cette paroisse, V. aux *Pièces justificatives* la Note vi.

jeune ouvrier. Il lui parla de religion et lui mit entre les mains des ouvrages de controverse.

De Gruchy, qui avait l'intelligence très ouverte, et une entière droiture de volonté, abjura l'erreur, fut baptisé sous condition et fit sa première communion, sans doute le jour même de son baptême, le 22 du mois d'août 1786.

Le curé-prieur, qui reconnut vite dans le nouveau converti une nature d'élite, lui suggéra l'idée d'apprendre le latin.

De Gruchy accepta la proposition, et pendant qu'il travaillait son bois à l'atelier, il recevait les leçons que Monsieur Guillon venait lui donner.

Ses progrès furent rapides. Ses remarquables aptitudes intellectuelles, jointes à sa modestie, à sa franche et profonde piété, révélaient, dans l'intéressant néophyte, toutes les marques d'une sérieuse vocation à l'état ecclésiastique. Quand il témoigna le désir d'entrer dans la sainte cléricature, le bon curé n'en fut point surpris ; il voyait se réaliser, dans son élève, les espérances qu'il en avait conçues.

Après avoir donné tous ses soins à la formation cléricale du lévite, il l'envoya terminer ses études au séminaire de Luçon, que dirigeaient alors les lazaristes.

En 1788, Monseigneur de Mercy lui conféra successivement tous les ordres.

Après son ordination de prêtrise, l'abbé De Gruchy resta deux ans encore près de son père spirituel, à Soullans, pour perfectionner son éducation sacerdotale ; puis, il fut employé dans le saint ministère, d'abord à Soullans même, puis à Challans, à Bois-de-Céné, à Beauvoir et surtout à Saint-Jean-de-Monts.

*
*
*

A l'époque de la Révolution, en 1792, l'abbé De Gruchy retourna dans l'île de Jersey, avec l'intention de convertir sa famille à la religion catholique.

Malgré les persécutions des ministres protestants, qui le chassèrent trois fois de l'île, il convertit sa sœur par des conférences secrètes, qu'ils avaient ensemble à la campagne, dans les vignes, ou sur des points écartés de la côte.

Il avait également entrepris la conversion de sa mère ; mais il lui fut impossible d'achever cette œuvre, si chère à son cœur de fils et de prêtre.

La persécution devint plus acharnée, et chassé une dernière fois de Jersey, il alla se réfugier à Londres, où il se lia d'une étroite et religieuse amitié avec le vicaire général de Luçon, Jean Brumauld de Beauregard.

« Nous quittâmes bientôt cette ville l'un et l'autre, nous dit ce dernier. J'habitai six mois à Southampton, sans entendre parler de l'abbé Gruchy ; et ce fut pourtant là qu'on le trouva, dans un hôpital, au milieu des soldats irlandais catholiques, avec lesquels il vivait, leur distribuant des consolations, partageant leurs tristes rations, et ne songeant pas à réclamer les aumônes que le gouvernement britannique accordait aux prêtres français. Monseigneur de Saint-Pol de Léon lui assura des secours, et me remit quelques guinées, que je lui fis passer, et qu'il aura sans doute partagées avec les indigents (1). »

*
* *

Nous avons vu comment l'abbé De Gruchy fut donné pour compagnon à Monsieur de Beauregard, dans la mission que celui-ci avait à remplir auprès du général Charette.

Ils vécurent quelque temps ensemble, en Vendée, dans la plus étroite intimité.

« J'avais placé Monsieur Gruchy à Venansault, où il vivait comme un saint, nous dit le vicaire général. Tant que j'ai habité la Vendée, il venait me confesser tous les quinze jours. Il disait tout haut, en entrant dans l'église de Beaufou, tout ouverte et sans toiture : « Monsieur l'abbé,

(1) *Mémoires*, p. 149.

faisons-nous pénitence ? » Alors les personnes que je confessais se retiraient.

« Ce bon prêtre me demanda plusieurs fois de le laisser partir pour Jersey, pressé qu'il était par le zèle de convertir ses parents. Je lui refusai cette permission, et il continuait son ministère en Vendée. Mais après mon départ, il se crut libre et résolut de rentrer dans sa famille (1). »

*
* *

Le 15 novembre 1797, l'abbé De Gruchy arrivait à Nantes déguisé en ouvrier, avec l'intention de s'embarquer pour Jersey, où habitait sa vieille mère, protestante opiniâtre, qu'il voulait à tout prix amener à la foi de l'Église romaine.

Son passeport, qui le désignait comme *Anglais et menuisier*, allait être visé par la municipalité nantaise, lorsqu'un prêtre assermenté, entrant au bureau de l'officier municipal, se fait présenter le passeport. En y lisant : *Mathieu Gruchy, menuisier* :

— Tu mens, lui dit-il ; tu es prêtre !

— Je suis l'un et l'autre, répond le curé de Venansault.

— Tu es prêtre, reprend le dénonciateur : tu es rentré en France après avoir été déjà banni : la loi te condamne à mort !

— Eh bien soit ! dit avec douceur l'inculpé.

Les municipaux, l'examinant alors de plus près, trouvèrent qu'en effet le voyageur avait l'air d'un prêtre, bien plus que d'un menuisier.

On lui fit la sommation de déclarer toute la vérité sur son compte.

— Je ne crains pas de confesser hautement que je suis prêtre catholique, répondit l'abbé De Gruchy. J'appris dans ma jeunesse l'état de menuisier ; c'est par cette profession que me désigne mon passeport. Me renfermant dans l'exer-

(1) *Mémoires, passim*, pp. 146-153.

eice de mon ministère depuis que je suis prêtre, je n'ai jamais porté d'armes, ni offensives ni défensives ; mais j'avoue que je me suis réfugié à Jersey en 1792.

*
**

Dès le soir même, on enferma le confesseur de la foi dans les prisons du Bouffay.

« Il édifia tous ses compagnons de captivité, dit Monseigneur de Beauregard. Il composait des cantiques pleins de résignation et de piété. Nous en avons sous les yeux le recueil manuscrit. Il est daté du Bouffay de Nantes, le 27 novembre 1797.

« Voici la dernière strophe du dernier de ces cantiques :

« Seigneur exaucez ma prière ;
Elle est d'un cœur humble et soumis.
Pardonnez, charitable Père,
Pardonnez à mes ennemis.
De tout mon cœur je leur pardonne
Tous les maux qu'ils m'ont fait souffrir ;
Votre loi sainte me l'ordonne :
Je leur pardonne avec plaisir. »

Parmi ceux qui partageaient sa captivité, le prisonnier de Jésus-Christ fit la connaissance d'un noble cœur, auquel il put confier les plus intimes secrets de son âme.

— Vous avez eu tort, lui dit cet ami, de parler de votre émigration, qui est le grief capital contre vous. Il fallait vous borner à répondre que vous êtes prêtre, et que vous profitez de l'amnistie.

— J'y ai songé, répond l'abbé De Gruchy ; mais cette dissimulation m'a répugné. Elle pouvait d'ailleurs amener d'autres questions, auxquelles il ne m'eût pas été facile de répondre sans mensonge ; *et Dieu sait que, pour sauver ma vie, je ne me permettrai pas le mensonge le plus léger.* Je n'ai que trop offensé Dieu ; je devais éviter d'augmenter le nombre de mes fautes. Je fais de bon cœur le sacrifice de ma vie ; Dieu veuille l'agréer comme expiation de mes

péchés, et jeter un regard de compassion sur ma pauvre mère.

Le 26 novembre, une commission militaire se rendit au Bouffay, pour procéder à l'interrogatoire du prisonnier.

Ses réponses furent toujours les mêmes.

Après le départ des commissaires, l'abbé De Gruchy dina tranquillement avec les autres détenus, gardant le calme et la sérénité d'une âme qui est tout entière à Dieu. Au sortir de table, il se retira avec son ami, dans une chambre qui leur était commune, et lui raconta ce qui s'était passé dans ce nouvel interrogatoire.

— Je vous avoue, lui répondit celui-ci, que votre franchise excessive m'épouvante. Sans blesser la vérité, vous pourriez vous exposer moins que vous ne faites par vos aveux imprudents.

— Je suis résigné, dit le prêtre vendéen, à tout ce que Dieu voudra m'envoyer. Je serai trop heureux de verser mon sang pour la vérité, quelque indigne que je sois de cette gloire. Je demande seulement au Ciel la grâce de souffrir avec patience et humilité. Je prie Dieu d'agréer mon sacrifice pour l'expiation de mes fautes, pour la conversion de ma famille, et surtout celle de ma pauvre mère. Je vous en conjure, mon ami, unissez vos supplications aux miennes. Veuillez me rendre un service : tâchez de me procurer un prêtre auquel je puisse me confesser avant de mourir. Le pourrez-vous ? je ne sais. J'ai imploré cette faveur de la commission militaire qui vient de m'interroger ; je lui ai déclaré que je voulais un prêtre catholique, et non un prêtre jureur. Le rapporteur m'a répondu qu'on aviserait à cela lors de mon jugement, si je réitérais ma demande. Je ne sais ce qu'ils feront : mais je préfère mourir sans me confesser, plutôt que d'appeler un prêtre assermenté, au grand scandale des fidèles. Je mets ma confiance en Dieu, et malgré mes péchés, je m'abandonne entièrement à son infinie miséricorde.

« Il nous entretenait souvent, écrit son ami, des grâces

qu'il avait reçues de Dieu, et revenait toujours à son ardent désir de la conversion de sa mère.

« Le lundi matin, 27 novembre, on vint le chercher, pour le mener à la commission militaire. J'allai moi-même le lui annoncer. Il me remercia, en m'engageant à prier pour lui. Il descendit aussitôt de notre chambre et se livra lui-même. Je le suivais du regard ; je me mis à la fenêtre pour le voir passer. Il conserva son air tranquille, marchant d'un pas modeste et assuré. »

*
* *

Vers 2 heures de l'après-midi, on vint dire aux prisonniers du Bouffay que Monsieur De Gruchy était condamné à mort.

On ramena bientôt le condamné, et on le mit au cachot, dans la cour réservée aux criminels. Son ami put le visiter et baiser ses chaînes.

« Je le trouvai calme et ayant l'air d'un prédestiné, nous dit ce fidèle témoin. Il était à genoux, lorsqu'on ouvrit la porte du cachot. Voyant mon affliction, il s'empressa de me consoler, me tendit la main de l'air le plus gracieux, et témoigna la plus parfaite résignation. Il me dit tout bas qu'il avait eu le bonheur d'offrir le saint sacrifice le jeudi précédent. Comme le concierge et quelqu'un de ses gens étaient présents, il ne me dit rien de particulier, et après une demi-heure d'entretien sur les miséricordes divines, il me parut désirer se recueillir.

« Je le quittai en l'embrassant ; nous nous serrâmes tendrement.

« Il me demanda de prier et de faire prier pour lui, me promettant qu'il prierait aussi pour moi. »

Afin de rassurer les personnes avec lesquelles il avait eu quelques rapports, le saint prêtre déclara qu'il n'avait fait aucune révélation, ni compromis qui que ce fût.

A 8 heures, Monsieur De Gruchy fit prévenir son ami

qu'il désirait lui parler. Celui-ci s'empressa de se rendre au cachot, qu'il trouva fermé. Il ne put s'entretenir avec le prisonnier qu'à travers la porte.

Le condamné parlait en martyr. Sa mère était toujours présente à son esprit et à son cœur. A cette préoccupation filiale s'ajoutait le chagrin de mourir sans être assisté par un prêtre catholique.

— Mon ami, disait-il, faites en sorte qu'il s'en trouve un sur ma route, quand j'irai au supplice, et que je connaisse l'endroit où il se tiendra, afin que je me recueille en recevant l'absolution. C'est là le plus grand service que je puisse attendre de votre dévouement. Ayez encore la bonté d'instruire de ma situation le plus grand nombre de prêtres possible, afin qu'ils disent demain la messe, pour m'obtenir le courage et la force de consommer dignement mon sacrifice.

Son ami lui fit la promesse de faire tous ses efforts, pour procurer au martyr de si précieuses faveurs.

Monsieur De Gruchy continuait à parler de ses derniers moments, de son regret d'avoir offensé Dieu, et de sa confiance dans la divine miséricorde ; mais s'apercevant que son interlocuteur ne lui répondait plus que d'une voix entrecoupée par des sanglots, il s'interrompit :

— Je suis bien peiné, lui dit-il, de vous avoir si longtemps retenu ; vous devez être fatigué ; il faut que vous alliez prendre du repos ; je vous fais mille excuses de vous avoir causé tant d'embarras. Nous nous reverrons demain, vers 8 ou 9 heures. Bonsoir, mon ami ; priez pour moi, je prierai pour vous.

Le compatissant ami se retira, navré de douleur, mais pénétré, nous dit-il lui-même, d'une vénération profonde pour le confesseur de la foi.

Pendant cet entretien, il avait engagé Monsieur De Gruchy à écrire ses dernières volontés. Il avait un désir très vif d'avoir quelques-uns des objets qui appartenaient au vénérable condamné, comme son chapelet et une sta-

tuelle de la sainte Vierge. Mais la crainte d'exciŕer dans cette  me, si belle et si d licate le plus l ger sentiment d'amour-propre, l'avait emp ch  d'exprimer ce d sir. En se retirant, il ose pourtant lui dire :

— Vous ferez sagement de me confier les petits objets de pi t  qui sont en votre possession, pour  viter qu'ils ne tombent dans des mains profanes.

Le condamn  le comprit, et fit   son ami la promesse de tout lui remettre   leur entrevue du lendemain.

*
**

Pendant la nuit, le prisonnier trouva moyen d' crire quelques lignes sur un papier grossier, qui nous a  t  fid lement conserv  parmi les manuscrits de l'un de ses biographes, Monsieur Sergent, chanoine de la m tropole de Tours.

Bien que le testateur f t en pr sence de la mort, son  criture est hardie ; l'orthographe et la ponctuation sont assez fid lement observ es.

Il partage entre sa m re, ses s eurs, les pauvres et quelques autres personnes l'argent qui lui restait.

Mademoiselle de la Corbini re et la veuve Bordelais, du village de *Beauregard*, dans la paroisse d'Ardelay, sont d sign es comme ses ex cuteurs testamentaires.

Apr s avoir demand  des pri res et fix    3 livres l'honoraire des messes qu'on dira pour lui, il termine ainsi son testament :

« Je regrette de ne pouvoir m'expliquer plus au long sur bien d'autres articles ; le temps me manque.

« Je fais   Dieu le sacrifice de ma vie ; je remets mon  me entre ses mains, et je me recommande aux  mes charitables.

« A la prison du Bouffay, ce 27 novembre 1797.

« Mathieu Gruchy, pr tre catholique. »

*
* *

Le lendemain, 28 novembre, jour fixé pour le supplice, l'ami du condamné eut avec lui un dernier entretien. Il lui donna l'heureuse nouvelle qu'un prêtre catholique se trouverait sur son passage, et lui donnerait une dernière absolution ; puis, il lui demanda comment s'était passée la nuit.

— Très bien, répondit Monsieur De Gruchy, d'un air joyeux. Oui, Monsieur, oui, mon ami, je suis content et heureux. Je ne changerais pas mon sort pour le sort le plus beau selon le monde. Je meurs innocent pour la religion ; je fais de bon cœur le sacrifice de ma vie. Dieu veuille accepter l'effusion de mon sang pour l'expiation de mes péchés et pour la conversion de ma pauvre mère.

« Puis il ajouta :

« Je pardonne de bon cœur à mes ennemis et à mes juges, que je crains d'avoir offensés par des réponses peut-être déplacées.

« Je crains aussi que mon avocat, Monsieur Guinche, n'ait trop dit pour ma défense ; qu'il n'ait mortifié mes juges, et qu'il ne soit exposé à quelque mauvais retour de leur part.

« Je demande pardon à ceux que j'aurais pu offenser ou scandaliser. »

« Il me remit alors sa bonne Vierge, son bréviaire et deux lettres, dit le confident du confesseur de la foi. Il me serra tendrement entre ses bras, et me fit ses adieux, d'un air doux et satisfait. Moi, les larmes aux yeux, je ne pouvais articuler un mot. Il m'invita encore à prier pour lui, et me promit de prier pour moi et pour ma famille. Il termina en disant qu'il allait bientôt, avec la grâce de Dieu, consommer son sacrifice. »

*
* *

Il n'eut, en effet, que le temps de faire encore quelques prières.

Le funèbre cortège arrivait à la porte de la prison. Le prisonnier se livra entre les mains des soldats, et traversa les cours du Bouffay, tête nue et pieds nus, tenant une petite croix dans ses mains jointes.

Avant de quitter son cachot, il avait obtenu de voir son dénonciateur et lui avait dit : « En me livrant aux tribunaux, et en me faisant condamner à mort, vous avez cru, peut-être, me causer un grand mal ; je tiens à vous dire que je vous regarde plutôt comme la cause de mon bonheur. Celui qui a bien voulu mourir pour nous sur la Croix m'apprend à vous pardonner, comme je fais ici de bon cœur, le priant d'avoir lui-même pitié de vous et de moi. »

En se rendant au lieu de son supplice, le martyr chantait, à demi-voix, cette strophe d'un cantique très populaire en Vendée.

Allons, mon âme, allons
 Au bonheur véritable ;
 Aimons Jésus, aimons
 Le bien le plus aimable
 L'amour !
 Jésus est mon amour,
 La nuit et le jour.

Arrivé sur la place Viarme : « Est-ce ici ? demanda-t-il. »

Sur une réponse affirmative, il se mit à genoux au bord de sa fosse, pria quelques instants, baisa son crucifix et tendit les bras à la mort.

Les soldats préparent leurs armes, l'ajustent et font feu ; mais cette première décharge ne l'atteint pas.

Le martyr, tombé à terre, se relève et leur dit : « Vous ne m'avez pas blessé. »

On lui ordonne de se remettre à genoux et il obéit.

Les soldats font feu de nouveau. Cette seconde décharge l'atteint, mais pas assez pour lui donner la mort.

Après ces deux cruels essais, des sauvages auraient épargné la victime : nos bourreaux révolutionnaires ne connaissaient pas ces mouvements de pitié.

Un des soldats s'approche du patient et lui met le bout de son fusil dans l'oreille. Le coup part et emporte le crâne du prêtre vendéen, qui consommait ainsi son martyre à l'âge de 36 ans.

« Ainsi mourut ce saint prêtre, dit Monseigneur de Beau-regard. Il avait toujours vécu en pieux missionnaire.

« Monsieur Sergent, chanoine et secrétaire de l'archevêché de Paris a composé la vie de ce confesseur de la foi (1). »

§ XXXVIII

*Martyre de PIERRE BRÉNUGAT,
vicaire de Bazoges-en-Pailleurs (2),
1798.*

Bien que l'abbé PIERRE BRÉNUGAT, vicaire de Bazoges-en-Pailleurs, n'ait pas eu le bonheur de donner à Jésus-Christ le témoignage du sang versé, nous n'hésitons pas à le ranger parmi les plus glorieux martyrs de la foi, pendant la persécution révolutionnaire. De tous nos prêtres vendéens, il fut peut-être celui qui supporta, pour la cause de la religion catholique, les tortures les plus longues et les plus douloureuses.

Pierre Brénugat, né à Pornic en 1746, était vicaire de Bazoges, quand la persécution religieuse vint mettre à l'épreuve l'inébranlable fermeté de sa foi et l'ardeur de son zèle.

Il avait repoussé avec indignation les serments de 1791 et de 1793.

(1) *La Vie de Mathieu De Gruchy, par l'abbé DU TRESSAY, Paris, Lecoffre 1868.*

— Les *Mémoires* de Monseigneur de BEAUREGARD, pp. 146, 153.

— GUILLON, *Les Martyrs de la foi*. T. III, p. 244.

(2) GUILLON et plusieurs autres biographes écrivent BRUNÉGAT ; son vrai nom est BRÉNUGAT.

Durant les années terribles de 1793 et de 1794, les fidèles de Bazoges et des environs éprouvèrent les bienfaits de son infatigable et périlleux apostolat.

Il se réfugia pendant quelque temps à la Gaubretière, avec une trentaine de prêtres fidèles ; mais il n'en continuait pas moins à circuler dans la contrée, partout où la présence du prêtre était utile ou nécessaire.

Surpris dans l'exercice de son ministère par une colonne du général Grigny, il fut condamné à la déportation par un arrêté du Directoire, daté du 8 frimaire, an vi de la République (18 décembre 1797), « *pour avoir contribué à corrompre l'esprit public dans le canton de Saint-Fulgent, dont les habitants, très fanatiques, ne sont rien moins que disposés à se rallier sincèrement au gouvernement.* »

Conduit dans les prisons de Rochefort, il fut embarqué pour la Guyane, le 10 mars 1798, d'abord sur la frégate *la Charente*, puis sur *la Décade*, qui le conduisit à destination.

Il fut hospitalisé à *Cononama*, à 20 lieues au nord de Sinnamari.

C'était un tombeau. Le Directoire comptait si bien sur les effets meurtriers du climat, qu'il n'avait assigné que pour trois mois de vivres à ses victimes (1).

On avait dressé à la hâte, dans ces marais fangeux, de misérables cabanes appelées *carbets*. Les déportés étaient logés, vingt par vingt, dans chacune de ces cases. Ils couchaient sur des paillasses ou dans des hamacs. Leur nourriture, qu'ils préparaient eux-mêmes, était si mauvaise, que les nègres pouvaient à peine en manger. Ils n'avaient pour toute boisson que l'eau dégoûtante de la rivière ou des mares voisines.

Brûlés par le soleil pendant le jour, ils passaient les nuits à se défendre des *maringouins* ou autres insectes, dont la piquûre mettait le feu dans le sang.

(1) *Mémoires de Monseigneur de Beauregard*, p. 371.

Un poste de soldats insolents et durs, presque tous nègres, était chargé de garder chaque groupe de proscrits.

« La seule vraie consolation des malheureux captifs, dit un des déportés, c'était d'invoquer le Ciel, d'offrir à Dieu leurs larmes et leurs souffrances, et d'attendre la mort qui, pour un grand nombre, ne se fit pas longtemps attendre. Les bons prêtres s'offraient à Dieu comme des victimes pour la France.

« Tous les déportés de *Cononama* tombèrent malades, et en moins de deux mois, les trois quarts d'entre eux succombèrent à une fièvre bilieuse et ardente, qui devint épidémique. »



La mort de Pierre Brénugat fut des plus touchantes, et mériterait d'être fixée sous les regards de la Vendée catholique par le pinceau d'un grand maître. Il mourut de faim, dans une forêt de *Cononama*. Il est mort à genoux, les mains jointes, et les lèvres collées sur son crucifix.

C'est dans cette attitude sublime que des nègres rencontrèrent le cadavre du prêtre martyr. Ils l'emportèrent dans son carbet ; mais comme le défunt ne laissait aucun avoir, les indigènes le promenèrent de case en case, pendant trois jours, quêtant l'argent nécessaire pour l'inhumer.

Les prêtres ses confrères durent creuser la fosse.

Une lettre d'un déporté de *Cononama*, datée du 9 septembre 1798, racontait ainsi la mort du vicaire de Bazoges :

« Un prêtre qui, depuis plusieurs jours, ne paraissait point aux appels, a été trouvé mort dans une forêt voisine. Il y avait succombé d'inanition. Ses mains étaient jointes, et sur ses lèvres inanimées reposait un crucifix. Des nègres l'ont apporté dans cet état, et nous avons rendu les derniers devoirs à ce *martyr*. »

La mort de cette victime du Directoire est inscrite dans le registre de Cayenne, à la date du 22 fructidor, an vi (8 septembre 1798).

Cette tombe lointaine et désormais ignorée de Pierre Brénugat en est-elle moins glorieuse ?

Ah ! comme nous aimons à lui envoyer, par delà les mers, les hommages réunis de la Bretagne et de la Vendée, qui s'honorent, l'une de la naissance, l'autre de la vie, l'une et l'autre de la mort de ce vaillant athlète de la foi ⁽¹⁾.

§ XXXIX

Mort glorieuse de l'abbé DEFRESNE, vicaire général de Luçon, 1800.

L'abbé DEFRESNE, vicaire général de Luçon et doyen du chapitre, s'était retiré en Carinthie, pour éviter la déportation, décrétée en 1792 contre les prêtres insermentés.

Apprenant que les prêtres exilés qui, sur l'invitation de Monseigneur de la Fare, évêque de Nancy, s'étaient dévoués à soigner les 4.500 soldats français, prisonniers à Clagenfurt et atteints de la peste, avaient succombé à la contagion, il se porta lui-même au secours de ces malheureux.

Faisant le sacrifice de sa vie, l'abbé Defresne leur prodigua, nuit et jour, avec les grâces de son ministère, les soins du plus tendre dévouement, et mourut, en 1800, victime de sa charité.

« Nous le plaçons, sans hésiter, dit Guillon, au nombre des martyrs ⁽²⁾. »

(1) V. *les Archives du diocèse de Luçon, 1^{re} série*, p. 306.

— *La Terreur sous le Directoire*, par VICTOR PIERRE.

— GUILLON, *Les Martyrs de la foi*, T. II, p. 337.

(2) GUILLON, *ibid.*, T. III, p. 130.





CHAPITRE XII



LE CULTE CATHOLIQUE EN VENDÉE PENDANT LA TERREUR.

I

L'ABOMINATION ET LA DÉSOLATION DANS LE LIEU SAINT

Lorsqu'en plein soleil de la civilisation antique, le peuple des Césars couvrait l'immense enceinte circulaire du Colisée, et que 80.000 spectateurs criaient à la fois de tous les points de l'amphithéâtre : *Les chrétiens aux lions*, l'Église romaine descendait dans les profondeurs des catacombes, et là, avec un doux et invincible courage, elle célébrait dans l'ombre le vrai culte du vrai Dieu. Elle continuait le cantique des anges, qui n'a jamais été interrompu depuis 19 siècles : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté.*

Ainsi faisait l'Église vendéenne, dans les jours les plus sombres de la *Terreur*, quand ces armées de bourreaux, qu'on a nommées les *colonnes infernales*, criaient à tous les échos du Bocage : « *Détruisez la Vendée catholique et vous sauverez la patrie.* »

En Vendée, comme à Rome, c'était l'*ère des martyrs*.

Les prêtres et les Vendéens fidèles se cachaient dans les souterrains ou dans les bois, et continuaient les cérémonies du culte chrétien.

Selon la parole du prophète, *l'abomination et la désolation régnaient dans le lieu saint*. Les églises étaient en

ruine ; l'incendie en avait noirci les murs, et les avait en quelque sorte revêtu d'une tenture funèbre.

Les statues mutilées jonchaient le pavé de leurs débris. Le tabernacle était le plus souvent renversé ; la lampe du sanctuaire presque partout éteinte ; et sur les dalles profanées on voyait les restes infâmes d'orgies sacrilèges.

Dans le petit nombre de sanctuaires qui avaient été préservés, le crucifix était couvert d'un voile, comme le jour du vendredi saint ; il semblait que le Christ portât le deuil de son Église persécutée, de ses ministres dispersés, exilés ou massacrés.

Les clochers étaient muets ; les persécuteurs en avaient enlevé les cloches, et les avaient fondues pour battre monnaie.

Presque tous nos temples sacrés avaient été transformés en corps de garde, en magasin de fourrage, ou en écuries, où logeaient les chevaux des incendiaires et des bourreaux de la Vendée.

Selon le langage du prophète des Lamentations, *les chemins de Sion pleuraient, parce que les foules pieuses ne pouvaient plus venir aux saintes solennités.*

Cependant, le dimanche, aux heures des offices, les fidèles se rassemblaient encore pour réciter le rosaire, pour apprendre le catéchisme aux enfants, et entendre une pieuse lecture. Quand un prêtre catholique, caché dans le pays, pouvait leur faire savoir le lieu et l'heure où il disait la messe, tous s'y portaient avec un admirable empressement.

C'était ordinairement dans les ténèbres de la nuit que ces prêtres héroïques célébraient le saint sacrifice, entendaient les confessions et administraient les sacrements.

Souvent aussi les saintes cérémonies s'accomplissaient en pleine campagne, dans les bois, dans les champs de genêts, ou dans un vallon solitaire. Des sentinelles armées, des jeunes gens, des enfants se tenaient sur les hauteurs,

ou perchés sur les grands arbres de la forêt, pour surveiller de plus loin la marche des ennemis.

II

LES CÉRÉMONIES DU CULTE EN PLEINE CAMPAGNE

Vers la fin de l'année 1793, deux missionnaires de Saint-Laurent, les Pères Supiot et Durand, rassemblèrent un jour jusqu'à 2.000 personnes, dans un champ de la paroisse de la Gaubretière. Aidés de six autres prêtres, ils firent faire la première communion aux enfants, et administrèrent les sacrements de pénitence et d'eucharistie à 800 des assistants. Les hommes, tenant leur chapelet d'une main et leur fusil de l'autre, montaient la garde, dans la crainte d'une surprise.

L'année suivante, à Pâques, dans la même paroisse, l'enclos du château de la *Châtaigneraie* réunissait 3.000 fidèles au pied d'un humble autel improvisé. Pendant l'office divin, 4.200 hommes armés protégeaient la pieuse assemblée.

*
* *

L'auteur de l'*Histoire d'une paroisse vendéenne pendant la Terreur* nous donne l'émouvant et gracieux tableau d'une première communion présidée par Monsieur l'abbé Soyer, depuis évêque de Luçon, dans un pré de la métairie de *Fruchaux*, sur la paroisse de Chanzeaux, un des points les plus éprouvés de la Vendée militaire.

Tout l'hiver on avait vu l'abbé Soyer parcourir les bois, les champs de genêts, les fermes isolées, et braver toutes les fureurs de la persécution. Il quittait, la nuit, son obscure cachette, pour aller administrer les malades à leur lit de mort, ou pour instruire les enfants qu'il réunissait dans une mesure incendiée. Quelquefois, dans la clairière d'un bois, au bord de la rivière ou dans un vallon écarté, il célé-

brait la messe au milieu des pauvres veuves, des vieillards et d'intrépides jeunes hommes, appuyés sur leurs armes.

Il décida que la première communion des enfants qu'il avait préparés aurait lieu après la clôture des Pâques.

Une fraîche prairie, située à l'écart de tout chemin, dans une gorge profonde, au pied des hauteurs de *Mauvezin*, fut l'emplacement choisi pour les préparatifs et la célébration de la fête. De vastes champs de genêts et d'épais buissons d'aubépine formaient tout autour comme un immense rideau de feuillage et de fleurs.

Sous le dôme verdoyant de deux vieux chênes, pavoisés de drapeaux, on dresse un modeste autel, orné de guirlandes, de mousse, de lierre, de roses, de bluets et de fleurs d'églantier.

C'était une de ces belles nuits étoilées de printemps, à l'air tiède et embaumé.

Avant même l'aube du jour, une foule nombreuse de fidèles couvrait les coteaux voisins, et se dirigeait, en longues files, vers le vallon solitaire.

A travers les genêts dorés, on voyait se glisser les mantes noires des femmes, les robes blanches des jeunes filles, et les larges chapeaux, ornés de plumes, des soldats vendéens.

Peu à peu la prairie se remplit de femmes, de vieillards et d'enfants. Une double ligne de sentinelles avancées occupe les issues du vallon et couronne toutes les hauteurs.

Bientôt, dans cette grande multitude, il se fait un profond silence. L'abbé Soyier vient de revêtir les ornements sacrés, qu'une fraude pieuse avait dérobés à l'incendie et au pillage de l'église. Il va commencer la célébration des saints mystères.

Autour de l'autel, sont rangés, en demi-cercle et deux à deux, quatre à cinq cents enfants, en habits de fête, et qui concentrent sur eux tous les regards.

La messe commence et se poursuit, dans un recueillement qui saisit et qui émeut profondément tous les cœurs.

L'historien nous dit que, lorsque le prêtre eut donné à tous ces enfants le Dieu qu'ils attendaient depuis longtemps, leur reconnaissance éclata d'abord en soupirs et en sanglots, puis en cantiques d'action de grâces.

La crainte de donner l'éveil aux républicains avait jusque là comprimé les voix et l'élan des âmes. Mais à la fin de la cérémonie, les conseils de la prudence furent oubliés, et ces milliers de Vendéens firent retentir les collines du chant du *Te Deum*. Une exaltation inexprimable avait succédé au silence du recueillement et de la prière.

« Aujourd'hui même, ajoute Monsieur de Quatrebarbes, le souvenir de cette fête n'est point effacé, tant étaient profondes les traces qu'elle avait laissées dans les cœurs. »

III

LES PRÊTRES PROSCRITS ET CACHÉS AU MILIEU DES POPULATIONS VENDÉENNES

C'est ainsi que sur presque tous les points de la Vendée, au milieu de toutes les terreurs de la persécution, la religion avait ses ministres cachés, pour soutenir les fidèles dans la foi, et leur continuer les secours du sacrifice de la messe et des sacrements de l'Église.

Parmi les prêtres proscrits, qui jouaient leur tête à cet héroïque et clandestin ministère, nous devons signaler à nos lecteurs l'abbé Desplobain, curé de Puymaufrais, l'abbé Ténèbre, curé de Croix-de-Vie, et l'abbé Benéteau, curé de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges.

I. — *L'abbé Desplobain pendant la Terreur.*

Outre la paroisse dont il était titulaire, Monsieur Desplobain desservait aussi les paroisses limitrophes de la Réorthie et de Saint-Vincent-du-Fort-sur-Lay.

Il résidait souvent à *Angle*, ancien prieuré, dépendant de l'abbaye de Nieul-sur-l'Autise, et situé dans la paroisse de Chantonnay.

Il y trouvait une chapelle qui existe encore, et dans l'épaisseur d'un mur, une cachette et un souterrain, que les habitants du lieu aiment à montrer avec respect aux étrangers.

A la Roche-Louherie, il vécut longtemps dans une cave, et un grenier lui servait d'église.

Pendant toute la Terreur, il confessa les fidèles, baptisa les enfants, célébra les mariages et bénit les sépultures.

« Le curé Desplobain avait une grande instruction et une foi à transporter les montagnes, dit l'auteur des *Souvenirs vendéens*, Amédée de Béjarry.

« Sa charité lui laissait à peine le strict nécessaire.

« Parfois, en lisant la vie des grands ascètes du christianisme, de saint Jérôme surtout, je me suis surpris revêtant ces grands champions de la foi des formes de mon vieux curé, et même de sa soutane, si je puis appeler de ce nom son singulier vêtement filé, teint et fabriqué par sa fidèle servante, la vieille Marguerite. »

« J'ai connu, dit l'abbé du Tressay, beaucoup de vieillards instruits par ce saint prêtre, au milieu du bruit des armes, et j'ai pu constater son zèle et la sûreté de sa méthode, dans l'enseignement de la doctrine chrétienne.

« C'est lui qui a fondé la rente de 300 francs, qu'on distribue chaque année aux pauvres de Chantonmay (1). »

II. — *Le refuge de l'abbé Ténèbre dans le village de la Tullévière.*

Le curé de Croix-de-Vie, l'abbé Ténèbre, vers le mois de septembre 1792, s'était réfugié à la *Tullévière*, sur la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois.

Dans son intéressante monographie de *Notre-Dame-des-Martyrs du Bas-Poitou*, l'abbé Hippolyte Boutin nous a donné d'abondants et pittoresques détails sur le séjour de

(1) *Histoire des moines et des évêques de Luçon*, T. III, p. 402.

l'abbé Ténèbre dans cette sorte de Thébaïde, qui est le hameau de la *Tullévrière*.

C'est un village perdu au fond des bois, dans la gracieuse vallée de la Petite-Boulogne, à 5 kilomètres environ au nord du bourg de Saint-Etienne. Autour du hameau, se déployait une large zone de champs de genêts, d'épais fourrés, de haies impénétrables, et au-dessus, les grands chênes étendaient leur voûte immense de verdure.

C'est grâce à cette situation privilégiée que cet heureux coin de la terre vendéenne fut longtemps protégé contre les incursions des bandes révolutionnaires.

« Les habitants de la *Tullévrière*, dit l'auteur que nous venons de citer, se confinèrent dans leur solitude, semblables aux petits oiseaux qui se blotissent sous la ramée, et suspendent leur chant, dès qu'ils entendent au loin les sourds grondements de l'orage.

« Ils n'en sortaient que le moins possible, et se résignaient à manquer de bien des choses nécessaires. C'est ainsi que, pendant plusieurs années, les femmes durent se servir d'épingles de bois, qu'elles fabriquaient elles-mêmes, pour attacher leurs vêtements et leur coiffure.

« Parmi les demeures chrétiennes de ce hameau, se distinguait la vertueuse et patriarcale famille de Joseph-Noël Braud et de Anne Prineau son épouse.

« Leur maison, proprette mais sans luxe, assez vaste et bien éclairée par deux grandes fenêtres, à la façade munie de quelques boulines pour l'élevage des pigeons, indiquait, à première vue, une certaine aisance. »

En 1792, deux petites filles égayaient le pieux foyer.

L'aînée, Jeanne, avait environ neuf ans, et la plus jeune, Anne-Marie, en avait cinq.

C'est dans cet intérieur calme et béni, qu'un prêtre proscrit venait demander un asile, vers la fin de l'année 1792.

C'était l'abbé Alexandre Ténèbre (1). Le pieux fugitif

(1) L'abbé Ténèbre était originaire de Tours. Son père s'appelait Louis Ténèbre, et sa mère, Marguerite Leblanc.

reconnut bien vite dans quel milieu chrétien la Providence l'avait conduit. Entouré de respect et des attentions les plus délicates, il finit par se regarder comme un des membres de la famille qui l'avait adopté.

Les deux jeunes enfants de la maison furent spécialement l'objet de son zèle et de sa sollicitude. Il leur enseigna le catéchisme, et prêta son sage concours aux efforts de la mère, pour former ces jeunes cœurs à la crainte de Dieu et à la pratique des vertus chrétiennes.

Silette (c'était le petit nom de *Françoise*), la vieille et fidèle servante qui avait suivi l'abbé Ténèbre, trouvait le même cordial accueil sous ce toit hospitalier.

Par le seul fait de la présence du prêtre, la maison de Joseph Braud s'était transformée en véritable sanctuaire. Le prêtre proscrit y célébrait les saints mystères, environné de ses hôtes, heureux et fiers d'un tel honneur et d'un pareil bienfait. Une commode religieusement conservée dans la famille Braud, lui servait d'autel. La robe de soie verte d'une châtelaine du voisinage avait fourni l'étoffe d'une chasuble, d'une étole et d'un manipule. Cet ornement se voit encore aujourd'hui dans le trésor de l'église de Saint-Étienne.

L'un des frères Braud remplissait l'office d'enfant de chœur.

Autour du célébrant venaient se ranger les personnes du hameau. Les enfants étaient les plus près de l'autel improvisé, et parmi eux, on remarquait la petite Anne-Marie, agenouillée, les mains jointes, et regardant de ses grands yeux candides la cérémonie sainte, qu'elle semblait admirer et goûter sans la comprendre.

Point de chant, point de clochette pour annoncer le moment solennel de l'élévation.

Parfois le prêtre prenait la hardiesse de dire la messe en plein air, au pied de la croix de bois du village, ou dans le fournil de la maison.

*
* *

Cependant, les habitants de la *Tullévière* n'étaient pas sans inquiétude, surtout après la prise d'armes du mois de mars 1793, et les premiers combats livrés dans les environs, au sud de Legé le 11 mars, au Gué-aux-Chaux le 12, et le 14 à Palluau.

Ils tremblaient pour le vénérable curé, dont la présence leur était une si précieuse consolation. Ils lui ménagèrent, dans l'intérieur d'un petit carré de maisons, une cachette dont la porte était habilement dissimulée. Il est probable que l'abbé Ténèbre passait ordinairement ses nuits dans cette cellule, qui avait l'aspect d'un tombeau.

La tradition locale dit que plusieurs alertes firent prendre les armes à tous les hommes valides du hameau. Plusieurs fois on avait signalé l'apparition des Bleus dans le voisinage. Mais la chasse vigoureuse que leur donnèrent les paysans, à coups de fourches et de fusils, les força à vider le pays, et quelques-uns des agresseurs restèrent sur le terrain.

On dit qu'une pauvre femme du village profita d'une de ces razzias pour remonter sa garde-robe. Elle enleva la ceinture d'un Bleu qui avait été tué dans un champ voisin. La ceinture était très longue et très large, d'une étoffe barriolée de plusieurs couleurs. La vieille Vendéenne s'en fit deux ou trois tabliers, qu'elle mettait dans ses grands jours, et qu'elle porta, non sans une certaine fierté, jusqu'à la mort.

Par un privilège naturellement inexplicable, le village de la *Tullévière* fut préservé, et les colonnes infernales, qui incendiaient tous les hameaux voisins, n'y pénétrèrent jamais. Pendant que la persécution couvrait le sol vendéen de sang et de ruines, pendant que les vieux temples, s'écroulant sous les coups des démolisseurs, jonchaient la terre de leurs débris, les hardis chrétiens de la *Tullévière* bâtissaient une chapelle, celle de *Notre-Dame des Martyrs du Bas-Poitou*, dont l'abbé Ténèbre fit la bénédiction solen-

nelle, le 29 décembre 1794, en présence de tout le village assemblé.

C'est là désormais que le curé de Croix-de-Vie va continuer la célébration du culte divin. C'est là qu'il a dû réciter souvent la touchante prière, dont l'original est conservé dans les papiers de la famille Prineau :

« Très sainte et très adorable Trinité, Dieu seul en trois personnes, nous vous demandons très humblement que le divin Cœur de Jésus soit glorifié dans tous les cœurs et par tout l'univers. Par ce même Cœur, nous vous prions de nous rendre imitateurs de ses vertus, et de nous donner à tous une vraie contrition de nos péchés, afin que nous puissions, comme les Ninivites, obtenir que notre malheureuse patrie ne soit pas détruite, mais que plutôt, par la persécution, elle retrouve grâce auprès de vous, très adorable Trinité, au bout de cette quarantaine, et que vous soyez à jamais glorifié avec le divin Cœur de Jésus et celui de sa sainte mère. Ainsi soit-il.

« Seigneur, donnez-nous la paix, cette douce paix, qui ne peut venir que de vous seul.

« O Marie, étoile de la mer, qui calmez les tempêtes, calmez celle qui nous alarme depuis si longtemps.

« Saints martyrs de la France, qui avez répandu votre sang si glorieusement, depuis cette terrible Révolution, intercédez pour nous. »

Cette prière, qui se murmurait à voix basse, dans le sanctuaire si paisible et si préservé de *Notre-Dame des Martyrs du Bas Poitou*, dans les frais vallons de la Petite-Boulogne, c'était la prière qui jaillissait du cœur de la Vendée catholique ensanglantée par les colonnes infernales de Turreau (1) !

(1) Dans les premiers jours d'avril 1795, l'abbé Ténébre se retira au village de *Carvarine*, dans les marais de Saint-Jean-de-Monts. Nous le retrouvons ensuite parmi les déportés de Rochefort et de la Guyane.

III. — *L'héroïsme de l'abbé Benéteau pendant la Terreur.*

Une très intéressante figure de prêtre vendéen pendant la *Terreur*, est celle de l'abbé Benéteau, curé de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges.

Il avait refusé le serment, et resta caché dans sa paroisse et dans les environs.

Au mois d'avril 1794, nous le trouvons réfugié au village de la *Fauconnière*, dans la paroisse de la Gaubretière, avec une trentaine d'autres prêtres. Il passait presque toutes ses journées dans les bois de la *Châtaigneraie*, très étendus et très fourrés à cette époque.

Il ne sortait de sa cachette que la nuit, et s'en allait, de village en village, célébrant la messe tantôt dans un endroit tantôt dans l'autre, baptisant les nouveau-nés, bénissant les mariages, ensevelissant les morts tombés sous les coups des révolutionnaires.

Vers le mois d'avril 1794, les Bleus avaient tout mis à feu et à sang sur le territoire de Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges, et firent, dans une seule journée, plus de 50 victimes.

En apprenant ce massacre, l'abbé Benéteau quitte la Gaubretière et se rend dans sa paroisse, pour donner la sépulture à tant de cadavres.

Il lui fallut plusieurs nuits pour accomplir ce pieux devoir. Le zélé pasteur voulut visiter tous les villages, avant de reprendre le chemin de la Gaubretière. Les habitants avaient pris la fuite ; partout l'abbé Benéteau trouva porte close, excepté dans une ferme isolée, à l'extrémité de la paroisse. Il entre et voit dans la chaumière une pauvre vieille femme paralytique, gisant sur son lit, ayant près d'elle deux petits enfants qui pleuraient. C'était tout ce qui restait de la famille, la grand'mère, et deux pauvres petits de cinq à six ans.

Le père et la mère, avec trois de leurs enfants plus âgés, avaient été surpris dans l'aire du village et massacrés

par les patriotes. Heureusement, les misérables assassins avaient négligé d'entrer dans la maison.

Le charitable curé ne pouvait se résoudre à laisser à la merci des égorgeurs ces trois êtres sans défense ; mais que faire ? A l'aide d'une courroie qu'il trouve dans un coin, le compatissant et intrépide samaritain attache la paralytique sur ses épaules, et suivi des deux petits orphelins, il reprend, pendant la nuit, le chemin de la *Fauconnière*.

La route était longue et difficile ; le fardeau était lourd, et le pauvre prêtre buttait presque à chaque pas. La nuit allait finir, et il fallait à tout prix arriver avant le jour, pour ne pas s'exposer à tomber entre les mains de quelque patrouille républicaine.

Et de ravin en ravin, de coteau en coteau, l'héroïque pasteur marchait toujours, montant, descendant, remontant et redescendant encore, priant Dieu de lui donner assez de force pour conduire en lieu sûr ces trois brebis de son troupeau décimé.

« Quel tableau que ce prêtre, s'avancant ainsi par une nuit noire, à travers les sentiers du Bocage, courbé sous le poids d'un tel fardeau, et traînant à la main deux petits enfants ! En arrivant au village de la *Fauconnière*, le bon curé, épuisé de forces, faillit tomber évanoui sur le seuil de sa cachette (1). »

IV

LE REFUGE DE LA FORÊT DE GRASLA

Au centre du Bocage vendéen se trouvait un autre refuge du culte catholique proscrit et persécuté : c'était l'antique et vaste forêt de *Grasla*.

(1) V. *Histoires de la Grande-Guerre*, par H. BOURGEOIS, pp. 115-120.

L'abbé Benéteau eut le malheur d'être un des auteurs du schisme de la *Petite-Eglise*, à Saint-Martin-Lars-en-Tiffauges. Nous croyons volontiers, avec l'auteur du récit qu'on vient de lire, qu'au tribunal de Dieu, le témoignage de la vieille paralytique a dû peser d'un grand poids dans l'un des plateaux de la balance divine, celui de la miséricorde.

Une lettre de Messire de Puytesson, datée du 11 mai 1619 et adressée à Messire du Blessy-Bellay ⁽¹⁾, témoigne qu'on y chassait alors le cerf, le chevreuil et le faisan.

Mais c'est surtout depuis l'époque de la *Terreur* que la forêt de Grasla est, pour ainsi dire, entrée dans la célébrité de l'histoire.

Il ne reste plus aujourd'hui que quelques massifs de ces grands bois, qui élevaient jadis sur la contrée leurs voûtes immenses et leurs pavillons d'ombre et de verdure.

Au centre de la forêt se dresse une énorme pierre druidique, sorte de dolmen renversé, connu dans le pays sous le nom de *drouine*, et qui rappelle les temps du culte druidique ⁽²⁾.

Les quartiers célèbres de la forêt étaient : la *Demi-Jour*, les *Ruines-du-Refuge* et le *Chêne-Chevreux*.

Le *Demi-Jour* était une des plus belles futaies de France. Les rayons du soleil pénétraient à peine à travers ces dômes puissants de feuillage ; et le chasseur qui traversait le bois, en plein midi des grands jours d'été, ne trouvait, au *Demi-Jour*, que les teintes adoucies d'une aurore perpétuelle.

Le *Refuge*, où l'on montre encore les débris d'une ville rustique, construite en 1793, se trouve sur la commune de la Copechagnière, dans l'endroit le plus épais et le plus écarté de Grasla.

C'est le *Refuge*, aussi nommé les *Loges*, qui servit d'asile, pendant la Révolution, à de nombreuses familles du Bocage.

Des branches, appuyées sur les troncs des arbres, et supportées par de forts pieux, constituaient la charpente de chaque habitation.

D'autres branches entrelacées et tapissées de mottes de

(1) *Chartrier de Thouars. Choix de lettres missives du XVII^e siècle.*

(2) Le mot *drouine* appartient au patois vendéen, et signifie *sorcière*.

gazon, en formaient les murs. Telles devaient être, au temps des druides, les habitations primitives des Gaulois.

Toutes ces cabanes du *Refuge* étaient alignées sur plusieurs rangs, et les intervalles des rangées offraient l'aspect de longues rues, sur lesquelles s'étendait une sorte de tapis velouté, composé d'herbes courtes, menues et serrées comme les mailles d'un tissu.

Au-dessus de cette ville pittoresque, les grands chênes étendaient leur gigantesque ramure, et protégeaient les habitants contre les ardeurs de l'été et les tempêtes de l'hiver.

Chaque réfugié avait transporté là son ménage et ses provisions.

La paroisse religieuse y était installée avec ses prêtres fidèles, sa modeste église en planches, et toutes les cérémonies sacrées, le tout couvert et protégé par la profonde et solennelle obscurité de la forêt.

Grasla était alors comme les catacombes de la Vendée chrétienne.

Tandis que, dans tout le reste du Bocage, rougi du sang des martyrs, les églises étaient muettes et solitaires, les fidèles réfugiés dans cette solitude profonde continuaient tous les actes, les rites et les solennités du culte catholique, en attendant des jours meilleurs.

Depuis cette sombre époque, la forêt de Grasla réveille toujours dans l'esprit des habitants du Bocage de mélancoliques souvenirs, qui se sont mêlés souvent à de poétiques ou terribles légendes.

Il en est des peuples, comme des individus, ils aiment à retourner sans cesse, par la pensée, au temps de leurs malheurs, et se font un bonheur présent de leurs douleurs passées.

V

LA FÊTE DE L'ÊTRE SUPRÊME EN VENDÉE

Pendant que la religion catholique, persécutée et bannie,

était réduite à cacher son culte, ses sacrements et ses prières dans les ténèbres de la nuit, dans les retraites les plus obscures et dans l'ombre des forêts, l'impiété révolutionnaire étalait ses extravagances ; et après le culte honteux de la *déesse Raison*, elle s'avisa d'inaugurer au grand jour une religion nouvellement inventée, -et sortie du cerveau de Robespierre.

On sait que, le 8 juin 1794, en présence de la Convention, Robespierre faisait célébrer, dans le jardin des Tuileries, la fête de l'Être Suprême, dont l'existence venait d'être votée, par assis et par levé, dans l'assemblée parlementaire.

Cette cérémonie grotesque se renouvela dans toutes les communes de France.

Prieur de la Marne, un des représentants en mission, n'était pas d'humeur à priver la Vendée d'une semblable fête, ni de ses accessoires les plus ridicules.

Voici le programme qu'il en avait lui-même tracé :

« La montagne, qui formera comme le centre de cette pompe religieuse, sera rafraîchie et réparée. Au sommet s'élèvera un étendard, sur lequel sera inscrit le distique suivant :

Celui qui met un frein à la fureur des flots
Sait aussi des *tyrans* arrêter les complots.

« Les vieillards, chargés de cassolettes, les déposeront sur des piédestaux, aux deux coins de la montagne. Le représentant du peuple, ayant à ses côtés la *Liberté* et l'*Égalité*, se placera au sommet de la montagne ; il prononcera un discours analogue à la circonstance. Ensuite, les deux vieillards chargés de cassolettes poseront chacun une main sur l'épaule d'un des enfants porteurs de l'encens, dont la fumée s'élèvera dans les nues.

« Aussitôt, les accords d'une musique harmonieuse se feront entendre. Un chœur de pères, avec leurs fils ; se groupera sur la partie de la montagne qui lui sera désignée.

Un chœur de mères, avec leurs filles, se rangera de l'autre côté.

« Les hommes chanteront une première strophe ; les femmes chanteront une seconde strophe. Une troisième strophe sera chantée par deux chœurs réunis qui, les yeux fixés sur la voûte céleste, adresseront à l'Éternel les hommages d'un peuple libre et le remerciement de ses bienfaits.

« Enfin, la foule entière des citoyens, hommes, femmes, vieillards, enfants chanteront ensemble le couplet de l'hymne à la Liberté, commençant par ces mots : *Amour sacré de la patrie.*

« Afin qu'on sache bien, dit Créteineau-Joly, jusqu'à quel point l'esprit révolté de l'homme peut pousser le délire de la bêtise, nous citons textuellement le compte-rendu d'une de ces mascarades, que Prieur faisait exécuter dans la Vendée.

« Au discours succèdent des chants simples et joyeux. Bientôt on se prépare pour la marche. Le peuple est sur deux colonnes.

« En tête, un détachement de jeunes enfants, armés seulement de sabres, forme la garde des drapeaux, qui sont précédés des tambours et de la petite musique. Ces précieux rejetons, espoir de la patrie, fiers du dépôt qui leur est confié, font éclater déjà sur leurs fronts jeunes encore les premières étincelles de cette ardeur martiale qui conduisit Barra à l'immortalité.

« Ils sont suivis d'une charrue trainée par deux taureaux, du milieu de laquelle s'élève un jeune arbre de la Liberté, entouré de tous les outils et instruments aratoires. Un citoyen d'une campagne voisine tient le soc de la charrue. Magistrat du peuple dans sa commune, il porte en même temps l'écharpe municipale et l'honorable costume des nourriciers de l'homme. Jadis cette classe utile et respectable vécut dans la misère et dans le mépris ; aujourd'hui elle forme les tableaux les plus touchants dans nos fêtes natio-

nales, et le Génie des pères de la patrie cherche sans cesse à répandre l'aisance sous l'humble toits des laboureurs.

« La charrue est entourée des quatre *Saisons*, représentées par quatre paysannes. Chacune d'elles tient d'une main un ruban, attaché à un angle de la charrue, et de l'autre un panier.

« Puis, vient un vieillard de 96 ans, courbé sous le poids de l'âge. Ce vieillard retrouve une chaleur et des forces nouvelles dans les émotions variées et délicieuses qu'un spectacle aussi moral et aussi nouveau lui fait tour à tour éprouver.

« Un char de forme antique, traîné par deux taureaux ornés de guirlandes, de feuilles et de fleurs, portait la *Liberté* et l'*Égalité*, avec leurs attributs.

« Sur des gradins établis dans le même char étaient assis de jeunes enfants de dix ans, vêtus de blanc, ceints de rubans aux trois couleurs, et portant dans leurs mains un panier de fleurs nouvelles, symbole naïf et vrai de l'innocence de leur âge.

« Enfin, arrive un groupe de musiciens et de chanteurs ; puis, le représentant du peuple, l'agent national du district et de la commune.

« Aux deux côtés sont portés les bustes de Marat, de Chaslier, de Brutus et de Lepelletier, ces illustres martyrs de la liberté universelle.

« Plus de 130 enfants de 10 à 14 ans, vêtus de blanc, et portant aussi des paniers de fleurs, forment une colonne double qui environne le représentant. D'autres, portant des guirlandes de feuilles et de fleurs, forment également une chaîne autour du cortège.

« Les autorités constituées, placées sur deux lignes, s'étendent de la tête de la marche jusqu'au représentant ; elles sont elles-mêmes enveloppées par la masse du peuple, et composées, savoir :

Du comité de surveillance révolutionnaire ;

Des commissaires des sections par députations ;

Des tribunaux de commerce et de conciliation ;
 Des juges de paix et assesseurs ;
 Du tribunal du district ;
 Du conseil général de la commune ;
 De l'administration du district ;
 Du tribunal révolutionnaire, avec son vengeur. (Le vengeur, c'était le bourreau).

« Dans le cours de cette marche qui, par sa durée, a prolongé les jouissances de l'homme sensible, des chants patriotiques, des hymnes à l'Éternel, accompagnés d'une musique mélodieuse, ont porté dans les airs les généreux élans des âmes républicaines.

« A peine a-t-on fini, au même instant tout se meut, tout s'agite sur la montagne ; les mères soulèvent dans leurs bras les plus jeunes de leurs enfants, et les présentent en hommage à l'Auteur de la nature ; les enfants jettent vers le ciel les fleurs qu'ils ont apportées ; les épées s'agitent dans les airs.

« Aussitôt une décharge d'artillerie, interprète de la vengeance nationale, se fait entendre ; un cri général de *Vive la République* s'adresse à la Divinité.

« Oppresseurs du genre humain, despotes subalternes, et vous, âmes froides et avilies, qu'une affreuse insensibilité rend étrangères aux émotions de la nature, le tableau que nous avons esquissé ne peut avoir de prix qu'aux yeux de l'homme juste. Gardez-vous d'y jeter des regards curieux ; c'est à la vertu simple et modeste, c'est à des cœurs ardents et généreux, c'est en un mot seulement à nos frères que nous transmettons ce récit. »

On voit que la forme vaut le fond, dans l'exposé de cette bergerie sentimentale et grotesque. Ces saturnales de foi constitutionnelle étaient un nouvel outrage officiellement infligé à cette vieille foi catholique, qui avait armé la Vendée militaire.

Dans plus d'une paroisse, la fête de l'Être Suprême fut troublée par des coups de fusil. La Vendée, qui avait pris

les armes pour défendre et pour garder ses prêtres, ne connaissait qu'une seule religion véritable, celle du Dieu du Calvaire et de l'Église catholique, apostolique et romaine.

Elle ne voulait qu'un seul culte : celui qui a son principe, son centre, son principal et adorable objet dans le Dieu de l'eucharistie.

Le touchant épisode, par lequel nous terminons ce chapitre, va nous en fournir un nouveau et merveilleux témoignage.

VI

L'HOSTIE MIRACULEUSE DE SAINT-PAUL-MONT-PENIT

Le 15 septembre 1792, le curé de Saint-Paul-Mont-Penit, Monsieur Ambroise Rivereau, était forcé, comme tant d'autres, d'abandonner sa paroisse et de prendre le chemin de l'exil.

Et pourtant, il ne voulait pas laisser son troupeau sans pasteur.

Une tradition locale, fidèlement conservée, nous dit qu'avant son départ, inspiré par un zèle qu'on serait tenté de taxer d'imprudenc, il conçut la pensée de donner pour gardien aux brebis qu'il abandonnait, Jésus-Christ lui-même, toujours présent dans le tabernacle de l'église de Saint-Paul.

Après avoir célébré une dernière fois le saint sacrifice de la messe et consommé les saintes espèces contenues dans le ciboire, il laisse à dessein (1), dans le tabernacle, une hostie consacrée, qu'il enveloppe avec soin dans un corporal ; puis, il referme à clef la porte sur le divin prisonnier, éteint la lampe du sanctuaire et part pour l'exil, laissant son église et sa paroisse à la garde du Dieu de l'hostie.

(1) C'est à dessein que M. Rivereau laissait cette hostie consacrée, et non par inadvertance, comme le dit l'abbé Aillery dans ses *Chroniques*.

Il avait mis dans la confiance de son pieux secret quelques saintes personnes de Saint-Paul, en leur confiant sans doute la clef du tabernacle. Ces geôlières privilégiées de Jésus-Christ caché dans son sacrement n'abandonnèrent pas l'adorable captif. Elles lui firent avec prudence de nombreuses et ferventes visites.

Mais un jour Saint-Paul, tout abrité qu'il était dans les profondeurs des bois, est envahi par les bandes impies, que la persécution lançait en tous sens sur les populations chrétiennes de la Vendée. Les profanateurs de nos temples viennent occuper militairement ce bourg solitaire, et pendant huit jours, ils font de l'église une caserne, et sans doute une écurie, comme ils faisaient partout ailleurs.

Les confidentes du pasteur exilé, comme Marie-Madeleine autour du Saint-Sépulcre, ne cessaient de rôder, à la dérobée, autour de l'église et de l'hôte divin, qui l'habitait toujours. Jésus-Christ restait là, jour et nuit, en présence des envahisseurs. Mais il voulut y rester, non pas seulement sous l'humilité de sa vie cachée, mais aussi dans sa puissance, comme le *fort armé* dont nous parle l'Évangile, et qui se charge de garder lui-même sa demeure.

C'est en effet la croyance traditionnelle et constante des habitants de Saint-Paul que Jésus-Christ, présent dans l'eucharistie, a préservé leur église des flammes incendiaires, qui ont ravagé celles des paroisses voisines.

Les Vandales révolutionnaires n'essayèrent même pas d'y mettre le feu.

Cependant, leur seule présence dans le lieu saint, qu'ils faisaient retentir de leurs blasphèmes, était une profanation qui soulevait la colère de cette religieuse population de Saint-Paul-Mont-Pénit. Par l'initiative et sous la direction du vaillant capitaine de la paroisse, Tallonneau, les paysans de l'endroit s'organisent, prennent les armes et se soulèvent en masse. Tout à coup, ils viennent cerner l'église et sommer les Bleus de se rendre.

Ceux-ci, honteux de se voir ainsi traqués, sont résolus

à se défendre, et veulent tenter une sortie. Ils se précipitent jusqu'au devant de la porte de l'église où les assiégeants les attendent, et se battent avec tout le courage du désespoir.

Mais les Vendéens, électrisés par l'ardeur de leur foi et de leur sainte indignation, font tête à cet assaut, et massacrent sans pitié les ennemis de leur Dieu, de leurs prêtres et de leur culte. Près de 300 cadavres de ces profanateurs restent sur le terrain, et rougissent de leur sang les marches de l'église.

Quant à l'hostie du tabernacle, elle resta cachée dans son humble demeure pendant toute la période révolutionnaire, c'est-à-dire pendant près de 40 ans. Lorsque l'heure de la délivrance sonna pour la Vendée, le curé nouvellement nommé de Palluau, Monsieur Lansier, célébrant la messe dans l'église de Saint-Paul, trouva l'hostie à la même place où Monsieur Rivereau l'avait déposée, et dans un état de conservation parfaite. Elle était aussi fraîche et aussi blanche que le jour où elle avait été consacrée.

Le vénérable doyen la retire du corporal, l'élève entre ses doigts et la montre à tout le peuple, qui la contemple et qui l'adore, avec le saisissement qu'on éprouve à la vue d'un grand miracle.

L'hostie miraculeuse de Saint-Paul-Mont-Penit n'est-elle pas comme un symbole du culte catholique, proscrit, caché, mais toujours vivant pendant la *Terreur*, en attendant le jour glorieux où il sortira de ses catacombes, pour jouir, en pleine lumière, de la liberté conquise par tant de luttes et achetée par le sang de tant de martyrs ?





CHAPITRE XIII



LE CHATIMENT DES BOURREAUX.

I

LA LOI DU TALION DANS L'HISTOIRE

Dieu permet qu'il y ait des bourreaux, parce qu'il veut avoir des martyrs.

Mais en laissant un libre cours à la cruauté des persécuteurs, il reste souverainement juste. Et ce n'est pas seulement pour la vie future qu'il réserve les rigueurs de sa justice ; dès la vie présente, il a des vengeances formidables contre les oppresseurs.

Quand on suit d'un œil attentif la marche du gouvernement providentiel à travers les âges, on reconnaît que la loi du *talion* est une des grandes lois de l'histoire.

Pour montrer au peuple, par d'*éclatants et prodigieux exemples* ⁽¹⁾ que rien n'est abandonné au hasard, le Maître suprême des événements et des hommes exerce presque toujours ici-bas, contre les grands criminels, des châtimens terribles, qui sont comme le *signe* de la divine justice, imprimé sur le front de Caïn.

Aussi, lorsque après trois siècles de supplices, le catholicisme sortit de cette buée de sang, où l'avait plongé la tyrannie des Césars, Lactance pouvait composer un livre

(1) *Lactance, De mortibus persecut. Edit. Mignè. T. II, p. 491.*

vengeur, avec l'histoire de ces châtiments et de ces coups de foudre, qui avaient frappé tous les persécuteurs de l'Église : *De mortibus persecutorum*.

Ce livre peut s'écrire et se continuer dans tous les temps, depuis le meurtre d'Abel jusqu'à celui des sept frères Machabées ; depuis le supplice de saint Etienne jusqu'à celui d'André Brumauld de Beauregard.

Après avoir raconté le *Martyre de la Vendée*, nous aurions toute une longue et lugubre histoire à faire, pour raconter les prodigieux châtiments de ses bourreaux.

Les traditions locales sont comme autant de voix qui s'élèvent de tous les points de la Vendée, pour redire aux générations présentes comment tous les profanateurs des temples, tous les abatteurs de croix, tous les mutilateurs des saintes images, tous les égorgeurs et les buveurs de sang, ont été foudroyés, les uns après les autres, par ce tonnerre intelligent et implacable de la justice de Dieu.

Nous allons donner ici comme un abrégé de tous ces récits populaires, dans les deux traits qui vont suivre :

II

LE PROFANATEUR DE LA STATUE DE SAINT GEORGES

LE MAUVAIS RICHE DE LOROUX ET LA FILLE DE LA PUNITION

I. — Le profanateur de la statue de saint Georges.

C'était vers le milieu du mois de mars 1796, après les derniers combats de Charette en Bas-Poitou, au moment où les patrouilles républicaines poursuivaient à outrance, de retraite en retraite, le noble général vendéen.

Les Bleus venaient de recevoir l'avis que le fugitif se cachait, avec une poignée de soldats fidèles, au milieu d'un bois, près de la mer, dans les ruines de l'abbaye de Saint-Cyr-en-Retz, entre Bourgneuf et Machecoul.

Les restes de cette vieille abbaye bénédictine, maintenant

ensevelis sous l'inextricable réseau d'une végétation sauvage, sont environnés d'un profond respect, mêlé d'une religieuse terreur.

Le voyageur attardé ne passe jamais devant ce portail de l'antique chapelle sans éprouver un frisson d'épouvante.

Quand Charette se mit à la tête de l'insurrection dans le marais occidental, tous les paysans de la contrée prirent les armes.

Quelques moines de l'abbaye suivirent l'armée catholique. Il ne resta plus au couvent qu'un petit nombre de religieux, des vieillards, vivant comme ils pouvaient des fruits du jardin et surtout d'aumônes.

*
* *

Un jour, en 1793, l'abbaye fut surprise par les colonnes républicaines : les moines furent massacrés ou mis en fuite, et les bâtiments livrés aux flammes.

L'église seule resta debout à travers les décombres, élevant vers le ciel sa flèche surmontée de la croix, comme un symbole d'immortalité, sur ce théâtre de ruines et de mort.

Les bois sombres qui entouraient ce sanctuaire abandonné, le silence qui régnait nuit et jour sous ces voûtes, les traces partout visibles d'une dévastation sacrilège, imprimaient à cet édifice je ne sais quel caractère à la fois mystérieux et menaçant.

Les verrières des grandes baies ogivales avaient été crevées ; les portes brisées jonchaient le sol de leurs débris ; le porche noir et toujours béant offrait l'aspect d'un antre formidable, dont personne n'osait sonder la ténébreuse profondeur.

A l'intérieur, la profanation était encore plus frappante. Les tableaux et les ornements avaient disparu ; les autels étaient dépouillés. Il ne restait dans le chœur que les boiserics poudreuses des stalles, et debout, au-dessus du

maitre-autel, une grande statue de saint Georges, dominant les deux longues files de sièges silencieux.

Cette statue, haute de six pieds, massive et grossièrement taillée dans la pierre, semblait écraser de son poids le large autel qui lui servait de piédestal. Elle représentait un vieux guerrier, armé de toutes pièces, la tête nue, avec une longue barbe qui descendait sur la poitrine.

Une vieille tradition voulait qu'un trésor, fût caché sous les pieds du saint ; mais jamais personne, dans le pays, n'aurait eu l'audace de vérifier le fait.



Deux ans après le pillage de l'abbaye de Saint-Cyr, quand Charette reprit les armes en 1793, les environs du monastère furent encore le théâtre de nouveaux combats. Mais trahi et abandonné par ses troupes, le chef vendéen, sans renoncer à la lutte, dut chercher son salut dans la fuite. Les généraux républicains le traquaient de place en place, et des détachements lancés à sa poursuite pénétraient dans les coins les plus secrets du pays.

Sur des renseignements prétendus certains, une compagnie de l'ancienne *Légion nantaise*, sortant de Macheoul, fut mis en marche sur Saint-Cyr.

Au début de la Révolution, cette légion s'était formée de tous les fils de famille de la ville de Nantes. Mais depuis trois ans, les cadres s'étaient à peu près renouvelés. Il ne restait de l'ancienne formation qu'un petit nombre de soldats et les officiers. On avait enrégimenté dans ce corps d'élite le rebut des compagnies marseillaises, que Santerre avait traînées à sa suite sur les champs de bataille de la Vendée.

La compagnie qu'on dirigeait sur l'abbaye était commandée par deux officiers, que nous devons présenter à nos lecteurs : le capitaine Gobert et le lieutenant Geoffroy. L'un et l'autre appartenaient à d'excellentes familles bour-

geoises de Nantes. Dans le fond, ils étaient tous deux des *modérés*, et n'avaient point contre les Vendéens cette fureur jacobine, qui ne reculait devant aucune atrocité. Ils essayaient cependant de se montrer d'ardents patriotes, et de masquer leur liédeur, qui eût passé pour un crime. Ils s'étaient mêlés, dès les premiers jours du mouvement révolutionnaire, à cette bourgeoisie stupide, qui étalait de si larges cocardes et poussait de si niaises acclamations dans tous les banquets patriotiques ; qui dans les massacres de la *Terreur* croyait pouvoir adoucir le tigre après qu'il avait flairé le sang, et qui enfin, après avoir été dupe, finit par être victime.

Le capitaine Gobert, s'étant aperçu plus d'une fois que le bruit du tambour donnait l'éveil aux paysans, avait commandé de marcher en silence, en approchant du vieux monastère.

Au reste, les paysans qu'on surprenait en route, fatigués de cette guerre interminable, fournissaient assez volontiers les renseignements qu'on leur demandait. C'est ainsi qu'on apprit la situation précise de l'abbaye, la tradition du trésor caché sous les pieds de saint Georges, et la religieuse frayeur qui planait sur l'antique église abandonnée.

Le capitaine fut un peu séduit par ces récits superstitieux, qui tentaient son courage d'esprit fort. Quand aux soldats, ils étaient surtout alléchés par cette *légende dorée* du trésor enfoui sous le socle de la statue.

A force de menaces, un paysan guida la troupe jusqu'à la lisière du bois, et s'enfuit, après avoir montré de loin la pointe de la flèche qui perçait à travers les arbres.

*
* *

Il était 4 heures de l'après-midi. On s'avança sans bruit, homme par homme, et l'on gagna le mur ruiné de l'enclos, qu'on suivit tout du long.

Gobert et son lieutenant ne virent point sans émotion

l'imposant aspect du sanctuaire délaissé dans ce lieu désert, au milieu du silence morne des grands bois qui en formaient la ceinture.

Le premier fit arrêter le gros de la compagnie derrière le petit mur, sans poser les armes, et, prenant avec lui une escouade, il marcha vers l'église, postant de distance en distance des sentinelles, avec ordre de faire feu et de se replier à la moindre alarme.

On s'arrêta sur le seuil du portail, pour jeter un coup d'œil dans l'intérieur de l'édifice ; puis, le capitaine et quelques-uns de ses hommes s'aventurèrent, avec précaution, à pas de loup, l'œil au guet, fouillant tous les recoins, tâtant de la crosse de leur fusil le sol et la maçonnerie. Ils ne virent ni une porte, ni une trappe, ni le moindre indice de gens cachés.

Les stalles massives du chœur, soulevées l'une après l'autre, retombaient avec un fracas qui se prolongeait longtemps sous les voûtes. On fit ensuite, et sans plus de succès, le tour de l'église en dehors.

Le capitaine releva les factionnaires et revint à sa compagnie, en disant : « *Nous avons tout fouillé ; il n'y a rien.* »

Comme ses hommes étaient fatigués et qu'ils avaient des vivres, il résolut de les faire camper là jusqu'au lendemain. On forma les faisceaux, et les groupes par escouade s'empressèrent de mijoter leur *popote*.

*
*
*

C'est pour les troupiers en campagne un délicieux moment que cette heure de la soupe, dans le crépuscule de la nuit tombante, à l'hôtel improvisé de la *Belle étoile*. Groupés autour de la marmite, comme autour d'un foyer de famille, ils aiment, dans leurs joyeux propos, à se donner l'agréable illusion de ces soirées de village, où il se contaient tant d'histoires désopilantes ou terribles.

— Le capitaine Gobert ne mange pas ! dit le tambour.

— Non, il est occupé, répond d'un air narquois, le chef de gamelle ; pas vrai, Marseillais ?

Ce Marseillais, j'aurai tout à l'heure à vous le *portraire* ; car c'est le principal et triste héros de notre histoire.

— Non, fait le Marseillais au tambour, Gobert ne mange pas, il rumine ; mais sois tranquille, je suis au courant, et je tiens à l'œil ce suspect. S'il se passe de ration pour le quart d'heure, il a trouvé de quoi faire longtemps bouillir sa marmite.

— Ah ! dit un autre, il aurait donc rafflé la tirelire en question ?

— Quand nous exterminions les Brigands de la Vendée, reprend le Marseillais, c'était le beau temps de la République une et indivisible. Il y avait des villageois accapareurs du bien public, des bourgeois et autres conspirateurs, qui cachaient leur magot. On mettait souvent la main dessus, et c'était la récompense des soldats de la nation, gradés ou non gradés, indistinctement.

Mais aujourd'hui, Gobert le modéré trouve bon de ressusiter tous les abus de la tyrannie. Ce qu'il trouve bon à prendre, il le trouve bon à garder. Les autres soufflent sur leurs pouces.

— Tu as fait la guerre de Vendée ? dit un des soldats.

— Si je l'ai faite, et si j'en ai fouillé des coffres-forts aristocratiques ! Aujourd'hui, mes petits marmitons, je devrais être à vivre de mes rentes patriotiquement, si j'avais eu de la conduite. Tu vois ma blague à tabac ; c'était plein. Bah ! qu'est-ce que je dis ? mon sac, ma gibberne, mes tiges de bottes, tout était plein, quoi !

— Oui, plein de six liards ! réplique le tambour.

— Des six liards ! Tape-à-l'œil ; de vrais louis, s'il vous plaît, avec le portrait du tyran peint à l'œuf.

Toi, tu n'es qu'un mouton ; tu n'entends rien à l'art militaire.

Le plus beau, c'est quand nous avons formé les colonnes

infernales, sous les ordres du citoyen général Turreau. Tonnerre ! c'était là des coups de chien ! On entra dans les châteaux à volonté et militairement ; on passait au fil de l'épée des comtesses, des marquises, ci-devant béguines, des enfants. On brûlait tout ; c'était la consigne, surtout celle du citoyen général Grignon, un chaud sans-culotte celui-là, et qui ne s'endormait pas ! On faisait raffe de tout ce qui était à la convenance du soldat, et on ringait toutes les cachettes. C'était la loi, la liberté à l'ordre du jour ; personne n'avait rien à dire. Puis, histoire d'illumination patriotique, on brûlait la boutique, les maisons, les moissons, les bestiaux ; c'était la consigne !

— C'est drôle, dit le caporal, avec une certaine timidité, je n'aurais pas pu, comme cela, de but en blanc, m'acharner sur des enfants.

— Aussi, répond le Marseillais, qu'est-ce que tu es, toi, fripe d'aristocrate !

Moi, j'avais travaillé dans les Suisses, à la satisfaction des vrais patriotes, et dans les prisons des Carmes, les 2 et 3 septembre. Il m'en est passé par les mains ma bonne part de ces aristos ! Je n'avais pour tout instrument qu'un merlin ; mais je savais m'en servir ; la massue du peuple, quoi !

Les soldats laissèrent échapper un mouvement d'horreur pour le Marseillais !

• •

Ce Marseillais, nous avons promis d'en donner la *portraiture* ; mais ce portrait, ne vient-il point de le donner lui-même dans ses horribles propos de bivouac ? Tout au moins, nous a-t-il laissé voir la physionomie de son âme. Esquissons, en quelques traits, le *physique* du personnage.

Il était bâti en bœuf, d'une stature colossale, avec une tête énorme qui s'enfonçait dans des épaules robustes et rondes. Il avait la face couverte d'une sorte de lèpre, et

comme sillonnée en tous sens par cette flétrissure mystérieuse, que le crime imprime toujours sur le visage des monstres. Sa bouche, habituellement contractée autour d'une pipe infecte, se déployait parfois dans un large rictus, qui courait d'un bout à l'autre de ce sinistre visage, percé de deux petits yeux louches, toujours clignotants. Son regard n'annonçait même pas l'énergie d'un franc scélérat, mais plutôt la férocité bestiale d'un fauve.

Le jacobin nourrissait une sombre rancune contre le capitaine Gobert, qui ne l'avait reçu qu'à contre cœur dans sa compagnie, et il l'accusait hautement de modérantisme.

Quant à ses égaux, il les dominait par son effronterie, par la force de ses muscles, et par ce pathos révolutionnaire, que lui avaient enseigné les clubs et les harangueurs de carrefours. Il était le politique de la compagnie, et on l'appelait le *beau parleur*.

*
* *

Revenons, pour quelques minutes, au cercle dont nous suivions tout à l'heure la conversation, et dans lequel notre Marseillais tenait le dé, sans conteste.

Il venait d'insinuer que le capitaine avait mis la main sur ce trésor légendaire, que gardait, dans l'église déserte, la grande statue de saint Georges.

— Eh bien ! non, dit un grenadier, qui avait voulu se rendre compte de la chose, non ; voilà là-bas Gravelot, qui revient d'avec eux, et qui affirme qu'ils n'ont rien trouvé dans l'église.

— Allons donc ! reprit brutalement le Marseillais : nous sommes donc venus pour des mirabelles, pas vrai ? pourquoi donc les paysans nous ont-ils dit qu'il y avait un trésor, dans le temple de la superstition ?

— Puisque je te dis qu'on ne trouve rien ; vas-y voir.

— C'est bon, dit le septembriseur ; j'irai ; je demanderai la permission d'insinuer une grenade dans cette statue,

qui n'est qu'une lanterne magique à reliques ; et nous verrons bien ce qu'elle a dans l'estomac !

— Toi ! tu feras cela dans cette église ? dit un petit soldat breton, tout ému.

— Mais apprends donc, marmiton d'eau bénite, répliqua le Marseillais, apprends que j'y suis déjà venu en 93, dans ta sacristie que voilà ; et c'est moi qui ai décroché tous les insignes de la superstition, avec la 2^e du 1^{er} bataillon marseillais. C'est-il vrai que je me bats l'œil de ta chapelle, et de tous les saints qu'il y a là-dedans !

— Tu te vantes, Marseillais, dit le capitaine Gobert, qui avait à peu près suivi l'entretien, tout en fumant sa pipe à quelques pas de là, et qui se rapprocha tout à coup de l'escouade ; oui, tu te vantes, tu n'oserais pas braver à ce point toutes les superstitions qui semblent habiter encore ce temple dévasté.

— Vous avez raison, capitaine, dit le lieutenant Geoffroy, qui suivait son chef : c'est quelque chose de formidable qu'une église, dans l'ombre de la nuit, surtout une église profanée.

— En sorte, lieutenant, reprit le capitaine, que vous n'iriez pas non plus, comme don Juan, narguer cette longue figure blanche qu'on aperçoit là-bas ?

— Non, certes !

— Ni moi non plus ; ni bien d'autres, qui se vantent d'être des esprits forts.

Le Marseillais, accroupi près de là, et accoudé sur son sac, écoutait cet entretien avec une visible impatience. Sa lèvre grimaçait, en tourmentant le tuyau de sa pipe, avec une expression de brutalité dédaigneuse, et sa hideuse physionomie avait pris je ne sais quel air infernal, qui respirait le blasphème.

Quand le lieutenant eût fini de parler, le Marseillais ôta d'une main la pipe de sa bouche, et prenant la parole avec cette familiarité insolente que les bandes populaires avaient portée dans les camps :

— Citoyen capitaine, dit-il, vous croyez què je me vante ? C'est une injure que je ne mérite pas. Oui, ajoutait-il, d'un ton de bravade, je serais flatté, moi, de montrer ici à ce tas de merluches comment se conduit un vrai soldat patriote, dans la boutique des superstitions. Il y a là-bas, dans sa niche, un ancien qui a fait tirer son portrait en pierre de taille, crainte de s'enrhumer ; c'est un suspect, qui a servi les tyrans. Depuis que je suis ici, les mains me démangent de lui chatouiller la plante des pieds. D'autant plus, citoyen capitaine, que le bonhomme de pierre se chauffe les pieds, dit-on, sur une tirelire, comme un accapareur qu'il est de la nourriture du peuple.

Donc, avec votre permission, capitaine, je lui poserai un pétard, en guise d'emplâtre, sur ses durillons ; et vous lui verrez faire la cabriole, patriotiquement, en partant du pied gauche.

Ces paroles firent sensation parmi les militaires.

Oh ! Marseillais, dit le petit Breton, tu ne feras pas ça !

— Quoi ! beugla le jacobin furieux, en se redressant, qui m'empêchera donc de le faire, du moment que le citoyen capitaine y prête son libre arbitre ? C'est donc que tu me défies, toi, petit soldat de papier ?

— Oui, reprit le Breton piqué, je te défie.

— Capitaine, vous permettez, pas vrai ?

— Ça te regarde, mon garçon, dit le capitaine, qui se savait suspecté d'avoir pris le trésor ; ça te regarde ; je ne m'y oppose pas.

— Ça y est, s'écria le forcené patriote : sergent, tu vas me délivrer un projectile, bon pour la démolition d'un aristocrate en peinture.

*
* *

Il se leva.

Dès que l'attentat fut ainsi résolu, une certaine stupeur saisit toute la compagnie. On fit silence.

Le sergent fouilla dans les bagages, et remit au Mar-

seillais une grenade, sorte de petite bombe explosive, dont on se servait dans cette horrible guerre pour dévaster les habitations.

— Bon, s'écria cet homme, en tâchant d'entretenir à froid son imbécile audace ; à moi, les vrais jacobins ; qui m'aime me suive.

Il n'eut pas un mot de réponse, et ce silence glacial de la troupe le refroidit un peu lui-même.

Cependant, il s'avança vers le portail de l'église. Les soldats le suivirent de loin, avec un sentiment de religieuse terreur. Le capitaine et le lieutenant s'avancèrent, à pas lents, derrière leurs hommes.

Arrivé devant le porche ténébreux, le Marseillais se retourna :

— Êtes-vous là tous, trembleurs stupides ? leur cria-t-il. Toi, sergent, prête-moi ton briquet, pour allumer ma mèche là-bas, dans le fond de la bicoque.

Comme il mettait le pied sur le seuil du temple, un oiseau de nuit, effarouché, s'envola d'un creux des sculptures du portail, en poussant un long cri funèbre.

— Marseillais, n'entre pas, cria le Breton, d'une voix troublée.

— Pleure pas, ma petite nitouche, répondit le profanateur ; je te rapporterai du pain bénit.

Et il s'enfonça résolument dans les ténèbres. Bientôt, on le perdit de vue. Cependant, en plongeant les regards dans les profondeurs de l'église, on pouvait distinguer quelques clartés tremblantes. Un rayon de lune, glissant à travers la grande fenêtre du chœur, tombait en plein sur la statue de saint Georges, qui se détachait ainsi, toute blanche, au milieu des ténèbres, et paraissait comme éclairée d'une lumière miraculeuse. Mais c'était la nuit noire dans toute la longueur de la nef.

Le Marseillais lui-même fut obligé de ralentir sa marche. On entendait le fer de ses talons retentir lourdement sur les dalles sépulcrales, et le bruit de ses pas cadencés

éveillait des échos sinistres, qui roulaient sous les voûtes. Il semblait qu'une voix formidable sortait de toutes les pierres pour crier vengeance contre l'audacieux profanateur.

Le Marseillais, pour la première fois peut-être, parut éprouver un remords. Quand il approcha du chœur, on le vit s'arrêter un instant ; il semblait hésiter. Mais comment reculer maintenant, après s'être si bruyamment engagé dans l'attentat qu'il méditait ? Il franchit lentement, l'un après l'autre, les degrés de marbre du sanctuaire. On le vit s'arrêter au pied de l'autel, alors en partie éclairé par les rayons qui tombaient sur la statue. On vit poindre une étincelle. Soudain éclate une immense gerbe de feu, et une explosion se fait entendre : c'était comme un coup de tonnerre, dans le fond de l'édifice sacré. Le sanctuaire parut tout en flammes, et dans ces clartés terribles, on aperçoit la grande et lourde statue chanceler sur sa base, et avec un fracas qui fait trembler tout l'édifice, elle tombe ; elle tombe sur l'impie qui vient de la renverser.

Le tout se produisit avec la promptitude d'un éclair.

Et dans ces bruits sinistres, on entendit comme un ricanement affreux qui semblait sortir de l'enfer.

La plupart des soldats avaient pris la fuite. Le sergent et quelques officiers entrèrent, et se heurtant à quelques fragments de la statue, ils n'osèrent aller plus loin ; ils sortirent glacés d'épouvante.

Le lendemain, officiers et soldats voulurent se rendre un compte exact des effets de l'explosion.

Ils trouvèrent le Marseillais écrasé tout du long par la masse de granit qui lui était tombée sur le corps, pied contre pied, poitrine contre poitrine : la cervelle avait jailli hors du crâne, et le hideux visage du misérable était rejeté en arrière, sur le pavé, comme pour fuir la rencontre de son redoutable vainqueur.

Aucun homme de la compagnie ne voulut accepter de

donner la sépulture au profanateur ; son cadavre demeura gisant sur les dalles de l'église.

Dès le matin, le capitaine décampait avec ses hommes, et tous quittaient Saint-Cyr avec la conviction profonde qu'il y a dans le Ciel un Dieu vengeur, et qu'on ne brave jamais impunément sa justice et sa sainteté (1).

II. — *Le mauvais riche de Loroux et la fille de la punition.*

Quelques années après la Révolution française vivait à Loroux, dans la Vendée angevine, un homme étrange, que les habitants se montraient du doigt comme une des curiosités du pays.

Curiosité terrible ! car on fuyait à son aspect, comme devant un fantôme infernal.

Cet homme était né pauvre ; et voici qu'au sortir de la *Terreur*, qui avait anéanti de si nobles et si puissantes fortunes, lui, grâce à ses vols *patriotiques*, était devenu le plus opulent propriétaire de la contrée.

Il avait un logis splendide ; il avait de grands troupeaux et des domestiques nombreux. Il possédait tous les biens qu'on peut envier en ce monde, tous... excepté le bonheur sous son toit et la paix dans son âme.

C'était le *mauvais riche* de Loroux.

Une lourde malédiction pesait sur lui et sur sa famille.

Jamais les mendiants ne s'arrêtaient à sa porte ; et les voyageurs hâtaient leur course, quand ils passaient devant sa demeure.

Le jour, on n'entendait chez lui que des blasphèmes ; la nuit, des cris effrayants.

(1) V. OURLINO, 1843, p. 279. L'auteur, dans ses *Contes du Bocage*, paraît avoir ajouté quelques détails légendaires au fond très historique de son récit.

*
**

Quel était ce *mauvais riche* ? Le vicomte Walsh va nous répondre, dans un récit saisissant, qui est devenu populaire en Vendée.

« En passant au village de *Bois-Guillé*, dans la commune de Loroux, nous dit-il, je me rappelai que la tradition peuplait de sorciers cette contrée sauvage.

« La nuit avait tout à fait remplacé le jour. La lune, qui s'élevait à l'horizon, dissipait à peine les ombres. A sa lueur incertaine, je cheminais seul. Tout ce que j'avais vu et entendu de triste revenait dans ma mémoire et pesait sur mon âme. J'étais arrivé à une lande. Incertain de mon chemin, j'hésitais.

« Tout à coup, une voix grêle et perçante retentit au milieu du silence. Elle chantait un refrain de la Révolution. Etonné, j'écoute et je distingue ces affreuses paroles :

Du sang ! du sang ! il faut du sang
Pour régénérer la République !

« Saisi d'horreur, j'écoutais encore. La voix cessa. Alors un rayon de la lune perçant la déchirure d'un nuage, je vis non loin de moi une femme, assise sur les ruines d'un calvaire, où la croix n'avait point été redressée. J'approchai : la femme ne se leva point ; elle resta immobile, les yeux fixes ; ses lèvres proféraient des sons confus. Subitement, elle fit entendre une plainte, un gémissement, un cri impossible à redire : c'était comme le dernier cri d'un mourant.

« Je frissonnais et je frissonne encore, en cherchant à vous peindre ce que j'ai entendu. Jamais accents si plaintifs et si lugubres n'avaient frappé mon oreille. Je crus que j'avais effrayé la malheureuse que je voyais devant moi, et je lui dis : « Je viens vous demander le chemin ; n'ayez pas peur. »

— Peur ! répéta-t-elle ; Oh ! je n'ai jamais peur, moi ! C'est moi qui fais peur aux autres. Quand les petits enfants m'aperçoivent dans les champs, ils se mettent à s'enfuir et à crier : *Voilà la Fille de la punition !* Aussi, je ne sors que la nuit ; je viens m'asseoir ici, et pour me distraire, je chante. »

« Et avec un éclat de voix, que les échos redirent au loin, elle répéta :

Du sang ! du sang ! il faut du sang !

« Un cri semblable à celui que j'avais entendu, et qui m'avait fait frémir, s'échappa de sa poitrine et interrompit l'horrible refrain.

« Alors, je pus contempler l'être que j'avais devant les yeux. Son corps était athlétique. Une tête énorme pesait sur ses épaules ; un large chapeau de paille, rejeté en arrière, n'était retenu que par un ruban rouge, traçant autour de son cou comme une raie de sang, et laissant voir des cheveux raides, qui tombaient en désordre. Ses bras, à moitié nus, étaient maigres, et ses mains, d'une grandeur démesurée. Tout ce que la laideur a de hideux, tout ce que l'imbécillité a de triste, se trouvait sur son visage ; sa vue inspirait plus d'épouvante que de pitié.

« En me voyant la regarder, elle ne semblait point embarrassée de mes regards ; les siens restaient toujours fixes. Une de ses mains tenait un couteau. Je vis du sang sur son vêtement gris. A ses pieds, un agneau saignait encore. Elle me le montra et me dit :

— « Mon père m'a ordonné de le tuer ; c'est moi qui les tue, quand il nous en faut. C'est mon plaisir lorsque j'enfonce mon couteau dans le cou d'un petit agneau. J'appelle sa mère ; elle vient pleurer auprès de moi, et moi, ça me fait rire. »

« Et proférant ces mots, elle riait d'un rire satanique.

« Je remarquai, dispersés sur l'herbe, les restes moussus de la croix ; la figure d'un Christ, grossièrement sculptée,

s'y trouvait encore. Cette malheureuse folle posait indifféremment ses pieds sur l'image sacrée. Cela ajouta à mon horreur.

« Tout à coup, celle qui s'appelait la *Fille de la punition* se leva, jeta encore son cri épouvantable et s'éloigna, chargée de son agneau sanglant. Bientôt, j'entendis d'autres voix se mêler à la sienne; des jurements, des blasphèmes vinrent jusqu'à moi. »

*
* *

« Je me dis : C'est sans doute la famille du *mauvais riche* de Loroux; je suis près de cette maison maudite, où le pauvre ne s'arrête jamais. La folle que je viens de voir est peut-être la fille de la maison.

« La lune, dégagée de nuages, s'élevait dans le ciel, et me montrait le chemin que je devais suivre. Je me hâtai de le prendre, et déjà, à travers les peupliers de la colline, j'apercevais une lumière : c'était celle du salon où j'étais attendu. J'arrivai bientôt. On me reprocha de revenir si tard. Pour m'excuser, je redis tout ce que j'avais vu et entendu; l'effrayante vision du calvaire en ruines.

— Quoi ! me dit un de ces vieux soldats qui ont toujours suivi les armées vendéennes, vous avez vu ce monstre !

— Oui, répondis-je, et je frissonne encore en pensant à son horrible aspect. Quelle est cette femme ? Elle m'a dit que dans le pays on l'appelait la *Fille de la punition*.

— Et en effet, répliqua le Vendéen, c'est ainsi qu'on la nomme.

Elle est la terreur de la contrée. Plusieurs fois je l'ai trouvée, quand j'étais attardé dans les chemins, et comme à vous, son souvenir me fait mal. J'ai appris qui elle était.

— Ah ! racontez-nous son histoire, fut un cri général. On se rapprocha de la table; les femmes abandonnèrent leur ouvrage; le plus grand silence régna dans le petit

salon, et le Vendéen nous dit ce que je vais vous répéter mot pour mot.

*
* *

« Une famille de *patauds* habite dans ces contrées. Je me garderai bien de vous dire si c'est à dix ou à deux lieues. Il faut montrer au doigt l'homme de bien, pour qu'on l'imite ; mais il ne faut pas désigner le méchant, de peur d'éveiller la vengeance. Laissons Dieu et la justice se charger du soin de découvrir et de punir. A nous n'appartient que la haine du crime.

« Cette famille était composée du mari, de la femme et d'un fils. Ils ne s'étaient pas crus en sûreté dans la nouvelle habitation qu'ils venaient d'acquérir. Le voisinage de nos soldats les inquiétait, et ils étaient allés augmenter, à Nantes, le nombre des familles réfugiées.

« De temps en temps, la femme quittait la ville et venait en secret visiter son nouveau domaine. Dans ses excursions, elle épiait les royalistes qui se trouvaient éloignés de l'armée. Avec une cruelle adresse, elle savait découvrir les infortunés qui se cachaient, et elle se hâtait de les dénoncer au comité du Salut Public. On dit que, plus d'une fois, elle-même contribua activement à arrêter des femmes vendéennes.

« Quand elle était à Nantes, son grand plaisir, son plaisir de chaque jour était d'aller passer ses matinées en face de la guillotine dressée près du Bouffay. Dès le commencement du jour, elle envoyait garder sa place pour de l'argent, et ne quittait le lieu des exécutions que lorsque la lassitude du bourreau laissait en repos l'instrument fatal.

« Cette femme (je rougis de lui donner ce nom), continua de repaître sa cruauté de ces sanglants spectacles. Les bourreaux lui laissèrent peu de jours *sans plaisir* ; et à toutes les exécutions, elle ne manqua pas de venir, avec son ouvrage, à sa place accoutumée.

« Elle trouvait un grand attrait dans les apprêts du supplice.

« Elle aimait à insulter aux victimes jusque sur l'échafaud.

« Mais ce qui la faisait hurler d'une infernale joie, c'était le dernier cri que poussaient les suppliciés. Dans cet instant, elle se levait ; ses yeux brillaient comme les yeux du tigre qui va boire du sang ; elle trépignait de délire et criait : *Mort ! mort aux aristocrates !*

« Dieu a été juste envers elle. Un enfant lui est né ; c'est la *Fille de la punition* ; c'est le monstre que vous avez vu. Cette fille est hideuse comme l'âme de sa mère, horrible comme le souvenir du crime. Idiote dès son enfance, elle n'a rien pu apprendre ; elle ne sait que le cri des mourants, et un effroyable tic le lui fait répéter à chaque instant du jour.

« Quand ses parents veulent oublier le passé, quand ils rassemblent des gens de leur espèce et qu'ils cherchent à s'étourdir, la *Fille de la punition* est là, comme un remords incarné, et le cri sinistre vient retentir et arrêter la joie qu'ils voudraient avoir. A table, le jour, la nuit, ils sont condamnés à l'entendre. C'est en vain que pour lui faire étouffer ce cri, ils la frappent et la maltraitent. Pour éviter leurs coups, elle n'ose fuir au dehors ; elle sait la peur qu'elle inspire. Alors, elle passe les journées blottie dans quelque coin obscur, et ce n'est qu'à la nuit qu'elle sort de l'enclos de la *maison maudite* (1).

*
* *

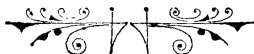
Les deux exemples qu'on vient de lire suffiront à nous exprimer la morale de tout un vaste ensemble de récits, non moins terribles et populaires en Vendée, sur les châtimens providentiels des bourreaux et des profanateurs.

(1) *Lettres vendéennes* pp. 345, 354.

La grande leçon qui s'en dégage est celle que le poète romain entendait retentir au fond du Tartare antique, et qui est le cri de la conscience humaine :

Il y a une justice éternelle et inexorable, qui poursuit et qui atteint toujours les contempteurs des lois divines, et qui frappe le bourreau à côté de sa victime :

Discite justitiam moniti, et non temnere Dicos.





ÉPILOGUE

Memento operum patrum
Souvenez-vous de vos pères,
de leurs souffrances et de leurs combats
MACHA. I. c. II. 51.

L'histoire a désormais rendu pleine justice aux *souffrances* et aux *combats* de la Vendée, en la couronnant du triple diadème de la *vaillance*, de la *gloire* et de la *sainteté* : *corona aurea super caput ejus, expressa signo sanctitatis, gloria honoris, et opus fortitudinis* (1).

Mais cet honneur, décerné par l'histoire à la *Vendée militaire*, comme à la *Vendée martyrisée* par la Révolution, est-ce bien assez pour immortaliser ces grands souvenirs dans la mémoire du peuple vendéen ? -

Ce n'est pas dans les livres, c'est dans les monuments, c'est sur la pierre, sur le marbré et sur le bronze que le peuple regarde le passé.

Pourquoi la Vendée de 1793 n'aurait-elle pas son monument ou sa *chapelle*, qui serait la chapelle de ses soldats et de ses martyrs, de tous ceux qui ont versé leur sang pour défendre ou pour affirmer sa foi catholique ?

C'est la sainte et patriotique pensée qui réunissait un jour plus de 15.000 Vendéens sur le point culminant du Bocage, la montagne des *Alouettes*, dans une circonstance solennelle, que nous voulons rappeler ici, comme une sorte d'*épilogue* de notre *trilogie* : *La Vendée avant 1793* ; *La Vendée militaire*, et le *Martyre de la Vendée pendant la Révolution*.

(1) *Office d'un martyr*.

*
* *

La montagne des *Alouettes*, qui s'élève près du bourg des Herbiers, est une des curiosités pittoresques du département. Son sommet est à 238 mètres d'altitude au-dessus du niveau de la mer. Elle fait partie de cette longue chaîne granitique de collines courant du sud-est au nord-ouest, entre le haut Plateau central et le Bas-Poitou.

On en fait l'ascension par une pente assez douce. La route contourne lentement les flancs de la montagne, et permet au piéton de jouir, sans trop de fatigue, des perspectives merveilleuses que sa marche ascendante varie à chaque pas, et déroule successivement devant ses yeux.

Arrivé sur la cime, le spectateur a devant lui, à tous les points de l'horizon où son regard se dirige, le plus splendide et le plus saisissant des panoramas.

Par un beau jour de printemps ou d'été, il voit, au premier plan, la gracieuse petite ville des Herbiers, qui lui semble enchâssée dans une corbeille de fleurs et de feuillages.

Plus loin la vue, en plongeant vers le nord-ouest et le couchant, embrasse d'un coup d'œil toute l'étendue du Bocage, qui se déploie comme une immense mosaïque de verdure, émaillée des nuances les plus riches et les plus variées.

Si l'œil de l'observateur est aidé d'un bon télescope, il voit fuir les limites de l'horizon dans des lointains sans bornes.

Il découvre les tours massives de Saint-Pierre de Nantes, la flèche élégante de la cathédrale de Luçon, le château de *Pierre-Levée*, avec la ceinture bleue de l'Océan, les grandes forêts de la Gâtine et de l'Anjou, et dans ce cercle grandiose s'encadre toute cette province historique, peuplée des plus illustres souvenirs, et qui s'appelle la *Vendée militaire*.

*
**

Le 18 septembre 1823, une fête d'une incomparable magnificence réunissait, sur cette montagnette, une grande foule, qui en couronnait les flancs et le sommet. Sur cette multitude de têtes humaines flottaient des milliers d'étendards.

Et du milieu de ce grand peuple, animé par une seule pensée, et transporté par un même sentiment, s'élevait un concert d'acclamations joyeuses, expression puissante de l'enthousiasme qui faisait battre tous les cœurs.

On peut dire que toute la Vendée catholique et guerrière était là, debout, dans la personne de ses anciens chefs et des *vétérans*, très nombreux encore, de la *Grande Guerre*. On comptait là 15.000 paysans soldats.

Plusieurs d'entre eux portaient les mêmes armes rustiques dont ils avaient fait un si redoutable usage, sur les champs de bataille de 1793 : les fourches, les pieux et les mauvais fusils de chasse, qui avaient épouvanté les armées révolutionnaires, et soulevé l'admiration de l'Europe.

*
**

Quel était donc l'objet de cette imposante manifestation ?

Quel était le motif d'une fête qui, après un quart de siècle, semblait réunir de nouveau sous les armes les vieilles troupes de Charette, de Lescure, de Henri de la Rochejacquelein et de Cathelineau, comme si de nouveaux tocsins avaient retenti tout à coup dans tous les clochers du Bocage ?

Le motif et l'objet de la fête étaient en parfaite harmonie avec la grandeur de la manifestation, comme avec la beauté pittoresque de la montagne qui en était le théâtre.

Il s'agissait de bâtir une chapelle monumentale à la mémoire des *soldats* et des *martyrs* vendéens ; et on voulait l'ériger sur ce haut plateau granitique, point central du vaste

champ de combat et de l'immense arène où la Vendée avait tant lutté, ou elle a tant souffert pour la plus sacrée et la plus grande des causes, *la liberté de sa foi*.

Une des plus touchantes victimes de la Révolution, une princesse dont le nom rappelait tous les malheurs et toutes les vertus, la duchesse d'Angoulême, avait conçu le projet de ce monument. Elle venait elle-même en désigner la place, et la Vendée était là, pour s'associer à sa noble et généreuse pensée.

La fille du *roi martyr* voulait voir, dans la glorification de la Vendée chrétienne et *martyre de sa foi*, le gage d'un avenir toujours digne d'un si glorieux passé.

*
* *

La chapelle fut construite en partie dans des proportions assez modestes, mais avec un vrai caractère de beauté architecturale, qui la rendait digne de sa destination.

La première pierre avait été posée par Monseigneur Soyer, le 18 septembre 1825.

Les travaux furent arrêtés par la Révolution de 1830 et n'ont pas été repris.

*
* *

Depuis lors, le siècle a marché vite dans des chemins nouveaux ; il s'est épris d'idées nouvelles, et n'éprouve plus les enthousiasmes qu'inspiraient les idées d'autrefois.

Autour du monument dressé à la mémoire de nos Machabées l'oubli s'est fait, comme autour de leurs tombes, et l'ingrate indifférence des fils insoucieux de l'héroïsme de leurs pères délaisse la glorieuse chapelle dans son désert.

En face de ces ruines, qui sont comme un reproche jeté contre l'honneur de la Vendée, combien ceux qui ont le culte du passé aimeraient à reprendre la religieuse et patriotique pensée de 1823 !

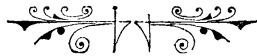
Ils voudraient espérer qu'un jour, de tous les points du *Marais*, de la *Plaine* et du *Bocage*, on verra les sentiers se remplir de files innombrables de pèlerins, cheminant, sous leurs bannières déployées, vers la montagne des Alouettes.

On les verra monter vers cette chapelle.

Ce sera la *Chapelle de nos Martyrs canonisés*, renouvelée et embellie par nos artistes vendéens, se dressant comme un rond-point radieux au centre des vieux champs de batailles de la Vendée, et comme une sorte d'apothéose de l'héroïsme et de la foi.

Ce sera la Vendée catholique, reprenant l'antique devise, devise toujours jeune, toujours opportune et toujours féconde :

En avant, pour Dieu et pour la patrie !



PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE I

(page 45)

ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE DU DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE,
DU VENDREDI, 9 MARS 1792, L'AN IV DE LA LIBERTÉ

Le Directoire, profondément affligé des désordres occasionnés par les suggestions perfides des prêtres non assermentés ;

Considérant que, dans l'étendue du département, les curés constitutionnels sont journellement insultés ; que plusieurs d'entre eux ont été obligés d'abandonner leurs fonctions ; qu'un très grand nombre est près de laisser les paroisses sans pasteurs... ;

Considérant l'impuissance des lois contre des hommes qui abusent des mystères d'une religion sainte pour égarer les habitants des campagnes, et les exciter au renouvellement de ces scènes affreuses... dont le district de Challans a été le théâtre l'année dernière... ;

Considérant que plusieurs de ces prêtres ont été dénoncés par les autorités constituées comme perturbateurs de l'ordre public, et que les pièces probantes sont sur le bureau ;

Et ne voulant appeler auprès de lui que ceux que des dénonciations atteignent et atteindront ;

Le Directoire... a arrêté et arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. — Les sieurs HERBERT, ex-curé de Maillé ; VILAIN, ex-vicaire de Maillezais ; BAUDOUIN, ex-curé ; BAUDOUIN, ex-vicaire ; BRUMAUD, ex-théologal ; DEFRESNE, ex-doyen ; SICARD, LE BROUSSE, PAILLOU, VILLOING, ex-chanoines, et BORDES, ex-sacriste du ci-devant chapitre à Luçon ;

GOBIN, ex-curé, et PRIOUZEAU, ex-vicaire d'Antigny ; GENAY, ex-curé, et BRAUD, ex-vicaire de Loge-Fougereuse ; DÉNOYER, ex-vicaire de Saint-Maurice-des-Noües ; BÉRAUD, prêtre de Saint-Maurice-des-Noües ;

RAILLON, ex-curé de Montaigu ; FOUASSON, ex-curé et LUSSON, ex-vicaire à Saint-Georges-de-Montaigu ; GOURDON, ex-curé et BRILLAUD, ex-vicaire à Saint-Fulgent ; BIRET, ex-curé à Bouaine ; CHEVALIER, ex-curé à Tiffauges ; NOIRET, ex-curé de Sallertaine ; MORAND, curé actuel de Saint-Jean-de-Monts ;

LANSIER, ex-curé de la Mothe-Achard ; POING, ex-curé à Sainte-Flaive ; MORISSET, ex-vicaire de Bretignolles ; ARRAUDET, ex-curé de Poiroux ;

ROBIN, ex-vicaire des Essarts ; THOMAS, ex-curé à Venansault, et GUILLET, ex-curé à Saint-Martin-des-Noyers, seront tenus de se rendre au chef-lieu du département, dans la huitaine qui suivra la publication du présent arrêté.

ART. II. — Ceux des sus-nommés qui ne se conformeront pas à l'article ci-dessus, y seront contraints par la force armée...

Fait à Fontenay, en Directoire de département, le vendredi, 9 mars 1792, l'an IV de la liberté.

J.-P.-M. FAYAU, pour le vice-président,
J.-M^e. COUGNAUD, secrétaire général.

NOTE II

(page 61)

EXTRAIT D'UN REGISTRE DE LA COMMUNE DES SABLES-D'OLONNE,
SÉANCE DU 9 SEPTEMBRE 1792

A 5 heures du soir s'est présenté à la municipalité François Picard, maître de la barque le *Jean-François*, de ce port, lequel a dit et déclaré qu'il allait embarquer à son bord, pour conduire à Bilbao, ou autre port d'Espagne, le nombre de 75 prêtres (1) non assermentés, conformément à son rôle d'équipage, en date de ce jour, signé : E. DUAAULT, lesquels prêtres sont :

1. CHARLES-ALEXIS-BENJAMIN LANDERNEAU, ancien chanoine du district de Fontenay ;
2. FRANÇOIS-LOUIS BALLEREAU, ex-curé de l'Hermenault, district d'idem ;
3. JEAN-BAPTISTE CHINEAU, prêtre de la Congrégation de Saint-Lazare, district d'idem ;
4. JEAN-JACQUES BARREAU, ex-curé de Talmont, district des Sables ;
5. PIERRE-GABRIEL MICHEAU, ex-professeur à Luçon, district de Fontenay ;
6. FRANÇOIS BONNET, ex-cordelier, district d'idem ;
7. FRANÇOIS ARIEL, prêtre de la Mission, district d'idem ;
8. JEAN-BAPTISTE ARIEL, missionnaire, district d'idem ;
9. JACQUES-NICOLAS PALVADEAU, ex-curé de Bouildroux, district de la Châtaigneraie ;
10. FRANÇOIS ARNAUD, ex-curé de Chantonay, district d'idem ;
11. AUGUSTIN-JEAN CLAVEAU, prêtre, district de Fontenay ;
12. FÉLIX-MARIE RAMIER, ex-curé de Saint-Vincent-de-Corbesse, district d'id.
13. FLORENT BRÉCHARD, ex-vicaire des Sables ;
14. CHARLES-FERDINAND-HENRI DE LOINE DE LA COUDRAYE, ex-vicaire général de Toulouse ;
15. JACQUES CHAIGNE, ex-vicaire de Rosnay, district de la Rochelle ;
16. JEAN-AUGUSTIN ROBIN, ex-curé de Saint-Pierre-de-Marsais, district de Fontenay ;
17. JEAN-BAPTISTE LE TOQUART, missionnaire de Fontenay ;
18. PIERRE-JEAN ROBIN, ex-curé de Cezais, district de la Châtaigneraie ;
19. LOUIS HABERT, ex-curé de la Jaudonnière, district d'idem ;
20. TOUSSAINT-PAUL BRIDEAU, ex-curé de la paroisse de Fontenay ;

(1) Il y en a 76 sur la liste.

21. ANTOINE-FRANÇOIS-FORTUNAT JALLIARD, ex-vicaire de Fontenay ;
22. GERMAIN LEBÉDESQUE, ex-curé du Château-d'Olonne, district des Sables ;
23. JACQUES DARNAUD, ex-vicaire de la Chaume, district d'idem ;
24. LOUIS AUJEARD, ex-curé de Bessay, district de la Roche-sur-Yon ;
25. LOUIS-FRANÇOIS MERSON, ex-curé de la Jonchère, district des Sables ;
26. PIERRE FERREAU, ex-vicaire de Fontenay ;
27. PIERRE-BENJAMIN SABOUREAU, ex-aumônier à Fontenay ;
28. CHARLES NOIRET, ex-vicaire de la Châtaigneraie ;
29. JOSEPH HUAU, ex-curé de Saint-Gervais-de-la-Plaine, district de Viès ;
30. CHARLES-ARMAND BOURON, ex-curé de Saint-Laurent-de-la-Salle, district de la Châtaigneraie ;
31. PIERRE-JEAN GUILLET, ex-curé de Saint-Martin-des-Noyers, district de la Roche ;
32. BLAISE GARNEREAU, ex-professeur à Fontenay ;
33. JACQUES GOGUET, ex-vicaire d'Oulmes, district de Fontenay ;
34. JEAN-AIMÉ GANDILLON, ex-chanoine à Luçon ;
35. PIERRE GUINEMENT, ex-curé de Saint-Hilaire-de-Rié, district de Challans ;
36. FRANÇOIS-HILAIRE BOUHIER, ex-curé à Luçon ;
37. JEAN-JACQUES-CHRYSOSTOME HILAIRET, ex-curé de Triaize, district de Fontenay ;
38. LOUIS-MODESTE CHEVALIER, ex-vicaire du Pont-Charreau ;
39. PIERRE CONSTANT, ex-curé de Thiré ;
40. GIBERT-HENRI HERBERT, ex-curé d'Aizenai, district de la Roche-sur-Yon ;
41. LOUIS FONTAINE, de Luçon ;
42. AUGUSTIN TESTARD, ex-curé de Coudrie ;
43. LÉON HAMON, prêtre à Fontenay ;
44. LAURENT PAILLOU, ex-chanoine à Luçon ;
45. RAIMOND SABOUREAU, prêtre à Fontenay ;
46. JEAN ALLEAUME, ex-curé de Saint-Quintin ;
47. JEAN ROBIN, diacre à Fontenay ;
48. CHARLES-RENÉ MAIRAUD, ex-vicaire du Château-d'Olonne ;
49. PIERRE-RENÉ SORIN, prêtre du district de Fontenay ;
50. JEAN-FRANÇOIS VRIGNAUD, ex-curé du Payré ;
51. JEAN-JACQUES GUÉRINEAU, ex-vicaire de Triaize ;
52. JACQUES FORT, ex-vicaire du Breuil-Barret ;
53. HENRI-LOUIS BUOR, ex-chanoine de Luçon ;
54. JACQUES MORISSET, ex-vicaire de Bretignolles ;
55. JEAN LORIOU, ex-principal à Fontenay ;
56. JEAN AUDOUIT, ex-vicaire de Saint-Pierre-du-Chemin ;
57. RENÉ-CHARLES LOUVAR, ex-prieur de Châteaudun ;
58. LOUIS-BAUDRY, ex-vicaire de Chantonnay ;
59. ETIENNE GUYON, ex-curé de Saint-Martin-de-Nuaillé, district de la Rochelle ;
60. ANTOINE GUYON, ex-curé de Courdault, district de Fontenay ;
61. LOUIS BINEAU, ex-chanoine de la Rochelle ;
62. MARTIN BAUDOIN, ex-curé de Luçon ;
63. PIERRE GOUGEON, ex-curé d'Oulmes ;
64. MARIE-FRANÇOIS SICARD, ex-chanoine de Luçon ;

65. FRANÇOIS CLION, ex-curé d'Aupry, district de Fontenay ;
 66. LOUIS BAUDOIN, ex-vicaire de Luçon ;
 67. LOUIS IMBERT, ex-vicaire de Voidethier ;
 68. PIERRE LANSIER, ex-curé de la Mothe-Achard ;
 69. LOUIS SAVIN, ex-vicaire de Talmont ;
 70. JACQUES GILARDEAU, ex-vicaire de Palluau ;
 71. PIERRE POINT, ex-curé de Sainte-Flaive ;
 72. PIERRE JOUBERT, ex-vicaire de Fontenay ;
 73. FRANÇOIS POUPONNOT, missionnaire de Saint-Laurent ;
 74. CAILLÉ, ex-curé de Dissais ;
 75. GAUDIN, prêtre du district de Fontenay ;
 76. FLEURISSON, ex-curé de Saint-Cyr.

Signé : F. PICARD ;
 SOUROUILLE, administrateur principal ;
 LAINÉ, secrétaire en chef.

NOTE III

(page 273)

COMPLÉMENT DE LA LETTRE DE MONSIEUR HERBERT
 A SA NIÈCE, MADEMOISELLE RIBERT

« Souvenez-vous de moi dans vos prières et si j'ai, comme je l'espère, le bonheur de posséder Dieu, je le prierai assurément pour vous.

« Riffaud a été malade et a été à l'hôpital. Il se porte un peu mieux à présent. S'il retourne chez lui, il vous fera le récit de ce que nous avons souffert. Il vous remettra aussi au moins quatre assignats de chacun cent sols, qui font vingt francs.

« Peut-être Monsieur le concierge, qui s'appelle Monsieur Ceuse, vous fera-t-il parvenir une chemise, mon gilet, mes bas de fil, mes deux bréviaires, mon couteau, mes boucles de jarretières, qui sont d'argent, un tire-bouchon, mon canif, mon étui, mon crayon et mon bandage, qui vaut au moins dix écus, étant double ; le simple bandage m'a coûté 18 francs.

« Messieurs Brossard, père et fils, à qui j'offre mes respects, vous les feront vendre. J'ai disposé de mes autres petits effets en faveur de mes confrères malheureux. Vous vous adresserez à Monsieur Carrière, avocat à Fontenay, pour les affaires que vous savez bien. Je vous plains, mais tâchez d'en sortir avec honneur ; ce n'est pas ma faute, si elles ne sont point arrangées.

« Riffaud vous fait bien des compliments et à Renotte.

« Je me mets et vous mets sous la protection de la très sainte Vierge notre patronne. Adieu, je vous embrasse. Vous n'avez personne qui vous soit plus sincèrement attaché que moi. Que Dieu vous préserve de tout péché, de tout malheur, de tout fâcheux accident.

« Gardez par devers vous le papier que vous savez bien. Il pourra un jour, si les affaires se rétablissent, servir à qui me remplacera et vous récompensera.

« Adieu, encore une fois ; je ne dis pas tout ce qu'il faudrait dire ; devinez.

« Tout à vous, ma chère nièce et ma chère Renotte, etc.

NOTE IV

(page 274)

PROCÈS-VERBAL DE L'EXÉCUTION DE JOSEPH HERBERT,
EXTRAIT DU REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL DE LA ROCHELLE

Pour l'année 1793.

« Aujourd'hui, sixième jour du mois de septembre 1793, l'an deuxième de la République française, neuf heures du matin, par-devant moi Louis-François Sabourin, membre du conseil général de la commune de la Rochelle, département de la Charente-Inférieure, et pour recevoir les actes destinés à constater la naissance, mariage et décès des citoyens, a comparu à la maison commune Pierre Picturit, huissier au tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, séant à Saintes, y demeurant, et actuellement dans cette dite municipalité de la Rochelle, lequel m'a remis copie du procès-verbal de l'exécution de Joseph Herbert, condamné à mort par jugement du dit tribunal révolutionnaire criminel du dit département de la Charente-Inférieure, dont la teneur suit :

« Le 5 septembre 1793, l'an second de la République française, sur les 5 heures du soir, à la requête du citoyen commissaire national du tribunal du district de la Rochelle, y demeurant, où il a élu domicile, Je, Pierre Picturit, huissier au tribunal criminel du département de la Charente-Inférieure, demeurant à Saintes, soussigné, par la vertu d'un jugement du tribunal criminel révolutionnaire daté de ce jourd'hui, expédié par Dugué, greffier, qui condamne Joseph Herbert, prêtre, à mort, me suis transporté sur la place publique, en la dite ville de la Rochelle. La guillotine plantée, le citoyen Héraud, exécuteur des sentences criminelles, s'est transporté à la maison d'arrêt de la Rochelle ; y étant, il s'est emparé du dit prêtre, et sur la garde et surveillance d'un détachement de cavalerie, l'a conduit sur la dite place de la Rochelle ; y étant, j'ai donné lecture du dit jugement au dit Herbert, et ensuite, le dit Héraud lui a fait monter l'échafaud et l'a mis à mort. Sa tête séparée de son corps, il a mis le tout dans un cercueil, qui a été enlevé par les infirmiers de l'hôpital, et en ai du tout dressé le présent acte aux Protestations, et le faire (*sic*) viser par le citoyen requérant et donner copie au citoyen officier public de la Rochelle. Signé : Picturit.

« Vu par le commissaire national, près le tribunal et district de la Rochelle. Signé : Crasson.

« Enregistré à la Rochelle, le 5 septembre 1793. Signé : Derzille.

« Pour copie conforme à l'original ainsi signé à la minute : Picturit.

« De tout quoi j'ai fait dresser le présent acte que j'ai signé.
 « Fait en la maison commune de la Rochelle, les jour, mois et an ci-dessus.

SABOURIN, officier public.

NOTE V

(page 335)

JUGEMENT DU THÉOLOGAL ANDRÉ BRUMAUD DE BEAUREGARD

Acte d'accusation.

Antoine Quentin Fouquier, accusateur public., expose que Brumaud, dit Beaugard, ex-grand vicaire de l'ex-évêque de Luçon, ex-chanoine théologal, a été l'un des conspirateurs les plus audacieux et les plus fanatiques ; prêtre réfractaire, ayant même refusé de prêter le serment de fidélité.

Ses lettres et celles qui lui ont été adressées prouvent qu'il ne s'est occupé qu'à répandre et à propager son système liberticide de résistance et de rébellion à la loi.

Il est constant que c'est lui qui a été le principal agent, dans le département de la Vienne, des ouvrages incendiaires et fanatiques, fabriqués par les ci-devant évêques et autres contre-révolutionnaires, et destinés, en égarant les citoyens, à allumer le feu de la guerre civile dans ce département et ceux environnants.

Condamné à la déportation, il s'est soustrait à l'exécution de ce jugement, et n'a fait usage de sa liberté que pour se rendre dans les départements de la Vendée et des Deux-Sèvres, pour y fomenter la guerre civile.

Les réponses de ce conspirateur, lors de son arrestation, ne font qu'ajouter à la nécessité de faire subir à ce scélérat la peine due à ses forfaits.

Sentence de mort.

Le tribunal, après avoir entendu l'accusateur public, condamne Brumaud Beaugard à la peine de mort.

Le présent jugement sera mis à exécution dans les 24 heures, sur la place dite *Barrière de Vincennes* de cette ville, imprimé, publié et affiché dans toute l'étendue de la République.

Fait et prononcé le 9 thermidor, l'an II de la République française une et indivisible, à l'audience publique du tribunal, à laquelle siégeaient les citoyens *Scellier*, vice-président, *Lohier*, *Laporte* et *Paillet*, juges, qui ont signé le présent jugement avec le commis greffier.

Archives nationales, n° 974, 155° carton, 1^{er} répertoire.

Voici un fragment d'une des lettres visées dans l'acte d'accusation de Fouquier :

Luçon, le 13 mai 1791.

Mon bon ami, nous voici au moment des épreuves, que nous avons à craindre depuis longtemps, vous, au moment de voir arriver chez vous celui qui au nom de la loy, prétendra pouvoir exercer en votre place les fonctions de légitime pasteur, et nous, d'avoir en face le chef de ces intrus.

Prenons confiance, mon bon ami, et croyons que Dieu, fidèle à ses promesses, ne nous retirera pas les secours dont nous avons besoin, dans une circonstance si critique.

Ils auront beau faire, malgré nous ils ne nous feront pas franchir nos devoirs. Les maux qui nous affligent, de plus grands peut-être qui nous menacent, ne sont rien. Si nous sommes fidèles, nous trouverons dans le témoignage de la conscience, dans les puissants motifs de la foi, dans ses consolantes promesses, le dédommagement de ce que nous aurons à souffrir pour la gloire de Dieu et l'intérêt de son Église.

Archives nationales.

NOTE VI

(page 349)

• ACTE DU BAPTÊME SOUS CONDITION DE MATHIEU FRANÇOIS DE GRUCHY

L'an mil-sept-cent-quatre-vingt-sept; le vingt-deuxième jour du mois d'août, en vertu du pouvoir à nous donné par Monseigneur l'évêque de Luçon, a été baptisé sous condition par moi, prieur-curé soussigné, Mathieu-François, fils de Philippe de Gruchy, et d'Anne du Feu, de l'isle de Jersey, âgé d'environ vingt-six ans, ainsi qu'il conste par un extrait des registres des baptêmes administrés dans la paroisse de la Trinité de la ditte isle de Jersey, signé La Cloche, recteur de la dite paroisse, Josué Le Jeyt et Charles Marelt, surveillants, la validité de son premier baptême ayant paru douteuse. Le parrain a été Messire Nœau, prêtre-vicaire de cette paroisse, lequel, ainsi que Messire Miracle, prêtre, autre vicaire de cette paroisse, témoin, et le dit Mathieu François de Gruchy se sont avec nous soussigné (*sic*).

F. NŒAU, vicaire de Soullans, MATHIEU-FRANÇOIS DE GRUCHY,
BOREL DE MIRACLE, vicaire, GUILLOU, prieur de Soullans.

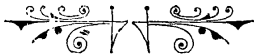


TABLE DES MATIÈRES



Lettre de Monseigneur.
Épître dédicatoire à S. G. Monseigneur Catteau.
Introduction.

CHAPITRE PREMIER

L'HÉROÏSME EN VENDÉE PENDANT LA RÉVOLUTION.	1
I. — L'héroïsme des soldats	2
II. — L'héroïsme des prêtres.	5
III. — L'héroïsme des Vendéennes	7
IV. — L'héroïsme des enfants	15
V. — L'héroïsme de la clémence et du pardon chez les Vendéens pendant la Terreur	25

CHAPITRE II

LES PRÉLUDES DE LA PERSÉCUTION, DE 1790 A 1791. — LES INTRUS : L'ÉVÊQUE
CONSTITUTIONNEL RODRIGUE. — LES PREMIERS PRÊTRES VENDÉENS EMPRI-
SONNÉS POUR LA FOI.

I. — Lois de persécution et premiers massacres	32
II. — Cris d'alarme des pasteurs des âmes.	37
III. — Les intrus	39
IV. — Les premiers prêtres vendéens emprisonnés pour la foi	42
V. — Les premières victimes de la persécution	43

CHAPITRE III

LA PERSÉCUTION EN VENDÉE, DU 26 AOUT 1792 A LA FIN DE 1793. — LA
PREMIÈRE DÉPORTATION DES PRÊTRES VENDÉENS. — LES PREMIERS MARTYRS.

I. — Les premiers sévices de la persécution sanglante ; les pre- miers martyrs.	50
--	----

II. — La déportation en Espagne. — Exil de Louis-Marie Baudouin.	60-61
III. — La déportation en Angleterre. — Exil du grand vicaire de Luçon, Jean Brumauld de Beauregard.	66

CHAPITRE IV

LES VICTIMES DE LA PERSÉCUTION DANS L'EXPÉDITION D'OUTRE-LOIRE
DURANT L'HIVER DE 1793 A 1794. — DOULOUREUX ÉPISODES.

I. — Multitude des victimes. — Désastres du Mans et de Savenay.	75
II. — Dououreux épisodes de l'expédition d'Outre-Loire.	80
1 ^o Les quatre petits orphelins de Cholet	81
2 ^o Les infortunes du jeune Davis, de Saint-Lambert-du-Lattay.	82
3 ^o Les douloureuses aventures de Mesdemoiselles Sophie de Sapineau et Robert de Lézardièrre	84
4 ^o Les étapes douloureuses de Madame la marquise de Bonchamp	89
5 ^o Vie errante et proscrire de Madame de Lescure durant l'hiver de 1793 à 1794	94

CHAPITRE V

LES VICTIMES DE LA PERSÉCUTION EN VENDÉE, SOUS LE RÉGIME
DES COLONNES INFERNALES, A LA FIN DE 1793 ET EN 1794.

I. — Situation de la Vendée, à la fin de 1793.	98
II. — Le régime de la <i>Terreur</i> ; les atrocités et les massacres des <i>colonnes infernales</i>	109
1 ^o Le mot d'ordre de Barrère et le système de Turreau : <i>Détruisez la Vendée, et vous sauverez la patrie</i>	109
2 ^o La vie des proscrits sous le régime des <i>colonnes infernales</i>	113
3 ^o Les principaux massacres commis par les <i>colonnes infernales</i> , dans les premiers mois de 1794	117
III. — Deux épisodes de la persécution, sous le régime des <i>colonnes infernales</i>	134
1 ^o Périlleux voyage de Monsieur Marin Boutillier, pendant la <i>Terreur</i>	135
2 ^o Infortune et vie proscrire de Mesdames de Cambourg et de	

la Paumellière, pendant la <i>Terreur</i>	136
IV. — Les martyrs de 1794.	143

CHAPITRE VI

LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE EN VENDÉE, PENDANT LES ANNÉES 1795 ET 1796.

I. — Les lois de persécution après la <i>Terreur</i> et sous le <i>Directoire</i>	149
II. — Siège de l'église de la Gaubretière	150
III. — Siège du clocher de Chanzeaux.	151
IV. — Les victimes de Quiberon.	155
V. — Exécution de l'abbé Goguet, aumônier de Charette.	157
VI. — Dououreux séjour du vicaire général de Luçon Jean Brumauld de Beauregard en Vendée, du mois de juillet 1795 au mois de juin 1796	158
1 ^o Périlleux retour de Jean de Beauregard d'Angleterre en France. — Son ministère à Beaufou	158
2 ^o Le synode du Poiré-sur-Vie	162
3 ^o Reprise de la persécution à la fin de 1795 et en 1796. — Jean de Beauregard se cache dans la forêt de la Chaizelle-Vicomte.	163
4 ^o Entrevue de Jean de Beauregard avec plusieurs généraux républicains.	171

CHAPITRE VII

LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE EN VENDÉE DANS LE COURS DES ANNÉES 1797 ET 1798. — SÉJOUR DE LOUIS-MARIE BAUDOUIN AUX SABLES. — LES PRISONNIERS DE L'ÎLE D'AIX, DE L'ÎLE DE RÉ ET DE ROCHEFORT.

I. — Système de persécution employé par le <i>Directoire</i>	182
II. — Séjour de Louis-Marie Baudouin aux Sables-d'Olonne, à son retour d'Espagne.	183
III. — Arrestation et captivité de l'abbé Ténèbre, curé de Croix-de-Vie.	187
IV. — Arrestation et captivité du vicaire général de Luçon Jean de Beauregard, à Poitiers et à Rochefort.	188
1 ^o La prison de Poitiers.	188
2 ^o Arrêt de déportation. Voyage de Poitiers à Rochefort.	191

3° Les prisons de Rochefort.	194
V. — Prêtres vendéens détenus sur les pontons de la rade de l'île d'Aix et dans la citadelle de l'île de Ré.	197

CHAPITRE VIII

DÉPORTATION A LA GUYANE, DE 1798 A 1801.

I. — Le départ, les adieux à la France, la traversée.	200
II. — Le séjour des déportés, dans les marais de la Guyane.	
1° Le bague des déportés.	204
2° Vie édifiante et douloureuse des prêtres vendéens à la Guyane	207
3° Séjour de Jean de Beauregard aux <i>Deux-Flots</i>	210
4° L'apostolat des déportés. — Justine Lanoé	212
5° La délivrance.	214

CHAPITRE IX

SENTIMENTS DE PIÉTÉ ET D'HÉROIQUE RÉSIGNATION DES VENDÉENS PENDANT LA PERSÉCUTION.	216
---	-----

CHAPITRE X

LE MARTYRE DES SAINTS INNOCENTS EN VENDÉE PENDANT LA PERSÉCUTION RÉVOLUTIONNAIRE.

I. — La doctrine de l'Église sur le martyre des saints Innocents.	228
II. — Multitude innombrable des saints Innocents vendéens	230
III. — Le <i>martyrologe</i> des saints Innocents de la Vendée	232

CHAPITRE XI

NOTICES SUR LES PRINCIPAUX MARTYRS VENDÉENS.

§ I. — Martyre de vingt religieuses de la Congrégation de la Sagesse de Saint-Laurent-sur-Sèvre : Sœurs EUSTACHE, GORGONIE, ELÉONORE, ANGE-GARDIEN, SAINT-ALEXIS, SAINT-MARTIN, SAINTE-PERPÉTUE, SAINT-CLAIR, SAINT-SAMSON,	
---	--

SAINTE-MARTHE-DE-JÉSUS, SAINT-ARSÈNE, SAINT-ELOI, SYMPHOROSE, VÉRONIQUE, SAINT-JOUIN, SAINT-MAURE, SAINTE-PAULE, SAINTES, SAINT-PIERRE, SAINT-ANDRÉ (1793) . . .	240
§ II. — Martyre de deux missionnaires de Saint-Laurent-sur-Sèvre, JACQUES DAUCHE et ANDRÉ VERGÉ (21 mars 1793) . .	246
§ III. — Martyre de JACQUES PETIOT, curé de Saint-Révérend (30 avril 1793)	250
§ IV. — Martyre de PIERRE-ALEXIS TORTEREAU, curé de Challans (13 juillet 1793)	253
§ V. — Vie et martyre de JOSEPH HERBERT, curé de Maillé (5 septembre 1793)	253
§ VI. — Martyre de FRANÇOIS-JOSEPH BONNIN, chanoine de la collégiale de Saint-Maurice-de-Montaigu (21 septembre 1793)	274
§ VII. — Martyre de MATHURIN FEUVRE, doyen de la collégiale de Saint-Maurice-de-Montaigu (21 septembre 1793)	275
§ VIII. — Martyre de CHARLES-FRANÇOIS GOUPILLEAU, chanoine-chantre de la collégiale de Saint-Maurice-de-Montaigu (21 septembre 1793)	275
§ IX. — Martyre de CHARLES-DOMINIQUE POULAIN, curé de Treize-Septiers et de Saint-Nicolas-de-Montaigu (octobre 1793) . .	276
§ X. — Martyre de l'abbé GAUDON, curé de Saint-Germain-l'Aiguillier (dans l'automne de 1793)	277
§ XI. — Vie et martyre de GABRIEL-URBAIN DOUAUD, natif de Tiffauges, chanoine de la cathédrale de Nantes (du 15 au 16 novembre 1793)	277
§ XII. — Martyre de CLAUDE MÉNARD, curé de Bournezeau (1 ^{er} décembre 1793)	278
§ XIII. — Martyre des quatre sœurs VAS DE MELLO DE LA MÉTEYRIE, GABRIELLE, MARGUERITE, CLAIRE ET OLYMPE (19 déc. 1793).	279
§ XIV. — Vie et Martyre de LOUIS-JOACHIM DE LA ROCHE-SAINT-ANDRÉ (20 décembre 1793)	280
§ XV. — Martyre de JACQUES-CLAUDE GUIBERT, natif de Saint-Laurent-sur-Sèvre (25 décembre 1793)	295
§ XVI. — Martyre de SIMON-JOSEPH CAMUS, curé de Thouarsais (décembre 1793)	296
§ XVII. — Mort de FRANÇOIS-JACQUES RELIQUET, curé de la Boissière-de-Montaigu (décembre 1793)	296
§ XVIII. — Martyre de MARIE-MADELEINE-JEANNE DEAU, religieuse du convent de Notre-Dame de Fontenay (vers la fin de 1793)	297
§ XIX. — Martyre de MARIE DE MARMANDE, de Saint-Laurent-sur-Sèvre (vers la fin de 1793)	297

§ XX. — Martyre de FRANÇOIS NICOLAS, vicaire de Chambre- taud (en 1793)	298
§ XXI. — Martyre de Monsieur F. NOEAU, prier- curé de Saint-Hilaire-de-Soullans (en 1793).	299
§ XXII. — Martyre de FRANÇOIS HOUSSIN, curé des Brouzils (1 ^{er} janvier 1794)	300
§ XXIII. — Martyre de Mademoiselle VICTOIRE DE JOURDAIN, des Herbiers (7 janvier 1794)	301
§ XXIV. — Martyre de JEAN-BAPTISTE TRIQUERIE, religieux cor- delier du couvent d'Olonne (21 janvier 1794).	302
§ XXV. — Martyre de PIERRE-MARIE CHAPELAIN, vicaire de Saint- Hilaire-de-Mortagne (28 janvier 1794)	306
§ XXVI. — Martyre de JEAN-BAPTISTE REMAUD, curé des Clou- zeaux, tué aux Essarts (vers le commencement de 1794).	308
§ XXVII. — Martyre de CHARLES RETAILLEAU, curé des Landes- Genusson (vers le commencement de 1794)	309
§ XXVIII. — Martyre de trois religieuses augustines, les sœurs MAROT, JOBARD et MEUNIER, retirées aux environs de la Gaubretière et des Landes-Genusson (vers le commencement de 1794)	311
§ XXIX. — Martyre d'une jeune orpheline de Chavagnes-en- Paillers, nommé JEANNE (23 février 1794).	312
§ XXX. — Martyre de FRANÇOIS SUIRE, meunier à la Rabatelière (avril 1794)	313
§ XXXI. — Martyre de la veuve MARIE-GUILLOTTE BOISARD, domiciliée à Challans (25 juin 1794)	315
§ XXXII. — Vie, captivité et glorieuse mort de l'amiral LOUIS- CHARLES, comte DU CHAFFAULT (29 juin 1794)	316
§ XXXIII. — Vie et martyre d'ANDRÉ-GEORGES BRUMAUD DE BEAUREGARD, théologal et vicaire général de Luçon (27 juillet 1794).	319
§ XXXIV. — Martyre de MARIE-RENÉ DU BOIS, veuve PETITEAU de Soullans (3 du mois d'août 1794).	341
§ XXXV. — Martyre de JACQUES-PIERRE GOURAUD, curé de Saint- André-sur-Mareuil (26 juillet 1795)	347
§ XXXVI. — Martyre de JEAN-BAPTISTE-RENÉ GAINET, vicaire de Doix (28 juillet 1795).	348
§ XXXVII. — Vie et martyre de MATHIEU-FRANÇOIS DE GRUCHY, vicaire de Soullans, de Challans, de Beauvoir, de Bois-de- Céné, de Saint-Jean-de-Monts, et curé de Venansault (28 no- vembre 1797).	349
§ XXXVIII. — Martyre de PIERRE BRÉNUGAT, vicaire de Bazoges- en-Paillers (1798)	361

§ XXXIX. — Mort glorieuse de l'abbé DEFRESNE, vicaire général de Luçon (1800).	364
--	-----

CHAPITRE XII

LE CULTE CATHOLIQUE EN VENDÉE PENDANT LA TERREUR.

I. — L'abomination et la désolation dans le lieu saint	365
II. — Les cérémonies du culte en pleine campagne	367
III. — Les prêtres proscrits et cachés au milieu des populations vendéennes	369
1° L'abbé Desplobain pendant la <i>Terreur</i>	369
2° Le refuge de l'abbé Ténèbre dans le village de la <i>Tullé-vrière</i>	370
3° L'héroïsme de l'abbé Benéteau pendant la <i>Terreur</i>	375
IV. — Le refuge de la forêt de Grasla.	376
V. — La fête de l'Être Suprême en Vendée	378
VI. — L'hostie miraculeuse de Saint-Paul-Mont-Penit	383

CHAPITRE XIII

LE CHATIMENT DES BOURREAUX.

I. — La loi du talion dans l'histoire.	386
II. — Deux exemples :	
1° Le profanateur de la statue de saint Georges	387
2° Le <i>mauvais riche</i> de Loroux et la <i>Fille de la punition</i>	390
Épilogue.	406

PIÈCES JUSTIFICATIVES

NOTE I

(page 45)

Arrêté du Directoire du département de la Vendée, du vendredi, 9 mars 1792, l'an IV de la liberté.	411
--	-----

NOTE II

(page 61)

Extrait d'un registre de la commune des Sables-d'Olonne, séance du 9 septembre 1792	412
---	-----

NOTE III

(page 273)

Complément de la lettre de Monsieur Herbert à sa nièce, Mademoiselle Ribert	414
---	-----

NOTE IV

(page 274)

Procès-verbal de l'exécution de Joseph Herbert, extrait du registre de l'état civil de la Rochelle, pour l'année 1793. . .	415
--	-----

NOTE V

(page 335)

Jugement du théologal André Brumauld de Beauregard. — Extrait d'une de ses lettres visées dans l'acte d'accusation.	416
--	-----

NOTE VI

(page 340)

Acte du baptême sous condition de Mathieu François De Gruchy.	417
---	-----

